REVUE AFRICAINE

VOLUME 62 ANNÉE 1921

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1921

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGERIENNE



SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE

ALGER
ANCIENNE MAISON BASTIDE-JOURDAN
Jules CARBONEL
IMPRIMEUR-LIBRAIRE-EDITEUR

1921



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Liste des Membres de la Société

BUREAU

Président : M. PAYSANT, préfet honoraire.

Vice-présidents : MM. Edmond DOUTTÉ, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Général HANOTEAU.

Secrétaire général : M. G. YVER, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Secrétaire général adjoint : M. BEN CHENEB, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Archiviste : M. Jean BÉVIA, architecte.

Trésorier : M. Martial DOUEL, inspecteur des finances.

Membres : MM. ALBERTINI, professeur à la Faculté des Lettres.
CARBONEL, éditeur.
CARCOPINO, professeur à la Sorbonne.
ESQUER, archiviste du Gouvernement général.
MARÇAIS, professeur à la Faculté des Lettres, directeur du Musée des Antiquités.

MEMBRES A VIE

Colonel Paul AZAN.

Edmond DOUTTÉ, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

PALLARY, instituteur à Oran.

Docteur Edmond SERGENT.

Louis GENTIL, professeur à la Sorbonne.

MEMBRES

ABÈS, interprète de la Résidence générale à Rabat.

ABD EL WAHAB, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe, Tunis.

Mlle ABRIA, la Manouba (Tunisie).

ALBERTINI, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

AHMED BEN ALY CHÉRIF.

ARDAILLON, recteur de l'Académie d'Alger.

ALBERT BALLU, inspecteur général des Monuments historiques de l'Algérie.

BARBEDETTE.

H. BASSET, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger et à l'École supérieure d'arabe et de berbère de Rabat.

P. BASSET, avocat.

René BASSET, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger.

BEL, directeur de la Médersa de Tlemcen.

BEN CHENEB, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

BÉRAUD, chef de bureau à la Préfecture de Constantine.

Augustin BERNARD, professeur à la Sorbonne.
BERNARD, contrôleur général honoraire des Chemins de fer.
BÉVIA, architecte.
BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.
LE CHEF DE L'ANNEXE DE BISKRA.
E. BOBÉRIÉTHER, professeur à la Médersa d'Alger.
BORÉLY LA SAPIE, chef de bureau au Gouvernement Général.
BOULIFA, maître de Conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
Henri BOURLON, à Kherba (Alger).
J.-B. BRUNO, négociant.
BRUNOT, directeur du Collège musulman à Fez (Maroc).
J. CARBONEL, libraire-éditeur à Alger.
J. CARCOPINO, professeur à la Sorbonne.
Docteur CARTON, correspondant de l'Institut.
Commandant CAUVET, à Birmandreïs (Alger).
CERCLE ALGÉRIEN, Alger.
CHARLÉTY, recteur de l'Académie de Strasbourg.
Prosper CHERFILS, négociant.
Marcel CHRISTOFLE, architecte du Gouvernement général à Alger.
COLLÈGE MUSULMAN de Fez.
COUR, professeur à la chaire publique d'arabe à Constantine.
DARMON, interprète judiciaire au Tribunal de Tlemcen.
Madame DELPHIN, à Paris.
Colonel DELUOL.
DENY, professeur à l'École des langues orientales vivantes.
Commandant DEREDINGER.
DESPARMET, professeur au Lycée d'Alger.
DESTAING, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, à Paris.
Martial DOUEL, inspecteur des Finances.
L'abbé DUBOSQ, curé de Tipaza.
DULAU et Cie, libraires à Londres.
EBERT, conseiller de Gouvernement.
ESQUER, archiviste du Gouvernement Général.
DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE, chef du Service cartographique au Gouvernement Général.
FICHEUR, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger.
Docteur GASSER, maire d'Oran.
GAUDEFROY-DEMOMBYNES, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, à Paris.
E.-F. GAUTIER, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres d'Alger.
COMMUNE MIXTE DE GÉRYVILLE.
GITTON, à Alger.
GLÉNAT, conservateur du Musée des antiquités d'Alger.
GOGNALONS, officier interprète, Bureau des renseignements, à Oudjda (Maroc).

GOLY, directeur du Crédit Lyonnais à Montpellier.
GRANCHAMP, chef de bureau à la Résidence Générale, Tunis.
GRELLET, à Alger.
GSELL, professeur au Collège de France.
HANNEDOUCHE, président du Syndicat d'initiative d'Alger.
Madame HANNEDOUCHE.
Général HANOTEAU.
HOUEL, administrateur de commune mixte détaché à Casablanca.
Docteur HUGHES, à Alger.
HUREAUX, interprète à la Cour d'Appel d'Alger.
ISMAÏL BEN MAHDI, interprète judiciaire au Tribunal de Bougie.
JACQUART, négociant à Alger.
JOLEAUD, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.
Ch.-A. JOLY, délégué financier.
Ch. JUDE, officier interprète à Beni-Abbès.
André JULIEN, conseiller général, à Oran.
LABOUTHIÈRE, sous-directeur au Gouvernement Général.
André LAGUERRE, directeur de la Société Générale à Alger.
LARNAUDE, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Docteur LAURENS, à Batna.
BERNARD LAVERGNE, professeur à la Faculté de Droit de Nancy.
LEBAR, à Alger.
Général LEVÉ.
LEVI-PROVENÇAL, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe et de berbère à Rabat.
Mgr LEYNAUD, archevêque d'Alger.
Ch. LORENZI, à Alger.
D. LUCIANI, ancien directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général, délégué financier.
Noël LUCIANI, interprète judiciaire à Tunis.
LYCÉE D'ALGER.
MAIRIE D'ALGER.
G. MARÇAIS, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
W. MARÇAIS, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes.
Gaston MARGUET, à Alger.
P. MARTINO, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
MASSÉ, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
E. MAURY, directeur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général.
F. MAURY, chef du Cabinet du Secrétaire général du Gouvernement.
G. MERCIER, délégué financier.
MERLIN, professeur à la Faculté des Lettres de Lille.
H. de MÉSENGE, contrôleur des Douanes.
A. MESPLÉ, professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie de l'Afrique du Nord.
MIRANTE, directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général.

MONCHICOURT, contrôleur civil à Béja.
MONNIER, directeur du Crédit Lyonnais à Alger.
Ch. MONTALAND, architecte du Gouvernement général.
MORAND, doyen de la Faculté de Droit d'Alger.
MUSÉE D'ORAN.
NEHLIL, officier interprète, Résidence générale de France à Rabat
NEIGEL, directeur du Collège musulman à Rabat.
NIBELLE, négociant à Alger.
NESSLER, à Oran.
NOEL, industriel à Rabat.
OPPETIT, administrateur de la commune mixte de Bou-Saâda.
PALLU DE LESSERT, à Paris.
PAYSANT, préfet honoraire.
Edmond PERRIQUET, propriétaire à Alger.
RAMA AMADI, Intendance militaire de Diego-Suarez.
RATTIER, architecte à Paris.
RAVENET, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Alger.
RÉSIDENCE GÉNÉRALE DU MAROC.
RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE TUNIS.
RICARD, inspecteur des Arts indigènes à Fez.
RICOME, négociant à Alger.
Gaston RIVIÈRE, propriétaire à Alger.
ROBERT, administrateur principal en retraite à Bordj-bou-Arréridj.
Henri ROBERT, avoué à Alger.
Mme Vve ROLLAND, à Moissac.
ROUGIER, professeur au Lycée d'Alger.
ROZIS, sous-directeur des Territoires du sud.
SABATIER, président des délégations financières.
SABATIER, conseiller général à Tlemcen.
François SAGOT, docteur ès-lettres, à Aïn-Bessem.
SAINT-CALBRE, directeur de la Médersa d'Alger.
Docteur SALIÈGE à Alger.
DE SAMBOEUF, avocat à Alger.
SECTION SOCIOLOGIQUE DES AFFAIRES INDIGÈNES A TANGER.
SIMONI, sous-chef de bureau à la Résidence générale de Tunis.
SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE.
SOUALAH, professeur au Lycée d'Alger.
STECKERT, 16, rue de Condé, à Paris.
VALLOIS, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
VIALLAT, président du tribunal civil d'Orléansville.
Mlle VIOT, institutrice au Beau-Fraisier (Alger).
WÜRTZ, président de Chambre honoraire, à Alger.
YVER, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Assemblée Générale du 6 Février 1921

L'Assemblée générale de la Société historique algérienne a eu lieu le 6 février 1921 au Musée de Mustapha sous la présidence de M. Paysant.

Après une allocution du Président, qui profite de l'hospitalité gracieusement accordée à la Société par M. Marçais, pour faire l'historique sommaire du Musée, lecture est donnée du rapport du Secrétaire général sur l'activité de la Société historique durant l'année 1920 et du compte-rendu du Trésorier.

Ces deux rapports sont approuvés par l'Assemblée.

Le président exprime ensuite les regrets causés à la Société par la disparition d'un de ses vice-présidents, le Dr E. Vidal. Il propose, aux suffrages de l'Assemblée, pour occuper la place vacante, le général Hanoteau. Ce choix est ratifié à l'unanimité et le général Hanoteau est invité à prendre place au Bureau.

Plusieurs membres de l'Assemblée expriment le désir qu'une propagande active soit faite pour mettre davantage le public au courant des travaux de la Société et attirer ainsi de nouvelles adhésions.

Après un échange de vues sur ce sujet, la séance est levée à 10 h. 30.

Rapport sur la situation morale de la Société Historique Algérienne, pendant l'année 1920.

MESDAMES, MESSIEURS,

Une année vient encore de s'ajouter à l'âge déjà respectable de la Société Historique Algérienne, sans rien lui enlever pourtant de sa vitalité. Son activité n'a pas été moindre, en 1920 qu'en 1919. Nous avons quelque droit de nous en féliciter. La crise économique que nous traversons a rendu précaire l'existence de bien des Sociétés savantes. Le caractère désintéressé de leurs travaux n'est pas de nature à les recommander à l'attention du public ; quelques-unes ont dû, faute de ressources, interrompre leurs publications et attendent, pour les reprendre, des jours meilleurs. Nous n'avons pas été réduits à d'aussi fâcheuses extrémités ; nous avons, au contraire, poursuivi, dans la mesure de nos moyens la tâche que s'est assignée notre Compagnie.

Cet heureux résultat, nous le devons, avant tout à la fidélité de nos collègues qui, malgré les difficultés de l'heure présente, ont tenu à nous apporter, comme par le passé, le concours de leurs cotisations et de leur sympathie. Sans doute nous avons eu le regret de voir disparaître plusieurs d'entre eux, notamment l'un de nos vice-présidents, le docteur Vidal, dont M. Paysant vous rappelait tout à l'heure les qualités brillantes et le dévouement aux intérêts de la Société. Mais les vides causés par les morts et les démissions ont été comblés par des adhésions nouvelles, qui, maintiennent le chiffre de nos sociétaires aux environs de 130.

Parmi ces nouveaux membres, nous enregistrons avec une légitime satisfaction les noms de personnalités oranaises, constantinoises, tunisiennes et marocaines. C'est pour nous une preuve de la haute estime où est tenue, dans toutes les parties de la France nord-africaine, la Société Historique Algérienne. C'est aussi l'indice qu'elle doit devenir, à côté des sociétés locales, dont elle encouragera les initiatives et coordonnera les travaux, le centre et le foyer, je dirais presque, si le mot ne paraissait trop ambitieux, l'Institut des sciences historiques et philologiques de l'Afrique du Nord.

Il nous appartient, d'ailleurs de hâter la réalisation de ces

espérances, en indiquant le chemin à ceux qui cherchent leur voie, en sollicitant par une propagande incessante les bonnes volontés hésitantes.

L'augmentation du nombre de nos sociétaires, s'impose, on ne saurait trop le répéter, comme une nécessité urgente. L'autorité morale de la Société ne peut que gagner à l'accroissement du nombre de ses membres ; son existence et son fonctionnement en seront plus régulièrement assurés. Il peut être flatteur pour chacun de nos collègues de penser, en son for intérieur, qu'il fait partie d'une élite, d'autant plus distinguée qu'elle est plus restreinte ; il est moins agréable pour ceux auxquels vous avez confié le soin de gérer vos affaires, de se demander chaque année comment ils parviendront à équilibrer le budget. Nous n'étions pas sans éprouver quelque inquiétude à cet égard au début de l'année passée. La libéralité du Gouvernement général et celle du Conseil de l'Université d'Alger nous ont fort heureusement tirés d'embarras. Les subventions importantes qu'ils ont bien voulu nous accorder et dont nous leur exprimons, ici, publiquement, toute notre gratitude, jointes à l'esprit de rigoureuse économie dont notre trésorier ne consent point à se départir, nous ont permis de couvrir toutes nos dépenses et même d'envisager l'exercice qui commence, avec tranquillité.

La politique d'économie, si elle est commandée par les circonstances, ne va pas, toutefois, sans inconvénients. Elle nous a imposé l'obligation, puisque nous nous refusions à augmenter nos ressources en élevant le taux des cotisations, de restreindre le nombre et l'importance de nos publications. La *Revue Africaine* a donc été réduite à 2 fascicules au lieu de 4 et le nombre de pages ramené de 528 à 424. Cette diminution est certes beaucoup moins considérable que celle qu'ont subie d'autres périodiques Nous regrettons pourtant d'avoir été contraints à une mesure de ce genre, car nous disposions d'une matière abondante et variée et la publication d'articles importants s'est trouvée retardée. Cette mesure, d'ailleurs, n'est que transitoire. La situation paraît déjà sensiblement améliorée. La baisse du prix du papier et les conditions actuelles de l'impression, nous laissent entrevoir, en attendant le retour à la périodicité trimestrielle, la possibilité de donner, en 1921, trois fascicules au lieu de deux. Peut-être, pourrons-nous aussi réaliser un projet depuis longtemps à l'étude : la publication de la *Table de*

la Revue pour la période 1882-1914. L'absence de tout répertoire pour cette période fait perdre aux travailleurs un temps précieux, et les empêche de tirer parti des renseignements de toute nature, épars dans des fascicules qu'ils ne se résignent guère à feuilleter page par page. La publication de cette Table, établie avec une conscience extrême par M. Bévia, qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine, rendra, nous n'en doutons pas, les plus grands services.

La Société Historique ne perd donc pas de vue le but que lui ont assigné ses fondateurs et ne s'écarte pas des voies qu'ils lui ont tracées. Elle est et entend rester une Société savante ; elle veut grouper tous ceux qui s'intéressent au passé de l'Afrique, et leur fournir les moyens de porter à la connaissance du public les résultats de leurs recherches. Mais elle désire aussi faciliter à ses membres les moyens de se rencontrer, de se connaître, d'échanger dans des causeries sans prétention, leurs vues et leurs idées. C'est ainsi que l'Assemblée générale de l'an dernier a été suivie d'une visite du Musée des Antiquités, où M. Carcopino nous a présenté d'une façon aussi érudite qu'agréable ses dernières acquisitions épigraphiques et artistiques. Dans quelques instants nous allons parcourir sous la conduite de M. Marçais, le plus aimable et le plus compétent des guides, les collections d'art indigène. Nous espérons pouvoir, au cours de l'année, organiser d'autres réunions de ce genre. Elles procureront à ceux qui y participeront, l'occasion de préciser et de compléter leurs connaissances ; elles contribueront aussi, nous en sommes convaincus, à resserrer les liens de solidarité amicale qui doivent unir entre eux les membres d'une même Société.

Le Secrétaire général,
GEORGES YVER.

Rapport du Trésorier

Les comptes de l'année 1920 se résument de la manière suivante :

Recettes :

Subvention du Gouvernement général	1.000 »	
Subvention de l'Université d'Alger	1.500 »	
Cotisations (frais de poste déduits)	1.673 70	
Vente de numéros	39 »	
Revenus de portefeuille et intérêts de fonds placés	153 52	
Obligation sortie au tirage et remboursée	501 85	
Obligation entrée en portefeuille	492 95	
Total	5.361 02	5.361 02

Dépenses :

Frais d'impression	3.267 50	
Frais de tirages à part	176 »	
Impressions diverses	37 »	
Frais d'envoi des numéros	52 80	
Frais de correspondance	30 85	
Timbres quittance	12 40	
Frais de bureau, de banque et divers	24 40	
Frais de recouvrement	25 90	
Frais de personnel	25 »	
Valeur en écritures de l'obligation sortie	465 50	
Achat d'une obligation du Crédit National	492 95	
Total	4.605 30	4.605 30
D'où excédent de recettes		755 72

La situation de caisse et de portefeuille s'établit dès lors comme suit :

En caisse au 1er janvier 1920 :

Numéraire	1.306 64
Portefeuille	3.730 20
	5.136 84
Recettes de l'année	5.361 02
	10.497 86
Dépenses de l'année	4.605 30
Excédent au 1er janvier 1921 se décomposant en :	5.892 56
Numéraire	2.134 91
Portefeuille	3.757 65
	5.892 56

La situation est donc meilleure que l'année dernière. Il en est de même du nombre des membres de la Société qui est passé, entrées et sorties par décès ou démissions comprises, de 125 à 137, soit un gain de 12 unités, qui sont dues en particulier aux efforts dévoués de nos amis de Tunisie et du Maroc. Mais il faut observer, une fois de plus, que la valeur de nos cotisations (1.644 fr. brut) n'assure même pas moitié des frais d'impression des deux numéros de la *Revue* que nous avons publiés en 1920, et que les subventions du Gouvernement Général et de l'Université nous permettent seules de continuer notre œuvre.

Nous espérons néanmoins, grâce à la gestion prudente de la Société, qui nous a permis en 1920 de parer à l'augmentation prévue des frais d'impression tout en gardant par devers nous quelques ressources, et sans augmenter le prix de notre cotisation pouvoir cette année accroître l'importance, déjà respectable, de nos ressources.

Nous proposons en conséquence à votre adhésion le projet de budget suivant pour 1921 :

Recettes :		
Solde en caisse à ce jour	2.100 »	
Cotisations	1.700 »	
Subventions	2.000 »	
Divers	200 »	
Total	6.000 »	ci. 6.000 »
Dépenses :		
Frais d'impression (2 numéros)	3.500 »	
Table	1.500 »	
Divers	500 »	
Total	5.500 »	ci. 5.500 »
Excédent de recettes		550 »

Le Trésorier de la Société,
Martial DOUEL.

Le Folklore dans le « Journal Asiatique »

(1822-1920)

La Société Asiatique de Paris, doit célébrer l'an prochain, le centenaire de sa fondation. Il a paru utile de passer en revue tout ce que son Journal contient depuis cette date, sur le folklore oriental. Il serait à désirer qu'on signalât de même les résultats de ses travaux dans les autres parties des études orientales.

Vouloir reproduire tout ce qui, dans la collection du *Journal Asiatique* depuis son origine, touche au folklore dans toute l'étendue de ce terme, serait une longue tâche qui dépasserait les limites assignées à cet article. Il n'est guère, en effet, de travaux publiés dans le *Journal* qui ne renferment, plus ou moins développés, des éléments appartenant au folklore : contes et chansons populaires, coutumes, superstitions, cérémonies, proverbes, traditions, et il faudrait citer presque tous les mémoires dont se compose la collection presque centenaire du *Journal*. Je me bornerai donc à signaler tout ce qui s'y rapporte particulièrement, en commençant par l'Extrême-Orient et en suivant autant que possible l'ordre chronologique des publications. Toutefois, cette règle ne sera pas rigoureusement appliquée et il m'a paru préférable de grouper ensemble les notices qui, par exemple, traitent de certains cycles dans les branches différentes.

Chine, Tibet, Moghol

Dans le domaine de la Chine et du Tibet, on trouve à signaler le premier chapitre du *Hou thou Youan, ou le Livre mystérieux*, traduit du chinois par Fulgence Fresnel qui devait bientôt se livrer tout entier à l'étude de l'Arabie antéislamique, comme J. Mohl abandonna le chinois par où il avait débuté [1]. A la même date, Stanislas Julien faisait ses débuts comme sinologue par la traduction des *Contes et bons mots extraits du Siao li Siao* [2] et par celle du *Léopard vengeur*, extrait du *Sing chi heng yan* [3]. On doit à Bazin l'analyse d'un ouvrage renfermant des contes et légendes sur les animaux fantastiques : *Notice du Chan hai king, cosmographie fabuleuse attribuée au grand Yu* [4]. Le roman bouddhique chinois, récit d'un voyage imaginaire à l'île de Ceylan pour y chercher des livres canoniques a été résumé par Th. Pavie : *Etude sur le Sy-yéou-tchin-tsuei* [5]. Une notice sur la publication des proverbes chinois par Perny a été donnée par Motel [6]. Dans un article intitulé *Chronique littéraire de l'Extrême-Orient*, Imbault-Huart a signalé un certain nombre de chansons et de poésies populaires [7], et dans ses *Miscellanées chinois*, il a donné une série de maximes, d'apologues, d'anecdotes, de nouvelles et de contes fantastiques [8]. Le même auteur a consacré un

(1) *Journal asiatique*, 1re série, t. I, octobre 1822, p. 202-205.

(2) Ire série, t. IV, février 1824, p. 100-104.

(3) Ire série, t. V, août 1824, p. 90-97.

(4) IIIe série, t. VIII, novembre 1839, p. 331-382.

(5) Ve série, t. IX, avril-mai 1857, p. 357-392 ; t. X, octobre-novembre 1857, p. 308-373.

(6) VIe série, t. XIV, p. 383-384.

(7) VIe série, t. XV, janvier 1880, p. 71-75 ; t. XVII, février-mars 1881, p. 256-285.

(8) VIIe série, t. XVI, août-septembre 1880, p. 270-288, octobre-décembre 1880, p. 521-545 ; t. XVIII, août-septembre 1882, p. 255-267 ; t. XIX, avril-juin 1882, p. 522-546 ; VIIIe série, t. II, août-septembre 1883, p. 284-303 ; t. III, janvier 1884, p. 80-94 ; t. V, janvier 1885, p. 6?-77 ; t. XV, avril-juin 1890, p. 483-485.

article à la *Légende du premier pape des taoïstes* [1]. La divination par l'écaille de tortue a été étudiée par Chavanne, d'après l'ouvrage de Lotchen-yu [2].

Un recueil sanscrit bouddhique dont il n'existe plus qu'une version tibétaine, le *Kurma-Çataka*, analogue à l'*Avadana-Çataka*, a fait l'objet d'un travail de L. Feer : Le *Kurma-Çataka* [3]. Le texte tibétain de la table des présages signifiés par l'éclair a été publié et traduit par J. Barot [4].

Un extrait de la version moghole des contes de Siddhi-Kur fut donné d'après la version de Bergmann par Morris [5] et une notice de l'édition de Jülg par J. Mohl [6].

Indo-Chine

Une série de légendes, extraites d'un traité des sectes religieuses du Tonkin et de la Chine, a été traduite par Ad. de Ste Thècle dans deux articles [7]. L. Aubaret a traduit un poème annamite, très répandu dans le peuple mais dédaigné des lettrés et qui remonte à une époque difficile à préciser, *Luc Van Tièn, poème populaire annamite* [8]. Une étude sur les manuscrits cambodgiens avec l'analyse du roman de *Leacsanavong* et d'une description

(1) VIIIe série, t. IV, novembre-décembre, 1884, p. 389-461.

(2) Xe série, t. XVII, janvier-février 1911, p. 127-137.

(3) IXe série, t. XVII, janvier-février 1901, p. 53-100 ; mars-avril 1901, p. 257.

(4) XIe série, t. I, mars-avril 1913, p. 445-449.

(5) Ire série, t. V, septembre 1824, p. 156-162.

(6) VIe série, t. XIII, février 1869, p. 198-199.

(7) Ire série, t. II, mars 1823, p. 163-175 ; t. VI, mars 1825, p. 154-165.

(8) VIe série, t. III, janvier 1864, p. 63-89 ; février 1864, p. 97-168.

des enfers a été donnée par L. Feer, d'après les manuscrits de la collection Hennecart : *Etudes cambodgiennes*, [1]. D'un autre côté, l'enfer cambodgien a été décrit par Roeské d'après le *Trai-Phum (Les trois mondes)* [2].

Australasie et Madagascar

La traduction de l'ouvrage légendaire, *Sedjerat Malayou*, d'ailleurs plus fidèlement traduit par A. Marre (*Muséon*), t. XVIII, p. 27), a donné lieu à un article où P. A. Dufau signale quelques contes : *Malay Annals* [3] ; une nouvelle édition du texte a été l'objet d'un compte rendu de Devic [4]. *Les Mélanges malays, javanais et polynésiens* d'E. Jacquet renferment, sous le titre de *Bibliothèque malaye*, une liste de romans et de contes écrits dans cette langue [5]. Il en est de même du *Catalogue des manuscrits malais appartenant à la Bibliothèque de la Société royale asiatique de Londres*, par E. Dulaurier [6]. A propos de l'édition du roman malais de *Sri Rama* par Roorda van Eysinga, A. Dozon a étudié cet ouvrage : *Essai sur le roman malay de Sri Rama* [7] ; il faut y joindre la critique d'E. Dulaurier [8]. L'épopée javanaise de Vivaha a fait l'objet d'un mémoire de L. Radet : *Etude sur la littérature javanaise* [9]. L'ouvrage capital de

(1) VIIe série, t. IX, février-mars 1877, p. 161-234.
(2) XIe série, t. IV, novembre-décembre 1914, p. 588-606.
(3) Ire série, t. I, novembre 1822, p. 300-309.
(4) VIIIe série, t. V, février-avril 1885, p. 339-344.
(5) IIe série, t. IX, février 1832, p. 97-132 ; mars 1832, p. 222-267, t. XI, janvier 1833, p. 84-89.
(6) IIIe série, t. X, janvier 1840, p. 53-83.
(7) IVe série, t. VII, mai 1846, p. 425-471 ; t. VIII, novembre-décembre 1846, p. 483-509.
(8) IVe série, t. VII, juin 1846, p. 578-586.
(9) Ve série. t. XII, août-septembre 1858, p. 271-309 ; octobre-novembre 1858, p. 394-412.

Skeat et Blagden, *Pagan Races of the Malay Peninsula* a été apprécié dans un compte rendu de G. Ferrand [1]. Celui de Seidenadel, sur la langue des Boutou-Igoroy, peuplade à demi-civilisée du nord de l'île de Luçon dans les Philippines, contient des textes de mythologie, de folklore et de chansons ; il a été signalé par un article de Cabaton [2]. Une amulette arabo-malaise, prise sur un chef de pirates à Kroë, dans l'île de Sumatra en 1902, a été décrite par Ph. S. Van Rokel [3].

Le conte malgache de *Bouraha* a été reproduit d'après la version betsimisaraka par Marre de Marin [4]. La *Légende de Raminia*, le prétendu chef mekkois, allié au Prophète, qui aurait introduit l'islâm à Madagascar et serait retourné ensuite à la Mekke, a été publiée et traduite par G. Ferrand, d'après un manuscrit malgache dont Flacourt semble avoir eu connaissance [5]. L'astrologie touche par certains côtés au folklore, aussi y a-t-il lieu de citer l'article du même auteur : *Chapitre d'astrologie arabico-malgache* [6]. Le même, dans son *Mémoire sur l'origine africaine des Malgaches*, donne des légendes et des traditions sur d'anciennes populations de l'île [7]. Les poésies populaires malgaches, connues sous le nom de *hain-teny* ont été étudiées par J. Paulhan : *Les Hain-teny merina* [8]. Un volume publié ensuite par le même auteur sous ce titre a donné lieu aux observations de G. Ferrand [9].

(1) Xe série, t. IX, mars-juin 1906, p. 545-550.
(2) Xe série, t. XIX, janvier-février 1912, p. 204-206.
(3) Xe série, t. XIX, mars-avril 1912, p. 299-319.
(4) VIIe série, t. XIX, avril-mai-juin 1877, p. 510-532.
(5) IXe série, t. XIX, mars-avril 1902, p. 188-230.
(6) Xe série, t. VI, septembre-octobre 1905, p. 193-273.
(7) Xe série, t. XI, mai-jnin 1908, p. p. 353-500.
(8) Xe série, t. XIX, janvier-février 1912, p. 133-162.
(9) XIe série, t. IV, juillet-août 1914, p. 151-157.

Inde

Des grands recueils de contes de l'Inde, l'*Hitopadesa* a fourni une fable : *Le serpent et les grenouilles*, traduite par Eugène Burnouf (1). Lancereau a donné une analyse de la traduction faite en 1802 en brij-bhaka par le brahmane gouzerati Sri Lallû Djî Lâl Karbi (2). La rédaction sanscrite des contes du *Vikrama-tcharitra* a été analysée par Roth : *Extrait du Vikrama-charitram* (3). Le recueil sanscrit des contes de Gounâdhya, *Vetalapantchavinsati (Vingt-cinq contes d'un vampire)*, mis en brij-bhaka par le poète Sourat Kabîswar dans la première moitié du XVIIIe siècle passa de là en hindoui grâce à Mazhar 'Ali Khân ; cette version, revue par Târinî Tcharan-Mitr, porte le nom de *Betal-Patchisi* et Lancereau en a tiré un certain nombre de contes : *Extraits du Betâl Patchîsî* (4). D'une version sanscrite, probablement de Kshemendra, l'auteur de la *Brihatkathâmânjari*, Sylvain Lévi a extrait le premier et le second récit du vampire : *Les vingt-cinq contes du vampire* (5). Un compte-rendu de l'édition de la version hindoustanie du *Betal-patchisi* par Barker, a été donné par Garcin de Tassy (6). Une nouvelle version du recueil de la *Brihatkathâmanjari* de Gounâdhaya, différente de celle de Somadéva et de Kchemandra, a été signalée par F. Laute (7) ; son essai sur ce recueil a été l'objet d'un compte rendu de Jarl

(1) Ire série, t. II, mars 1823, p, 150-154.

(2) IVe série, t. XIII, janvier 1849, p. 71-92 ; février 1849, p. 97-119.

(3) IVe série, t. VI, septembre-octobre 1845, p. 305.

(4) IVe série, t. XVIII, juillet 1851, p. 5-36 ; septembre-octobre 1851, p. 366-410 ; t. XIX, avril 1852, p. 333-365.

(5) VIIIe série, t. VII, février-mars-avril 1886, p. 190-216.

(6) Ve série, t. VI, octobre-novembre 1855, p. 467-468.

(7) Xe série, t. VII, janvier-février 1906 p. 19-56.

Charpentier (1). La première partie d'une histoire romanesque de Bhodja, roi de Malavâ, et des pandits de son temps, par le pandit Hellal, a été publiée et traduite par T. Pavie : *Bhôdjaprabandha* (2). La place du serpent dans la mythologie et le folklore de l'Inde a fait l'objet des recherches de T. Pavie : *Quelques observations sur le mystère du serpent chez les Hindous* (3). D'Eckstein a de même étudié des légendes brahmaniques, entre autres celle des deux sœurs, la Kadroû et la Vinatâ (4). C'est au folklore qu'appartiennent les légendes sur l'enfer indien ; elles ont été exposées en détail par L. Feer, *L'enfer indien* (5). A ce sujet se rattache le compte rendu donné par le même, de l'ouvrage de Scherman, *Materialien zur Geschichte der indischen Visions-literatur* (6). Les aventures de Padmani, reine de Tchitor, célèbre par sa beauté et son dévouement héroïque, ont été racontées par T. Pavie (7). Les amours de Crichna avec Gôpis, légende très populaire dans l'Inde, font le sujet du livre X du *Bhâgavata-Purâna*, traduit par Hauvette-Besnault : *Pantchâdhyâyî* (8). Une recension du *Pantchatantra*, le *Tantrâkhyâyika* a été traduite par Hertel qui la considère comme la plus ancienne. Cette opinion est mise en doute par Sylvain Lévi dans l'important compte rendu qu'il

(1) Xe série, t. XVI, novembre-décembre 1919, p. 600-609.

(2) Ve série, t. III, mars-avril 1854, p. 185-230 ; t. IV, octobre-novembre 1854, p. 385-431 ; t. V, janvier 1855, p. 76-105.

(3) Ve série, t. V, mai-juin 1855, p. 469-529.

(4) Ve série, t. VI, août-septembre 1855, p. 191-321 ; octobre-novembre 1855, p. 297-391 ; décembre 1855, p. 473-524.

(5) VIIIe série, t. XX, septembre-octobre 1892, p. 185-232 ; IXe série, t. I, janvier-février 1893, p. 112-151.

(6) IXe série, t. II, p. 365-367.

(7) Ve série, t. VII, janvier-février 1856, p. 5-47 ; février-mars 1856, p. 89-130 ; avril-mai 1856, p. 315-343.

(8) VIe série, t. I, mai-juin 1865, p. 373-445.

a donné de cet ouvrage [1]. Une version laotienne du même recueil, intitulée Nang Mulla Tantai et apparentée à la version javanaise a fait l'objet d'une étude du Dr Brenger, publiée après sa mort par L. Finot [2]. En ce qui concerne les autres versions de ce livre célèbre, Garcin de Tassy a donné quelques observations sur l'édition de Boulaq du *Kalilah et Dimnah* [3] et j'ai publié une *Note sur un manuscrit du Kalilah et Dimnah*, présentant une nouvelle recension [4]. La nouvelle édition de la version syriaque par Schulthess a été examinée par Nau [5]. Ce livre fut traduit ou plutôt imité en persan par Ḥosaïn Vâïz Kâchefi, sous le titre d'*Anvar i Sohaïli* (*Les lumières de Canope*) ; des fables tirées de ce recueil furent publiées par Raux et ont été l'objet d'un compte rendu de Clément Huart [6]. L'imitation persane fut à son tour traduite librement en turk par 'Ali Tchélébi, qadhi de Brousse, mort en 750 h., sous le titre de *Houmayoun Nâmeh* (*Le livre impérial*) : des extraits furent traduits par A. Royer : *Fragments du Humaïoun Nameh* [7].

Mais c'est surtout le bouddhisme qui a fourni la plus abondante récolte de folklore. La légende du Bouddha a été soumise par E. Senart à une critique d'ensemble où il a étudié, ce qu'on avait à peine soupçonné jusqu'alors, la relation étroite qui existe entre le brahmanisme populaire et la légende bouddhique ; le bouddhisme, au point de vue mythologique et légendaire, a été très peu créateur.

(1) Xe série, t. XIV, novembre-décembre 1909, p. 529-535.
(2) Xe série, t. XII, novembre-décembre 1908, p. 357-434.
(3) IIIe série, t. I, mai 1836.
(4) IXe série, t. XVI, septembre-octobre 1900, p. 360-369.
(5) Xe série, t. XVII, mai-juin 1911, p. 549-552.
(6) XIe série, t. X, juillet-août 1917, p. 171-176.
(7) IVe série, t. XII, novembre-décembre 1848, p. 381-416 ; t. XIII, avril-mai 1849, p. 414-440.

Depuis l'œuvre de Burnouf, rien d'aussi important n'avait paru sur l'histoire de cette doctrine : *La légende du Bouddha* [1]. La parenté entre le récit légendaire de la vie de Sakiyâ-Mouni et celles des deux saints chrétiens Barlaam et Josaphat a été signalée pour la première fois par Laboulaye ; Zotenberg a donné une étude sur le texte arabe et un extrait [2]. Mais l'intermédiaire entre le récit indien et l'ouvrage grec était resté inconnu. P. Alfaric croit l'avoir trouvé chez les Manichéens : *La vie chrétienne du Bouddha* [3]. En associant l'étude des textes à celle des monuments figurés, A. Foucher a examiné la légende du grand miracle du Bouddha à Çrâvastî [4] ; il a décrit également les bas reliefs représentant les scènes de la vie légendaire de Sakyâ-Mouni : *Les bas reliefs des stûpa de Sikri (Gandhâra)* [5] ; *Interprétation de quelques bas-reliefs du Gandhâra* [6].

Un des principaux recueils de légendes bouddhiques est celui des Jâtakas. Une étude d'ensemble sur ce livre a été donnée par L. Feer qui a composé une sorte de répertoire des diverses collections de la légende [7] : en même temps, il donnait un compte rendu du tome I de l'édition des Jâtakas de Fausboll [8] et une note sur cette édition [9]. Une autre note sur le Jâtaka pâli et les 547

(1) VIIe série, t. II, août-septembre 1873, p. 113-303 ; t. III, avril mai 1874, p. 248-450 ; t. VI, août-septembre 1875, p. 97-234.
(2) VIIIe série, t. V. mai-juin 1885, p. 531.
(3) XIe série, t. X. septembre-octobre 1917, p. 269-288.
(4) Xe série, t. XIII. janvier-février 1909, p. 5-77.
(5) Xe série, t. II, septembre-octobre 1903. p. 185-330.
(6) XIe série, t. IX, mars-avril 1917, p. 257-281.
(7) VIIe série, t. V, mai-juin 1875, p. 357-434 ; t. VI. août-septembre 1875, p. 243-306.
(8) VIIe série, t. VIII, p. 508.
(9) VIIe série, t. VII, mars-avril 1876, p. 356-359 ; IXe série, t. XI, janvier-février 1898, p. 183-184.

ontes qu'il contient a été publiée par G. K. Nariman (1). ,es stances qu'on retrouve dans les Jâtakas et leur rapport avec les contes qui les accompagnent ont été étudiées par E. Senart, *Les Abhisambuddhagâthâs* (2). Les âtakas séparés ont été aussi l'objet de travaux de L. Feer : celui qui est relatif à l'éléphant blanc ; *La Chaddan-a-Jâtaka* (3) ; celui qui a trait à la punition de Kôkalika qui avait mal parlé du Bouddha et où l'on retrouve les thèmes de quelques fables-ésopiques : *Kôkalika* (4) ; la égende du Bouddha et de la famille de tigres, légende spéciale à la littérature bouddhique du Nord : *le Boddhisatva et la famille de tigres* (5). Les Jâtakas ont aussi fourni à L. Feer l'occasion d'une comparaison de légendes sanscrites et chinoises sur un calomniateur du Bouddha : *Çinca Mânaviki Sundari* (6). Une recension sogdienne du *Vusantara-Jâtaka* dont le récit diffère de la version pâlie et du remaniement de la légende en tibétain et en chinois a été publiée en transcription et traduite par R. Gauthiot (7). Une version tibétaine du dernier des cinq cent cinquante Jâtakas, *Vassantara-Jâtaka* racontant la 550e incarnation du Bouddha avant de renaître comme Sakyâ-Mouni a été traduite par J. Barot : *Drimedkundan* (8).

La légende de la conversion du roi Prasenajît au bouddhisme a été l'objet d'une traduction de L. Feer :

---

(1) Xe série, t. XX, juillet-août 1912, p. 115-120.

(2) IXe série, t. XVII, mai-juin 1901, p. 385-486.

(3) IXe série, t. V. janvier-février 1895, p. 31-85 ; mars-avril 1895, p. 189-223.

(4) IXe série, t. X, mars-avril 1898. p. 185-209,

(5) IXe série, t. XV, septembre-octobre 1899, p. 272-303.

(6) IXe série, t. IX, mars-avril 1897. p. 288-317.

(7) Xe série, t. XIX, janvier-février 1912, p. 162-193 ; mai-juin 1912, p. 429-510.

(8) XIe série, t. IX, septembre-octobre 1914, p. 221-305.

Etudes bouddhiques, La Sûtra de l'Enfant (1). La *Mahajjâtakamâlâ* a été analysée par E. Lang qui en a extrait la légende du potier et de la fille esclave (2).

L. Feer a étudié aussi le recueil sanscrit de légendes, connu sous le nom d'*Avadana Çâtaka (Le livre des Cent légendes)* (3), et un certain nombre de chapitres de cette collection dans les articles suivants : *Comment on devient Bouddha* (4) ; *Comment on devient Pratyeka Bouddha* (5) ; *Comment on devient Arhât* (6) ; *Mésaventures des Arhats* (7) ; *Comment on devient Arhati* (8) ; *Comment on devient Déva* (9) ; *Comment on devient Préta* (10). Trois autres légendes, *Les Avadanas Jâtakas*, ont été traduites par le même (11), ainsi que la légende sur la piété filiale, *Maitrakanyaka-Mittavindaka* qu'on retrouve aussi dans les Jâtakas (12). Le dernier des cent contes de l'*Avadana Samgiti*, a été repris en détail par Przyluski ; *Le Parinirvana et les funérailles du Bouddha* (13).

Le recueil de légendes bouddhiques d'Açvaghosa, intitulé *Sutralamkâra* a été analysée avec des recherches sur ses sources par Sylvain Lévi (14). La légende de la

---

(1) VII série, t. IV, octobre-novembre 1874, p. 297-368.

(2) Xe série, t. XIX, mai-juin 1912, p. 510-550.

(3) VIIe série, t. XIV, octobre-décembre 1879, p. 273-307.

(4) VIIe série, t. XVI, octobre-décembre 1880, p. 486-514.

(5) VIIe série, t. XVII, avril-juin 1881, p. 515-550.

(6) VIIe série, t. XVIII, octobre-décembre 1881, p. 460-498.

(7) VIIe série, t. XIX, avril-mai-juin 1882, p. 328-360.

(8) VIIIe série, t. I, avril-mai-juin 1883, p. 407-440.

(9) VIIIe série, t. III, janvier 1884, p. 5-41.

(10) VIIIe série, t. III, février-mars 1884, p. 109-140 ; t. IV, août-octobre 1884, p. 332-369.

(11) IXe série, t. XIII, 1899, p. 362-369.

(12) VIIe série, t. XI, avril-mai-juin 1878, p. 360-443.

(13) XIe série, t. XI, mai-juin 1918, p. 485-526 ; t. XII, novembre-décembre 1918, p. 402-456 ; t. XIII, mai-juin 1919, p. 365-480.

(14) Xe série, t. XII, juillet-août 1909, p. 57-184.

conversion de Nanda a été racontée par Açvaghosa dans un manuscrit récemment découvert, le *Saundarandakâvya* et étudié par A. Baston [1]. C'est également Nanda qui est avec le Bouddha, le héros d'une aventure racontée dans un fragment tokharien du *Vinaya* des Sarvastivadins, traduit par Sylvain Lévi [2]. G. Coedes a signalé la traduction par Hertel des récits choisis du *Pariśiṣṭaparvan* du moine jainiste Humatchandra [3]. Les contes jainas, rassemblés par Jacobi ont été traduits en anglais, *Hindu Tales*, par J.-J. Meyer et cet ouvrage a été examiné par Guérinot [4]. Les légendes existant dans le recueil jaina, *Commentaire de Bhâvavijaya*, sur le neuvième chapitre de l'Uttarâdhyayasûtra, ont été résumées par Jarl Charpentier [5].

En hindoustani, la traduction du roman, *Les Aventures de Kamrup*, par Garcin de Tassy a été l'objet d'une étude détaillée de Caussin de Perceval [6] ; un autre roman, *La Rose de Bakawali*, a été analysé par Garcin de Tassy [7], ainsi qu'une anecdote hindoustanie [8]. L'édition du roman hindoustani, *Bag o Bahar*, par Duncan Forbes, a été le sujet d'un compte rendu de Garcin de Tassy qui devait plus tard le traduire en français [9]. L'histoire légendaire des rois de l'Inde, d'après les Pandavas, a été traduite de l'hindoustani d'après l'ouvrage de Mir Chèr 'Ali Afsos par

(1) Xe série, t. XIX, janvier-février 1912, p. 79-100.
(2) Xe série, t. XIX, janvier-février 1912, p. 101-111.
(3) Xe série, t. XIII, mars-avril 1909, p. 315-316.
(4) Xe série, t. XIV, p. 541-543.
(5) Xe série, t. XVIII, septembre-octobre 1911, p. 202-235.
(6) IIe série, t. XV, mai 1835, p. 446-473.
(7) IIe série, t. XVI, septembre 1835, p. 193-242 ; octobre 1835, p. 338-368.
(8) IIIe série, t. XI, mai 1841, p. 592 ; t. XII, août 1841, p. 191-192.
(9) IVe série, t. VII, avril 1846, p. 386-388.

l'abbé Bertrand, *Histoire des rois de l'Hindoustan* [1]. Une version tamoule d'un autre épisode de cette histoire, *Histoire du roi Nallam*, par Adiviraramrim, a été analysée par Prince [2]. La liste des ouvrages hindoustanis donnée par l'abbé Bertrand, mentionne la publication de plusieurs contes et romans populaires : *Notice de plusieurs ouvrages hindouis et hindoustanis récemment arrivés de l'Inde* [3]. Des extraits du roman de *Tiruvalluvar tcharitra* ont été traduits du tamoul par Ariel [4] qui a donné une notice sur son auteur ; *Lettre à M. Burnouf sur les Kur'al de Tiruvalluvar* [5].

Un volume de contes populaires de Ceylan : *Village folk-tales of Ceylan*, par Parker a été signalé par J. Vinson [6]. *Les Notes sur le folklore du Goujerat* par le magistrat Jackson, assassiné à Nasik, ont été publiées après sa mort par Enthoven ; elles ont fait l'objet d'un compte rendu de Mlle Ménant, ainsi que l'ouvrage de Jhaveri, *Milestones in Gujarati litterature*, contenant un certain nombre de chants populaires [7].

Perse

Les anecdotes que Djâmi a insérées dans son *Beharistân* furent traduites par Grangeret de la Grange : *Notice sur Djamy et son Beharistân* [8]. D'autres anecdotes, sans

(1) IVe série, t. III, janvier-février 1844, p. 104-123 ; avril 1844, p. 229-257 ; mai 1844 p. 354-377.
(2) IVe série, t. VII, février 1846, p. 189-195.
(3) IVe série, t. XVI, septembre 1850, p. 253-260.
(4) IVe série, t. IX, janvier 1847, p. 5-49.
(5) IVe série, t. XII, novembre-décembre 1848, p. 416-433, t. XIX, mai-juin 1852, p. 381-435.
(6) Xe série, t. XIX, mai-juin 1912, p. 609.
(7) XIe série, t. V, mars-avril 1915, p. 356-358.
(8) Ie série, t. VI, mai 1825, p. 257-267.

indication d'origine ont été également traduites par le même : *Les Pauvres* (1) ; *la femme battue*, *la femme chaste* (2) ; *Analectes* (3) ; *Les impies convertis à l'islamisme* (4) ; *Analectes* 2e série (5). Garcin de Tassy a donné la traduction de quelques autres (6) ainsi qu'un anonyme (7). Defrémery a traduit de Djâmi, *Achter et Djeida*, *conte extrait de Beharistan* (8) et un conte de Livai dans le compte rendu qu'il a donné des *Extracts from some of the persian Poets* (9).

Le recueil connu sous le nom de *Sindibâdh Nâmeh* (en Occident, *Les sept Sages de Rome*) a été l'objet d'une note de Defrémery à propos d'une analyse par Falconer d'une version métrique de cet ouvrage : *Analytical account of the Sindibâd-Nameh* (10). Une version turke, faite sur le texte persan dans la 2e moitié du XVIe siècle, permet de combler la lacune des manuscrits de Forbes ; elle a été analysée par Decourdemanche : *Note sur une version turque du livre de Sendabar* (11). J'ai donné la description de deux manuscrits arabes des Sept Vizirs (*Sindibâd-Nâmeh*) appartenant à la Bibliothèque Nationale de Paris et contenant une recension appartenant à un sous-groupe

(1) IIe série, t. IV, p. 566-569
(2) IIe série, t. XV, p. 92-94.
(3) IIe série, t. XV, p. 195-197.
(4) IIe série, t. XV, mars 1835, p. 298-301.
(5) IIe série, t. XV, avril 1835, p. 387-391, ; mai 1835, p. 489-490 ; t. XVI, juillet 1835, p. 91-94 ; septembre 1835, p. 273-275 ; octobre 1835, p. 368-372 ; novembre 1835, p. 482-486 ; décembre 1835, p. 581 ; IIIe série, avril 1836, p. 411-412 ; mai 1836, p. 500-501.
(6) IIIe série t. I, février 1836 p. 194-199, mars 1836, p. 294-299 ; avril 1836, p. 404-410 ; mai 1836, p. 492-500.
(7) IIIe série, t. II, juillet 1836, p. 84-86.
(8) IIIe série, t. XIII, mai 1842, p. 440-447.
(9) IVe série, t. II, juillet-août 1843, p. 124-130.
(10) IIIe série, t. XIII, p. 105,
(11) IXe série, XIII, janvier-février 1899, p. 173-177.

à placer entre celui de Habicht et celui des autres versions imprimées des *Mille et Une Nuits : Deux manuscrits arabes inédits des Sept Vizirs* (1).

On doit à James Darmesteter le rapprochement de deux légendes, l'une chinoise, l'autre persane, qui existent du reste chez les Juifs et d'autres nations comme le montrent les additions publiées dans Mélusine, *La flèche de Nemrod en Perse et en Chine* (2). Il a également rapproché deux légendes, l'une sanscrite, la renonciation de Yudhichtita, l'autre persane : la renonciation de Kai-Khosru : *Points de contact entre le Mahâbhârata et le Shâh-Nameh* (3). La légende de Djemchid et des Divs où se trouve en détail le récit de ses aventures depuis le moment où il fut détrôné par Zohak jusqu'à celui où il finit par un supplice semblable à celui du prophète Isaïe, est le sujet d'un poème persan publié et traduit par Serge Larionof (4).

Les coutumes des pèlerins chiites qui vont à Kerbéla sont décrites d'une façon vivante par Saad : *La frontière turco-persane et les pèlerins de Kerbéla* (5). Des scènes de la vie populaire en Perse, extraites d'une relation inédite, ont été représentées par Barbier de Meynard (6). On peut y ajouter le compte rendu par C. Huart de l'ouvrage de H. R. d'Allemagne. *Du Khorassan au pays des Bakhtyaris* (7).

Le livre de contes persans, *Le Marzubân-Nâmeh*, a été publié par Mirza Mohammed de Qazwin : ce recueil a son importance, car il prétend être d'origine persane : un

(1) Xe série, t. II, juillet-août 1893, p. 43-83.
(2) VIIIe série, t. V, février-avril 1885, p. 220-221.
(3) VIIIe série, t. X. juillet-août 1887, p. 38-75.
(4) VIIIe série. t. XIV, juillet-août 1889, p. 59-83.
(5) VIIIe série, t. V, mai-juin 1885, p. 532.547.
(6) Xe série. t. IV, juillet-août 1904, p. 119-176.
(7) XIe série, t. I, janvier-février 1913, p. 209-213.

compte rendu de cette édition a été donné par C. Huart (1), ainsi que d'un recueil de contes persans modernes, publiés, traduits et annotés par Christensen (2).

Le recueil persan des Dix Vizirs (*Bakhtyâr-Nâmeh*) a été étudié dans la version ouïgoure, avec la traduction de l'histoire du cinquième jour par Jaubert (3). Un texte appartenant à ce recueil et rédigé en arabe vulgaire du Liban a été publié par Barthélemy : *Histoire du roi Naaman* (4). Decourdemanche a donné une notice sur une recension persane en vers du même recueil et est disposé à la considérer comme la source commune des versions arabe, persane et ouïgoure que nous connaissons ; le fait qu'elle est rédigée en vers rend cette hypothèse peu vraisemblable : *Sur une recension persane inédite du Bakhtyar-Nâmeh* (5).

Arménie et Caucase

Le géorgien a été spécialement l'objet des recherches de Brosset, ainsi l'analyse de plusieurs romans dans son *Tableau de la littérature arménienne* (6), sa traduction de la première histoire de Rostiwan, roi d'Arabie, extraite du roman géorgien *Tariel, l'homme à la peau de tigre* (7) sur lequel Mourier a donné une notice : *Chota Roustavéli* (8) et dont l'édition par Man a été l'objet d'un compte rendu de Chichmaref, les strophes initiales et finales du

(1) Xe série, t. XIV, septembre-octobre 1909, p. 347-348.
(2) XIe série, t. XIII, mars-avril 1919, p. 335-336.
(3) Ie série, t. X, p. 146-167.
(4) VIIIe série, t. X, septembre-octobre 1887, p. 260-339.
(5) Xe série, t. IV, novembre-décembre 1904, p. 516-520.
(6) IIe série, t. I, juin 1828, p. 434-454.
(7) IIe série, t. II, octobre 1828, p. 277-294.
(8) VIIIe série, t. IX, p. 520-530.

Chevalier à la peau de panthère (1) ; ses *Recherches sur la poésie géorgienne ; Notice de deux manuscrits et extraits du roman de Tariel* (2) ; *Notice littéraire sur quelques auteurs géorgiens* (3) ; le *Miriani* (4). Les chants et les traditions populaires de l'Arménie font le sujet d'un mémoire de Dulaurier. *Etude sur les chants historiques et les traditions populaires de l'ancienne Arménie* (5). Un certain nombre de fables attribuées à Mkhitar Gosch a été traduit de l'arménien par F. Macler : *Choix de fables arméniennes* (6). Le même auteur a présenté un tableau de la vie sociale des Arméniens de Zethoun, récemment massacrés par les Turks avec la complicité des Allemands (7).

La littérature kurde est représentée par une ballade chantant les aventures de Siyahamed et de Chemsi dans le Bingöl Dagh, recueillie et traduite par A. Jaba et publiée par de Tchihatcheff : *Ballade Kurde* (8), et par un conte de la région de Sô'ërd, communiqué d'après un chanteur du pays à Dufresne (9).

Turk, ouigour, langues sibériennes

Des extraits du livre des facéties de Naṣr eddin Ḥodja ont été traduits par J. Dumoret : *Contes turks extraits de*

(1) Xe série, t. XVII, mai-juin 1911, p. 556-560.
(2) IIe série, t. V, avril 1830, p. 257-284 ; novembre 1830, p. 373-394 ; t. XII, mai 1831, p. 321-372.
(3) IIe série, t. XIV, avril 1834, p. 143-164 ; septembre 1834, p. 232-250.
(4) IIe série, t. XVI, novembre 1835, p. 439-473 : décembre 1835, p. 559-581 ; IIIe série, t. I, janvier 1836, p. 48-75 ; avril 1836, p. 337-369.
(5) IVe série, t. XIX, janvier 1852, 6-58.
(6) IXe série, t. XIX, mai-juin 1902, p. 457-487.
(7) XIe série, t. VII, janvier-février 1916, p. 139-169.
(8) Ve série, t. XIV, août-septembre 1859, p. 153-166.
(9) Xe série, t. XV, janvier-février 1910, p. 107-117.

Nazeretin Khodjah (1). Une anecdote turke, extraite du *Moniteur ottoman* a été également traduite par X. Bianchi (2). La traduction par Ethé du roman populaire de Sayid Baṭṭâl qui rappelle un conte des *Mille et une Nuits*, ʻOmar b. En No'man et ses fils, et forme la contre partie de l'épopée byzantine de Digénis Akritas, a été l'objet d'un compte rendu de J. Mohl (3). Des chansons en turk populaire ont été extraites par Alric du recueil de Kunos (4). Un conte en turk azéri, l'*Histoire de Yousouf Chah* par Mirza Feth Ali Akhonzâda, auteur de plusieurs pièces de théâtre, a été publié et traduit par L. Bouvat. C'est le développement d'une légende qui a pour héros le célèbre Chah de Perse, Chah Abbas, et un roi de trois jours, un meunier du nom de Yousouf Chah que le souverain légitime installe à sa place pour conjurer une catastrophe annoncée par les astres (5). Le même auteur nous fait connaître une comédie en turk azéri, due également à Mirza Fatḥ Ali Akhônzâdé : *L'Avare* (6).

La série d'index bibliographiques, donnée par De Hammer sous le titre de *Liste des ouvrages imprimés à Constantinople*, contient un certain nombre de contes et de romans (7). Cette série a été continuée par Bianchi (8), par Belin (9), par Cl. Huart (10).

(1) IIe série, t. XIV, mai 1834, p. 488-492.
(2) IIe série, t. XVI, p. 584-585.
(3) VIIe série, t, III, janvier 1874, p, 70-72.
(4) VIIIe série, t. XIV, juillet-août 1889, p. 143-192.
(5) Xe série, t. V, mai-juin 1905, p. 393-489.
(6) Xe série, t. III, p. 259-331 ; mai-juin 1904, p. 365-456.
(7) IVe série, t. I, mars 1843, p. 247-266 ; t. III, mars 1844, p. 211-224,
(8) Ve série, t. II, août-septembre 1864, p. 217-271.
(9) Ve série, t. XIII, juin 1859, p. 519-55 ; t. XIV, octobre-novembre 1859, p. 287-288 ; t. XVI, octobre-novembre 1860, p. 322-346 ; VI série, t. XI, juin 1868, p. 464-491 ; t. XIV, août-septembre 1869, p. 35-95 ; t. XVIII, août-septembre 1871, p. 125-157 ; VIIe série, t. I, mai-juin 1873, p. 522-563 ; t. IX, janvier-mars 1877, p. 122-148.
(10) VIIe série, t. XVI, octobre-novembre décembre 1880, p. 411-430 ;

Le conte bouddhique des *Deux frères* en langue turke et en caractère ouigoures et dont il existe une version tibétaine, a été publié et traduit par Cl. Huart (1). Nous devons à F. Grenard un autre conte dans la langue turke parlée par les Musulmans chinois de Kachgar et de Khotan : il fait partie du cycle consacré à la malice des femmes et particulièrement à l'histoire de la femme vertueuse et des galants dupés : spécimen de littérature moderne du Turkestan chinois (2). Il a donné aussi une légende en turk oriental sur Satok Boghra Khân dont la venue fut annoncée au prophète Moḥammed lors de son ascension au ciel : *La légende de Satok Boghra Khân* (3).

Les observations de Radloff sur le Kirghiz nous fournissent des détails intéressants sur la sociologie et le folklore des véritables Kirghiz (4). La quatrième partie des *Proben der Volkslitteratur der türkischen Stämme Süd-Sibiriens* du même auteur a fourni à Pavet de Courteille le sujet d'un compte rendu qui a le mérite d'un travail original et où il signale un certain nombre de contes et de fables qni ont leurs analogues dans l'Europe occidentale (5). Il en est de même de l'article donné par le même auteur à propos de la cinquième partie du recueil de Radloff consacré au dialecte des Kara Kirghiz (6), complétant ce substantiel compte rendu du même sur une publication de Vambéry, *Uigurische Sprachmonumente und das Kudatı Kubilik* (7).

t. XIX, février-mars 1882, p. 161-207 ; VIIIe série, t. V, février-avril 1885, p. 229-248 ; mai-juin 1885, p. 415-417, t. IX, avril-mai-juin 1887, p. 350-414 ; t. XIII, avril-mai-juin 1889, p. 428-489 ; t. XVII, mai-jnin 1891, p. 357-410.
(1) XIe série, t. III, janvier-février 1914, p. 5-57.
(2) IXe série, t. XIII, mars-avril 1899, p. 304-330.
(3) IXe série, t. XIV, janvier-février 1900, p. 5-79.
(4) VIe série, t. II, octobre 1863, p. 309-328.
(5) VIIe série, t. IV, août-septembre 1874, p. 259-295
(6) VIIIe série, t. X, septembre-octobre 1887, p. 350-362.
(7) VIIe série, t. I, avril 1873, p. 377-412.

Arabe

La littérature romanesque des Arabes a fourni la matière de quelques articles. Ainsi la traduction d'un fragment de l'histoire légendaire de la conquête de la Syrie (*Fotouḥ ech Cham)*, attribuée au pseudo-Ouaqidi, *Dhérar fils d'Al Azwar*, par Grangeret de la Grange [1] et surtout en ce qui concerne le roman d'Antar ; ainsi un article, d'ailleurs erroné de von Hammer ; *Sur l'auteur du roman de chevalerie arabe* Antar [2] ; Caussin de Perceval, *Notice et extraits du roman d'Antar*, *La mort d'Antar* [3] ; Cardonne, *Le sabre d'Antar* [4] ; *la mort de Zohaïr* [5] ; *Djeïda* [6] ; *Dessar* [7] ; Cherbonneau, *Harith et Labna* [8] ; Dugat, *Antar en Perse ou les chamelles Açâfir* [9] (cf. à ce sujet von Hammer, *Sur les chameaux Açâfir* [10]) ; *le roi No'man, ses jours de bien et ses jours de mal* [11]. Il y faut ajouter du même auteur une *Notice sur un manuscrit du roman d'Antar* [12] ; de Mohl, une note sur la traduction abrégée d'Antar par Devic [13] et un article de H. Derenbourg sur l'*Antarah* de Thorbecke [14].

Un conte, sans indication de provenance, non plus que

(1) Iᵉ série, t. I, juillet 1822, p. 16-27.
(2) IIIᵉ série, t. V, avril 1838, p. 383-388.
(3) IIᵉ série, t. XII, août 1833, p. 97-123.
(4) IIᵉ série. t. XIII, mars 1834, p. 256-279.
(5) IIᵉ série, t. IV, p. 317-347.
(6) IIIᵉ série, t. IV, juillet 1837, p. 49-60.
(7) IIIᵉ série, t. IV, décembre 1837, p. 566-586.
(8) IVᵉ série, t. V, janvier 1845, p. 1-38.
(9) IVᵉ série, t. XII, novembre-décembre 1848, p. 433-471 ; t. XIII, avril-mai 1849, p. 376-314 ; t. XIII, novembre-décembre 1849, p. 514-554.
(10) IVᵉ série, t. XVIII, juillet 1851, p. 98-99.
(11) Vᵉ série, t. I, janvier 1853 p. 5-39.
(12) Vᵉ série, t. VII, p. 256-260.
(13) VIᵉ série t. III, mai-juin 1864, p. 562.
(14) VIᵉ série, t. XI, avril-mai 1868, p. 454-462.

d'auteur : *Histoire du cady Mohammed ben Mocatil et de ce qui lui arriva de la part d'un voleur qui le vainquit et prit ses habits*, fut publié et traduit par un anonyme. Ce pourrait être le texte contenu dans le manuscrit arabe de la Bibliothèque Nationale de Paris n° 3571 f. 23-33 [1]. Un certain nombre d'anecdotes arabes furent aussi publiées et traduites sans indication de source par Granger et de la Grange [2].

D'un ouvrage anonyme inédit intitulé : *Contes et traditions du Magreb*, on a extrait une légende sur Hammam Meskhouṭin [3]. Un conte populaire du Maroc en dialecte de Tanger et qui contient des thèmes communs aux contes berbères (par exemple Moḥammed, fils de la négresse) a été publié et traduit par A. Marchand, *Conte en dialecte marocain* [4]. Un compte rendu de l'important ouvrage de W. Marçais, *Textes arabes en dialecte de Tanger* a été donné par A. Bel [5]. Dans une copieuse bibliographie d'un saint musulman du xvᵉ siècle, Destaing a réuni un certain nombre de légendes populaires dont *Sidi Moḥammed el Hawari* est le héros [6]. *Le Recueil de textes pour l'étude de l'arabe parlé* de Delphin renferme une série de contes, de proverbes et de notions de la vie quotidienne des Arabes d'Algérie ; il a été signalé par O. Houdas [7]. Un conte en arabe vulgaire de Tlemcen a été publié avec des notes très importantes par Gaudefroy-Demonbynes et Abd el Aziz Zénagui [8].

(1) Iᵉ série, t. VIII, avril 1826, p. 193-219.
(2) IIᵉ série, t. XIV, novembre 1834, p. 475-478.
(3) IIIᵉ série, t. X, octobre 1840, p. 371-379.
(4) Xᵉ série, t. VI, novembre-décembre 1905, p. 411-472.
(5) Xᵉ série, t. XX, septembre-octobre 1912, p. 365-373.
(6) Xᵉ série, t. VIII, septembre-octobre 1906, p. 295-342 ; décembre 1906, p. 387-438.
(7) VIIIᵉ série, t. XVIII, septembre-octobre 1891, p. 378-380.
(8) Xᵉ série, t. IV, juillet-août 1894, p. 45-116.

Bargès a tiré de l'Histoire d'Egypte d'Es Soyouti la *Tradition musulmane sur les magiciens de Pharaon* (1). Quatre contes populaires en dialecte arabe de la Haute Egypte, complément de ceux que nous devons à Spitta-bey et à Green, ont été recueillis par Dulac, *Contes arabes en dialecte de la Haute Egypte* (2). Maspéro nous a rapporté la singulière aventure d'un conte égyptien d'Hérodote, qui a passé d'une traduction française du texte dans le folk lore arabe d'Egypte, *Sur une version arabe du conte de Rhampsinite* (3). Un autre conte arabe en dialecte du Qaire, et qui se rattache au cycle de la malice des femmes, a été publié par Van Berchem, *Conte arabe en dialecte égyptien* (4).

L'origine du célèbre recueil des *Mille et une Nuits* a fait l'objet d'une note de Von Hammer *Sur l'origine des Mille et une Nuits* (5) et d'un article de Schlegel qui réfute l'opinion insoutenable de Caussin de Perceval et trouve la source dans l'Inde, alors que Von Hammer, s'appuyant sur un passage du *Fihrist*, la place en Perse (6). Le premier volume de l'édition de Habicht a donné lieu à une série de notes de Fleischer : *Remarques critiques sur le texte des Mille et une Nuits* (7). J'ai donné la traduction d'un article publié en russe dans les *Zapiski vostotchnago otdieleniia... obchtchesva*, sur un manuscrit des *Mille et une Nuits* que M. de Ginsburg avait examiné à Barcelone, et qui diffère considérablement des recensions connues jusqu'à ce

(1) IVe série, t. II juillet-août, 1843, p. 73-84.
(2) VIIIe série, t. V, janvier 1885, p. 5-38.
(3) VIIIe série, t. VI, p. 149-159.
(4) VIIIe série, t. XIV, juillet-août 1889, p. 84-110.
(5) Ie série, t. X. avril 1827, p. 253-256.
(6) IIIe série, août 1839, p. 171-176.
(7) Ie série, t. XI, octobre 1827, p. 217-238 ; et aussi IVe série, t. V, février-mars 1845, p. 247-248.

jour (1). Zotenberg a fait, d'après une copie de Michel Sabbagh, une communication sur le texte arabe d'un certain nombre de contes traduits par Galland et qui manquent dans les éditions orientales (2). Certains récits des *Mille et une Nuits* ont été traités à part ; ainsi J. Derenbourg a donné un compte rendu de l'édition des *Fourberies de Dalilah* par Cherbonneau (3) ; Cl. Huart a raconté l'aventure de Mahboubah dans ses *Etudes sur trois musiciennes arabes* (4). D'un cycle qui a été inséré dans quelques recensions des *Mille et une Nuits*, bien qu'il fasse en réalité un groupe à part, *Gal'âd et Chimâs*, Zotenberg a tiré un conte qu'on rencontre aussi dans le *Kalilah et Dimnah ; Le moine mendiant et la cruche cassée* et l'a publié avec les variantes des divers manuscrits : *L'histoire de Gal'âd et Schimas* (5). J. Halévy a complété le mémoire de Horovitz sur le conte de Boulouqya par l'étude des noms de trois personnages qui y figurent ; Affân, Khillit et Millit, et a soupçonné un emprunt certain pour l'un d'eux, possible pour les deux autres aux traditions talmudiques (6). Les îles légendaires de Ouaq-Ouaq, qui ont trouvé place dans la géographie fabuleuse des *Mille et une Nuits* ont fait l'objet d'un travail approfondi de G. Ferrand qui les identifie avec Madagascar (7). Un compte rendu de l'édition du conte du Bossu, tiré par Raux de la version persane de ce recueil a été donné par Cl. Huart (8). Les contes traduits par de Hammer et Trébutien, *Contes inédits des Mille et une*

(1) IXe série, t. VI, septembre-octobre 1895, p. 407-408.
(2) VIIIe série, t. IX, mars 1887, p. 303.
(3) Ve série, t. VIII, septembre-octobre 1856, p. 389-391.
(4) VIIIe série, t. III, p. 141,-156.
(5) VIIIe série, t. VII, février-mars-avril 1886, p. 97-123.
(6) IXe série, t. XIX, mars-avril 1902, p, 356-364.
(7) Xe série, t. III, mai-juin 1904, p 489-509.
(8) XIe série, t. VI, juillet-août 1915, p. 173-175.

Nuits ont été examinés par Garcin de Tassy [1]. On doit encore citer le compte rendu de la traduction des *Mille et une Nuits* de Lane par C. Defrémery [2].

Le conte de Haïkar qu'on a rattaché quelquefois aux *Mille et une Nuits* fut traduit par Agoub : *Le sage Heycar, conte traduit de l'arabe* [3]. La traduction de la version syriaque : *Histoire de la sagesse d'Ahikar* par Nau et les recherches faites par lui sur l'origine de ce roman ont été appréciées dans un article de R. Duval[4]. Dans une note sur le *Livre des Cent et une Nuits* apparenté aux *Mille et une Nuits* et traduit par Gaudefroy-Demonbynes, G. Ferrand a étudié les rapports d'un des contes de cet cuvrage avec les relations géographiques des voyageurs arabes dans l'Extrême Orient [5]. Casanova a essayé de rapprocher un conte des *Mille et une Nuits* de la traduction de Galland, d'une anecdote attribuée à un Khalife [6]. Les contes du cheikh El Mohdy, traduits par Marcel ont été l'objet d'un d'un compte rendu de Garcin de Tassy [7], il y a lieu de signaler l'étude détaillée que A. Bel a consacrée au volume de textes publié par Alarcon y Santos : *Textos arabes en dialecto vulgar de Larache* [8]. Un recueil de contes et de légendes, faussement attribué à Mas'oudi et portant le même titre qu'un de ses ouvrages perdus, *Akhbâr ez Zemân*, a été analysé par Carra de Vaux qui en a fait ressortir tout l'intérêt. *Notes sur un ouvrage attribué à Maçoudi* [9]. Il en

(1) IIe série, t. III, février 1829, p. 162-168.
(2) Ve série, t, X. septembre-octobre 1862, p. 385-388.
(3) Ie série, t. VI, avril 1825, p. 251-253.
(4) Xe série, t. XIII, p. 140-141.
(5) Xe série, t. XVII, mars-avril 1911, p. 309-318.
(6) XIe série, t. XII, novembre-décembre 1918, p. 457-464.
(7) IIe série, t XIII, février 1834, p. 187-191.
(8) XIe série, t. II, septembre-octobre 1913, p. 387-394.
(9) VIIe série, t. I, janvier-février 1896, p. 133-144.

est de même d'un autre recueil intitulé l'*Abrégé des Merveilles* dont une recension avait déjà été traduite au XVIIe siècle par P. Vattier et qui l'a été de nouveau, d'une façon plus complète par Carra de Vaux dans un volume dont Barbier de Meynard a rendu compte [1]. Un nouveau manuscrit des fables de Loqmân, présentant des divergences avec la liste traditionnelle a été signalé par V. Chauvin [2].

Les croyances populaires musulmanes relatives aux êtres surnaturels ont été sommairement exposées par Timoni : *Des anges, des démons, des esprits et des génies d'après les Musulmans* [3]. Les talismans et les conjurations ont fait l'objet de quelques recherches de Carra de Vaux [4] auxquelles on peut ajouter une note de Schwab sur une amulette arabe conservée à la Bibliothèque publique de Toulouse [5]. Halévy a cherché une nouvelle interprétation des noms des personnages légendaires du Qorân, Harout et Marout ; elle ne paraît pas de nature à remplacer l'explication traditionnelle (Haourvatât et Ameretât) [6] ; il a étudié pareillement l'origine de diverses légendes musulmanes : le *tannour* du Déluge, les *hanifs*, le prophète Ṣaliḥ [7]. On peut y ajouter une note de Cl. Huart sur les anges Charail et Haramil [8]. La légende druse de Djoraidj, qui le met en rapport étroit avec Jésus Christ et qui rappelle certaines légendes chrétiennes sur le moine calomnié, a été traduite, d'après un manuscrit du British Museum par Catafago [9].

(1) IXe série, t. XI, janvier-février 1898, p. 183-184.
(2) VIIIe série, t. XVII, mars-avril 1891, p. 351-355.
(3) Ve série, t. VII, février-mars 1856, p. 147-163.
(4) Xe série, t. IX, mai-juin 1907, p. 529-537.
(5) Xe série, t. XVI, septembre-octobre 1910, p. 341-345.
(6) IXe série, t. XIX, janvier-février 1902, p. 146-150.
(7) Xe série, t. V, janvier-février 1905, p. 141-151.
(8) Xe série, t. V, mars-avril 1905, p. 363-364.
(9) Ve série, t. XVII, février-mars 1851, p. 269-275.

Les proverbes de Maïdâni et les contes et les anecdotes qui s'y rapportent ont été l'objet des publications de Kunkel, *Notice sur la collection de proverbes arabes de Maïdâni* (1). Mais c'est surtout Quatremère qui s'en est occupé en accompagnant sa traduction de précieuses notes, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Maïdâni* (2), *Proverbes arabes de Maïdâni* (3).

Le recueil de proverbes modernes de Syrie par Landberg ont fait l'objet d'une recension approfondie de De Goeje (4). Un compte rendu a été donné par Clermont-Ganneau des proverbes arabes recueillis en Syrie par A. Socin, *Arabische Sprichwörter und Redensarten* (5).

La relation de Fresnel, *L'Arabie vue en 1837-1838* renferme des détails intéressants sur la vie sociale, les coutumes, les traditions qu'on pouvait recueillir, il y aura bientôt un siècle, dans la péninsule et Fresnel y était admirablement préparé (6). Le folklore des Arabes de Moab est l'objet d'un article où Clermont-Ganneau étudie certaines superstitions recueillies par le P. Jaussen (7). Le recueil intéressant pour le folklore et l'histoire littéraire, de Perron : *Femmes arabes avant et après l'islamisme* a été examiné par C. Defrémery (8).

La littérature populaire de l'arabe moderne s'est enrichie par la publication et la traduction d'un recueil de Maqâmât en langue vulgaire : *Les Séances d'El-Aouali*

(1) Ire série, t. IX, octobre 1826, p. 231-242.
(2) IIe série, t. I, mars 1828, p. 182-233.
(3) IIIe série, t. IV, décembre 1837, p. 497-542 ; t. V, janvier 1838, p. 5-44 ; mars 1838, p. 209-258.
(4) VIIIe série, t. I, avril-mai-juin 1883, p. 533-546.
(5) VIIe série, t. XII, octobre-novembre-décembre 1878, p. 467-477.
(6) VIe série, t. XVII, janvier-février 1871, p, 75-164.
(7) Xe série, t. VIII, septembre-octobre 1906, p. 361-369.
(8) Ve série, t. XVII, avril-mai 1861, p. 459-465.

par Moḥammed ben 'Ali, du département d'Oran, publié et traduit par Delphin et Faure-Biguet (1).

En ce qui concerne la poésie populaire, Agoub donna la traduction de quelques pièces, mais sans publier le texte (2). Des chants modernes ont été publiés et traduits en vers français par Dugat : *Essai de traduction en vers français de maouels et autres pièces inédites* (3). D'une collection plus considérable et qui a paru depuis, Sonneck a tiré des chansons dans le dialecte du nord de l'Afrique, *Six chansons arabes en dialecte maghribin* (4). Un chant populaire célèbre en Syrie : *Le chant de la belle-mère* a été publié et traduit par Littmann (5).

Un poème en arabe vulgaire, remaniement d'un épisode de la geste des B. Hilal et devenu le sujet de contes populaires, a été publié et traduit avec tous les éclaircissements nécessaires par A. Bel, *La Djâzya* (6).

Des vers satiriques contre les principales tribus arabes ont été extraits et traduits du *Raihân el Albâb* par Sanguinetti (7). Dans le même ordre d'idées, sous le couvert du célèbre marabout Sidi Aḥmed ben Yousof, il court en Algérie une foule de dictons satiriques contre une grande quantité de localités et de tribus ; j'en ai recueilli un certain nombre : *Les Dictons satiriques attribués à Sidi Aḥmed ben Yousof* (8). Les surnoms et les sobriquets dans

(1) XIe série, t. II, septembre-octobre 1913, p. 285-310 ; t. III, mars-avril 1914, p. 303-374 ; t. IV, septembre-octobre 1914, p. 307-378.
(2) Ie série, t. X, mai 1827, p. 257-264.
(3) IVe série, t. XVI, octobre 1850, p. 329-344.
(4) IXe série, t. XIII, mai-juin 1899, p. 471-520 ; t. XIV juillet-août 1899, p. 121-156 ; septembre-octobre 1899, p. 223-257.
(5) Xe série, t. II, juillet-août 1903, p. 97-131.
(6) IXe série, t. XIX, mars-avril 1902, p. 289-347 ; t. XX, septembre-octobre 1902, p. 169-236 ; Xe série, t. I, mars-avril 1903, p. 311-366.
(7) Ve série, t. I, juin 1853, p. 548-572.
(8) VIIIe série, t. XVI, septembre-octobre 1890, p. 203-297.

la littérature arabe ont été étudiés par Barbier de Meynard d'une façon plus complète que par ses prédécesseurs (1).

Cl. Huart a donné un compte rendu de l'ouvrage de Cohen, *Le parler arabe des Juifs d'Alger* où l'on trouve des textes de folklore (2).

Phénicien, Hébreu, Syriaque, Langues éthiopiennes

Quelques fables hébraïques ont été traduites par A. Pichard : *L'avare envieux* (3) ; *l'Avare songeant, le Crabe et son fils* (4) ; *les deux œufs* (5) ; *le corbeau et l'aigle* (6) ; *les trois conseils* (7). Au folklore hébraïque on peut rattacher l'astrologie du Talmud dont Karppe a donné quelques spécimens : *Quelques mots d'astrologie talmudique* (8) et une description d'amulettes qui se rapportent à Sabbataï-Cervi, le faux Messie de Smyrne au XVIIe siècle, par Danon, *Amulettes sabbatiennes* (9). J. Halévy signale des légendes hébraïques tirant leur origine d'étymologies populaires auxquelles donnent lieu les noms des personnes qui y jouent un rôle principal, ou des localités supposées avoir été le théâtre nes événements (10). Sous le titre trop général de *Folklore de l'Orient*, Moïse Schwab a réuni divers traits qui se rattachent tous au folklore hébraïque,

(1) X^e série, t. IX, mars-avril 1907, p. 174-244 ; mai-juin 1907, p. 385-428 ; t. X, juillet-août 1907, p. 55-118 ; septembre-octobre 1907, p. 193-273.
(2) XIe série, t. VI, novembre-décembre 1915, p. 499-500.
(3) IIe série, t. XV, avril 1835, p. 391-392.
(4) IIe série, t. XV, mai 1835, p. 491-493.
(5) IIe série, t. XVI, juillet 1835, p. 94-95.
(6) IIe série, t. XVI, septembre 1835, p. 276-278.
(7) IIIe série, t. I, mai 1836, p. 501-502.
(8) IXe série, t. V, mars-avril 1895, p. 316-339.
(9) X^e série, t. XV, mars-avril 1910, p. 331-341.
(10) IXe série, t. XI, mars-avril 1898, p. 316-319.

qu'ils viennent de Marrâkech, de Tunis, de Safed, etc. (1). Il signale aussi l'ouvrage de Landau *Arthurian legends or the hebrewgermans rhytmed version of the legend of King Arthur* (2).

En syriaque, il y a lieu de mentionner le compte rendu fait par J. B. Chabot du livre de Bar Hebräus, *The Laughable Stories* édité et traduit par Wallis Budge (3). Dom Parisot a inséré une chanson populaire dans la troisième partie de son *Etude sur le dialecte de Mâlula* (4). L'édition de la légende d'Hilarion par Wensinck, principalement d'après les sources syriaques, a été l'objet d'un compte rendu par J. Périer (5).

Le mémoire ingénieux de Clermont Ganneau sur le dieu Satrape touche par certains côtés au folklore. *Le dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponnèse* (6). Il en est de même de son travail sur *la Coupe phénicienne de Palestrina* (7).

Mondon Vidailhet a publié une série de proverbes amarinha d'après un manuscrit de la collection d'Abbadie : *Proverbes abyssins* (8). La description des jeux abyssins a été donnée par Marcel Cohen (9). Guérinot a fait paraître un compte rendu des *Canti popolari amarici et des Testi Somali* publiés par E. Cerutti (10).

(1) IXe série, t. XIX, mai-juin 1902, p. 536-545.
(2) XIe série, t. I, mai-juin 1913, p. 677-678.
(3) IXe série, t. IX, janvier-février 1897, p. 180-183.
(4) IXe série, t. XII, p. 103, 172-174.
(5) XIe série, t. IV, novembre-décembre 1914, p. 668-669.
(6) VIIe série, t. X, août-septembre 1877, p. 157-236 ; t. XII, août-septembre 1878, p. 237-241.
(7) VIIe série, t. XI, février-mars 1878, p. 232-270 ; avril-mai-juin 1878, p. 444-544.
(8) X^e série, t. IV, novembre-décembre 1904, p. 487-495.
(9) X^e série, t. XVIII, novembre-décembre 1911, p. 463-497.
(10) XIe série, t. XIV, novembre-décembre 1919, p. 495-496.

Egyptien et Copte

Un conte populaire de l'ancienne Egypte, arrivé malheureusement mutilé a été publié et traduit par Maspéro : *Le prince prédestiné* [1] ; un compte rendu du roman de Setna, édité par Revillont, a été donné par Pierret [2]. Maspéro a également publié et traduit un conte qu'on a longtemps pris pour de l'histoire : *Comment Thoutis prit la ville de Joppé* [3]. Une édition et une traduction annotée de chants amoureux de l'ancienne Egypte sont dues aussi à Maspéro, *Les chants d'amour des papyrus de Turin et du papyrus Harris* [4].

Trois fragments d'une version copte du roman d'Alexandre ont été découverts par H. Bouriant ; ils font allusion à des épisodes qui paraissent se rapporter à son passage en Gédrosie, au retour de l'Inde : *Fragments d'un roman d'Alexandre en dialecte thébain* [5]. Trois nouveaux fragments, dont l'un reproduit presque mot pour mot le récit du pseudo Callisthène sur l'empoisonnement d'Alexandre, ont été retrouvés par lui également : *Fragments d'un roman d'Alexandre* [6].

Des légendes coptes, provenant d'une nouvelle version de l'*Evangile apocryphe de l'Enfance* et relatifs à l'histoire de la Vierge, ont été traduites par Revillout [7], ainsi que celle de la sage-femme Salomé qui aurait assisté à la naissance de Jésus et de la princesse Salomé, fille du

(1) VII[e] série, t. x, août-septembre 1877, p. 237-260 ; t. xi, avril-mai-juin 1878, p. 336-359.
(2) VII[e] série, t. x, août-septembre 1877, p. 289-292.
(3) VII[e] série, t. xii, août-septembre 1878, p. 93-116.
(4) VIII[e] série, t. i, janvier 1883, p. 6-47.
(5) VIII[e] série, t. ix, janvier 1887, p. 5-38.
(6) VIII[e] série, t. x, septembre-octobre 1887, p. 340-349.
(7) X[e] série, t. ii, juillet-août 1903, p. 162-174.

tétrarque Philippe [1]. L'auteur nous donne aussi les fragments d'un nouvel apocryphe copte, qui serait le *Livre de Jacques*, mentionné par Origène [2]. Le recueil de légendes coptes de Noel Giron a fait l'objet d'une note de P. Bourdais [3]. Un compte rendu a été donné par L. Delaporte des Apocryphes et du martyrologe coptes avec d'autres documents publiés et traduits par Budge [4].

Berbère, Langues africaines

J'ai donné le texte et la traduction d'un poème populaire des Chelḥa du Maroc, relatif à la descente d'un jeune homme en enfer à la recherche de son père et de sa mère : *Poème de Çabi* [5]. Dans mes notes *Notes de lexicographie berbère*, j'ai publié une série de contes en divers dialectes : Beni Menacer [6] ; Kçour du Sud Oranais [7] ; Touat et Gourara [8] ; ainsi que trois contes en harakta dans mon mémoire sur le *Chaouia de la province de Constantine* [9]. De Rochemonteix a publié le texte et la traduction de quatre contes en dialectes du Sud Marocain ; les trois premiers tirés d'un recueil considérable, recueillis dans le Tafilalet et reproduisant des thèmes connus dans le folklore occidental ; le dernier, du *Kitâb ech Chelha*, manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris : *Documents pour l'étude du berbère* [10]. Deux contes, dans le

(1) X[e] série, t. v, mai-juin 1905, p. 409-461.
(2) X[e] série, t. vi, juillet-août 1906, p. 113-120.
(3) X[e] série, t. xi, mars-avril 1908, p. 341.
(4) XI[e] série, t. iv, novembre-décembre 1914, p. 675-678.
(5) VII[e] série, t. xiii, mai-juin 1879, p. 476-508.
(6) VIII[e] série, t. v, p. 109-221.
(7) VIII[e] série, t. vii, janvier 1886, p. 67-85.
(8) VIII[e] série, t. x, novembre-décembre 1887, p. 430-437.
(9) IX[e] série, t. viii, novembre-décembre 1896, p. 379-393.
(10) VIII[e] série, t. xiii, février-mars 1889, p. 198-228 ; avril-mai-juin 1889, p. 402-427.

dialecte peu étudié jusqu'ici de Djerba sont dûs à de Motylinski. *Dialogues et textes en dialecte de Djerba* (1); G. Mercier a publié cinq contes en dialecte de l'Aourâs, l'un d'eux se rattache à la geste des Beni Hilal (2). Dans mon *Rapport sur les études berbères et haoussa de 1897 à 1902*, j'ai signalé plusieurs recueils de contes et de chansons dans différents dialectes (3). Au Maroc, Biarnay a recueilli six contes dans le dialecte des Berâber désignés d'ordinaire sous le nom d'Aït Iafelman (4).

L'ouvrage de H. Gaden, *Le Poular*, dont Delafosse a publié un compte rendu renferme une collection de contes, légendes, proverbes et chansons (5) ; le même a donné une notice sur l'important volume de Monteil, *Les Khassonké* (6)

René BASSET,
Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger,
Correspondant de l'Institut.

Gérardmer, Chalet des Glycines,
26 août 1920.

(1) IXe série, t. x, novembre-décembre 1897, p. 377-401.
(2) IXe série, t. xvi, septembre-octobre 1900, p. 189-248.
(3) IXe série, t. xx, septembre-octobre 1902, p. 307-325.
(4) Xe série, t. xix, mars-avril 1912, p. 347-371.
(5) XIe série, t. ii, septembre-octobre 1913, p. 358-401.
(6) XIe série, t. v, mai-juin 1915, p. 537-539.

Les premiers résultats de la mission Frobenius

Dans le premier semestre de 1914 une mission scientifique allemande a parcouru l'Algérie, juste avant la guerre. Elle était nombreuse, elle disposait de ressources importantes, et elle avait à sa tête un savant très connu en Allemagne, M. Leo Frobenius. C'était une mission ethnographique.

Les premiers résultats de cette mission ont été publiés en 1916, dans la « *Prœhistorische Zeitschrift* », sous le titre « der Klein africanische Grabbau: l'architecture funéraire en Afrique mineure. » On se propose d'analyser ce travail que le public scientifique algérien n'a pas le droit d'ignorer.

Notez que le matériel de la mission Frobenius, saisi pendant la guerre dans les caves de l'Hôtel de la Régence, était enfermé dans des caisses marquées D. I. A. E. Cela signifie Deutsche Inner Afrikanische Expedition : Mission Allemande d'exploration dans l'Afrique centrale. Nous disons bien Inner Africa, Afrique centrale. Et en effet trois premiers voyages de la mission Frobenius ont eu l'Afrique centrale pour théâtre. Le quatrième l'a menée en Algérie, mais elle n'y est pas sur son terrain propre, et ce voyage a un caractère accessoire.

« En 1910, dans l'Afrique occidentale, dit M. Frobenius, nous avons découvert des terres cuites et des bronzes, d'une haute valeur artistique... » Elles ont paru, avec d'autres indices du même genre, les restes d'une grande civilisation étrangère, importée en Afrique occidentale ; par quelle voie ? Là est la question. C'est tout uniment la civilisation de l'Atlantide.

M. Frobenius a écrit un livre intitulé : « *Aùf dem Wege-nach Atlantis : Sur le chemin de l'Atlantide.* » Il est venu voir ici si ce chemin ne passerait pas par l'Algérie. Voilà tout. Ce n'est pas l'Afrique du Nord qui l'intéresse en soi. Sa grande affaire c'est le problème planétaire de l'Atlantide.

Voici un exemple concret qui fera, je crois, bien ressortir son point de vue. Dans l'architecture funéraire de l'Afrique mineure, M. Frobenius a tout naturellement fait une place à ces très beaux tombeaux de rois indigènes, les *Djeddar* (entre Tiaret et Frenda). Et voici ce qu'il en dit, qui est vraiment curieux : « La seule brève notice que j'ai trouvée là-dessus, dit-il, est dans le Guide Joanne » (p. 58). Et pour qu'il ne subsiste pas d'équivoque il a dit deux pages plus haut (p. 56) : « Personne jusqu'ici ne semble avoir levé le plan des Djeddar ». Il le dit ingénument, comme il le pense. Il faut donc admettre que M. Frobenius n'a pas connu, par exemple, « Stéphane Gsell. *Les monuments antiques de l'Algérie.* » (Paris 1901. 2 volumes), publication du service des Monuments historiques de l'Algérie. Il y aurait trouvé les plans et les photographies de trois Djeddars (p. 18 et s.) ; la bibliographie du sujet, qui est assez longue ; et le résumé des résultats acquis au cours de fouilles antérieures et successives. Ces résultats sont importants et précis. Il y a des inscriptions latines de 466 et de 480, une autre se rapportant à Septime Sévère. Une autre indéchiffrable mais certainement bilingue gréco-latine, c'est-à-dire Byzantine. Ce sont là des détails qui nous paraissent, à nous autres, fort importants pour l'intelligence du monument. Ils le situent dans le cadre de son époque. M. Frobenius nous dit lui-même qu'il les a ignorés, cela signifie qu'il ne s'est pas soucié de les connaître. Il était à Alger, où j'ai eu le plaisir de le voir. La moindre question adressée à n'importe qui, à moi-même, ou au garçon de la bibliothèque publique, aurait obtenu une réponse immédiate.

La question n'a pas été posée, et on se rend très bien compte pourquoi, en lisant la note 1 de la page 58. Dans les djeddar, ce qui a frappé M. Frobenius par dessus tout c'est un détail de structure, un mode de fermeture que M. Frobenius appelle « Rollstein » et que Gsell caractérise en ces termes : « Un disque que l'on repoussait dans une coulisse latérale. » Ici M. Frobenius s'émeut. Il connaît des fermetures de ce genre en Cappadoce, à Jérusalem. Dois-je ajouter personnellement que le disque en pierre glissant dans une coulisse et faisant fonction de porte est bien connu à Madagascar ? Une excellente photographie en a été publiée, dans le livre de Catat, si je ne me trompe. J'ignore si cette référence malgache a échappé, elle aussi, à M. Frobenius. Mais à coup sûr, ce sont ces détails-là qui le passionnent. C'est à eux qu'il fait la chasse exclusivement. C'est ça qui est de sa compétence propre, le reste ne l'intéresse pas. Dans ce qu'il a étudié M. Frobenius fixe toujours son attention sur de petites choses de ce genre, inaperçues de tout autre que lui, forme spéciale d'un outil, d'une arme, procédé particulier de tisserand, de potier, ou de maçon. Avec une immense érudition, acquise dans les musées ethnographiques, il retrouve cette même forme spéciale ou ce même procédé particulier dans un pays lointain, inattendu, à l'autre bout de la planète ; et il noue le lien, il tire les conclusions.

C'est un peu Sherlock Holmes qui découvre l'auteur du crime grâce à des indices insignifiants, inaperçus des policiers officiels. En Allemagne même, parmi ses compatriotes, M. Frobenius est un homme de génie pour ses admirateurs, et un charlatan pour les autres. Le but que nous nous proposons n'est assurément pas de trancher ce différend. Mais seulement de comprendre et de rendre intelligible un homme et une méthode.

Dans ce même but prenons un autre exemple concret. M. Frobenius a fait, entr'autres, des fouilles intéressantes en un point qu'il appelle Aïn Riram (sic), qu'il faut natu-

rellement orthographier Aïn er-R'irane. On le trouvera sur la carte à 1/200.000e feuille 17, sous le nom de Bordj-el-Ksar ; il porte le numéro 333 sur la feuille correspondante de l'Atlas archéologique de Gsell. Naturellement c'est moi qui donne ces détails. M. Frobenius ne se soucie pas de l'Atlas archéologique, ni de la carte à 1/200.000e ; et, comme il ne sait pas l'Arabe, il écrit les noms de lieux tels qu'il les entend et pour le public allemand ; comme un explorateur qui pénètre pour la première fois en terrain vierge. D'ailleurs, mon Dieu ! avec un peu d'attention on s'y retrouve.

Dans les tombeaux d'Aïn Riram M. Frobenius a donc trouvé une collection fort intéressante de poteries, parmi lesquelles deux vases portent des lettres très nettes ; ce sont les numéros 145 et 148 de la figure, p. 78.

Notez que ces poteries sont datées ; on a découvert avec elles des monnaies de Micipsa, Carthaginoises, Romaines. Qu'eussions-nous fait vous ou moi en pareil cas? En Numidie Carthaginoise ou Romaine des lettres gravées sur des vases ne nous paraîtront pas mystérieuses ; puisqu'elles ne sont pas latines que voulez-vous qu'elles soient sinon puniques ou libyques ? Forts de ce raisonnement qui est de bon sens grossier jetons un coup d'œil sur n'importe quel alphabet, ceux par exemple qui sont donnés aux pages 49 et 77 dans la « *Recherche des Antiquités dans le Nord de l'Afrique* » ; il me semble bien, tout profane que je sois, que nous trouvons sans peine les lettres cherchées : celles du numéro 148 sont libyques et celles du 145 puniques. Après cette constatation nous supposerions le problème résolu.

M. Frobenius procède tout autrement. L'idée de l'alphabet libyque ou punique ne semble pas lui être venue à l'esprit. Lorsque M. Martius, le collaborateur de M. Frobenius, lui tendit le vase 145, fraîchement découvert, l'imagination de M. Frobenius lui représenta immédiatement une foule de références ethnographiques, Hubert Schmidt, J. Sundwalls, Gawril J. Kazarow ; et elle le transporta d'un bond dans le domaine de la mer Egée, plus spécialement en Thrace. Il lui sauta aux yeux « que les types fondamentaux de la céramique sont identiques en Thrace et dans la partie septentrionale de l'Afrique mineure. »

Notez bien que cette conclusion n'a rien du tout de choquant pour nous, on la dirait même banale.

Il suffit de rappeler que les fameuses fouilles d'Evans en Crète ont mis au jour des tablettes en terre cuite couvertes de caractères qui pourraient être libyques, à en juger par leur forme. Mais ce qui nous étonne c'est que M. Frobenius ait l'air d'ignorer totalement, avec sérénité, que les potiers d'Aïn Riram avaient à leur disposition deux systèmes d'écriture, très bien attestés historiquement. Tout se passe comme s'il n'avait jamais entendu parler du libyque ni du punique. C'est énorme, mais c'est comme ça. Et notons bien que cette ignorance est systématique, méthodiquement organisée. M. Frobenius n'est ni un historien ni un philologue ; c'est un ethnographe.

Pour la mise au point il faut pourtant ajouter quelque chose. Une confidence que M. Frobenius a bien voulu me faire au début de 1914 jette une lumière sur la question. Vers la fin de 1913, après ses trois missions en Afrique centrale, il se préparait à diriger la quatrième sur le même terrain, lorsqu'un ordre auguste bouleversa tous ses plans. Il reçut inopinément de l'empereur l'ordre d'aller en Algérie. La mission y débarqua équipée pour les tropiques. En janvier à Figuig, où elle trouva de la neige, elle était vêtue de toile. M. Frobenius n'a donc pas eu le temps matériel de préparer son voyage ; il est naturel que sa bibliographie s'en ressente. Les circonstances ont aggravé les effets de sa méthode systématiquement ethnographique.

***

Quelle que soit la cause, le fait est là. En ce qui concerne notre Afrique du Nord, l'impréparation de M. Frobenius est prodigieuse. C'est un record amusant. Il faut être prévenu, noter le fait, et passer à autre chose.

En somme, nous avons sous les yeux les résultats de fouilles dans les tombeaux Nord-Africains. Ce qui nous importe c'est d'analyser ces résultats et d'en extraire ce qui nous intéresse. Qu'est-ce qu'ils nous apprennent de nouveau ?

Et d'abord M. Frobenius nous présente sur le groupement des tombeaux une idée qui serait assurément toute nouvelle. Il s'agit des « *ardjem* », des Tumulus de cailloux, épars sur les hauts plateaux à l'Ouest du Hodna. Jusqu'ici on a constaté qu'ils se dressaient bien en vue, profilés sur le ciel, placés de façon à se voir de loin. M. Frobenius précise bien davantage. D'après lui ces tumulus sont toujours dressés en des points tels que la lumière du soleil ou de la lune à leur lever les frappe directement. Leurs constructeurs auraient évité soigneusement les emplacements qui se seraient trouvés défilés du soleil levant derrière un rocher ou une colline (p. 22, note 1). Ce serait une idée fort intéressante. J'ai bien peur qu'elle ne cadre pas beaucoup avec mon expérience personnelle des « *ardjem* ».

Mais voici surtout ce qui me choque. A l'appui de son idée, M. Frobenius publie des cartes. Voyez la figure 2, page 7 ; elle représente le chapelet de chicots rocheux entre Figuig et Beni Ounif (djebel Melias, Zenaga, Taghla). C'est un paysage connu de bien des gens. M. Frobenius a pointé sur sa carte les tumulus : et pour bien établir leur place par rapport au soleil levant il a dessiné une flèche pointant vers le Nord. Or, il y a une erreur de 90 degrés. La flèche pointe en réalité vers l'Est. C'est énorme, c'est fantastique, mais c'est comme ça. Allez-y voir. Et voici qui me paraît particulièrement grave. C'est que la flèche est parallèle à la direction de la voie ferrée.

M. Frobenius qui est allé à Figuig en chemin de fer, venant d'Oran, c'est-à-dire du Nord, est-il resté sous la vague impression que la voie ferrée était dans toutes ses parties orientée Nord-Sud, et cette vague impression lui a-t-elle suffi ? Si c'est là le soin avec lequel il a mesuré l'orientation de ses tumulus, à 90 degrés près, il est difficile de le suivre aveuglément dans ses conclusions.

La plupart de ses autres théories sur le groupement et la structure des tombeaux sont au contraire très acceptables. Ce sont exactement celles auxquelles tout le monde est arrivé depuis longtemps, d'un commun accord. Pour se rendre compte de l'accord complet entre M. Frobenius et ses devanciers il faut, il est vrai, mettre au point son langage, qui n'est pas le leur.

Dans notre pays, depuis Salluste, tout le monde donne le nom de Maurétanie à la bande côtière à partir des Kabylies. M. Frobenius utilise ce nom de Maurétanie mais il le donne à la zone exactement la plus éloignée de la côte, celle que Salluste appelle Gétulie. Pourquoi ? Evidemment parce que la bibliographie du sujet lui est étrangère. Et ce nom de Maurétanie perpétuellement détourné de son sens usuel ne laisse pas d'être gênant pour le lecteur Algérien. Mais une fois qu'on s'y est habitué on suit volontiers M. Frobenius jusqu'à ses conclusions qui nous sont tout à fait familières. Le dolmen se trouve exclusivement dans la zone côtière et dans cette zone l'Aurès fait une sous-région avec ses nécropoles de « chouchet » ; (que M. Frobenius appelle autrement). Dans la zone intérieure, gétule si l'on veut, les tumulus de cailloux, au lieu d'être groupés en nécropoles, sont égaillés un à un ou par courtes rangées. Entre les deux court la limite ethnique la plus importante de l'Algérie, de Tanger à Gabès dit M. Frobenius, nous dirions plutôt de Tlemcen au seuil de Biskra. M. Frobenius a justement reconnu qu'elle sépare non seulement les tumulus des dolmens, mais les grands nomades chameliers des sédentaires et des demi-nomades.

Le limes Romain l'a suivie pendant des siècles. Elle a séparé les Zenata des Sanhadja, comme elle sépare aujourd'hui les Arabophones des Berbérophones. On n'insistera jamais assez sur l'importance de cette limite là. C'est l'axe de l'Algérie.

Personne non plus n'hésitera à suivre M. Frobenius lorsqu'il montre toute l'évolution de l'architecture funéraire Nord-Africaine aboutissant aux grands tombeaux royaux célèbres, le Medracen, le Tombeau de la Chrétienne, et les Djeddar. Ici M. Frobenius n'a pas échappé au sentiment qu'il enfonçait des portes ouvertes et qu'il redécouvrait l'Amérique. Il s'en est excusé en fort bons termes. « Le but que je poursuis, dit-il, est d'introduire ces pyramides de l'Afrique mineure dans la littérature allemande », (p. 54). Voilà qui est parfait, nous n'avons rien à dire.

***

Mais est-ce donc tout ? M. Frobenius n'a-t-il écrit que pour le public allemand ? Il a certainement la prétention d'être autre chose qu'un vulgarisateur. Il était prodigieusement mal préparé à sa tâche Nord-Africaine, c'est entendu. Mais enfin cette mission allemande a représenté un effort financier et intellectuel considérable. N'a-t-elle pas mis au jour une seule idée, un seul fait nouveau, rien qui soit utilisable pour le public scientifique Algérien ? Ce serait dommage et cela n'est pas. Quand on tamise les résultats de la mission on obtient, il me semble, un petit résidu de faits nouveaux solides ; et l'objet du présent article est justement de le dégager.

Tout d'abord, ce travail d'une centaine de pages, est copieusement illustré de très belles figures et planches. Cela seul serait déjà considérable.

A vrai dire, on ne peut pas avoir une confiance absolue dans l'exactitude des figures. Prenez en effet la figure 27. Elle représente la colonnade du Medracen. C'est un dessin

d'après une photographie. Les colonnes sont du type papyriforme à chapiteau ouvert, le chapiteau représente une fleur de papyrus épanouie. Les photographies de Karnak et de Louqçor nous ont familiarisés avec les colonnes de ce genre. Elles semblent tout à fait à leur place dans un monument comme le Medracen, qui est apparenté aux pyramides.

Très bien. Mais ouvrez maintenant Gsell : *Monuments antiques* (T. I, p. 65. Pl. VI). Vous avez sous les yeux cette même colonnade du Medracen ; cette fois ce n'est plus un dessin c'est une photographie, très belle, très nette, à très grande échelle, un témoignage irrécusable. Or, jetez un coup d'œil sur les chapiteaux : il n'y a pas d'erreur possible, ils sont doriques, ils n'ont rien du tout d'Egyptien. Ce monument Berbère a, comme dit Gsell, « une chemise gréco-punique ».

Voilà qui est fâcheux, d'autant qu'on croit deviner la cause de l'erreur. Dans l'interprépation d'une photographie indistincte le dessinateur a laissé jouer son imagination, impressionnée par le mot pyramide. M. Frobenius apparaît une fois de plus comme un homme pour qui les faits ont une tendance à se plier aux théories. Evidemment l'inverse serait préférable.

Faudrait-il donc rejeter en bloc, comme suspects de fantaisie, tous les beaux dessins de M. Frobenius ? Ce serait tout à fait injuste, d'autant plus que plusieurs sont contrôlés et mis au point par les planches photographiques. Nous avons là un ensemble d'images qu'il faudra connaître et consulter quand on s'occupera de Tombeaux Nord-Africains.

De ces images et du texte qui les accompagne un fait nouveau paraît se dégager en ce qui concerne l'architecture des Tombeaux. Ce serait, pour adopter la nomenclature de M. Frobenius, la division en « *standbau* » et « *schichtbau* ».

C'est la structure de la caisse funéraire dont il s'agit,

celle qui est enfouie sous les cailloux du Tumulus ; tantôt elle est construite avec de grandes dalles debout, à la façon d'un château de cartes (standbau) ; tantôt, au contraire, avec de petites dalles couchées à plat et superposées, faisant mur de pierres sèches (schictbau). Cette distinction aurait une importance décisive. Les deux catégories de tumulus ne contiendraient pas le même mobilier. La caisse en Schichtbau contient parfois un mobilier intéressant ; celle en Standbau jamais (page 68).

En effet, dans un Tumulus qui est représenté figure 8, et qui est incontestablement Schichtbau, M. Frobenius a trouvé un mobilier fer et cuivre qui est figuré p. 63 (n°s 30 à 46). Il sait que j'ai trouvé moi-même jadis un mobilier du même genre dans un Tumulus de la même catégorie, à Aïn Sefra. C'est exact. Mais ce tombeau d'Aïn-Sefra n'est pas le seul où j'ai trouvé du fer et du cuivre. J'en ai trouvé à Ouan Tohra, au cœur du Sahara, dans un tombeau d'un type un peu aberrant (*Sahara Algérien*, p. 70 et fig. 1, n° 5).

Et surtout j'ai trouvé à Beni-Ounif, avec un collier de 360 grains en coquille d'œuf d'autruche, une tige en fer, dans un tombeau qui rentre assurément dans la catégorie Standbau (*Sahara Algérien*, p. 66, fig. 1, n° 4 et planche XIII, 25).

Comment se fait-il que M. Frobenius ait tiré d'une expérience unique des conclusions aussi générales ? C'est que les indigènes les lui ont corroborées ! Ses « amis Berbères », les fouilleurs de tumulus à la recherche de trésors (sic), lui ont déclaré qu'ils avaient souvent trouvé du fer et du cuivre dans les tumulus en Schichtbau. Dans les autres jamais, au grand jamais. D'ailleurs, c'est bien simple : dans leurs propres fouilles quand ils s'aperçoivent qu'ils ont affaire à des Standbau ils s'arrêtent net : pas la peine de continuer, ils savent d'avance qu'il n'y aura rien. (Resic, p. 68). Pour donner toute sa gaîté à cette scène que vous imaginez d'ici il faut songer que M. Frobenius et ses

compagnons ne savaient pas un mot d'arabe. Et c'est là-dessus qu'il édifie toute une grande théorie !

Nous le retrouvons ici tel que nous l'avons déjà entrevu avec son inexpérience monumentale du pays où il a été jeté inopinément. Mais, toutes réserves faites sur la théorie, le fait reste.

Deux petits tombeaux de Beni-Ounif sont tout ce que j'ai jamais vu en fait de Standbau. Et je ne crois pas que cette architecture ait jamais été nettement décrite, dans la zone des tumulus, avant M. Frobenius. C'est qu'il s'est trouvé être le premier à faire des fouilles dans le Beni-Smir, soumis d'hier. Et dans ce massif, voisin de Beni-Ounif, le Standbau, la caisse funéraire à dalles debout au cœur du tumulus, est le type dominant, der vorherrschende typus (p. 4, n° IV). Avons-nous là une forme plutôt occidentale de sépulture marocaine ? En tout cas, la question est posée. Il y a là un type assez particulier de tumulus, qui n'avait pas encore été suffisamment dégagé. M. Frobenius le fait voir nettement dans ses figures 4 et 5, et surtout dans la photographie de la planche 10.

Les pages et les illustrations consacrées aux mobiliers funéraires méritent plus particulièrement d'attirer l'attention.

Et d'abord les figures des pages 75, 77, 78, 79, 80, représentant une longue série de poteries trouvées dans les tombeaux ; voyez aussi la planche 23, représentant photographiquement la fabrication indigène actuelle des pots de terre. Tout cela me paraît très bien. C'est assurément la partie de tout le travail qui m'a le plus intéressé ; il me semble que M. Frobenius est là sur son terrain propre, et qu'il connaît vraiment ce dont il parle, mettant à part bien entendu la petite digression sur les lettres mystérieuses du numéro 145. Il est vrai qu'en matière de vases je suis moi-même d'une ignorance extrême, et je me méfie de mon jugement.

J'aurais plus de confiance dans ma propre appréciation

d'autres mobiliers funéraires, pour en avoir moi-même exhumé jadis d'analogues (p. 61). M. Frobenius reproduit deux pointes de flèches, trouvées dans un Tumulus dont il donne le plan et la coupe (p. 11, fig. 4). Notez que la légende de la figure p. 61 est ainsi rédigée : « Pointes de flèches provenant d'un squelette... (aus dem Skelett)... » Ne croyez pas que les pointes aient été trouvées fichées dans le squelette. Elles ont été trouvées dans le Tombeau tout bonnement. M. Frobenius croit qu'elles devaient être fichées dans la chair et avoir causé la mort. Soit. Mais pourquoi avoir adopté dans la légende une formule qui suggère quelque chose de plus sensationnel et d'inexact ?

A cela près le Tumulus d'où proviennent ces flèches est à El-Begri (?) Je suppose qu'il s'agit de Haci-el-Begri, dans la Zousfana. Et si cette supposition est exacte, un petit problème se pose. Parmi les rares tombeaux Nord-Africains qui ont donné un mobilier de pierre taillée, la plus grande partie paraît se trouver dans ce même coin de l'Oued Zousfana ; plusieurs pointes de flèches y ont été trouvées sous tumulus par différents chercheurs (*Sahara Algérien*, p. 67, fig. 1, n° 5). Pourquoi cette localisation ? Est-elle fortuite ? Il y a là une petite question.

A propos des mobiliers fer et cuivre il s'en pose d'autres auxquelles les trouvailles de M. Frobenius permettent de proposer une réponse. Un mobilier fer et cuivre a été déjà trouvé à maintes reprises dans les tumulus du Sud, bagues, bracelets, plaques et ceinturons, en cuivre martelé, (pas en bronze), morceaux de fer oxydés, difficiles à identifier. M. Frobenius l'a exhumé derechef et cela même a son intérêt. (Fig. pages 63, 65, 67, 69).

Mais voici qui est mieux : il a fini par le retrouver dans les tombeaux d'Aïn Riram, en compagnie d'objets datés, une bague Carthaginoise, des monnaies Numides, Puniques, Romaines (p. 69 et 71). C'est tout le mobilier fer et cuivre, dans toute l'étendue des hauts plateaux et du Sahara, qui a bien l'air de se trouver du coup daté approximativement. Un pas important a donc été fait.

Les grains de collier en verroterie figurés page 65 suggèrent des réflexions analogues. Ils ont été trouvés avec le mobilier fer et cuivre. Ils se trouvent donc datés en même temps que lui. Or, des verroteries tout à fait semblables ont été recueillies dans les grandes dunes du Sahara, à même le sol, dans les régions où on trouve éparses en grand nombre les belles pointes néolithiques. Il faut se garder naturellement de conclusions absolues. Mais on voit pourtant apparaître des données plus précises, qui guident l'imagination.

Il faut enfin noter ceci. L'Afrique Mineure est le pays des ruines, la poussière du passé s'y est accumulée sans que personne à peu près la dérange, les tombeaux inexplorés, en particulier, couvrent le sol en nombre qui confond l'imagination. La mission Frobenius nous dit qu'elle en a éventré plusieurs centaines. C'est peu de chose eu égard à ce qui resterait à faire, mais ce n'est certainement pas insignifiant par rapport à ce qui avait été fait antérieurement. C'est un appoint important. Or, les résultats de la mission Frobenius confirment les résultats antérieurement obtenus, et ils les consolident. De ce seul chef ils font donc progresser la question. Sous réserve de découvertes ultérieures qui renouvelleraient tout le problème, voici les conclusions auxquelles on aboutit de plus en plus. Ces innombrables tombeaux Nord-Africains ont bien l'air d'être historiques, tout au plus proto-historiques, nous n'en connaissons pas encore un seul dont il faille admettre nécessairement qu'il soit beaucoup plus vieux que Micipsa. Car le néolithique au Sahara s'est prolongé assurément en pleine période historique, la vallée même de la Zousfana, dans la région de Taghit, en a fourni des preuves.

*
* *

Dans le travail de M. Frobenius on s'est efforcé de dégager ce qui est utilisable pour nous, ouvriers scientifiques

de l'Afrique du Nord. Ce n'est certainement pas insignifiant : nous avons sujet de remercier M. Frobenius et l'empereur d'Allemagne, sur la cassette privée de qui la mission a été défrayée. M. Frobenius nous dit que la somme mise à sa disposition était considérable, eine beträchtliche Summe, et qu'elle a été par la suite, et, d'autre part, notablement augmentée. Cela n'étonnera personne de ceux qui ont vu ici même la puissante organisation de la mission. Elle ne comportait pas moins de six ou sept savants ou artistes, sous la direction d'un homme aussi notoire que M. Frobenius. Il ne faut pas hésiter à le reconnaître : jamais la France n'a fait pour l'exploration ethnographique de l'Algérie un effort aussi considérable et aussi systématique.

Les résultats obtenus sont-ils tout à fait en rapport avec l'importance de la mission ? On n'oserait certainement pas l'affirmer, au moins à en juger par les premiers résultats publiés, ceux qui concernent l'architecture funéraire. La mission en tout cas a certainement connu très imparfaitement le terrain sur lequel elle opérait. De cette ignorance, M. Frobenius peut porter sa responsabilité personnelle. Ça le regarde. Dans sa préface après tout il paraît très content de soi. Tout serait donc pour le mieux de ce côté-là.

Mais nous autres, intellectuels Algériens, nous avons là une occasion de soupeser nos propres responsabilités. La bibliographie ethnographique de l'Algérie est très difficile à connaître pour un étranger, elle est extraordinairement touffue, éparpillée, les éléments en sont d'une valeur absurdement inégale, on n'a pas fait un effort de coordination. C'est que tout le travail accumulé depuis un demi-siècle est du travail d'amateur. Faidherbe était officier, Bourguignat malacologiste, Flamand géologue, Gsell est archéologue, le signataire du présent article est géographe. Où est l'ethnographe de métier ? Nulle part. C'est une lacune très regrettable. L'Université d'Alger, qui se

réorganise et qui se complète, se doit à elle-même de créer une chaire d'ethnographie et de préhistoire. Il faut qu'un de nous ait pour tâche particulière ce compartiment des connaissances humaines. Il est assez vaste pour exiger toute la vie d'un homme. Si nous en prenions conscience à propos de la mission Frobenius ce serait une raison de plus d'affirmer que cette mission n'a pas été inutile.

E. F. Gautier.

Jeux et Divertissements des Indigènes d'Algérie

(Région de Bordj-bou-Arréridj).

Chez tous les peuples, à toutes les époques, les jeux et divertissements ont toujours été en grand honneur et répondent incontestablement à la nécessité que ressent l'humanité d'opposer aux tristesses de la vie, des distractions susceptibles de la consoler, de compenser les difficultés, les peines ordinaires de l'existence.

Il y a aussi, pour la partie jeune des populations, le besoin inné de se donner du mouvement, de faire acte de vigueur, d'exécuter des exercices de force, d'adresse, afin d'obtenir l'approbation et même l'admiration des assistants.

Les indigènes de l'Algérie ne pouvaient échapper à cette règle générale et malgré le verset 92 du cinquième chapitre du Koran (1) « O croyants ! le vin, les jeux de « hasard, les statues (idoles) et la chance du jeu des « flèches, sont une abomination inventé par Satan ; abste- « nez-vous et vous serez heureux ! » Les dits indigènes pratiquent de nombreux jeux de hasard et s'amusent également à des distractions nécessitant de la vigueur, de l'agilité, de l'adresse.

Nous relatons dans cette étude, les jeux et divertissements en usage chez les indigènes de la région de Bordbou-Arréridj en priant les lecteurs de nous excuser si nous commettons quelques omissions.

(1) Le Koran, traduction de Kasimirski, chapitre 5, verset 92, p. 96, édition Charpentier-Fasquelle, Paris.

JEUX SPORTIFS

Dans cette catégorie, nous placerons les jeux nécessitant une certaine vigueur physique, un assouplissement de tous les muscles.

Le Cha شاء

Le cha est un jeu de boxe et chausson usité à l'occasion de l'Aïd el Kebir, la grande fête ; il se pratique ainsi : un indigène assis à terre est protégé par un compagnon qui, lui plaçant les mains sur les épaules, le défend des attaques dont il est l'objet de la part des joueurs. Ces derniers font cercle autour des deux amis et cherchent à toucher l'homme assis. Son défenseur le protège en lançant des coups de pieds (sans chaussure) à droite ou à gauche. Lorsqu'un des assaillants est touché par un coup de pied, il prend la place de l'homme assis.

La Koura كرة

Le jeu de koura est une sorte de golf. Deux camps composés d'une dizaine de joueurs chacun, se disputent une boule en bois. Cette boule lancée par un joueur d'un des groupes, est poursuivie indistinctement par tous les joueurs, qui s'efforcent de la ramener à l'aide de leurs bâtons dans l'endroit réservé respectivement à chacun des camps. Le parti vainqueur est celui qui réussit à conserver la boule.

La Tikourine تيكورين

La tikourine (tekrit dans certaines localités) est un jeu qui comporte également deux camps de joueurs et une boule en bois. Les deux groupes, placés en face l'un de l'autre, ont derrière eux un « hembel », pièce d'étoffe en laine épaisse, destinée à arrêter la balle lancée par le camp

opposé. La boule en bois étant échue à un des groupes, est envoyée avec beaucoup de vigueur, par un des joueurs, sur un des adversaires du camp adverse, qui, naturellement cherche à éviter le coup. Chaque joueur touché par le projectile est éliminé de la partie ; le groupe ayant le plus de joueurs non touchés, est le parti vainqueur.

Les Arabes sont ordinairement très adroits et lancent les pierres avec beaucoup de vigueur, aussi le jeu de Tikourine occasionne-t-il souvent de graves blessures : perte d'un œil, bras ou jambe cassé, et même quelquefois la mort. Il y a quelques années, un indigène du douar Mekarta, commune mixte des Maâdid, reçut, dans une partie de Tikourine, la boule sur la rate, et mourût sur le coup.

Le Hambaria حمبارية

Le Hambaria est un jeu identique au Cha, mais il n'y a qu'un seul homme, qui, appuyé sur les mains et les pieds, au centre d'un groupe, se défend à coups de pieds contre les tapes qui lui sont portées. Le joueur touché le remplace.

Le Slama ben Driss سلامة بن دريس

Ce jeu est absolument notre saute-mouton que pratiquent avec tant de plaisir tous nos écoliers.

Le Dabakh دباخ

Le Dabakh est le jeu que nos enfants appellent la balle à cheval. Un certain nombre de jeunes garçons montés sur le dos de leurs camarades, et placés en cercle, se lancent une balle, en chiffons ordinairement, qu'il s'agit de ne pas laisser tomber à terre. Si elle touche le sol, les cavaliers s'enfuient et un des porteurs s'efforce d'atteindre

un des fuyards avec la balle. Si ledit fuyard est touché, les porteurs deviennent cavaliers à leur tour,

Le Handebab حنضباب

Le jeu de Handebab est absolument notre Colin-Maillard. Le mot arabe Debab signifie nuage, brouillard.

Le Mechouar مشوار

Lors des mariages et circoncisions, le jeu préféré des indigènes est le mechouar : course de cavaliers tirant des coups de feu devant le groupe des femmes invitées.

Deux cavaliers galopent soit botte à botte se tenant réciproquement par le cou et lâchant tous deux leur coup de fusil chargé à blanc, soit l'un poursuivant l'autre en le menaçant de son fusil. Le cavalier poursuivi se retourne et tout en fuyant, droit sur ses étriers, tire sur celui qui le poursuit.

Quelquefois aussi un cavalier fait placer sur un petit tas de terre de trente à quarante centimètres de hauteur, un foulard et tout en galopant, se baisse à droite de sa monture, se retenant par le pied gauche au pommeau de la selle, et réussit à saisir de la main droite le foulard.

Ces exercices violents, sont toujours salués par les you ! you ! joyeux des femmes arabes et nécessitent de la part de leurs auteurs une grande habitude du cheval ; il n'y a que les fersanes فرسان (bons cavaliers) qui peuvent se permettre de les exécuter.

Il arrive aussi fréquemment des accidents par suite de l'imprévoyance des cavaliers qui se servent de leurs armes, alors qu'elles sont chargées à plombs ou à balle, et déchargent lesdites armes dans la direction des femmes de l'assistance.

JEUX DE CALCUL

Nous comprenons dans cette catégorie les divers jeux obligeant les joueurs à exercer leurs facultés de calculateurs.

LE SELBIA صلبية

Le jeu de Selbia se joue à deux sur une figure carrée recoupée de quatre lignes à angle droit qui divisent le carré en huit triangles égaux. Chaque joueur a trois jetons qu'il s'agit de placer en ligne droite soit sur les côtés, soit dans l'intérieur du carré en utilisant le point central d'intersection des lignes, malgré la tactique de l'adversaire qui défend la place.

LE HAD حد

Pour le jeu de Had, on trace sur une planche une ligne de 55 à 60 centimètres, coupée à distances égales de trois à quatre centimètres par quatorze traits perpendiculaires à la ligne, formant ainsi une arête sur laquelle, de chaque côté sont placés quatorze jetons, par chacun des adversaires. Puis deux osselets sont lancés en l'air à tour de rôle par les joueurs. Selon les côtés où ils tombent, les osselets indiquent le nombre de points à démarquer de l'arête. Le joueur qui arrive à faire sortir le premier, les quatorze jetons est le vainqueur.

LE FELDJA فلجة

Le Feldja se joue également à deux. Il est nécessaire de tracer trois carrés s'emboîtant parallèlement les uns dans les autres et reliés entre eux par deux lignes partant des côtés du plus grand carré et aboutissant au petit carré du centre. Chaque joueur possède douze jetons qu'il s'agit

de placer par groupe de trois, en ligne droite. Dès qu'un des joueurs a réussi à placer ainsi trois jetons, son adversaire lui remet un de ses jetons. Celui qui enlève à l'autre le plus grand nombre de jetons est le vainqueur.

LE GUETTAL قتال

Le Guettal est un jeu analogue au jeu de dames. Chaque adversaire a douze jetons placés sur un des côtés d'un carré ayant trente-deux divisions faites de lignes horizontales et verticales se coupant. Chaque jeton est avancé vers le côté occupé par l'adversaire qui peut « manger » ledit jeton. Le joueur ayant conservé le plus de jetons sur le jeu gagne la partie.

LE KHIAM خيام

Le Khiam se joue à deux, avec des escargots ou des noyaux de dattes, placés dans huit trous préalablement creusés en terre, symétriquement, sur deux lignes. Au milieu de ces huit trous, un neuvième trou est creusé qui sert à emmagasiner le gain d'un des adversaires. Chaque joueur a 24 escargots ou noyaux de dattes placés par groupes de six dans chaque trou sauf dans le trou central. Puis les joueurs doivent à tour de rôle déplacer cinq escargots en les mettant un à un dans les divers trous, le dernier escargot placé, enlève les escargots se trouvant dans le trou. Le joueur qui a obtenu le plus d'escargots est le vainqueur.

JEU DE DAMES دام

Le jeu de Dames est apprécié par les indigènes. Le jeu de Dames (arabe) diffère du nôtre ; il se compose d'une petite table sur laquelle existent des petites planchettes carrées, plaquées en relief, formant ainsi damier. Les pions sont constitués par des pièces de bois en forme de petits cylindres et de petites colonnes avec pied.

Les indigènes qui jouent à ce jeu, sont ordinairement des personnages graves, réfléchis, mais cela ne les empêche pas, lorsqu'un pion est « mangé » de l'enlever prestement en le remplaçant d'un seul coup rapide et saccadé par le pion vainqueur.

Jeu de Dominos دومينو

Ce jeu est très populaire chez les Arabes des villes; fonctionnaires, journaliers, cireurs, ouvriers ou commerçants s'y livrent tous avec ardeur et il n'est pas rare de voir des parties de dominos organisées dès six ou sept heures du matin, devant les cafés arabes.

Mais c'est plus particulièrement après la prière de l'Acer, vers quatre ou cinq heures du soir, que les joueurs affluent dans les cafés précités.

Alors chaque catégorie de joueurs choisit une place sur une natte, entoure la petite maïda مايدة table ronde en bois, de soixante à soixante-cinq centimètres de diamètre et haute de vingt à vingt-cinq centimètres, et la partie commence.

Les joueurs, assis à la turque, prennent des airs de matamores lorsqu'ils ont conçu un joli coup, qui embarrassera leurs adversaires. Ils placent alors le domino joué, avec force, frappant et faisant résonner la table, en ayant l'air de dire aux assistants qui forment cercle : « Eh bien ! que pensez-vous de ce coup-là ? » ; le joueur provoqué, a la riposte facile, et par un geste identique, il accentue encore le coup de domino sur la table, puis la partie se termine par l'absorption de cafés odorants et bouillants. Il n'est pas rare de voir six ou huit tables de joueurs de dominos devant les cafés arabes et alors les coups de dominos se succèdent sur les tables d'une façon ininterrompue.

JEUX D'ADRESSE

Dans cette catégorie figurent les jeux pour lesquels certaine adresse manuelle est nécessaire.

Le Qouridat قوريدة

Le Qouridat est notre jeu d'osselets ; à défaut d'osselets, les indigènes les remplacent par des escargots.

Le Khemis خميس

Le Khemis est une variante du Qouridat ; il se joue avec dix escargots qu'on lance en l'air et qu'il s'agit de rattraper sur le dos de la main, au nombre d'au moins cinq. Les autres escargots tombés à terre sont successivement enlevés un par un, après qu'on les a fait toucher les uns contre les autres avec le doigt.

Le Khatem خاتم

Le jeu de Khatem (anneau) nécessite deux groupes de joueurs. Un des groupes cache la bague dans la main d'un des joueurs, les adversaires du groupe opposé doivent deviner la main renfermant l'anneau. Le groupe qui réussit le premier à trouver cinquante fois ledit anneau est le vainqueur.

Le jeu de Khatem se pratique aussi à l'aide de tasses. L'anneau est alors placé sous une des tasses et doit être découvert par le joueur. Cette variante, que l'on peut assimiler au jeu de nos bonneteurs, donne souvent lieu à des vols et rixes.

Le Sig سيف

Le Sig se joue à deux, avec six lamelles de roseau, qui sont lancées en l'air. Il faut pour gagner, que trois de ces

lamelles retombent sur le côté intérieur et que les trois autres retombent sur le côté extérieur.

Pile ou Face

Les jeunes indigènes cireurs, porteurs, commissionnaires apprécient beaucoup ce jeu ; dès qu'ils possèdent quelques sous, ils organisent une partie en pleine rue et aussitôt les sous voltigent.

Chaque fois que les bronzes arrivent à terre, ils s'écrient : Houa (c'est lui) ou bien : Hia (c'est elle), selon que la face ou la pile se présente. Ils dépensent ainsi leurs faibles recettes et souvent après la partie, une discussion se produit au cours de laquelle quelques taloches sont échangées. L'arrivée d'un agent de police met fin à la rixe et les « oulad blaça » s'enfuient comme une volée de moineaux.

Jeux de Cartes

Les indigènes des villes jouent à la « Ronda » avec des cartes espagnoles. Quelques-uns plus raffinés, ayant des amitiés parmi la population française, cultivent aussi le poker ou le baccara mais ils sont plus rares que les joueurs de Ronda.

Certains cafetiers du pays arabe n'ayant, pour distraire leurs clients, ni dominos, ni jeu de dames, mettent à leur disposition des cartes espagnoles.

La Ronda leur attire une clientèle spéciale de rouleurs, souteneurs, chenapans de la région. Ce jeu de Ronda est tellement apprécié par les Qemardja قمارجية joueurs, que certains vont jusqu'à engager, sans aucune périphrase, leur dernière chemise. Il arrive assez souvent de voir des joueurs de cartes, complètement nus, attendant la nuit, dans un coin du café, pour se rendre inaperçus chez eux !

DIVERTISSEMENTS

Danse شطحة

L'art chorégraphique n'est pas très développé chez les Arabes ; la danse indigène ne ressemble en rien aux danses européennes. Elle ne comporte ni polka, ni valse, ni quadrille, et encore moins de pas de quatre, de tango ou de fox-trott car jamais une femme arabe ne danse avec un homme.

Le bal tel que nous l'entendons, est inconnu chez les indigènes. Les femmes arabes ou kabyles dansent lorsqu'il y a une fête quelconque religieuse ou civile, une circoncision ou une noce. Elles dansent seules ou par petits groupes de trois ou quatre et ont le visage voilé ; les hommes sont exclus de ce divertissement, et n'y assistent qu'en qualité de spectateurs.

Lors des fêtes arabes, les femmes se placent toutes ensemble sous une tente spéciale et les hommes vont s'accroupir dans les tentes voisines. Puis timidement, quelques fillettes s'avancent et suivant la musique, se livrent à des contorsions du bassin avec des petits sauts, successivement sur chacun des pieds et des mouvements lascifs des mains tenant un foulard de soie. Ensuite, un groupe de femmes voilées, serrées les unes contre les autres et conduites par le chaouch de la fête, exécutent à leur tour une danse aux sons de la flûte, du bendir et quelquefois de la ghaïta. Après un moment de contorsions, elles rentrent sous la tente qui leur est affectée, saluées par les you ! you ! de leurs compagnes souvent soulignés d'un coup de feu tiré par un enthousiaste !

Les Arabes aiment beaucoup voir danser les femmes et quoiqu'affectant un mutisme outré, ne paraissant pas attacher d'importance à ce qui se passe devant eux, ils n'en

sont pas moins satisfaits et souvent l'un d'entre eux, pour manifester son contentement, se lève, et gravement, tire au-dessus de la tête de la danseuse qui lui plaît le plus, un coup de feu qui provoque aussitôt les indispensables cris de joie des femmes.

Malgré les faibles nuances de mouvements qui caractérisent toutes les danses indigènes, les Arabes leur ont donné les dénominations de Kesraoui قصراوى (du Ksar Boghari), Abdaoui عبداوى (des Oulad Abdi de l'Aurès), Naïli نايلى (des Oulad Naïl), Kebaili كبايلى (des Kabyles), Saadaoui سعداوى (de Bou-Saâda). Les indigènes donnent ces dénominations d'après le degré de vivacité de la danse et le plus ou moins de contorsions des hanches de la danseuse.

Indépendamment de la danse avec foulards, les femmes arabes dansent quelquefois en tenant un sabre à la main et prenant des attitudes plutôt grotesques qu'intéressantes. Les danseuses arabes de profession, qui rôdent dans tous les cafés maures, sont toujours recrutées parmi les prostituées; elles dansent à visage découvert et, afin d'augmenter leur recette, se contorsionnent devant les consommateurs de marque, leur effleurant le visage de leur foulard. Elles ne se retirent qu'autant que le consommateur leur aura collé sur le front une pièce blanche humectée de salive.

Les hommes arabes dansent rarement dans les fêtes ; cependant, quelquefois, on voit un grand diable évoluer au milieu d'un groupe d'indigènes, s'efforçant d'imiter les femmes, prenant des poses prétentieuses mais dépourvues absolument de grâce.

Danse Kabyle

Les iferkas يفرس danseurs des Guendadjas, Beni Khelil, Beni Ourtirane, de la région de Bougie et de Smendou, sont renommés pour les contorsions auxquelles ils se soumettent.

Ce sont toujours des jeunes gens de douze à dix-huit ans qui se livrent à ce genre d'exercice. Vêtus de longs et amples pantalons, leur tombant sur les chevilles, comme ceux des mauresques d'Alger, d'un gilet et d'une gandoura aux larges manches, coiffés d'une vaste et rigide chechia au long gland de soie, ils donnent des séances de danse dans les cafés arabes, suivant le rythme du criard hautbois kabyle et du bruyant tambour que fait résonner une main vigoureuse. Les danseurs, afin d'obtenir quelques sous des assistants, se tortillent devant eux en leur caressant de temps en temps le visage avec leurs larges manches. La danse kabyle est appelée Zabel.

Danse Nègre

Les nègres, lors de chaque grande fête musulmane, se réunissent à cinq ou six afin de danser dans les rues, devant les magasins des commerçants et les habitations des indigènes. Il est bien entendu que ces danses n'ont qu'un but, celui de ramasser le plus possible de sous et d'obtenir la plus grande quantité possible de provisions.

Un âne, conduit par un vieux nègre suit danseurs et musiciens pour porter le couscous, la farine, le pain, les provisions de bouche, qui seront récoltés.

La musique nègre se compose de tambours grossiers et d'énormes castagnettes en fer « qerakeb » قراقب elle est loin d'être harmonieuse et les oreilles françaises s'habituent difficilement au vacarme effroyable qu'elle produit.

Tous les danseurs nègres sont pourvus de castagnettes en fer dont ils jouent en dansant ; ils commencent leur danse d'abord lentement, levant lourdement chaque pied, puis le mouvement augmente et la danse devient de plus en plus précipitée ; le danseur exécute des petits bonds, suivis de voltes, accentuées par le bruit croissant de tambours et castagnettes. La danse continue jusqu'à ce que les nègres ruisselants de sueur, haletants, s'arrêtent épuisés.

Bousaadia, nègre danseur

Le Bousaadia بوسعدية est un autre genre de nègre danseur, il opère seul et circule non seulement dans les villages, mais encore dans les mechtas les moins importantes.

Son costume est bizarre; il est coiffé d'une chechia sur laquelle sont cousus de nombreux ornements : d'abord une tête de chacal, de renard ou de lynx, puis de petites glaces rondes, des coquillages, des dents de sanglier, le tout surmonté d'une vieille queue de cheval ou de mulet.

Ses vêtements se composent d'une gandoura, d'un pantalon arabe et d'une sorte de casaque aux couleurs voyantes, rouge ordinairement. Cette casaque qui lui couvre le torse est ornée de ci, de là, de boutons en cuivre, de vieilles plaques de ceinturon, de cordelettes de diverses espèces, de rubans fanés, de grelots, le tout d'une propreté relative.

Les reins sont serrés d'une ceinture en cuir, faite d'une vieille bretelle de fusil, qui entoure la taille par dessus la gandoura et fait ressembler cette dernière à une sorte de jupon.

Pour se donner un aspect plus effrayant ou plus comique, le nègre suspend à sa taille des peaux de ratons, chacals ou renards.

Comme instrument de musique, le Bousaadia porte sur la hanche un tambour primitif dont la caisse est en bois et la peau ornée de figures grossières tracées avec de la pâte de henné. C'est sur ce tambour que le nègre fait le bruit assourdissant qui attire autour de lui tous les galopins ; il le frappe d'une seule baguette recourbée, « chenekal » (شنقال) tenue de la main droite et aussitôt après le coup donné, la main gauche, frôle légèrement la peau d'âne.

La danse effectuée par le Bousaadia est exactement la même que celle indiquée plus haut, mais il chante en même temps qu'il danse. C'est un petit chant, toujours la même phrase, dite sur un ton plaintif et monotone.

Pour élargir le cercle de garçonnets qui suivent toujours le nègre artiste, ce dernier exécute une série de petits bonds comiques, tournant sur lui-même, contractant affreusement son visage, faisant une grimace horrible en ouvrant démesurement la bouche.

Lorsqu'il veut obtenir la récompense de ses pitreries, le nègre choisit dans l'assistance l'indigène le mieux vêtu, il danse, chante et bat du tambour devant lui, jusqu'à ce que l'auditeur ennuyé plutôt que charmé, lui accorde un sou ou deux, en rougissant de sentir fixés sur lui, tous les regards de l'assistance, qui l'obligent ainsi à s'exécuter.

Lorsque l'Arabe généreux cherche dans son porte-monnaie, le nègre augmente ses contorsions, se rapproche du donateur, se rapetissant, toujours dansant et ouvrant la bouche, nouvelle sébile, il reçoit la pièce qui lui est offerte. Il emmagasine ainsi facilement, sans être gêné plusieurs pièces de dix centimes, tel un singe se bourrant les bajoues de nourriture. Chaque nouveau don illumine le visage imberbe, luisant du Bousaadia et provoque chez lui des bonds exagérés auxquels s'ajoute un remerciement qui se manifeste par des inclinaisons de tête et un son mal articulé.

La figure simiesque, les contorsions du nègre, son costume étrange et sa musique infernale, ne lui attirent pas les sympathies de la race canine ; les braves toutous des villes françaises en le voyant, le poursuivent d'aboiements répétés, tout en ayant soin de se tenir à une respectueuse distance de cet être fantastique.

On comprend aussi très facilement que les petits enfants français et arabes redoutent le Bousaadia, son accoutrement, ses grimaces atroces. Le ton noir de sa peau, sa danse sauvage ne sont pas faits pour rassurer les bambins, habitués aux cajoleries de leurs parents.

Le Bousaadia est originaire du centre de l'Afrique

Haoussa, Bambara, Bornou, Congo ou Soudan. D'un caractère plutôt doux, il est heureux de vivre en Algérie à l'abri des coups de cravache des négriers qui ravagent son pays, et où la nourriture est bien supérieure au peu substantiel millet dont on est nourri dans le continent noir. En temps ordinaire, le Bousaadia exerce le métier de casseur de pierres sur les routes.

MUSIQUE. — CHANT

Les indigènes sont grands amateurs de musique arabe. Aussi lorsqu'un chanteur (ghenaï غـنـاي), est signalé dans un café, la clientèle augmente et si les artistes sont des chanteuses, il y a alors cohue, l'établissement est bondé !

Le chanteur arabe a ordinairement comme co-exécutants des flûtistes et tambourinaires. Il chante d'abord seul, une courte phrase musicale, sur un ton monotone et nasillard, puis, lorsqu'il s'arrête, la phrase est reprise par le ou les flûtistes avec accompagnement de bendir (tambourin) ; le chanteur continue ensuite toujours la même phrase musicale, mais avec d'autres paroles et l'orchestre répète le chant, et ainsi de suite jusqu'à épuisement des couplets qui sont toujours très nombreux !

Certains orchestres arabes ne sont composés que de joueurs de hautbois غـايـطـة et de tambours طـبـل. L'orchestre du village de Zemmora, de la commune mixte des Bibans, est très renommé et se rend à toutes les fêtes, mariages ou circoncisions des environs. Les cafés arabes de la région se disputent ledit orchestre et l'établissement qui le possède et le garde cinq ou six jours, est certain de faire de brillantes affaires.

Des troupes de chanteuses arabes se rendent parfois dans les localités algériennes. Elles sont accompagnées

dans leurs chants par des violonistes guitaristes, souvent israélites et jouent elles-mêmes en chantant de petits tambourins munis sur leur pourtour de minces plaquettes mobiles métalliques. Ces troupes exécutent leur répertoire musical dans les cafés arabes où elles séjournent quelquefois des mois entiers.

Les jeux et divertissements que nous venons d'énumérer sont pratiqués d'une façon très suivie par les populations musulmanes, arabes ou berbères, de la région de Bordj-bou-Arréridj ; ils peuvent se diviser en deux parties : les jeux usités d'une façon courante quasi journalière et ceux effectués à l'occasion des sept fêtes religieuses ou familiales : mariages, circoncisions.

DISTRACTIONS OCCASIONNELLES

Indépendamment des divertissements et jeux pratiqués par les indigènes du pays, certaines distractions occasionnelles leur sont offertes et ils ne manquent pas d'en profiter. Nous croyons bien faire en les indiquant dans notre étude.

Le Meddah مـداح

Le Meddah est un trouvère religieux errant, qui récite des pièces de poésie, des contes sur les places publiques. Il ne craint ni la pluie, ni le soleil, ni la poussière des grands chemins et pérégrine dans le Sud, les Hauts-Plateaux, le Tell, n'ayant qu'un but : ramasser l'argent nécessaire à la réalisation de ce vœu cher à tout bon musulman : le voyage à La Mecque.

Le Meddah est le plus souvent accompagné d'un ou plusieurs compagnons qui constituent l'orchestre et vivent ainsi de leur talent de musiciens. Lorsque le Meddah arrive dans une localité quelconque, il s'installe sur une place, le jour du marché et réussit bien vite à réunir un

fort groupe de spectateurs en frappant lui et ses compagnons à tour de bras sur leurs benaders (بنادر) tambourins.

Les Arabes, grands amateurs de poésie, d'invocations religieuses, de contes, accourent immédiatement aux appels bruyants du Meddah et le cercle d'auditeurs se forme rapidement.

Le Meddah commence d'abord par invoquer tous les saints du Paradis de Mohammed et tout particulièrement Sid Abdelkader el Djilani, ce merabet si vénéré des derwichs, mendiants, saltimbanques, sorciers et loqueteux de toute sorte ; chacune de ses invocations sera suivie d'un coup de tambourin frappé par les musiciens puis, circulant à grands pas dans le cercle des spectateurs il racontera avec force gestes, un passage des Mille et une Nuits, ou l'histoire de Joseph vendu par ses frères, ou les facéties de Si Djeha, les exploits des vaillants Sidi-Okba et Sidi-Abdallah ou encore les aventures des belles Redah et Djazia ainsi que celles d'Haroun ar Rachid et de son ministre Djafar !

Chacun de ses récits, sera entrecoupé de poésies religieuses, de versets du Coran, d'invocation au prophète Mohammed et aussi d'invitation au public à rémunérer le conteur. A cet appel, les sous commenceront à pleuvoir et chaque chute de pièce de bronze sera saluée par le Meddah d'une quantité de bénédictions à l'adresse des généreux donateurs.

Le Meddah après avoir ramassé la recette et prononcé quelques mots de remerciements à l'assistance se retire avec ses musiciens. Ils se rendent dans un café arabe quelconque où ils passent la nuit et repartent le lendemain pour une autre localité.

Le Meddah et ses musiciens vivent ainsi au jour le jour, traînant leurs savates, leurs loques sur tous les chemins et recevant en pays arabe, l'hospitalité des indigènes, toujours heureux de l'accorder à ceux qui la sollicitent au nom de Dieu. ضيف الله Dif Allah !

(Le charmeur des serpents)

Es Sehar el Ahnech السحار الحنش

Le métier de charmeur de serpents était bien connu dans l'antiquité puisque les auteurs grecs parlent des psylles (ψυλλοι) peuples de la Lybie qui avaient des préservatifs contre la morsure des serpents. La tradition s'est perpétuée en Afrique et les charmeurs arabes continuent les mêmes exercices que leurs devanciers égyptiens.

Les musulmans qui exercent la profession de charmeurs de serpents, qu'ils soient marocains, algériens ou tunisiens appartiennent ordinairement à une des sectes religieuses : Aïssaoua ou Oulad Ahmed ou Moussa, branches de la grande confrérie des Kadria de Sid Abd el Kader el Djilani. C'est du reste la qualité de Khouan qui les fait passer aux yeux des musulmans comme invulnérables et pouvant impunément se faire mordre par la lefâ لفعة vipère à cornes.

Les Arabes du Moghreb comme ceux du Cherg, ont une grande crainte de tous les serpents en général et ne font aucune distinction entre l'inoffensive couleuvre et la lefâ dont la morsure est mortelle ; aussi est-ce toujours avec une grande admiration qu'ils assistent à une séance de charmeur.

Le « Sehar » parcourt tout le nord de l'Afrique, de Tunis à Tanger, pédestrement ; accompagné comme le Meddah d'un ou plusieurs musiciens, il procède de la même façon pour recruter un public nombreux. A l'appel des benaders ou de la ghaïta, un cercle sera formé aussitôt et comme dans tous les pays du monde, les enfants arabes seront aux premiers rangs, accroupis et bien décidés à ne pas perdre un seul détail de la représentation.

Les exercices ne seront commencés par le charmeur qu'autant que les assistants auront accédé à son désir de recueillir une certaine somme. Il indique cette somme,

en circulant dans le cercle et débitant avec volubilité ses invocation à Allah qui doit lui accorder sa protection ; il il ne manquera pas de faire ressortir à quels dangers il s'expose en maniant ses reptiles, le grand nombre d'Arabes morts de la morsure des serpents, et s'efforce de se faire passer aux yeux des auditeurs crédules pour un protégé de Dieu et du Prophète.

Lorsque la somme fixée par le sehar est atteinte, il sort de dessous son burnous, préalablement placé à terre, le fameux mezoud dans lequel se trouvent les reptiles et après une nouvelle série d'invocations à Allah, il plonge son bras nu dans la musette et en retire une couleuvre ou une vipère à cornes qu'il place sur le sol ; ce geste détermine parmi le public un frémissement d'admiration et de crainte, et plus d'un vieux musulman au nez crochu, à la barbe jaunie par l'abus immodéré du tabac à priser marmotte alors un appel à la bénédiction d'Allah en faveur du sehar.

Le reptile, ébloui par la lumière subite du jour, se pelotonne d'abord en rond, mais au bruit fait par le charmeur qui tourne autour de lui en frappant très fort sur son tambourin ou en soufflant éperduement dans son hautbois, il lève la tête, puis le tiers du corps, dirigeant son regard vers le musicien en sortant de temps en temps, et très rapidement sa petite langue. Le charmeur rétrécissant de plus en plus le cercle, s'arrête enfin devant le reptile et continue à jouer de son instrument en balançant le corps de droite à gauche ; le serpent hypnotisé, imite alors les mouvements du torse du charmeur, il fait osciller la tête et la partie antérieure du corps en suivant exactement le rythme de la musique.

Souvent, après ce premier exercice, pour bien démontrer son invulnérabilité, le charmeur place dans sa main la vipère ou le serpent, qui lui entoure immédiatement le bras, et les montre aux assistans qui reculent effrayés.

Quelques charmeurs vont même plus loin, ils n'hésitent pas à se faire mordre le visage par le reptile ! Nous avons

vu un charmeur originaire des Oulad si Moussa de la commune mixte d'Aumale se faire mordre la langue par une couleuvre jusqu'à ce que le sang coule !

Le venin de la vipère à cornes est renfermé dans une petite glande située derrière les crochets à droite et à gauche de la mâchoire ; il s'écoule au moment de la morsure, dans la petite dépression qui existe sur les dents et se déverse dans la plaie produite par la morsure ; c'est ce venin qui occasionne la mort (1).

Les charmeurs connaissent cette particularité et ont le soin avant de procéder à leur représentation d'exciter la vipère et lorsqu'elle est bien furieuse, ils lui présentent un flocon de laine dans lequel le céraste mord à belles dents, et qui absorbe le liquide secrété par les glandes. Cette opération répétée deux ou trois fois, débarrasse complètement les vésicules du venin qu'elles contiennent et la morsure de la vipère à cornes est alors inoffensive.

Néanmoins, malgré ces précautions, il se produit quelquefois des accidents ; c'est ainsi qu'à Bordj-bou-Arréridj un jeune garçon indigène employé d'un charmeur, mordu par une vipère à cornes, mourut à l'hôpital quelques heures après la morsure.

Le Sehar après avoir « fait travailler » ses divers numéros : couleuvres ou vipères à cornes, débite une dernière litanie à l'adresse des assistants, puis se retire satisfait de sa recette, entouré de l'admiration des indigènes petits et grands qui commentent très favorablement ses dangereux exercices.

(1) Dans certaines régions les vipères à cornes abondent et occasionnent souvent des accidents mortels. A Msila l'autorité administrative a décidé l'attribution d'une prime de cinquante centimes par vipère capturée ; le nommé Belabass, capteur renommé, fait une chasse très active aux cérastes dans le territoire compris entre Msila et Bou Saâda et apporte souvent à l'administration de la commune plusieurs douzaines de vipères.

Les Oulad Ahmed ou Moussa (1) اولاد احمد وموسى

(Acrobates marocains)

Les Oulad Ahmed ou Moussa sont les descendants du Merabet Ahmed ou Moussa originaire de Tazeroualt d'après les uns, et de Marrakech selon les autres, thaumaturge célèbre, mort il y aurait plus de huit siècles. Ils exercent le métier de saltimbanques et donnent des représentations dans tout le Nord de l'Afrique ; les dites représentations sont très suivies, il est du reste juste de reconnaître, qu'au point de vue acrobatique les Oulad Ahmed ou Moussa sont d'une certaine force, et nombreux sont les sujets qui, parmi eux, pourraient figurer très honorablement dans le personnel de nos cirques.

Ces acrobates marocains voyagent ordinairement par groupes de 20 à 25 sujets, grands et petits, leurs troupes comportant toujours au minimum, une dizaine de jeunes élèves de dix-huit ans ; ils donnent leurs représentations en plein air sur les places publiques.

Ils sont vêtus de gandouras et de pantalons marocains, en étoffe bariolée de diverses couleurs, la taille serrée par une ceinture de cuir du Tafilalet ; ils sont tête nue, les cheveux coupés ras, sauf une petite tresse qu'ils laissent pousser sur l'occiput, le bas des jambes et les pieds, dégagés de tout vêtement ou chaussure.

Comme orchestre, ils possèdent deux ou trois musiciens qui jouent de la petite flûte aux sons perçants et de plusieurs tambourinaires ; tous s'asseoient simplement sur un tapis à terre et le bruyant concert commence.

Après avoir arrêté d'un geste les musiciens le chef de la troupe âgé habituellement d'une trentaine d'années, débite une série d'invocations religieuses, de versets du

(1) Les berbères emploient le mot *ou* pour le mot arabe *ben* (fils).

Coran, approuvés par tous les assistants qui tiennent religieusement leurs mains ouvertes à la hauteur du visage et se les passent dévotement sur la figure en prononçant Amine ! Amine ! à la fin de chaque invocation, puis la séance acrobatique commence.

Les exécutants, l'un derrière l'autre, par rang de taille, défilent d'abord suivant le chef المعلم qui leur fait décrire un cercle de façon à faire reculer le public qui se presse et se bouscule pour mieux voir. Ensuite, le chef s'élance, plaçant ses mains sur le sol et faisant une pirouette retombe sur ses pieds, cet exercice est répété plusieurs fois par toute la troupe y compris les plus jeunes élèves.

Puis les acrobates les plus qualifiés, exécutent en courant des sauts périlleux et quelques-uns, pour corser cet exercice, tiennent dans chaque main un poignard recourbé خنجر (khandjar) qu'ils appliquent contre leur poitrine au moment où ils retombent sur leurs pieds.

Le chef, qui est naturellement un numéro spécial, exécute le saut périlleux, sans élan, sur place, retombant sur deux sandales placées sur le sol. Cet exercice provoque toujours un sentiment d'admiration parmi les assistants !

La séance se termine par la classique pyramide humaine, exercice auquel prennent part une douzaine d'artistes qui grimpent sur la tête, les épaules, les bras, les cuisses du chef, lequel solidement établi, bien campé, supporte cette surcharge avec beaucoup d'aisance en faisant quelques pas.

Entre les divers numéros de la séance le chef de la troupe n'oublie pas de faire un appel à la générosité du public et les sous qui pleuvent sont soigneusement ramassés par les exécutants qui les remettent conciencieusement dans le bendir ad hoc, placé devant les musiciens. Ces appels se prolongent souvent longtemps et il manque toujours une somme de 50 centimes pour que la séance continue ; à chaque obole versée, le chef maugrebin cou-

vre de fleurs le généreux donateur et appelle la bénédiction d'Allah, sur lui et les siens.

Les Oulad Ahmed ou Moussa ne séjournent pas longtemps dans une localité. Après deux ou trois représentations, ils la quittent pour se rendre pédestrement dans la ville voisine où ils recommenceront leurs exercices, toujours sous la protection d'Allah, du prophète Mohammed et aussi de leurs grands patrons Sid Abd-el-Kader el Djilani bou Alam et Sid Ahmed ou Moussa.

Achille ROBERT.
Administrateur principal de Commune mixte honoraire.

RECHERCHES

SUR L'ÉTAT DES

CONFRÉRIES RELIGIEUSES MUSULMANES

DANS LES COMMUNES DE

Oum-el-Bouaghi, Aïn-Beïda, Sedrata, Souk-Ahras, Morsott, Tebessa, Meskiana, Khenchela, en Novembre 1914.

I. — Considérations Générales.

Pour l'étude de l'état actuel des Confréries religieuses musulmanes dans la province de Constantine, il m'a paru plus urgent de commencer par le Sud-Est de cette contrée. Cette partie de la province subit partiellement l'action de personnages étrangers au département. Il était intéressant, dans les circonstances présentes (1), de mesurer le degré de leur influence.

La région que j'ai traversée, — la commune mixte de Oum-el-Bouaghi (Canrobert), la commune d'Aïn-Beïda, les communes mixtes de Sedrata, de Souk-Ahras, de la

(1) Ce travail a été fait en octobre-novembre 1914. Il m'a été beaucoup facilité par la bienveillance et l'aide précieuse de M. Arripe secrétaire général pour les Affaires Indigènes à la Préfecture de Constantine, et par celle de ses collaborateurs, MM. les Administrateurs des Communes Mixtes précitées. Qu'ils en reçoivent ici tous mes remerciements.

Pour les localités, les routes, les divisions administratives mentionnées dans ce travail on peut se reporter à la carte routière et administrative au 1/400.000e du Département de Constantine, dressée par le Service Topographique.

Meskiana, de Morsott, les communes de plein exercice et mixtes de Tébessa et de Khenchela, — forme un ensemble de plateaux élevés continuant au Nord et à l'Est le massif de l'Aurès. Le centre de cet ensemble est vers Aïn-Beïda, à plus de 1000 mètres d'altitude. C'est là que se croisent les routes qui vont des vallées de l'Aurès central et oriental au Tell de Constantine, de Guelma et de Souk-Ahras ; là que viennent aboutir les routes naturelles qui, par les vallées de la Meskiana et des autres affluents de l'Oued Mellègue, mettent en relation le Djerid Tunisien, Tébessa, ou encore la région tunisienne du Kef avec l'Est et le centre du département.

Au temps des Turcs la bordure de ce territoire, c'est-à-dire le massif intérieur de l'Aurès, les vallées de son versant saharien servirent de refuge à des personnages religieux dont le zèle ou les intérêts ne s'accordaient pas souvent avec un gouvernement autoritaire et despotique. Dans ces lieux, dont les habitants reconnaissaient à peine la souveraineté nominale du Bey, ces mêmes religieux fondèrent, à des époques diverses, les zaouïas de Khanga Sidi Nadji, Menâa, Kheïrane, El Himeur, Tolga, Temacine, etc., abris sûrs pour leurs personnes et leurs biens.

Lorsque la conquête française s'étendit vers le Sud, quelques-uns de ces personnages redoutèrent l'influence chrétienne du nouveau maître. Ils fuirent vers la frontière tunisienne, aux lieux de passage, à proximité des routes leur permettant de conserver leurs relations avec les habitants de leur ancien pays. C'est de cette époque que datent notamment les zaouïa rahmania de Nefta, de Tamaghza, du Kef, etc. Mais avec la tolérance, la sécurité apportées par les Français en Algérie ; devant les ressources qui résultaient de cette sécurité, les chefs de confrérie continuèrent leur œuvre en territoire algérien. Leur exemple entraîna l'action des confréries rivales et les couvents du Kef, de Nefta, vinrent concurrencer en Algérie même, par leur propagande, l'œuvre des zaouïa de la région de Constantine ou de l'Aurès. Il en est résulté, comme on le verra, un véritable enchevêtrement d'influences religieuses diverses.

Certes la facilité avec laquelle la plupart des confréries marquent leur emprise sur les populations qui nous sont soumises pourrait surprendre si l'on ne remarquait que cette action est aidée par des conditions sociologiques spéciales. L'Islam orthodoxe n'exige de la part des croyants que l'acceptation des cinq articles fondamentaux suivants: 1° la Confession de foi (chehada) ; 2° la prière avec la purification préparatoire ; 3° l'aumône légale ; 4° le jeûne ; 5° le pèlerinage. Cette doctrine est assez large pour laisser subsister à côté d'elle bien d'autres croyances. En fait, quantité de superstitions païennes, de croyances, de pratiques locales de la Berbérie y ont survécu cachées sous le manteau musulman. Le culte des arbres, des sources, des lieux, des saints, les pratiques de l'animisme primitif se sont maintenus chez les fellahs et même les citadins indigènes assez fortement pour prendre l'apparence d'une forme du culte islamique. C'est cette forme que les Européens ont appelé, un peu à tort, le *maraboutisme*. Il y a, pour ces derniers, des arbres marabouts, des tas de pierre marabouts (*Kerkour*), des animaux, des sources marabouts, des tombeaux de pieux personnages, des lieux (*maqam*), des chapelles (*haouita, qoubba*), même des hommes vivants marabouts. Et tous ces objets, ou ces lieux, sacrés, ou ces saints personnages sont l'objet de visites pieuses accompagnées d'offrandes (*ziara*) de la part des croyants. Quelquefois ces visites se transforment en véritables pèlerinages locaux pour demander la pluie, la cessation d'épidémies, etc. Elles donnent alors lieu à des banquets sacrificiels (*zerda, oua'ada*) accompagnés de cérémonies spéciales ou de fêtes. Souvent le tombeau vénéré et visité est celui de l'ancêtre éponyme de la tribu. Le lieu ou le monument sacré, ainsi visité en pèlerinage, se nomme *mzara*.

Il est des *mzara* plus célèbres que d'autres ; leur gardien (*oukil*), quelquefois de la progéniture du saint visité, jouit d'une influence ou d'un prestige correspondant à son habileté et à ses qualités personnelles. Certains, enrichis par les offrandes pieuses, ont d'abord bâti une chapelle à côté de la mzara. Ils y ont enseigné ou fait enseigner le Coran. Avec la richesse la *mzara* s'est augmentée d'un abri pour les visiteurs, d'une fontaine, de logements pour les serviteurs, etc. C'est ainsi que la *mzara* est devenue *zaouïa*, véritable couvent avec ses fonctionnaires : muezzin, tolba, etc.

Le propriétaire de la *zaouïa* est maintenant le guide spirituel, le conseiller, le patron de ceux qui sollicitent ses pieux services. Il est le *Cheikh*. C'est devant lui, ou sur son tombeau que se prendront les engagements solennels, que l'on viendra prêter serment.

Mais en face de ce Cheikh isolé, que nous appellons aussi vulgairement *marabout*, se dresse un autre *Cheikh* agissant également sur les foules organisées en Confrérie ou Voie spirituelle (*Tariqa*). La *Tariqa* donne aux populations indigènes l'aliment mystique dont l'Islam pur est par trop vide : ésotérisme plus ou moins épuré aux raffinés à des degrés divers (Chadhelia (1), Tidjania (2), Rahmania (3) ésotérisme mystico-hystérique aux foules ignorantes et grossières (Qadria (4), Alaouïa (5), Aïssaoua (6) ; ce dernier ésotérisme accompagné quelquefois de pratiques de médecine empirique et sorcellerie (Hansalia (1), etc. Le *Cheikh* de Confrérie reçoit, d'ailleurs, et exige les mêmes offrandes que le *marabout*. N'est-il pas le directeur de conscience par excellence ? On ne peut se passer moralement de lui : « Quiconque n'a pas de *Cheikh*, Satan est son *Cheikh* », dit un adage populaire musulman universellement répandu (2). Dans l'organisation de la société musulmane, organisation toute religieuse, la Confrérie prétend apporter de la force et de la cohésion. Mais elle tend à faire tourner cette force et cette cohésion à son profit. Elle a pris au marabout toutes ses pratiques, tous ses procédés. Elle l'a contraint à entrer dans la Confrérie, s'il n'a pu en créer une lui-même ; elle l'a absorbé. Le marabout a apporté à la Confrérie, auprès des foules, le poids de son prestige personnel ; en revanche il retire de la Confrérie un appui contre des rivalités possibles. En entrant dans la hiérarchie de la Confrérie, il devient président de groupe, *moqaddem*. Il participe, comme tous les moqaddems, aux honneurs d'abord, aux profits ensuite ; car les *moqaddems*, surtout chez les Rahmania, perçoivent les offrandes pieuses destinées aux chefs de leur Confrérie. Une partie en reste toujours entre leurs mains. En outre, le Moqaddem, sert d'arbitre, de guide entre les membres ou frères (Khouan, Ahbab) de la Confrérie qui appartiennent à son groupe. Il connaît leurs affaires privées et publiques. L'ambition et la mode s'en mêlant, il est de bon ton d'être *moqaddem*. Jadis, Cheikhs et moqaddems, re-

(1) Sur l'origine, la doctrine et les pratiques des Chadhelia, cf. Rinn, *Marabouts et Khouans*, p. 211 ; Depont et Coppolani, *les Confréries musulmanes*, p. 455 et suiv. ; A. Joly, *Etude sur les Chadhouliya*, *Revue Africaine*, n° 263, année 1906.

(2) Sur l'origine, la doctrine et les pratiques des Tidjania, cf. Rinn, ouvr. cité, p. 416 et suiv. ; Depont et Coppolani, loc. cit., p 421 et suiv.

(3) Sur les Rahmania, cf. Rinn, loc. cit., p. 452 ; Depont et Coppolani, loc. cit., p. 382 et suiv.

(4) Sur les Qadria, cf. Rinn, loc. cit., p. 173 et suiv. ; Depont et Coppolani, loc. cit., p. 293 et suiv.

(5) Sur les 'Alaouïa, Depont et Coppolani, l. cit., p. 354.

(6) Sur les Aïssaoua, cf. Rinn, loc. cit., p. 303 ; Depont et Coppolani, l. cit., p. 349.

(1) Sur les Hansaliya, cf. Rinn, loc. cit., p. 385 ; Depont et Coppolani, l. cit., p. 385 ; Depont et Coppolani, l. cit., p. 492.

(2) Le rôle du *Cheikh* (marabout ou chef de confrérie), vis-à-vis de populations au caractère fruste et primitif, est bien mis en évidence, pendant cette guerre, par les correspondances des soldats indigènes du front. Les envois d'argent à ces personnages religieux sont en nombre considérable. On leur demande leur intercession auprès de la Divinité, des prières, des amulettes pour préserver des balles, etc..., etc...

cevaient, outre les offrandes en numéraire, des aides en nature. Chaque année, à un jour fixé d'avance, leurs adeptes se réunissaient pour une prestation volontaire et gratuite et, tantôt labouraient la terre du marabout, tantôt la moissonnaient. C'était la *Touiza*. Sous les efforts de l'administration française cette coutume abusive tend, de plus en plus, à disparaître.

On voit, d'après ce que nous venons de dire, qu'il n'est guère possible de faire un tableau se rapprochant un peu de la réalité, — en parlant de l'action des Confréries dans un pays donné, — sans tenir compte d'éléments ou de faits religieux divers qui s'y rattachent. Voilà pourquoi, dans chaque commune, nous nous sommes intéressés aux *mzara* principales, aux zaouïa, où se font des *zerda* (ou *oua'ada*), aux touiza, etc., marquant d'une manière matérielle le sens de l'influence des personnages dont nous nous occupons.

II. — Résumé de la situation de chaque commune

1° Oum el Bouaghi

(*Canrobert*)

a) *Mzara*. — Dans cette commune on me signale deux mzara, Qsar Sbahi et Sidi Khalifa Cherf. La première possède une qoubba. Les indigènes voisins de ces deux localités, surtout les gens du douar Sidi Ma'ach pour la première, y font des zerda personnelles ou familiales pour obtenir les faveurs des saints personnages qui y sont ensevelis. Malgré l'importance relative de ces deux mzara parmi beaucoup d'autres lieux de ce genre et par rapport aux traditions et coutumes locales, aucun moqaddem n'y séjourne ; aucune influence politico-religieuse spéciale ne s'y exerce.

b) *Zaouïa*. — Il y a, dans la commune, quatre zaouïa : deux au douar Sidi Reghis, une au douar Medfoun, une au douar Aïn Melouk. La plus importante du douar Sidi Reghis et celle du douar Medfoun appartiennent à la famille maraboutique des Bou Zid, descendants du patron du Guergour près Batna (1). L'autre zaouïa du douar Sidi Reghis appartient à la descendance maraboutique de Sidi Reghis lui-même. Le successeur actuel de ce dernier, El Hadj Saïd ben Si Ahmed ben Embarek, manquant du prestige de l'âge mur, laisse diriger les affaires de la zaouïa par son cousin Si Mohammed ben Hadj Salah Bou Okhaz et son frère Si Amar En-Nezer. Il y a dans cette zaouïa cinq

---

(1) Cette famille n'a rien de commun avec la famille des Ben Bouzid, de la même région et qui eût un grand rôle politique à l'époque turque dans la tribu des Haractas.

ou six élèves étudiant le Coran. La zaouïa d'Aïn Melouk n'a pas l'importance des autres.

c) *Confréries religieuses.* — Le propriétaire de cette dernière est moqaddem des Rahmania (branche des Ben Azzouz de Nefta) mais a peu d'adeptes. Les deux marabouts du Reghis sont affiliés à la même Confrérie mais dépendent du Cheikh de Tolga dont ils sont les moqaddems les plus importants parmi les 18 que possède cette Confrérie dans la commune mixte. Si ces deux marabouts ont apporté à la Confrérie l'influence de leur prestige ils en retirent aussi une garantie mutuelle contre toute rivalité dangereuse. La zaouïa de Tolga possède environ sept cent trente khouan parmi les divers douars d'Oum el Bouaghi.

La Confrérie des Tidjania de Temacin a, environ deux cent cinquante à trois cents khouans disséminés dans cette commune. Pas de moqaddem spécial.

Le Cheikh de Temacin estive à Aïn Beïda durant les trois ou quatre mois des fortes chaleurs. Il en profite pour percevoir lui-même les offrandes des adeptes qu'il a dans cette région. Il possède d'excellentes terres de labour au douar Aïn Babouch. Jadis il faisait labourer ces terres au moyen d'une *touiza* ; mais depuis deux ou trois ans sous l'effet de la pression administrative cette touiza ne se fait plus.

Il y aurait à signaler quelques adeptes de la Confrérie des Hansaliya disséminés surtout dans le Nord et l'Est de la commune. Leur nombre est infime et ils n'ont que deux moqaddems.

NOTA. — Le marabout du Reghis Si Mohammed Saïd ben Bouzid descendrait d'une famille de chérifs Idrissides venus du Maroc au XVe siècle de notre ère et dont voici la lignée : Mohammed-Saïd, fils de Saïd, fils de Mohammed Sghir, fils de Belqasem, fils de Mohammed, fils de Saïd, fils de Mansour, fils de Belqasem, fils d'Ahmed, fils d'Amzian, fils d'Ahmed, fils de Bouzid. Ce dernier serait l'ancêtre éponyme de la branche algérienne des chérifs de ce nom répandue dans tout le plateau au Nord de l'Aurès ; il est enseveli au Dj. Guergour près de Batna ; il porte d'ailleurs le nom de Mouley el Guergour (patron du Guergour). Bouzid était fils d'Ali, fils de Moussa, fils d'Ali, fils de Mahdi, fils de Sefouan, fils de Ysar, fils de Moussa, fils d'Aïssa, fils d'Idris II, fils d'Idris I.

2° AIN-BEIDA

a) *Mzara.* — Cette commune, de plein exercice, ne comprend qu'un seul douar, celui d'Oulmen. Il n'y a dans ce douar aucune mzara importante. La vie religieuse musulmane, comme la vie économique, y est sous l'influence directe des citadins indigènes d'Aïn-Beïda. Dans cette dernière localité, intra-muros, se trouve un *maqam* (1) sans importance consacré à Sidi Abdelqader el Djilani. Les femmes, quelques hommes superstitieux, seuls, le fréquentent et y font brûler de l'encens. Il n'y a pour ce maqam ni moqaddem, ni oukil.

b) *Zaouïa et Confréries.* — Ce que l'on appelle pompeusement zaouïa, à Aïn-Beïda, n'est autre chose qu'un lieu de réunion, une chapelle spéciale aux adeptes d'une Confrérie. Ils s'y réunissent pour réciter leur dzikr en commun, pour y accomplir leurs exercices spéciaux. Il y a cinq zaouïa de ce genre.

La principale, celle des Tidjania, réunit environ 100 khouans sous la direction du moqaddem Hamou Ali Soufi. Ce personnage dépend de la grande zaouïa de Temacin qui fait rayonner son influence, grâce à lui, dans les douars

(1) Le *maqam* comme la *mzara* est un but de pèlerinage. C'est un lieu consacré au souvenir d'un saint personnage, pour un fait miraculeux déterminé, mais, au contraire de la *mzara*, il n'y a pas le tombeau du personnage.

environnants. Aïn-Beïda est, d'ailleurs, le lieu d'estivage du marabout de Temacin dont nous avons déjà signalé l'influence dans la commune mixte de Oum el Bouaghi.

Le groupement avec zaouïa, le plus important, après celui des Tidjania, est celui des Qadria. Il compte 70 adeptes dirigés par Hadj Saïd, moqaddem de l'obédience de Si Qaddour, du Kef (Tunisie). Chaque année, au printemps, les qadria d'Aïn-Beïda vont chez ce dernier en ziara et lui apportent leur offrande.

La zaouïa des Rahmania ne sert guère qu'à 50 serviteurs des deux zaouïa de Tolga et de Nefta qui y vont à peu près en nombre égal ; mais aucun groupe n'a de moqaddem spécial en ville même. Chaque année, après la moisson, Si Brahim, envoyé spécial du Cheikh de Nefta, descend dans cette zaouïa et y reçoit les offrandes des affiliés à sa Confrérie.

Les Aïssaoua, au nombre de 50 environ, ont aussi une zaouïa où, 4 ou 5 fois par an, ils se livrent à leurs exercices sous la direction du moqaddem Moussaoui l'Houssine. Seuls, les membres de la basse classe font partie de cette Confrérie.

Dans les quatre zaouïa ci-dessus le Coran est enseigné aux jeunes enfants de leurs adeptes.

Il y a signaler une cinquième zaouïa qui sert de lieu de réunion aux adeptes de la Confrérie des 'Alaouïa de Nefta. Ils sont, ici, au nombre d'une quarantaine sous la direction du moqaddem Allaoua Tahar.

Les Chadheliya (environ 30 khoddam) n'ont pas de zaouïa spéciale. Ils sont de la branche du douar Tamza (Khenchela mixte (1). Leur moqaddem se nomme Saïghi Abderrahman. Leurs réunions ont lieu à la mosquée de la ville.

Il reste à signaler quelques 'Ammaria disséminés dans

(1) Branche des Chadhelia-Naceria de Khanga Sidi Nadji.

la commune, environ une vingtaine, la plupart originaires des environs de Guelma. Leur moqaddem se nomme Khalifa Rabah.

Quelques religieux musulmans, amenés par les intérêts du commerce ou par les travaux publics le long de la route Nefta-Tébessa-Aïn-Beïda y ont essaimé à l'état sporadique. Tels sont les Sallamia tripolitains dont le moqaddem Abd el Hafid ben Ali réside à la Meskiana. Peut-être doit-on signaler aussi, dans ce même cas, les négociants Ibadites de Djerba qui ont une tendance à s'installer le long de la même route.

Voir, ci-après, les tableaux concernant la commune mixte d'Oum-el-Bouaghi et la commune de plein exercice d'Aïn-Beïda (1) :

(1) Dans les tableaux nominatifs qui suivent le résumé de chaque commune, la colonne 1 indique le douar ou la tribu ; la colonne 2 indique la confrérie à laquelle appartient le moqaddem ; la colonne 3 donne le nom de chaque moqaddem ; la colonne 4 dit si l'influence du moqaddem est établie par des traditions familiales sur un tombeau (mzara) ou sur une zaouïa bâtie par lui ou ses ancêtres, — donc, s'il a des attaches traditionnelles et matérielles importantes dans le pays. La colonne 5 indique le nombre approximatif des khouans du moqaddem ; la colonne 6 indique, pour chaque agent de confrérie, la branche dont il suit particulièrement l'influence.

La colonne 7 permettrait, si on pouvait la remplir chaque fois, de retrouver par les dates le moment d'activité spéciale d'un groupe religieux donné.

La colonne 8 est réservée aux observations diverses.

Commune mixte d'Oum-el-Bouaghi

1	2	3	4		5		6	7	8
DOUAR	CONFRÉRIE	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il la gestion d'une		NOMBRE approx. des khouans		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS
			mzara	zaouïa	dans le douar	en tout			
Sidi R'ghis	Rahmania	Bouzid (Moh. b. Si Moh. Saïd)	mzara	zaouïa		500	Si Bachetarzy de Constantine, mais pour le compte d'Ali b. Othman (de Tolga).		Famille des Chérifs marabouts des Haracha, les O. Si Ahmed ben Bouzid.
Id.	Rahmania	Fellah (Moh. Tahar b. Si Amar)	»	petite zaouïa		200	Khiari (Si el Hadj Lakhdar), imam de la mosquée de Khenchela, pour le compte de Tolga.		Famille maraboutique de Sidi R'ghis.
Id.	Rahmania	El Hadj Saïd b. Si Ahmed b. Embarek (Sidi R'ghis).	mzara	zaouïa		?	Ali ben Othman (de Tolga).		
Divers douars	Rahmania	(Il y a, en outre, 15 moqaddems, sans influence, dans la commune mixte ; le nombre de leurs khouans est compris dans les chiffres cités).					Tous, de l'obédience d'Ali ben Othman (de Tolga).		
	Tidjania	point				250 à 300	Zaouïa de Temacin.		Ces khouans, disséminés dans la commune mixte, sont sous l'influence directe du cheikh de Temacin, qui estive à Aïn-Beïda, et de son moqaddem Hamou Ail Soufi.
	Hansaliya	point				quelques-uns	Zaouïa de Chettaba.		

Commune de plein exercice d'Aïn-Beïda (1)

	Rahmania	Pas de moqaddem		petit local de réunion		50	Aux deux branches de Nefta et de Tolga (presqu'en nombre égal).		
	Aïssaoua	Moussaoui l'Houssine		Id.		50			
	'Alaouïa	Allaoua Tahar		Id.		40	Zaouïa de Nefta.		
	Chadhelia	Saïghi Abderrahman		réunion à la mosquée		30	Branche du douar Tamza et de Khanza Sidi Nadji.		
	Ammaria	Khalifa Rabah				quelques-uns	Zaouïa de Guelma		
	Qadria	Hadj Saïd		petite zaouïa		70	Zaouïa de Si Qaddour (du Kef).		
	Tidjania	Hamou Ali Soufi		Id.		100	Zaouïa de Temacin.		

(1) Voir note de la page 95.

3° Sedrata

a) *Mzara.* — Cette commune comprend onze douars. Dans ceux du Nord de la commune mixte, dans la région montagneuse qui confine aux montagnes de Guelma les mzara paraissent être assez nombreuses.

Au douar Zouabi on m'en signale cinq importantes : Ras El 'Ariane, Sedjrat es-Solah, Sidi Mrah, El Garça, Zouabi. A chacune de ces mzara on fait des zerda familiales ; mais aucune n'est sous la direction d'un personnage spécial.

Au douar Maïda la mzara de Sidi Bel Gheïts a une importance toute particulière en raison des constructions qui l'abritent, des zerda de printemps qui s'y rassemblent pour demander la pluie, des descendants du Saint qui y habitent et l'exploitent. Nous y reviendrons.

Au douar Khemissa, au lieu dit Djebana Kebira, la Mzara de Sidi Mabrouk Chérif, est abritée par la zaouïa du descendant du saint ; et ce descendant est l'un des quatre moqaddems importants de la commune mixte.

Malgré mes questions réitérées je n'ai pu obtenir de renseignements précis et importants sur les mzara des autres douars. Elles peuvent ne pas être importantes. Je dois noter cependant une grande répugnance de la part des Cheikhs que j'ai interrogés à entrer dans le détail de cette question. Quant aux personnages religieux, s'ils ne bénéficient pas de la Mzara, ils la nient ou essaient de nier son importance (1).

---

(1) Il existe encore :

1° Au douar Aïn Snob, la mzara de Abid Tayar où se fait, au printemps, une zerda à laquelle prennent part 200 personnes environ. Cette mzara n'est pas sous la direction d'un personnage spécial.

2° Au douar Mdaourouch, la mzara de Sidi Belkacem sous la direction du Mokaddem Si Lahbib ben Belkacem de l'ordre des Tidjania. Il s'y fait une zerda au printemps, mais pas régulièrement tous les ans.

3° Au douar [illegible]ébarit, la mzara de Ouled el Hadj où est enterré

b) *Zaouïa.* — Au douar Zouabi une petite zaouïa, abritant quinze jeunes étudiants du Coran appartient au moqaddem rahmani Boussaha Si Ma'amar. Celles qui abritent les mzara de Sidi Bel Gheïts (1) (douar Maïda) et de Sidi Mabrouk (douar Khemissa) ont été déjà signalées. Il reste à mentionner :

Au douar Oum el 'Adhaïm : la zaouïa de Bel Guebli Mostefa, allié à la famille de Sidi Bel Gheïts, et qui enseigne, dans sa chapelle, le Coran et les éléments du droit musulman, d'après le manuel de Sidi Khelil ; la zaouïa d'Abd el Malik Si Tahar, assez importante (2).

Au douar Aïn Snob : la zaouïa du moqaddem tidjani Nar'mouch Tahar ben Brahim, assez importante et où un taleb spécial enseigne le Coran et le manuel de Sidi Khelil à une vingtaine d'étudiants ; la petite zaouïa du moqaddem Hassaïnia Mohammed-Salah ben Ali.

Au douar Taragalt : la petite zaouïa de Sidi 'Ali Zerdani, à la famille Belkadi Si Chérif, moqaddem tidjani.

Sauf cette dernière zaouïa et celle de Nar'mouch Tahar (douar Aïn Snob) toutes les zaouïa de la commune mixte de Sedrata appartiennent à des moqaddems de la Confrérie des Rahmania.

c) *Confréries.* — Ce sont ces mêmes Rahmania qui semblent avoir fait le plus de prosélytes dans la commune

---

le marabout Si Bou Beker (Elle n'est placée sous la direction d'aucun personnage), et la mzara de Si 'Ammar placée sous la direction du Moqaddem Haouissia Belkacem ben Ali, des Tidjania. Dans cette dernière mzara il se fait une zerda au printemps pour demander la pluie.

Il n'existe, en dehors des mzara citées, aucune autre mzara de quelque importance dans la commune mixte de Sedrata.

(Communiqué par M. l'administrateur de Sedrata).

(1) Cette zaouïa est abandonnée depuis plusieurs années quoique la mzara ait gardé toute son importance.

(2) La zaouïa d'Abdelmalek a perdu beaucoup de son importance depuis la mort du père du moqaddem actuel. Elle n'est plus fréquentée que par sept ou huit élèves auxquels un taleb enseigne le Coran et le manuel de droit de Sidi Khelil.

mixte ; mais leurs adeptes sont partagés entre les influences des diverses branches de cette Confrérie.

Au douar Zouabi deux moqaddems rahmania, Brougui Si Koraïchi (100 khouan) et Boussaha Si Ma'amar (40 khouan) ont reçu leurs pouvoirs de Si Lazhari (Mostefa ben Azzouz) de Nefta (Tunisie). Le moqaddem rahmani Atmani Si Messaoud (20 khouan) dépend de la zaouïa de Ben Madjoub Si Taïeb (douar Sellaoua Amrouna, commune mixte d'O. Cherf). Harkat Si Mohammed (20 khouan) a reçu son diplôme des successeurs d'Ali ben Othman, de la grande zaouïa rahmania de Tolga.

Le douar Maïda a un moqaddem d'importance. C'est le descendant de Sidi Bel Gheïts, marabout vénéré, mort il y a plus de 150 ans et à qui l'on attribue de nombreux miracles, notamment la guérison de Salah, le célèbre bey de Constantine. Sidi Bel Gheïts avait fondé une zaouïa, aujourd'hui considérée comme un lieu saint par les indigènes qui y viennent en pèlerinage à toute époque de l'année, mais surtout au printemps pour demander la pluie. C'est dans cette zaouïa qu'est construit le tombeau du saint ; c'est un édifice simple, en pierre, couvert de tuiles, entretenu par la commune mixte.

Naguère, le gardien du monument, descendant du saint était un beau vieillard, cultivateur, Belgheïts Bouzian ben Tahar. D'un caractère doux et bienveillant il possédait quelque instruction. Très correct et respectueux à l'égard des autorités, il avait l'estime et la considération de ses corréligionnaires venant à la zaouïa régler leurs différends par son entremise et prêter serment sur le tombeau du fondateur de la zaouïa.

Quoique l'influence de Belgheïts Bouzian fût assez considérable et rayonnât loin autour du douar, il ne faisait pas de propagande. Il agissait comme s'il n'occupait aucune fonction dans sa confrérie, en marabout indépendant ne relevant que de lui-même. Après sa mort, son fils et successeur le moqaddem Si Ahmed ben Bouzian suivit la

même ligne de conduite : c'est un homme sérieux et très estimé, ayant conservé toute l'influence paternelle.

Il semble que le titre de moqaddem, dans cette famille, n'ait eu pour but que d'annihiler l'influence hostile des éléments non maraboutiques des Confréries diverses. En tout cas les Oulad Belgheïts dépendent du Cheikh Tourab Abderrahman ben Hafsi du douar Hanencha (Sefia mixte) qui lui-même relève de la zaouïa de Sidi 'Ali ben Othman de Tolga.

Presque tous les habitants du douar sont des khouan de Sidi Belgheïts, si l'on peut appeler khouan ses serviteurs religieux. C'est à peine si deux autres moqaddems rahmania, sans instruction d'ailleurs, El Hamel ben Taïeb ben Farhat, et Bou Salem Si Belkacem ben Qaddour, tous deux dépendant de la branche de Nefta, réunissent, le premier 30 khouan, le deuxième 20 khouan, sous leur obédience.

Douar Khemissa : C'est encore sur la Mzara de Djebana Kebira, où se trouve la tombe du saint Sidi Mabrouk Cherif, que repose l'influence de ses descendants qui ont fourni les deux moqaddems du douar, les Chorfi.

Chorfi Tahar ben Saïd ben Ahmed, un des quatre moqaddems importants de la commune mixte, est âgé de 46 ans, exerce sa fonction depuis 15 ans. Chorfi Mohammed-Cherif ben Ahmed, âgé de 60 ans, est moqaddem depuis 20 ans.

Chorfi Tahar a environ 200 khouan et son oncle une cinquantaine.

Lors de l'entrée des Français à Guelma, le grand-père de Tahar et père de Mohammed-Chérif, le nommé Chorfi Ahmed, se retira au Kef (Tunisie) où il mourut. Ses fils Saïd et Mohammed-Chérif, craignant pour leurs enfants la conscription militaire des indigènes en Tunisie, vinrent s'installer au pays de leurs ancêtres. Entre temps, Saïd s'était allié par mariage avec les chefs de zaouïa rahmania du Kef et de Kairouan. Lorsqu'il revint dans la région de Khémissa les khouan rahmania *lui cédèrent gra-*

tuitement des terres qu'il laboura. Son fils et successeur (1) perçoit la ziara et se rend chaque année chez ses parents du Kef où il séjourne quelque temps.

Douar Kebarit : Trois confréries avec cinq moqaddems recherchent l'influence sur les populations de ce douar. La confrérie des Tidjania de Temacin y possède depuis vingt-deux ans le moqaddem Haouissi Belkacem ben Ali ; et depuis six ans le moqaddem Sahraoui Mohammed ben 'Abdallah. Ces deux moqaddems ont trente-cinq adeptes environ. La Confrérie des Chadhelia de Menâa (Aurès), y est représentée depuis trois ans par le moqaddem Djeffali Saad ben Ahmed et 12 khouans.

La Confrérie des Rahmania y figure avec deux moqaddems : 1° Djeridi Ahmed ben Salah, affilié depuis huit ans par Si El Kamel ben El Mekki ben Azzouz ; il dirige 25 khouans ; 2° Gherissi Mohammed ben Ahmed, qui a 15 khouans, et représente depuis quatre ans le cheikh Sidi Khelifa ben Ali ben Hamlaoui, de Chateaudun.

Douar Hamimim : Il ne renferme, d'après le rapport de l'adjoint indigène, ni mzara, ni zaouïa, ni moqaddem, ni un affilié quelconque aux Confréries religieuses. Des renseignements d'une autre source m'ont fait connaître qu'il y avait au moins une trentaine de khouans dépendant de Sidi Khelifa ben Ali ben Hamlaoui, de Chateaudun. En outre, trois ou quatre familles paient la ziara à la zaouia des Qadria de Si Kaddour, du Kef.

Douar Mdaourouch : Ici, les Tidjania dominent. Le moqaddem Bel Houchet Mohammed Lakhdar ben Hamana a 30 khouans (2) ; le moqaddem Si 'l Habib ben Belkacem en a 40 (3) ; quant à Mahenna Si 'l Aïd ben Ibrahim, il

---

(1) Saïd est mort, il y a 7 ou 8 ans.

(2) Le moqaddem Belhouchet a, en outre, en dehors de ce douar une autre trentaine de khouans dans les douars Kebarit et Ragouba réunis.

(3) Si l'Habib a aussi une dizaine de khouans au douar Ragouba et une dizaine dans la commune mixte de Souk-Ahras au douar Tiffech.

n'est moqaddem que depuis un an et n'a pas eu le temps de faire des prosélytes.

Une cinquantaine de khouans Chadelia, de Bou Kachabia (Bône), habitent ce douar. Leur moqaddem réside à la Sefia.

Douar Bir Bahouch : Un jeune moqaddem rahmani Mahdjoub Boudjema'a, dépendant de Si El Mekki de Khanga Sidi Nadji, y dirige 3 ou 4 khouans.

Douar Ragouba : Trois groupes de Confréries dans ce douar. Bou Ali si el Hafnaoui, moqaddem des Rahmania de Sidi Ahmed ben Moussa (Khenchela), dirige 12 khouan; Bou Ali si Mohammed, moqaddem de la même obédience, en dirige une dizaine. Le moqaddem Ben Kheïr si Dahmani, avec une dizaine de khouan, dépend de Si El Kamel ben El Mekki ben Azzouz. Le moqaddem Chouagri si Messaoud ben Mbarek, avec une douzaine de khouans, représente les Chadelia de Bou Kachabia, de Bône. Le moqaddem Dziri si l'Ahmani dirige une quinzaine de khouan tidjania de l'obédience de Temacin.

Douar Oum el 'Adhaïm : Nous y avons déjà signalé deux zaouia importantes appartenant à des moqaddems Rahmania. Celle de Ba Gabli Mostefa fut fondée par le saint Mohammed er-Rabiy', son grand-père. Ce moqaddem a hérité de l'influence du saint et dirige environ 400 khouan, dont 80 dans son propre douar. Il reçoit beaucoup de dons au printemps et en été. L'influence de cette famille provient en partie de sa parenté avec Sidi Bel Gheïts, du douar Maïda. Ba Gabli a pour cheikh spirituel le chef de la zaouïa rahmania de Nefta.

La zaouïa du moqaddem Abd el Malik si Tahar ben Larbi fut fondée par le saint Si Larbi ben Mohammed qui avait acquis une grande influence. Son fils en a hérité ; il reçoit des ziara nombreuses au printemps et en été. Il aurait 350 khouan dont une centaine dans le douar. Il est riche, et reçoit comme hôtes tous les indigènes sans dis-

tinction de Confrérie. Son cheikh spirituel est Si Khelifa Ali ben Hamlaoui de Chateaudun.

Douar Aïn Snob : Un personnage assez important, moqaddem des Tidjania (Temacin), Naghmouch Tahar ben Brahim ben Mâata Allah, y possède une zaouïa dont l'influence s'étend sur 450 khouan des douars environnants et 35 du douar Aïn Snob. A signaler encore les moqaddems : Bel Ouattar Mohammed ben Kahoul, dépendant de si El Kamel ben El Mekki ben Azzouz, avec 36 khouan dans le douar, une centaine en tout ; Ababsa Salah ben Abdallah de Sidi Hamlaoui (Chateaudun), avec 20 khouan; Hassainia Mohammed Salah ben Ali rahmani, de Si Ben Châab (Bône), avec une quarantiane de khouan. Ce dernier a transformé sa demeure en une petite zaouïa où il donne l'enseignement coranique à dix étudiants.

Douar Taragalt : Il y a à signaler ici la zaouïa de Sidi Ali Zerdani. Le descendant de ce saint personnage, Belkadi si Chérif, est moqaddem des Tidjania (Temacin). Il a une centaine de khouan et jouit, en raison de l'ancienneté de sa famille, d'une véritable influence.

Les autres moqaddems sont : 1° Hidjab si Lakhdar (15 khouan), disciple de Si El Kamel ben El Mekki ben Azzouz; 2° Bou Nedjar Ahmed ben Mâamar (10 khouan), disciple de Sidi Khelifa ben Ali ben Hamlaoui de Chateaudun ; 3° Si Smaïl ben Bouagal (15 khouan), disciple du même.

Au point de vue des Confréries religieuses on pourrait résumer ainsi la situation de la commune mixte de Sedrata :

Les Rahmania dominent avec 1.300 à 1.400 khouan et 22 moqaddems. Sur ce dernier nombre, 6 dépendent de la zaouïa de Châteaudun ; 4 de Sidi El Kamel ben El Mekki, de Souk-Ahras ; 3 de la zaouïa de Nefta ; 2 des Ahmed ben Moussa, de Khenchela ; 2 de la zaouïa du Kef ; 2 de Tolga ; 1 de Si Taïeb de l'O. Cherf (1) ; 1 de Ben Châab,

(1) Qui, lui-même dépend de la Zaouïa de Tolga.

de Bône (1) ; 1 de Kheïrane. Il y a donc 5 moqaddem rahmania, dépendant des zaouïa de Tunisie.

Les Tidjania viennent au second rang avec 600 khouans et 7 moqaddem, dépendant tous de la zaouïa de Temacin.

Il y a quelques Chadhelia dans la commune mixte (50 khouan et 2 moqaddem). Il y a aussi quelques qadria au village de Sedrata, sans moqaddem, et dépendant de Sidi-Kaddour, du Kef.

Voir ci-après, le tableau nominatif des moqaddems de la commune mixte :

(1) Qui dépend lui-même de Tolga.

Commune mixte de Sédrata

(Pour l'explication de ce tableau voir la note de la page 95)

1	2	3	4		5		6	7	8
DOUAR	CONFRÉRIE du moqaddem	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de son Idjaza	OBSERVATIONS
			une mzara	une zaouïa	dans le douar	en tout			
Zouabi	Rahmania	Brougui (Si Koreïchi)	»	»	100	»	Zaouïa de Si 'l Azhari b. Mostefa b. Azzouz (Nefta).	»	
Id.	Rahmania	Boussaha (Si Ma'amar)	»	zaouïa	40	»	Id.	»	A un certain nombre de khouans dans la commune de l'Oued-Charf.
Id.	Rahmania	Atamnia (Si Messaoud)	»	»	20	»	Zaouïa de ben Mahdjoub si Taïeb (douar Sellaoua-O. Cherf).	»	
Id.	Rahmania	Harkat (Si Mohammed)	»	»	20	»	Zaouïa d'Ali b. Othman de Tolga.	»	A une dizaine de khouans à Bir-Mantan (Oued-Charf).
Maïda	Rahmania	Belgheïts (Ahmed b. Bouzian b. Tabar)	mzara	zaouïa importante	»	»	Zaouïa Trab Tahar de Souk-Ahras	»	Famille maraboutique de Sidi Bel Gheits.
Khemissa	Rahmania	Chorfi (Moh. Cherif b. Ahmed)	mzara	»	50	»	Zaouïa de Salah b. Ali b. Aïssa du Kef.	»	Famille de Chorfa marabouts.
Id.	Rahmania	Chorfi (Tahar b. Saïd)	mzara	zaouïa	200	»	Id.	1899 ?	Id.
Kebarit	Tidjania	Haouïssia (Belkacem b. Ali)	»	»	15	»	Zaouïa de Temacin.	1893	
Id.	Tidjania	Sahraoui (Moh. b. Abdallah)	»	»	20	»	Id.	1909	
Id.	Chadhelia	Djeffali (Sa'adi b. Ahmed)	»	»	12	»	Zaouïa de Mena'a (Aurès).	»	
Id.	Rahmania	Djeridi (Ahmed b. Salah)	»	»	25	»	Si El Kamel ben El Mekki ben Mostefa b. Azzouz (Souk-Ahras).	1907	
Id.	Rahmania	Gherissi (Moh. ben Ahmed)	»	»	15	»	Zaouïa de Si Ali ben Hamlaoui (Chateaudun).	»	
Hamimim	Rahmania	Néant	»	»	30	»	Zaouïa de Si Ali ben Hamlaoui (Chateaudun).	»	Il y a, en outre, dans ce douar, 3 ou 4 familles affiliées aux Qadria de Si Qaddour, du Kef.
Mdaourouch	Tidjania	Bel Houchet (Moh. Lakhdar ben Hamana)	»	»	30	»	Tidjania de Temacin.	»	En outre, ce douar renferme une cinquantaine de khouans de Si Belkacem Bou Kachabia de Bône; leur moqaddem est à la Sefia.
Id.	Tidjania	Si 'l Habib b. Belkacem	»	»	40	»	Id.	»	
Id.	Tidjania	Mahenna (Si 'l 'Aïd b. Ibrahim	»	»	peu	»	Id.	1912	
Bir Bahouch	Rahmania	Mahdjoub (Boudjema'a ben Abdallah)	»	»	5	15	Zaouïa de Si Abd el Hafid de Khanga Sidi Nadji.	1913	A une dizaine de khouans à Zouabi.

1	2	3	4		5		6	7	8
DOUAR	CONFRÉRIE du moqaddem	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de son Idjaza	OBSERVATIONS
			une mzara	une zaouïa	dans le douar	en tout			
Ragouba	Rahmania	Bou Ali (Si El Hafnaoui b. Ahmed)	»	»	15	»	Sidi Ahmed ben Moussa (Khenchela).	»	
Id.	Rahmania	Bou Ali (Si Moh. ben Ahmed)	»	»	10	»	Id.	»	
Id.	Rahmania	Ben Kheïr (Si Dahmani b. Younis	»	»	10	»	Si El Kamel ben El Mekki ben Mostefa b. Azzouz (Souk-Ahras).	»	
Id.	Chadhelia	Chouagria (Si Messaoud b. Mbarek)	»	»	12	»	Sidi Abd el Hadi de Batna ? Zaouïa de Bou Kachabia (Bône-Edougb).	»	
Id.	Tidjania	Dziri (Si l'Ahmani)	»	»	15	»	Tidjania de Temacin.	»	
Oum el 'Adhaïm	Rahmania	Belguebli (Mostefa ben Moh.)	mzara	zaouïa	80	400	Zaouïa de Si l'Azhari b. Azzouz de Nefta.	»	Parent avec Sidi Bel Gheïts du douar Maïda.
Id.	Rahmania	Abdelmalik (Si Tahar b. Larbi)	mzara	zaouïa	100	350	Zaouïa de Si Ali ben Hamlaoui (Chateaudun).	»	
Aïn-Snob	Tidjania	Naghmouch (Tahar b. Brahim b. Mataallah	»	zaouïa	35	450	Tidjania de Temacin.	»	
Id.	Rahmania	Belouattar (Moh. b. Kahoul)	»	»	36	100	Si El Kamel ben El Mekki ben Mostefa b. Azzouz (Souk-Ahras).	»	
Id.	Rahmania	Ababsa (Salah ben Abdallah)	»	»	20	»	Zaouïa de Sidi Ali b. Hamlaoui (Chateaudun).	»	
Id.	Rahmania	Hassaïnia (Moh. Salah ben Ali)	»	petite zaouïa	40	»	Sidi Ben Cha'ab de Bône (cheikh Bel Haddad d'Akbou ?)	»	A 20 khouans à la Meskiana.
Taragalt	Tidjania	Belkadi (Si Cherif b. Hanafi)	mzara	zaouïa	100	»	Tidjania de Temacin.	»	Famille de marabouts–chorfa qui ont une centaine de khouans à la Meskiana.
Id.	Rahmania	Hidjab (Si Lakhdar b. Moh.)	»	»	15	»	Si El Kamel ben El Mekki ben Mostefa b. Azzouz (Souk-Ahras).	»	
Id.	Rahmania	Bou Nedjane (Ahmed b. Laïch)	»	»	10	»	Zaouïa de Si Ali ben Hamlaoui (Chateaudun).	»	
Id.	Rahmania	Si Smaïli b. Bouagel	»	»	15	»	Id.	»	

4° Souk-Ahras

(*Commune mixte et Commune de plein exercice*)

Mzara. — Dans les douars de la commune mixte de Souk-Ahras, les mzara sont nombreuses. Mais deux seulement nous intéressent parce qu'elles ont servi de point d'appui et de centre d'attraction à l'influence de la famille chérifienne et maraboutique des Ouled Driss : ce sont la mzara de Sidi Ali ben Brahim (au douar Zarouria) et celle de Sidi Bader (au douar Ouilan).

Ancêtres des O. Driss. — C'est sur le tombeau de l'un ou l'autre de ces saints que les habitants de Souk-Ahras et des douars environnants vont prêter serment dans leurs litiges. C'est auprès de ces saints qu'ils font les zerda de printemps et d'automne pour demander la pluie, auprès d'eux qu'ils font les pèlerinages familiaux en temps d'épidémie, etc.

Zaouïa et Confréries. — Aussi la zaouïa de Ben Khelifa (si Chérif ben Mohammed), descendant de Sidi Ali, a-t-elle pris de ce fait une importance particulière. C'est ce qui explique le nombre considérable de khouan que ce moqaddem possède dans son propre douar (environ 200). Cette zaouïa, où se donne l'enseignement coranique est la seule importante de la commune mixte. Il est même regrettable que son propriétaire ait pour chef religieux le cheikh rahmani du Kef, nous dirons plus loin pourquoi. Nous ne ferons que mentionner la zaouïa de Si El Kamel ben El Mekki ben Mostefa ben Azzouz, à 1 kilomètre et demi de Souk-Ahras environ, zaouïa de création récente, ancienne ferme européenne transformée.

Le petit nombre des zaouïa, dans cette commune, ne signifie point que l'action des Confréries y soit moins intense ; il signifie simplement que les principaux personnages de ces associations pieuses n'ont pu, ou n'ont pas

voulu, s'y créer des attaches matérielles susceptibles, à un certain moment, de gêner leur action morale et leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique local. Les moqaddems sont, en effet, ici, tout aussi nombreux qu'ailleurs. Et si dans les communes d'Oum el Bouaghi, Aïn-Beïda l'élément dirigeant des Confréries se rattache surtout aux zaouïa algériennes, ici au contraire, cet élément se rattache surtout aux zaouïa de Tunisie. Le début de cette tendance a pu être remarqué dans la commune mixte de Sedrata, dans sa partie orientale, au départ d'Aïn-Beïda.

Le tableau nominatif des moqaddems donnera la proportion des influences diverses, dans leurs détails. Il y a cependant quelques remarques à faire.

Au douar Oulad Dhia, une trentaine d'Hansaliya dépendent directement, sans moqaddem, du cheikh Sidi Mohammed el Fadel, de Gastonville.

Au douar Zarouria, les khouans de Sidi el Mekki ben Azzouz, de Nefta, sont en train de subir l'influence de son fils Sidi El Kamel. Le parti des Rahmania de Nefta diminue, dans toute la commune, au profit de ce dernier, installé à Souk-Ahras.

Au douar Khedara, quelques 'Ammaria, n'ont point remplacé leur moqaddem Djouama (Larbi ben Ahmed), décédé ; ils se rattachent directement au cheikh de la Confrérie résidant près de Guelma.

Dans cette commune, on remarque toutes les catégories de moqaddems, depuis le personnage riche, installé dans une opulente zaouïa, où il reçoit les offrandes de ses serviteurs, jusqu'au derviche errant, borné, obéissant aveuglément aux ordres de son cheikh : tel, au douar O. Soukiès, le moqaddem Nesaïbia, affilié par Khaoua Salah ben Youssef.

En résumé, dans la commune mixte de Souk-Ahras, ce sont les khouan Rahmania qui dominent ; mais ils subis-

sent l'influence de branches diverses de cette Confrérie. Au nombre de 900 environ, ils sont partagés entre 32 moqaddems. De ceux-ci :

11 sont des serviteurs religieux de la zaouïa rahmania du Kef (Tunisie) à Salah ben Ali b. Aïssa (1).
4 — de la zaouïa rahmania, de Châteaudun.
3 — de la zaouïa rahmania des O. Bou Ghanem (Tunisie).
2 — de la zaouïa d'El Kamel ben El Mekki ben Azzouz.
2 — de Khaoua Salah b. Yousef.
2 — de Sidi el Fodhil, du Kef (Tunisie).
2 — du marabout Trab Abderrahman des Hanencha.
1 — de la zaouïa de Tolga.
1 — de la zaouïa de Nefta, avec tendance à suivre l'influence d'El Kamel.
1 — du marabout des Haractas.
1 — de la zaouïa rahmania de Madjer-Thala (Tunisie).
1 — de Sidi Abdelmalek de Ghardimaou (Tunisie).
1 — de la zaouïa des Nebaïls (Sefia mixte).

soit 18 moqaddems rahmania subissant directement l'influence de cinq branches tunisiennes différentes de la même confrérie.

Les Qadria, au nombre de 306 khouan et 6 moqaddems sont tous de l'obédience de Sidi Qaddour du Kef.

Les Tidjania, tous serviteurs de la zaouïa de Temacin, sont au nombre de 282 environ avec 4 moqaddems.

(1) Cette zaouïa est actuellement dirigée par Si Hama, frère de Si Salah, décédé.

Les Chadelia, 260 khouan environ, ont 3 moqaddems dépendant de la zaouïa de Bou Kachabia (Bône-Edough).

Les autres Confréries, 'Alaouïa, Aïssaoua, Ammaria, Hansaliya, n'ont qu'un nombre infime de représentants. Les 'Alaouïa et les 'Aïssaoua sont confinés en ville. A Souk-Ahras ville, ce que l'on appelle zaouïa, n'est, comme a Aïn-Beïda, autre chose qu'une chapelle où se réunissent les khouans. Dans chacune de ces chapelles-zaouïa un taleb enseigne le Coran aux enfants des adeptes de la Confrérie.

Voici maintenant le tableau nominatif des moqaddem de la commune mixte et de plein exercice de Souk-Ahras :

Commune mixte de Souk-Ahras

(Pour l'explication de ce tableau voir la note de la page 95)

1	2	3	4		5		6	7	8
DOUAR	CONFRÉRIE du moqaddem	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS
			une mzara	une zaouïa	dans le douar	en tout			
Oulad Dhia	Tidjania	Graïbia Sghir			40		Temacin		
Id.	Tidjania	Taya Mohammed			40		Temacin		
Id.	Tidjania	Belkebir Chérif ben Mohammed			2		Temacin		
Id.	Rahmania	Ghraïbia Si Belkacem b. Mahmed			80		Zaouïa du Kef (Si Salah ben Ali b. Aïssa)		
Id.	Rahmania	Ghraïbia Layachi b. Berbir			quelques-uns		Id.		
Id.	Hansalyia	»			30		Si Mohammed el Fadel (de Gastonville)		Ces khouans, sans moqaddem, dépendent directement de leur cheikh.
Zarouria	Rahmania	Ben Yahia Hachem b. Nouri					Zaouïa de Si El Mekki b. Mostefa b. Azzouz (Nefta)		
Id.	Rahmania	Madi Salah b. Mohammed					Zaouïa du Kef (Salah b. Ali b. Aïssa)		
Id.	Rahmania	Merabti Ahmed ben Mohammed					Ben Bouzid des Haractas		
Oulad Driss	Rahmania	Hasnaoui Salah ben Ahmed			peu		Investi par Khaoua Salah		
Id.	Rahmania	Ben Khelifa Chérif b. Moh.	mzara	zaouïa	200		Zaouïa du Kef (Salah ben Ali b. Aïssa)		
Id.	Chadhelia	El Ousif Loucif ben Taïeb			30		Zaouïa de Bône (Bou Kachabia Si Amar b. Belkacem)		
Tifech	Rahmania	Mohammed ben Fodhil					Si Hamlaoui (Chateaudun)		
Id.	Rahmania	Riati Nouri ben Belkacem					Id.		
Id.	Rahmania	Rehamna Abdelmadjid b. Lakhdar			50		Id.		Réside à la Sefia et, d'après certains, dépendrait de Nefta.
Id.	Rahmania	Ali Chabli Abdelmalik			10		Id.		
Id.	Rahmania	Guiassa (Mohammed bel Hadj)					Id.		
Id.	Rahmania	Toulabi Tahar b. Abderrahman					Ali ben Amor (Tolga)		
Id.	Rahmania	Belkhamsi Messaoud b. Ahmed					Id.		
Id.	Rahmania	Bouhali Touhami b. Mohammed			20		Id.		
Id.	Rahmania	Berrouk Salah b. Taleb			10		Zaouïa de Si Mohammed b. Amor à Madjer (Thala)		
Id.	Rahmania	Belhacène Salah b. Hamana					Si El Hadj Mohammed b. Sghir b. Ahmed de Khenchela		

1	2	3	4		5		6	7	8
DOUAR	CONFRÉRIE du moqaddem	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS
			une mzara	une zaouïa	dans le douar	en tout			
Tifech (suite)	Rahmania	Touami Amar b. Belkacem			»		Si El Hadj Mohammed b Sghir b. Ahmed de Khenchela		
Id.	Rahmania	Bouhaita Taïb ben Brahim			10		Zaouïa de Sidi El Fodhil ben Rezgui près du Kef (Tunisie)		
Id.	Rahmania	Fil Tria ben Mbarek			10		Zaouïa de Si Mhamm. b. Zerrouk des Oulad Bou Ghanem (Tunisie)		
Khedara	Qadria	Ben Diab (Diab b. Sliman)			30		Si Qaddour, du Kef (Tunisie)		
Id.	'Ammaria	»			20		Si 'Ammar bou Senna (Guelma)		Le moqaddem décédé n'a pas été remplacé.
Oulad Moumen	Rahmania	'Abd en-Nour Moh. b. Brahim			20		Zaouïa du Kef (Si Salah b. Ali b. Aïssa)		
Id.	Rahmania	Habib Larbi b. Mohammd			30	100	Si 'Abdelmalek ben 'Ali de Ghardimaou		
Id.	Rahmania	Chafaï Lakdar ben Younès			»		Si Hamlaoui (Châteaudun)		
Haddada	Chadhelia	Harès Mohammed b. Salah			100		Zaouïa de Bou Kachabia de Bône		
Id.	Chadhelia	Naassia Ahmed b. Mohammed			quelques-uns		Id.		
Id.	Rahmania	Touaïbia Brahim ben Ali			50		Si Salah ben 'Ali ben Aïssa Zaouïa du Kef		
Hammama	Rahmania	Zeriata Rezig b. Saad			30		Si Salah ben 'Ali ben Aïssa Zaouïa du Kef		
Id.	Rahmania	Tebbassi Othman b. Zemoul			10		Id.		
Id.	Qadria	Gueldassi Larbi ben Farhat			quelques-uns		Si Qaddour, du Kef (Tunisie)		
Id.	Qadria	Hababsia Moh. ben Zerrouk			50		Id.		
Id.	Qadria	Adebbi Salah b. Mohammed			quelques-uns		Id.		
Id.	'Ammaria	Bengana Sa'ad b. Raba			peu		Si 'Ammar bou Senna (Guelma)		
Id.	'Ammaria	Tlaïlia Salah b. Younès			peu		Id.		
Id.	Chadhelia	Snouci Lamri b. Labed			quelques-uns		Si Mohammed ben Khalifa de l'Edough		
Merahna	Rahmania	Messous Belkacem b. Ahmed			10		Si Salah ben 'Ali ben Aïssa Zaouta du Kef		
Id.	Rahmania	Kharachi Ali b. Ahmed			50		Id.		
Id.	Rahmania	Madouri Bousetta b. Bousetta			40		Id.		
Id.	Rahmania	Khaoua Salah b. Yousef			peu		?		
Id.	Qadria	Belaïdia 'Abbas b. Mohammed			30		Si Qaddour, du Kef		

1	2	3	4		5		6	7	8
DOUAR	CONFRÉRIE du moqaddem	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS
			une mzara	une zaouïa	dans le douar	en tout			
Merahna (suite)	Hansalia	Maghzaoui Hadj Messaoud			10		Si Mohammed el Fadel, de Gastonville		Dans la fraction du douar nommée Ayaïda.
Oulad Soukiès	Rahmania	Merabtine Saadi b. Mohammed			»		Sidi 'l Fodhil ben Rezgui près le Kef		
Id.	Rahmania	Sadaoui Brahim ben Tahar			30		Sidi Tourab des Hanencha (Sefia)		
Id.	Rahmania	Ladjaïlia Saad b. Mohammed			quelques-uns		Sidi Mahmed de Tadjrouïne près le Kef		
Id.	Rahmania	Rouabia Mesaaoud b. Sliman			8		Si Salah b. 'Ali b. 'Aïssa. du Kef		
Id.	Rahmania	Tebib Lakhdar			peu		Si Mahmed b. Zerrouk des O. Bou Ghanem (Tunisie)		
Id.	Rahmania	Tebib Belkacem b. Bou Traa			peu		Id.		
Id.	Rahmania	Nsaïbia Katoub b. Mohammed			»		Khaoua Salah b. Yousef (douar Merahna ci-dessus)		
Id.	Rahmania	Nsaïb Younès ben Abdallah			»		Si Salah b. 'Ali b. 'Aïssa. du Kef		
Ouilan	Rahmania	Kaouachia Taïeb ben Sliman			57		Si Salah b. 'Ali b. 'Aïssa, du Kef (Tunisie)		
Id.	Rahmania	Necibi Younès b. 'Abbas			peu		Id.		
Id.	Rahmania	Temimi Si Oqba b. Khediri			55		Si Hamlaoui, de Châteaudun	1907	Beau-frère du Cheikh de Châteaudun.
Id.	Rahmania	Boudjelal Messaoud b. Ali			80		Id.	1908	
Id.	Rahmania	Mihoubi Ahmed ben Belkacem			peu		Si 'Ammara b. Salah Beddiar, des Nebaïls (Sefia)		
Id.	Qadria	Ramdani Saad b. Mohammed			30		Si Qaddour, du Kef (Tunisie)		
Id.	Qadria	Helmi b. Mehiaoui b. Hamana			peu		Id		
Beni Barbar	Tidjania	Brahmia Taïeb b. Ahmed ben Brahim	tombeau de Sidi-Brahim près Dréa		»	200	Temacin		Si Taïeb ne réside pas dans la localité. Il ne vient que pour vis ter ses khouans et recueillir offrandes.
Id.	Tidjania	Tebib Lahcène b. Mohammed			?		Id.		
Souk-Ahras					**Ville**				
	'Alaouïa	Si Mohammed bel Hadj Taïeb			30		Si Mahmed b. Si Amor Skanderi, de Nefta		
	Chadhelia	Si Saïd			40		»		
	Rahmania	Si El Kamel b. El Mekki Bel Azzouz		zaouïa	peu		Zaouïa à Souk-Ahras, dépend du Kef		
	Qadria	»			quelques-uns		»		
	Aïssaoua	»			quelques-uns		»		

5° Morsott

Ici, les populations ne sont plus les mêmes que dans la commune mixte de Souk-Ahras. L'élément arabe domine ; une seule tribu arabe, les Ouled Sidi Yahia ben Taleb, peuple quatre douars sur cinq dans la commune mixte. Cette tribu est venue, dit-on, de la Tunisie avec laquelle elle a conservé traditions, souvenirs, liens de parenté.

Mzaras. — L'ancêtre éponyme de la tribu, Sidi Yahia ben Taleb, est enseveli dans le douar El Meridj. Sa tombe est un but de pèlerinage pour tous les habitants de la tribu ; il s'y fait deux grandes zerda au printemps et en automne pour demander la pluie. Les gardiens du tombeau sont les Oulad Hamza, descendants directs de Sidi Yahia. Cette famille maraboutique, qui se prétend d'origine chérifienne, a ses ancêtres ensevelis aux divers endroits de la tribu ; toutes ces tombes sont des mzara très vénérées. Telles sont les mzaras d'El Guelb au douar Morsott (zerda de printemps) ; celle de Sidi Ahmed ben Hamza à Ras el Houdh (zerda de printemps) ; celle de Sidi Yahia à Qebel Ed-Dir, douar Gouraye (zerda de printemps et d'automne).

Au douar Belkefif où existent des éléments berbères il y a une mzara qui ne dépend point de la tribu arabe dont nous venons de parler. C'est celle d'Aïn Cha'aban, consacrée à Cha'aban el 'Aouar (le borgne) enterré là il y a 80 ans. Il était originaire de Sedrata, de la fraction des O. Hariza, qui viennent en ce lieu avec leurs moqaddems faire des zerda de printemps. Il y a sur la tombe une petite mosquée, mais le gardien ne descend pas de Cha'aban. Un autre saint, Sidi Kahoul, enterré tout près, donne également lieu à des zerda familiales de la part des mêmes habitants des O. Hariza.

Zaouïa et Confréries. — Il est naturel que les Ouled Hamza aient profité de leur situation familiale pour s'imposer dans leur tribu comme chefs politiques ou religieux. Mais les démêlés du défunt caïd Lakhdar, chef de la famille, avec le gouvernement français, son hostilité à notre égard, a nui à la branche directe. Son neveu et successeur, Benhamza Zine, malgré sa zaouïa, son titre de moqaddem des Qadria du Kef, n'a pu remonter le courant. Une branche secondaire de la même famille en a profité, celle de Houam (si Mouallah ben Abdallah) dont l'importante zaouïa est située près de Morsott, au milieu des ruines romaines de cette localité. Si Mouallah a le titre de moqaddem des Rahmania de Tolga. Mais c'est son frère, si Ma'amar, qui gère les affaires de la Confrérie ; c'est lui, aussi, qui a l'influence. Récemment il a recruté à lui seul vingt-cinq goumiers. Ces deux personnages ont environ quinze cents khouans dans leur tribu, dont presque tous ceux du douar Morsott et la plupart de ceux du douar El Meridj.

Au douar Morsott quelques dissidents, ou quelques étrangers, peut-être une vingtaine, suivent la direction du moqaddem Mahdjoub (Si Amar), propriétaire de la zaouïa d'Aïn Oum ed-Debban. Ce personnage a pour chef religieux Si El Azhari ben Mostefa ben Azzouz, cheikh rahmani, de Nefta. Le grand âge du moqaddem Mahdjoub (90 ans), ne lui permet aucun rôle influent quoique il soit aussi de la famille maraboutique des O. Hamza.

Au douar El Meridj il n'y a que de petits moqaddems. Le plus important d'entre eux, Ramdani Amara, dirige à peine une quinzaine de khouans pour le compte de la zaouïa de Sidi Qaddour, du Kef.

Un autre moqaddem, Khaoua Salah ben Youssef, quoique n'ayant presque plus de khouans, et quoique n'habitant plus le douar El Meridj d'où il a été expulsé chez ses parents (dans la commune mixte de Souk-Ahras, douar Merahna), mérite une mention spéciale.

Khaoua (Salah ben Youssef ben 'Abid), est le type de l'ambitieux oriental, sans scrupules, qui se sert, vis-à-vis de coreligionnaires naïfs, de la religion pour couvrir ses menées intéressées et sa rapacité. Il est originaire des O. Hamama, fraction de la tribu des Tlil, tribu tunisienne des environs de Feriana, qui passa en partie en Algérie se mettant au service des Turcs peu avant la conquête française. Le grand-père de Khaoua, un certain 'Abid, devint, sous notre administration, cadi dans la région de Bône. Plus tard, à Souk-Ahras, des Arabes qui voulaient se venger de lui l'assassinèrent sur l'emplacement de l'hôtel d'Orient actuel. Le commandant du bureau arabe de Souk-Ahras était alors le capitaine Fournier. Le père de Khaoua, Youssef ben 'Abid, devint à son tour cadi et fut nommé à Bou Hadjar. C'est dans cette dernière localité que naquit notre personnage. On voit, par ce qui précède, qu'il appartient à une famille au moins notablement connue, sinon honorablement, et qu'il sort d'un milieu relativement cultivé (1).

En 1897, alors âgé de 41 ans, Khaoua essaya de supplanter l'adjoint indigène du douar Hamama et se livra contre lui à des intrigues dangereuses qui émurent l'administration. Découvert, et pour se soustraire à une surveillance gênante, il changea de commune et s'installa à Aïn Mellaha, près de la frontière tunisienne, sur le territoire de la commune mixte de Morsott, dans le douar El Meridj. Il se trouvait là à 50 kilomètres de Clairfontaine, le village européen le plus rapproché, à 70 kilomètres de Morsott, et à 90 kilomètres de Tébessa, résidence de l'administrateur sous l'autorité duquel il se trouvait placé. Il se fixa sur un communal, terrain nu et inculte, sur lequel il de-

(1) Depuis la rédaction de ces notes Khaoua Salah a été interné dans le territoire de Touggourth puis relaché en raison de son mauvais état de santé. Il est décédé en 1919, à Tadjerouine (contrôle du Kef).

vait faire plus tard des améliorations importantes. L'autorité locale se désintéressa malheureusement de ces faits. Khaoua en profita pour travailler les populations voisines en faisant de la propagande religieuse, s'autorisant d'un titre de moqaddem à lui délivré par le cheikh Sidi Ahmed Chérif, de la zaouïa de Kercha près Aïn Mlila, cheikh dépendant lui-même de la branche des Rahmania du cheikh Bachtarzy, de Constantine. Mieux, Khaoua Salah, agissant pour son propre compte, en véritable chef de Confrérie, conféra des diplômes de moqaddem à plusieurs derviches qui firent dès lors de la propagande en sa faveur. Grâce aux procédés de médecine empirique que connaissait Khaoua, grâce à des pratiques de magie les offrandes affluèrent. Notre personnage capta alors la source près de laquelle il s'était installé, fit, tour à tour, des constructions, un abreuvoir, des plantations d'arbres. L'administration des contributions diverses exigea alors en vain le paiement de l'impôt. Khaoua refusa de le payer, prétextant devant les européens qu'il était en territoire tunisien, refusant brutalement et simplement devant les indigènes pour se donner à leurs yeux du prestige. Le directeur des contributions diverses fut contraint de demander des poursuites administratives, l'exemple de Khaoua Salah menaçant d'entraîner les autres indigènes de la région. Ce fut le commencement de la chute de notre personnage. Condamné à de l'emprisonnement il finit par être expulsé du douar El Meridj et interné dans son douar d'origine, au milieu des siens. Il essaya de reprendre la partie en faisant intervenir M. Albin Rozet. Celui-ci fit demander par M. Clémenceau, président du Conseil des Ministres de l'époque, une enquête au gouverneur général. Khaoua Salah s'était posé auprès de M. Albin Rozet en serviteur dévoué, en admirateur passionné de la France, tandis qu'il portait auprès du gouverneur général les accusations les plus graves et les plus viles contre l'administration de la

commune mixte de Morsott. Une enquête qui eut lieu en 1910 montra sans contestation possible la mauvaise foi de Khaoua. Elle mit en évidence ses mensonges, ceux des siens, en mettant en simple parallèle le texte même de leurs propres écrits, de leurs plaintes aux hauts personnages officiels, et leurs propres dépositions. L'internement de Khaoua Salah fut maintenu.

Khaoua vendit alors sa propriété à un européen et acheta, tout à côté, mais en territoire tunisien, une autre propriété. Il demanda l'autorisation d'aller habiter son nouvel immeuble. Mais le contrôleur civil du Kef, qui avait déjà eu à se plaindre, bien antérieurement, des agissements de Khaoua Salah, prévint le gouvernement et celui-ci ne voulut jamais consentir à cette installation.

Pour le moment Khaoua Salah a abandonné, en apparence du moins, tout prosélytisme (1) ; il multiplie ses protestations de soumission pour pouvoir rentrer dans sa propriété tunisienne. Ce personnage est un bel homme, au regard excessivement vif, d'apparence fruste. Il a la parole entraînante, parle haut, d'autant plus haut qu'il se sent écouté par les gens d'alentour. Il affecte pour ses coreligionnaires, devant eux souvent, un mépris qui n'a d'égal que sa propre bassesse à l'égard des personnes dont il espère un appui. Il est tombé dans le rôle de l'orgueilleux aigri.

Revenons à la situation des Confréries dans le douar El Meridj. Nous avons à y signaler un dernier moqaddem, ou plutôt un cheikh de Confrérie.

L'an passé Si Brahim ben El Hafnaoui, membre de la famille du fondateur des zaouïa Rahmania de Khanga Sidi Nadji et de Kheïrane, a acheté une propriété à Aïn Zerqa, dans le douar El Meridj, près de la frontière tunisienne, sur le chemin de Tébessa à El Meridj et au Kef (Tunisie). Nul doute qu'avant peu une zaouïa ne s'y élève. Si Brahim est le fils de Si El Hafnaoui, fondateur de la zaouïa de Tamaghza et le petit-fils d'Abd el Hafid, fondateur de Kheïrane. Il est le frère des chefs des zaouïa de Tamaghza, de Liana et Zoui ; le cousin germain du chef des zaouïa de Khanga Sidi Nadji et de Kheïrane.

(1) Il a cependant quelques moqaddems sous ses ordres, notamment aux douars O. Driss et O. Soukiès de Souk-Ahras.

Passons au douar Gouraye :

Ici, le tempérament arabe, porté à la soumission hiérarchique et collective a facilité le groupement sous un seul moqaddem de presque tous les Khouans de ce douar. Ce moqaddem (1), Ali ben Brahim, est le frère de Si Mohammed ben Brahim, chef de la zaouïa qadria de Nefta, l'oncle du moqaddem Chérif (Hadj Ahmed ben Brahim), de Youks. Ali ben Brahim fait de fréquents voyages en Tunisie, à la zaouïa de son frère.

Au douar Belkefif, l'individualisme ou plutôt le particularisme berbère a prévalu. Les khouans Rahmania y dominent en nombre mais ils sont partagés entre quatre moqaddems. Le plus important, Sahili (Mekki ben Ahmed), propriétaire de la zaouïa d'Ahmed Chabi (2), dirige 500 khouans pour le compte de la zaouïa d'Ali ben Othman, de Tollga. Le moqaddem Snani Dja'afar ben Khaled également propriétaire de zaouïa (3), dirige 150 khouans pour le compte du cheikh Rahmani, de Nefta. Le moqaddem Djedouani (Mohammed ben Salah), représente Si Taïeb bel Hafnaoui, de Liana, auprès d'une dizaine de khouans. Jadis, dans la fraction Ourfella, le moqaddem Benkhedim (Hadj Abdesselam), représentait une branche nouvelle des Rahmania, celle de la zaouïa de Sidi El Blidi, de Tozeur

(1) Sa zaouïa est au lieu dit « Ras el Aïoun ».

(2) Au pied du Djebel Belkfif touchant le territoire de Gouraye, aux O. Sidi Yahia ben Taleb.

(3) A Sidi Khaled sur le flanc nord du Djebel Metloug.

(Tunisie). Ce moqaddem s'occupait de percevoir les offrandes pour son cheikh, faisait faire des touiza en son nom. Ses adeptes s'apercevant, un beau jour, de sa rapacité, le déposèrent de ses fonctions et se *mirent en relations directes* avec leur chef spirituel (1).

A signaler encore, dans le même douar, le moqaddem Bougoussa (Hadj l'Assouadi) qui représente auprès de ses 150 khouans la zaouïa Qadria de Sidi Qaddour, du Kef.

A Youks, près du centre de colonisation, se trouve l'importante zaouïa Qadria de Chérif (Hadj Ahmeb ben Brahim), neveu de cheikh Qadiri, de Nefta, et du moqaddem du douar Gouraye. Comme ce dernier, il fait de fréquents voyages en Tunisie. Cette famille jouit d'une très grosse influence dans le Djerid algérien et tunisien.

En somme, dans la commune mixte de Morsott, les Rahmania possèdent 8 moqaddems sur les 14 au total ; et plus de 2.200 khouans. Ceux-ci suivent les influences suivantes :

Branche de Tolga : 2 moqaddems et 2.000 khouans.
— de Nefta : 2 moqaddems et 150 khouans.
— de Brahim bel Hafnaoui : pour mémoire.
— de Khaoua Salah : pour mémoire.
— de Liana : quelques khouans.
— de Tozeur : quelques khouans.

Les branches tunisiennes des Rahmania sont donc les moins suivies. Pour les Qadria, c'est le contraire ; les branches tunisiennes de Sidi Qaddour (3 moqaddems) et de Si Mohammed ben Brahim (2 moqaddems) ont la totalité des khouans.

A signaler quelques Tidjania, sans moqaddem, au douar Gouraye.

(1) Le moqaddem Ben Kheddim a passé, depuis, aux rahmania de Ben Azzouz de Nefta et Souk-Ahras : environ 150 khouans.

6° Tébessa (plein exercice)

Dans cette ville, comme à Aïn-Beïda et Souk-Ahras, il n'y a que de petites mosquées, chapelles baptisées du nom de zaouïa. Les moqaddems locaux essaient d'étendre leur influence en dehors de la ville et quelques-uns, surtout celui des Qadria du Kef, y réussissent. D'une manière générale, les branches tunisiennes des Confréries religieuses ont une grosse influence à Tébessa ; et cette influence, si l'on en juge par quelques personnages locaux, ne s'exerce pas à notre avantage. On pourrait citer comme exemple la souscription en faveur du Croissant rouge pendant la guerre Italo-Turque, organisée par les Confréries du Kef (Qadria) et de Nefta (Qadria et Rahmania).

Le tableau suivant donne tous les renseignements complémentaires utiles pour les communes de Morsott mixte et de Tébessa (ville) :

Commune mixte de Morsott (1)

1	2	3	4		5		6	7	8
DOUAR	CONFRÉRIE du moqaddem	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS
			une mzara	une zaouïa	dans le douar	en tout			
El Meridj	Qadria	Ben Hamza Zine	mzara nombreuses		»		Zaouïa de Sidi Qaddour, du Kef		Famille maraboutique des O. Hamba ben Sidi Yahia ben Taleb. Si Zine est le neveu de l'ex-caïd Lakhdar.
Id.	Qadria	Ramdani Amara			peu		Zaouïa de Sidi Qaddour, du Kef		
Id.	Rahmania	Si Brahim bel Hafnaoui			»		Zaouïa de Si Abd el Hafid (Khanga Sidi Nadji)		Récemment installé à Aïn-Zerga.
Id.	Rahmania	Khaoua (Salah ben Yousef)			»		Zaouïa de Si Ahmed Cherif (Kercha Aïn-M'lila)		
Id.	Rahmania	Lasledj (Salah b. Djemal)			30		Zaouïa d'Aïn-Kercha		
Id.	Rahmania	Bouallag (Hadj Beddiaf b. Moh.)			100		Si Taïeb ben Mahjoub (Guelma)		
Id.	Rahmania	Machiri (Amar b. Ali)			100		Si Taïeb ben Moh. Salah de Medjez el Bab (Tunisie)	1895	
Id.	Rahmania	Boulahraf (Boubekeur ben Belkacem)			20		Ahmed Chabi de Gouraye et Belkfif	1900	
Morsott	Rahmania	Houam (Si Mouellah b. Abdallah)	mzara nombreuses	zaouïa importante (Sidi Abdallah)	»	1.500	Zaouïa de Si Ali b. Othman de Tolga		Famille maraboutique des O. Hamza ben Sidi Yahia ben Taleb.
Id.	Rahmania	Mahdjoub (Si Amar b. Salah)		zaouïa	peu (50)	-	Zaouïa de Si 'l Azhari b. Mostefa b. Azzouz (Nefta)		Id.
Id.	Qadria	»			quelques khouans		Zaouïa de Sidi Qaddour du Kef		Ces khouans subissent l'influence de la famille de l'ancien caïd Lakhdar.
Gouraye	Qadria	Ali ben Brahim		zaouïa importante	50 (grosse influence)		Zaouïa de Si Moh. b. Brahim (Nefta)		Ali ben Brahim est le frère du chef de la zaouïa de Nefta.
Id.	Rahmania	Far (Boubakeur b. Slimane)			peu		Ali ben Aïssa du Kef		Ces khouans suivent l'influence des moqaddem des autres douars.
Id.	Tidjania	»			peu		»		
Belkefif	Rahmania	Djedouani (Moh. ben Salah)			10		Zaouïa de Si Taïeb bel Hafnaoui (Liana-Biskra)		
Id.	Rahmania	Snani (Djâafar b. Khaled)		zaouïa	150		Zaouïa de Si L'Azhari ben Mostefa ben Azouz (Nefta)		
Id.	Rahmania	Boukedim (Hadj Abdesselam ben Mabrouk)			150		Zaouïa de Sidi 'l Blidi, de Tozeur		Influence sur la fraction Ourfellah.
Id.	Qadria	Bougoussa (Hadj l'Assouadi)			150		Zaouïa de Sidi Qaddour, du Kef		
Id.	Rahmania	Sahili (Mekki b. Ahmed Chabi)		zaouïa sur territoire de Gouraye	150	500	Zaouïa de Sidi Ali b Othman (Tolga)		
Youks	Qadria	Cherif (Hadj Ahmed b. Brahim)		zaouïa	200 (gros. influence)		Zaouïa de Si Moh. ben Brahim (Nefta)		Neveu du cheikh de la zaouïa Qadria, de Nefta.
Bekkaria	Qadria	Bouguerra (Ali b. Nacer)			200		Sidi Qaddour		

(1) Voir note de la page 95.

Ville de Tebessa

CONFRÉRIE	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM dispose-t-il d'une zaouïa ?	NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem: en ville	NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem: en tout en ville et au dehors	BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS — Le moqaddem appuie-t-il son influence sur le tombeau de quelque ancêtre de sa famille ?
Tidjania	Laïssaoui (Hadj Ahmed)	Oui	100	250	Zaouïa de Temacin	12 octobre 1913	Non.
Rahmania	Forsadou (Cherif b. Mostefa)	Oui	200	300	Khouan de diverses branches de Nefta, Kheïrane et Tamaghza	15 février 1909	Non.
Qadria	Haddad (Chefaï ben Ahmed)	Oui, rue Jugurtha	150	400	Zaouïa de Sidi Qaddour, du Kef	Mai 1909	Non.
'Alaouia	Brahim ben Rehouna	Oui, rue de la Mosquée	80	200	Zaouïa de Si Mohammed ben Amor Skanderi (Nefta)	»	Parti pour Souk-Ahras sans esprit de retour.
'Aïssaoua	Ounès (Mohammed b. Larbi)	Oui, place Minerve	70 environ	»	Groupe des 'Aïssaoua de Constantine	Pas d'Idjaza	Non.
'Ammaria	Bousmaha (Messaoud ben Moh.)	Oui, place du Marché	50	130	Zaouïa de Guelma	1883	Non.
Soulamia	Si 'Abdelhafid ben Ali	Oui	»	90 environ	Sidi 'Abdesselam al Asmagh (de Tripolitaine)	»	Non. — Ce moqaddem réside surtout à la Meskiana.

7° Tébessa (mixte)

Cette commune est formée de l'ancien cercle militaire de Tébessa. Elle renferme trois tribus : les Allaouna, les Brarcha, berbères plus ou moins arabisés, et les Oulad Sidi Abid. Ces derniers sont un ramassis de fractions de tribus diverses ou de groupes ethniques isolés, venus de Tunisie, parfois pour des raisons pas toujours avouables, agglomérés avec des éléments algériens sous le nom d'un saint marabout de Guentis devenu leur éponyme. Trois petites oasis se trouvent dans ce territoire : Negrine, Ferkane et Guentis.

Mzaras. — Pour les caïds, que j'ai interrogés, des Allaouna et des Brarcha, il n'y a, dans leur territoire, aucune mzara. Cependant au douar Cheria des Brarcha il y a le mausolée de Sidi Ali ben Hamida où se font de grandes zerdas de printemps et d'automne pour demander la pluie. Il y a aussi dans la même tribu le tombeau vénéré de Sidi El Bachir, fils du fondateur de la zaouïa de Tamaghza. A Guentis, en plein Aurès et assez loin de la tribu qui a adopté son nom se trouve le tombeau de Sidi Abid. A Bir el 'Ater, dans cette même tribu, et près de la Tunisie, se trouve le tombeau de Sidi Abdelmelek, fils de Sidi Abid. Tous ces tombeaux sont le but de pèlerinages fréquents.

Zaouïa et Confréries. — Il n'y a pas de zaouïa, digne de ce nom, dans le territoire de la commune mixte de Tébessa. Sauf à Guentis, il n'y a pas de marabout local ; et encore ce dernier est-il un moqaddem du chef de la zaouïa Rahmania, de Tamaghza. En raison de l'organisation collectiviste de la tribu nomade, la domination unique d'une Confrérie dans un douar donné, a été, ici, très facilitée, sauf aux Allaouna.

Chez les Brarcha, il y a 27 moqaddems. Mais 15 appartiennent aux Rahmania de Tamaghza, bloc de six douars indiqués dans le tableau qui suit (2.931 khouans). Trois

de Khenchela (1)

5		6	7	8
NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS
dans le douar	en tout			
»	400	Zaouïa de Si Ali b. Othman (Tolga)		
50	»	Id.		
peu	»	Id.		
55 à 60	»	Zaouïa de Sidi Abdelhafid (Kheïrane)		
10 à 15	»	Zaouïa de Bernouq ci-dessus (Enchir Draben)		
»	»	»		
15	»	Zaouïa de Si Moh. Saïd au Reghis (Oum el Bouaghi)		
25 à 30	»	Zaouïa de Si Ben Azzouz ben El Hafnaoui (Tamaghza)		
peu	»	Investi par Si Amar b. Moh. de Tifech		
10 à 15	»	Zaouïa de Sidi Zouaoui (Chettaba)		Se rend une fois par an au Chettaba.
15 à 20	»	Zaouïa de Si Moh. Saïd au Reghis (Oum el Bouaghi)		
peu	»	Zaouïa de Ali b. Othman de Tolga		Moqaddem pour l'honneur ne fait pas de prosélytisme.
peu	»	Zaouïa de Si Moh. b. Abdesamed à Aïn Chefa (Aïn el Ksar)		
20	»	Id.		
20	»	Zaouïa de Temacin		
100	»	Zaouïa de Sidi Bou Bekeur à Tamza		Très influent ; famille maraboutique des O. Zirara.
peu	»	Zaouïa de Sidi Zouaoui (Chettaba)		
30	»	Zaouïa de Sidi Abdelhafid à Kheïrane		Famille maraboutique ; une fille mariée au cheikh de Kheïrane.
50	»	Sous l'influence de la Zaouïa de Mena'a		

(1) Voir note de la page 95. (*Rev. Afr.*, nos 306-307 (1er et 2e trim. 1921).

Commune mixte de Tebessa (1)

1	2	3	4		5		6	7	8
TRIBU	CONFRÉRIE	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS
			une mzara	une zaouïa	dans le douar	en tout			
Brarcha	Rahmania	Khaled ben Mohammed	Non	Non		Environ 2.931 khouans rahmania	Branche de Si El Hafnaoui de Tamaghza.	1892	
Id.	Id.	Ahmed ben Larbi	Id.	Id.			Branche de Si 'l Azkari de Nefta	1891	
		Mohammed ben Ahmed					Id. de Nefta	1902	
		Bourogaa ben Mohammed					Id. de Nefta	1901	
		Mohammed ben Amar					Id. de Tamaghza	1891	
		Brahim b. El Hadj Salah					Id. de Nefta	1892	
		Ahmed ben Salah					Id. de Tamaghza	1913	
		Zeroual b. Hadj Otsmane					Id. de Nefta	1911	
		Brahime ben Otsmane					Id. de Tamaghza	1875	
		Bachir ben Sahraoui					Id. de Tamaghza	1714	
		Si Cherif b. Bou Hafs					Id. de Tamaghza	1910	
		Ladjouad ben Belgacem					Id. de Tamaghza	1908	
		Salah ben Abdallah					Id. de Tamaghza	1906	
		Abdessalem ben Hadj Sa'ad					Branche de Si 'Abdelhafid de de Khanga Sidi Nadji	1902	
		Ali ben Abdelhafid					Branche de Sidi 'lHafnaoui de Tozeur	1902	
		Hadj Salah ben Ammar					Branche de Khanga Sidi Nadji	1911	
		Si Naceur b. El Hadj Ammar					Branche de Sidi 'lHafnaoui de Tozeur	a succédé à son père	
	Tidjania	Mohammed b. Hadj Messaoud				Environ 513 kouans tidjania	Branche de Temacin	1911	
	Id.	El Faza ben El Malki					Id.	1882	
		Abdallah b. Laadjel					Id.	1900	
		Hadj Ammar b. Hafaïed					Branche de Guemar (El Oued)	1895	
		Labidi ben Bachir					Branche de Temacin	1885	
		Mohammed ben Brahim					Branche de Guemar	1894	
		Brahim ben Mohammed					Branche de Temacin	1983	
	Qadria	Tahar ben Abdessalem				Environ 350 qadria	Branche de Sidi Qaddour (du Kef)	1908	
	Id.	Ammar ben Mohammed					Id.	1908	
		Yousof ben Houssine					Id.	1911	
		Salah ben Otsmane					Branche de la zaouïa de Nafta	1909	
		Brahim ben Hadj Abdallah					Id.	1902	

(1) Voir la note de la page 95.

1	2	3	4		5		6	7	8
TRIBU	CONFRÉRIE	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS
			une mzara	une zaouïa	dans le douar	en tout			
Allaouna	Tidjania	Hadj Amar ben Brehim				1.472	Branche de la zaouïa de Guemar	1892	
Id.	Id.	Ahmed ben 'Ali					Id.	1893	
		Ahmed ben Ma'amar					Id.	1895	
		Saci ben Khaled					Id.	1895	
		Bouroga'a ben Otsmane					Id.	1899	
		Ahmed ben Belgacem					Id.	1903	
		Younès ben Ali					Id.	1905	
		Souli ben Hadj Mohammed					Id.	1910	
		Tahar ben Abdallah					Id.	1911	
		Naoui ben Ali					Id.	1912	
		Hadj Mohammed ben Djabailah					Branche de la zaouïa de Temacin	1894	
		Taïeb ben 'Ammar					Id.	1895	
		Ali ben Mohammed					Id.	1903	
		Tahar ben Belgacem					Id.	1906	
		Hadj Amar ben Belgacem					Id.	1910	
		Mohammed ben Belgacem					Id.	1910	
		Mohammed ben Ali					Id.	1919	
		Brahim ben Ahmed					Sidi 'l Hafnaoui de Tamaghza	1884	
	Rahmania	Amara ben Ali					»	s. d.	
	Id.	Ahmed ben Salah b. Bouaziz					»	1902	
		Sebti ben Hamama					»	1912	
		Mohamed ben Belgacem					Sidi Bel Azzouz de Nefta	1892	
		Mohammed ben Ahmed					»	1900	

1	2	3	4		5		6	7	8
TRIBU	CONFRÉRIE	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS
			une mzara	une zaouïa	dans le douar	en tout			
Allaouna (suite)	Rahmania	Mohammed ben Yousef				»	Zaouïa de Liana	1904	
Id.	Id.	Zid ben Sa'ad				»	»	1905	
Id.	Qadria	Ahmed ben Salah b. Amara				489	Groupe de Sidi Kaddour du Kef	1899	
Id.	Id	Ali ben Ahmed				»	»	1910	
Id.	Id.	Mohammed ben Khelifa				»	»	1911	
Id.	Id.	El Mizouni ben Belgacem				»	Zaouïa de Sidi Brahim, qadria de Nefta	1903	
Ouled Sidi 'Abid	Rahmania	Pas de moqaddem, mais des chaouch pour le compte de la zaouïa de Tmaghaza.				612	Zaouïa de Si 'l Azzouz bel Hafnaoui (Tamaghza)	»	Fractions qui suivent cette influence : O. Naceur, O. Ahmed, O. Melloul, O. Si Belkacem.
Id.	Qadria	Id. pour le compte de Si Kaddour				221	Zaouïa de Sidi Kaddour du Kef	»	Id. : O. Slim, O. Hamed, O. Gacem Djedaït, O. Bou Alleg, O. Brahim.
Id.	Tidjania	Mohammed ben Mahmed				496	Zaouïa de Temacin	s. d.	Id. : Douar El Ma el Abiod, O. Abdelmelek Bouabah, O. Djellal, O. Si Abdessalem, O. Si Ali, Bouatich.
Id.	Id.	Si Brshim ben Farhat				»	»	1902	
Id.	Id.	Mohammed ben Abdessalem				»	»	1911	
Negrine-Ferkane	Rahmania	Pas de moqaddem mais des chaouch pour le compte de Tamaghza.				294	Sidi El Azouz ben El Hafnaoui (Tamaghza)	»	
Id.	Tidjania	Serviteurs de Guemar				15	Zaouïa de Guemar	»	
Id.	Qadria	Serviteurs de la zaouïa de Nefta				5	Zaouïa de Si Moh el Kebir ben Brahim (Nefta)	»	
Guentis	Rahmania	Ibrahim, cheikh de Quentis	mzara			75	Sidi El Azouz b. el Hafnaoui (Tamaghza)	»	Famille maraboutique de Sidi Abid.
Id.	Qadria	Pas de Moqaddem				6	Zaouïa de Si Moh. el Kebir b. Brahim (Nefta)	»	
Id.	Tidjania	Id.				10	Zaouïa de Guemar	»	

A. COUR,
Professeur à la Chaire publique d'Arabe de Constantine.

(A suivre)

LE CENTENAIRE DE FROMENTIN [1]

I

24 octobre 1920. — Les agendas des journalistes et des critiques, qui sûrement sont bien tenus à jour, ont rappelé qu'il fallait célébrer le centenaire de la naissance de Fromentin. Cette gloire, malgré la bonne volonté récente de quelques amis pour lui donner un peu d'éclat, reste si discrète que, sans les éphémérides, peut être bien l'eût-on oubliée. On a essayé de la fêter, à Paris et à la Rochelle, avec le programme complet de cette sorte de réjouissances littéraires : un déjeuner, un ministre, une conférence, des acteurs habillés à la mode de 1850 et récitant des pages de *Dominique*, des *divas* interprétant de vieilles chansons de l'Aunis et de la Saintonge. Mais cette célébration n'a point fait de bruit ; et pourtant on avait corsé le programme : des proses de Loti, de Chevrillon, des Tharaud encadraient celles de Fromentin, comme pour servir de cortège à un lauréat modeste et trop peu reluisant, qui, seul, n'aurait pas fait recette ; on promettait aussi les vers de quatre ou cinq poètes ! Les vivants ont certes plus gagné à cette commémoration que le mort.

Du moins les grandes revues, la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue de Paris*, le *Correspondant*, quelques autres aussi, qui tiennent à se montrer en leur compagnie, et fidèles aux traditions, ont fait paraître, en octobre et en

(1) La *Revue Africaine* a déjà consacré plusieurs articles à Fromentin : V. Waille, *Le monument de Fromentin*, 1903 ; P. Martino, *Les descriptions de Fromentin* avec le texte critique d'une première rédaction d'*Une Année dans le Sahel*, 1910.

novembre derniers, le nom de Fromentin dans leurs sommaires (1). On a vu, en un court défilé, les types ordinaires de ces articles pour centenaires, quelques-uns fort attachants d'ailleurs. Il y a eu l'article qui s'étonne d'une gloire surfaite par le temps, et veut repousser, une bonne fois, l'écrivain dans un petit coin obscur du passé ; — l'article qui découvre de nouvelles raisons d'admirer ce que personne encore n'a bien compris avant aujourd'hui.

On a recherché aussi, pour mieux fixer le visage de l'écrivain, un moment exhumé, le plus qu'on pouvait d'anecdotes sur sa vie et sur celle de ceux qu'il aima ; on a conduit, à travers des minuties charmantes d'érudition, un pèlerinage dévot aux lieux qu'il habita dans sa jeunesse. Il y a même eu des critiques qui ont relu les œuvres de Fromentin, et quelques-uns des ouvrages où il était parlé de lui, les pages de Sainte Beuve, le livre de M. Gonse. En de grands et beaux articles, M. A. Thibaudet et M. Bellessort ont analysé l'esprit et la sensibilité de Fromentin ; et, tous deux, ils ont cherché à le classer quelque part parmi les écrivains du XIXe siècle ; ils l'ont laissé à peu près là où ils l'ont trouvé, dans les rangs « moyens », ils lui ont donné de l'*élégant*, du *distingué ;* ils ont avoué que cette œuvre avait vieilli déjà ; M. Bellessort lui-même, qui

(1) Voici les plus notables de ces articles : A. Billy, *Le centenaire de Fromentin*, L'Opinion, 2 octobre 1920 ; E. Pilon, *Pour le centenaire de Fromentin. Le pélerinage de Dominique*, Rev. des 2 mondes, 15 octobre 1920 ; *Le centenaire de Fromentin*, Mercure de France, 15 octobre 1920 ; A. Thibaudet, *Le centenaire de Fromentin*, Revue de Paris, 15 octobre et 1er novembre 1920 ; *Le centenaire d'E. Fromentin*, Gaulois, 24 octobre 1920 ; Louis Sonolet, *Le centenaire d'E. Fromentin*, Journal des Débats, 25 octobre 1920 ; A. Bellessort, *Réflexions sur Fromentin, A propos de son centenaire*, Correspondant, 25 octobre 1920 ; P. Souday, *Les Livres. Eugène Fromentin*, le Temps, 29 octobre 1920 ; H. Lapauze, *Le centenaire d'E. Fromentin*, La Renaissance, 30 octobre 1920 ; P. Dorbec, *La sensibilité de l'artiste dans Dominique*, Revue bleue, 6 novembre 1920 ; A. de Bersaucourt, *Fromentin et la critique*, Revue critique des idées et des livres, 25 novembre 1920.

véritablement aime Fromentin, qui a senti très délicatement le charme las et noble de *Dominique*, n'a pu s'interdire de juger ce roman « un peu trop second empire », faisant ainsi glisser doucement, dans notre vision du passé, Fromentin vers Octave Feuillet.

Au total, ce premier centenaire a marqué une réduction de la gloire de Fromentin. Peu de critiques s'en sont montrés soucieux. Et ceux mêmes qui ont acquitté l'obligation de ce rendez-vous, n'y ont point apporté un vrai enthousiasme. Que sera-ce dans cinq ans, où, si les rites sont toujours respectés, il faudra songer au cinquantenaire de la mort (27 août 1926) ? Y songera-t-on même ? La gloire de Fromentin court en effet le risque, dans les prochaines années, d'aller très vite se rétrécissant. C'est sur quoi je voudrais dire ici, en bref, mon sentiment. Des réflexions un peu mélancoliques sur un centenaire, et sur la façon dont il a été célébré, après tout, cela peut compter pour un hommage à un grand mort. Et il y a peut-être, par surcroît, un peu d'intérêt à relire, à Alger, ce qu'on a écrit à Paris, voici six mois, sur Fromentin. La *Revue Africaine*, heureusement, n'est point trop soumise au souci de l'actualité.

II

Ce dont on a le moins parlé, ce qu'en général on n'a même pas relu, ce sont les deux volumes d'impressions algériennes, l'*Été dans le Sahara* et l'*Année dans le Sahel*. Et cela, d'abord, nous surprend et nous choque. Quelque goût que nous ayons, ici, pour *Dominique*, notre regard va, pour commencer, vers ces paysages du Sahel ou du Sahara, que difficilement nous voyons ou nous évoquons sans nous rappeler celui qui, pour la première fois, il y a trois quarts de siècle, les vit, comprit leur beauté et sut propager le goût de leur prestige. El Kantara, Boghari, Le Rocher de Sel, Laghouat, qui peut arriver à ces étapes sans se ressouvenir de Fromentin, ou le relire ? Les plus incurieux ou

les plus ignorants des touristes apprendraient son nom rien qu'en ouvrant leur *Guide bleu*, dans sa plus récente édition ; c'est à Fromentin que le petit livre emprunte la description des points les plus notables du parcours ; c'est lui qui fixe les linéaments traditionnels du paysage autour desquels viennent se concréter les sensations des voyageurs pressés de voir et de se souvenir.

Volontiers on souhaiterait qu'un jour un ami de Fromentin, qui aurait du loisir et de la patience, montât dans un de ces grands autocars, qui, maintenant, amènent si vite, et si commodément aux lieux où Fromentin arriva, autrefois, lentement, escorté de sombres cavaliers avec de grands fusils, et suivi de toute une caravane de chameaux. Il s'arrêterait là où l'auteur du *Sahel* et du *Sahara* a séjourné ; il tâcherait de retrouver, sinon toujours les fragiles demeures qui l'abritèrent, du moins les paysages devant lesquels s'étonnèrent ses yeux, et le souvenir des compagnons qu'il suivit ou rencontra ; des images, dessins de Fromentin lui-même, gravures du temps, photographies modernes, illustreraient cette promenade.

Ce serait, pour nous, un pèlerinage aussi émouvant que celui qui a conduit M. E. Pilon dans tous les lieux où survit quelque chose du grand amour qui inspira *Dominique*. Mais, à Paris, qui se plairait à lire ce pèlerinage, trop pittoresque, trop algérien ?

Les récits de voyage, conçus surtout comme Fromentin les a compris, sont frappés d'une bien rapide déchéance ; et il n'est guère étonnant qu'après avoir résisté plus longtemps que d'autres livres du même genre, à leur tour, l'*Année dans le Sahel* et l'*Été dans le Sahara* s'ensevelissent dans l'incuriosité. Ils furent écrits dans un temps où triomphait le goût nouveau des œuvres pittoresques et descriptives. Avec plus de discrétion, plus de science que Théophile Gautier, Fromentin, comme lui, a tenté l'impossible gageure de donner, avec des mots, une image des horizons et des spectacles, aussi dessinée, aussi colorée

que celle des tableaux, qui fixerait une fois pour toutes la réalité vivante, et la restituerait inchangée cinquante, ou cent ans après. Il n'a fixé qu'une façon de voir l'Algérie, qui était celle de son temps, et même celle d'une école.

« Ce voyage, s'exclamait, avec enthousiasme, le bon maître Théophi[redacted]r, est une transposition d'art complète : au lieu de noircir sa plume d'encre, M. Fromentin trempe un pinceau dans les godets d'une boîte d'aquarelles et lave des phrases que la typographie peut reproduire avec une idéale pureté de ton ». Nous sommes plus sceptiques, aujourd'hui, après tant de beaux efforts, sur la possibilité de ces transpositions d'art complètes. Et peut-être, parfois, les trouvons-nous un peu simples d'intention ; nous n'estimons plus, avec autant de certitude, qu'il faille toujours regarder un horizon comme un fond de tableau, une scène comme une succession ordonnée de plans, un homme comme un modèle plus ou moins bien drapé, et l'Arabe comme le plus parfait des modèles, parce qu'il évoque, dans un esprit préparé, des suggestions bibliques.

La conception de la nature et de l'humanité qu'on avait, pendant un bon tiers de siècle, tenté de limiter à des préoccupations d'atelier, d'enfermer dans les possibilités d'expression de la peinture, s'est faite plus large. Nous ne nous condamnons plus, par théorie d'art, à voir l'Algérie « sans les Français » ; nous ne voulons plus ignorer la plèbe méditerranéenne des grandes villes ; nous ne retranchons plus des spectacles ces bigarrures, ces laideurs, ces contrastes qui signalent l'effort conquérant de l'européen sur une terre hostile. Loin de chercher à conférer à notre vision de l'Algérie la « splendeur inanimée » du passé, et d'un passé très lointain, nous préférons regarder le présent, tout le présent, et même nous tourner un peu vers l'avenir. La montée vers Laghouat des rouliers de Bertrand, leur dure lutte contre les dangers et les hasards de la route, leurs violentes passions, leurs joies bruyantes donnent aux paysages qui les voient passer une beauté

nouvelle, et plus riche, peut-être, que celle qu'y sentit Fromentin. Il n'y a apporté, après tout, que les curiosités d'un peintre qui voyage, et qui remplit d'esquisses son album. L'épopée d'une race, fruste et forte, qui pousse sa mainmise jusqu'au désert et au delà, est un cadre plus large, et elle met le tableau en valeur. Du moins, généralement, il semble que nous le comprenons mieux, aujourd'hui, ainsi présenté.

Il n'y a point de sacrilège à se l'avouer. Quand nous relisons Fromentin, le plaisir que nous prenons est surtout un plaisir de curieux d'histoire. Nous aimons à voir, dans ces deux livres, une façon de regarder l'Algérie, qui est périmée, et aussi, et surtout, une Algérie qui n'est plus. Si nous sortons d'Alger avec lui, il nous arrête d'abord à *Bir-Mandréis* et à *Bir-Kradem* ; et nous avons une petite peine à reconnaître, dans ces noms, notre proche banlieue, Birmandréis et Birkadem, si près de nous maintenant par le tramway, par les autobus, si dépouillés de tout prestige exotique ! Il appelle Laghouat *El-Aghouat* ; et nous devons faire effort, aujourd'hui que le chemin de fer va atteindre cette petite ville, pour bien comprendre qu'il la vit en 1853, quelques mois à peine après l'assaut qui nous la donna définitivement, toute marquée encore des traces de cette prise brutale. Ces orthographes abandonnées sont fréquentes dans l'œuvre, et symboliques ; elles soulignent le caractère joliment vieillot de ces souvenirs.

On ne connaissait alors vraiment l'Algérie que si l'on suivait les chevauchées des officiers qui rejoignaient leur corps, ou qui parcouraient le territoire militaire. Les peintres ou les littérateurs, qu'ils joignaient quelquefois à leur cortège, s'employaient tout naturellement à illustrer cette épopée de la conquête, qu'on leur avait fait un moment frôler. On ne concevait guère d'autre but à leur visite et à leurs curiosités. Ils étaient arrivés, Fromentin plus que les autres, disposés déjà à tout admirer ; il avait lu Daumas, et savait d'avance la noblesse de la vie arabe, les traditions

chevaleresques du désert. Toujours en compagnie des officiers des bureaux arabes, reçu princièrement par des scheiks splendides, qui mettaient sous ses pieds des tapis épais, sous sa tête des oreillers en soie d'or, en satin rouge ou vert, qui l'escortaient au galop de leurs chevaux...... comment ne se serait-il pas obstiné dans cette manière de voir ? Elle s'imposait à tous les touristes, accrédités comme lui, auprès des maîtres de l'heure. Impossible, dès qu'on quittait l'immédiate banlieue des grandes villes, de voir autrement l'Algérie, une Algérie tout aristocratique et militaire, où, avec d'immenses perspectives incultes comme fond, se groupaient des cortèges de chefs arabes et d'officiers de France, soucieux les uns et les autres de leurs attitudes et de leurs costumes ; on tenait à distance la canaille indigène, et il n'y avait point de colons !

Autre prestige. Daudet n'était pas encore venu pour railler les Mauresques trop délurées, expertes à attirer derrière elles l'Européen nouvellement débarqué. Et Fromentin parle fort révérencieusement de la belle Haouâ et de son amie Aichouna, comme de princesses de harem, qu'il aurait désenchantées ; et pourtant elles lui furent faciles, elles avaient « montré leurs joues », elles sont petites cousines de Baïa, qui, bientôt, devant Tartarin consterné, vêtue d'une chemisette de gaze argentée et d'un grand pantalon rose tendre, chantera *Marco la Belle*, avec une casquette d'officier de marine sur la tête. Il nous est difficile, aujourd'hui que ce charme est rompu, de prendre très au sérieux, ces « dames de la Kasbah », et de maintenir autour d'elles cette auréole de poésie et d'ingénuité que colorèrent, il y a bientôt près d'un siècle, les premiers littérateurs qui furent reçus dans leurs bonnes grâces. C'est là encore de l'Algérie d'autrefois ; et cela nous charme dans Fromentin, non pas à cause de son plus ou moins d'exactitude, dont nous ne nous soucions guère, mais parce que nous pouvons plus aisément, après avoir lu ces pages et de semblables, restituer des silhouettes dans l'image que nous nous faisons du passé.

Cette raison, bien certainement, prolongera en Algérie, et chez quelques voyageurs de France, la fortune de l'*Été dans le Sahara* et de l'*Année dans le Sahel*. Mais le temps approche où ces livres auront le sort de tous les récits de voyage. Ils se proposent vraiment une tâche impossible : faire voir des pays lointains et comprendre des mœurs étranges à des lecteurs qui, en majorité, ne sont point sortis de leur ville. Le livre ne fait pas *voir*, car seuls les yeux peuvent voir, au contact de la réalité, et difficilement quelquefois ; il se contente de faire *rêver*, selon la manière qui plaît à chaque génération. Et rien ne se démode plus vite que ces sortes de rêve. Où sont l'Italie de Musset, l'Orient des romantiques, les Turcs de Victor Hugo, l'Espagne de Théophile Gautier, l'Inde de Leconte de Lisle ?... Elles sont devenues, déjà, des défroques d'histoire littéraire, encore somptueuses, quelquefois un peu ridicules, que l'on redécouvre de temps en temps dans ces boutiques d'antiquaire que sont les bibliothèques. C'est là bientôt qu'il faudra aller chercher le *Sahel* et le *Sahara* de Fromentin ; et peut-être ne les y remuera-t-on guère. Il est vrai de dire qu'ils seront en glorieuse compagnie.

III

Un sort assez semblable attend, très probablement, les *Maîtres d'autrefois ;* et pourtant c'est le livre auquel la révision du centenaire semble avoir été le plus favorable. « Peintre et romancier des plus honorables, dit notamment M. Souday, Fromentin n'a trouvé qu'un peu tard sa véritable voie. C'était un critique et un grand critique ». M. A. Thibaudet l'appelle un « Sainte-Beuve de la critique d'art », ce qui n'est certes pas une petite louange. Et elle n'est guère contestable. Fromentin est le plus grand, le seul peut-être, des critiques d'art de France. Mais ces louanges qu'on fait des *Maîtres d'autrefois* sont [illegible]rtout des propos d'amateurs éru[illegible]s, heureux de revoir, une fois de

plus, par l'esprit, des tableaux qu'ils connaissent bien, et de confronter l'impression qu'ils en ont gardée avec celle qu'a formulée un peintre qui sait son métier, un grand esprit qu'ils estiment, un *dilettante* de qualité. « Les surprises, les plaisirs, les étonnements, les dépits » ressentis par Fromentin devant quelques toiles suggèrent des acquiescements ou des protestations, et déclenchent dans un esprit cultivé tout un ébranlement de l'esprit : sensations colorées, vision de pures lignes, raisonnements d'esthétique. Ce sont là jeux de princes, pour qui c'est une grande affaire qu'une nuance dans la manière d'admirer Rembrandt, ou une ombre portée sur la gloire de Rubens; et la majorité des lecteurs des *Maîtres d'autrefois* demande autre chose à ce livre, plus et moins. Ne l'y trouvant pas, quelques-uns sont déçus.

Ils le lisent sur sa réputation, qui est grande. A l'origine de cette renommée, il y a une constatation bien simple ; c'est que ce livre de critique d'art est l'œuvre d'un peintre, chose fort rare, et que c'est là comme une garantie professionnelle. Du coup, Fromentin s'est trouvé tout de suite, dans l'opinion commune, placé bien en avant d'un Diderot ou d'un Taine, même d'un Théophile Gautier, simples gens de lettres occupés à décrire des tableaux, ce qui n'est point, n'est-ce pas, leur métier. Rencontre-t-on chez Fromentin quelques rares termes comme *clair-obscur, tons, valeurs*, assez galvaudés déjà par les critiques profanes, on se réjouit du caractère technique du livre. Brunetière, plus que d'autres, a contribué à accréditer cette opinion qu'affaiblit une lecture attentive de l'œuvre, et qui, en tout cas, va droit contre les intentions de l'auteur. Il a tenu à affirmer, en plus d'un endroit, qu'il n'était qu'un « pur *dilettante* », traduisant « des sensations sans conséquence », n'ayant pas de méthode. Et, s'il parle d'un livre « plus spécial que ceux qui ont été faits jusqu'à présent, où la philosophie, l'esthétique, la nomenclature et les anecdotes tiendraient moins de place, les questions de métier beaucoup plus », qui serait « comme une sorte de conversation sur la peinture, où les peintres reconnaîtraient leurs habitudes, où les gens du monde apprendraient à mieux connaître la peinture », s'il trace cette esquisse d'un programme technique, c'est précisément pour souligner que les *Maîtres d'autrefois* ne s'y conforment pas ; et il semble bien qu'il ait voulu laisser à d'autres une tâche qui ne l'intéressait pas.

La critique, dans les *Maîtres d'autrefois*, est tout impressionniste. Evidemment il est quelques pages où s'esquissent des commentaires bons pour un atelier ; mais, à peine commencée, cette critique plus savante s'arrête. On aurait vite fait de constituer le lexique des termes d'art de Fromentin ; il est volontairement très pauvre. Son information historique est aussi très réduite ; il n'est, pour ainsi dire, pas question, dans ce livre, d'écoles ou d'influences. Aucun des soucis de Taine qui traitait les meilleurs tableaux comme des documents qu'il faut interpréter, et ensuite mettre à leur place dans un grand système d'explication historique et philosophique. Fromentin se laisse aller à ses impressions ; il ne cache point ses préférences de peintre et de littérateur, ses idées familières d'esthétique ; nous retrouvons toutes les habitudes de son esprit, que nous ont fait connaître les volumes d'impressions algériennes. On y assiste même à des transpositions d'art; mais elles se font, cette fois, en sens inverse ; c'est ici la littérature qui sert à expliquer la peinture. Rubens est « éloquent », il est « le plus lyrique de tous les peintres » ; Rembrandt est un « spiritualiste », un « idéologue » ; ce n'est point au détour d'un alinéa qu'on rencontre ces expressions ; elles sont les formules dernières dans lesquelles Fromentin veut fixer ses impressions essentielles. Nous voilà bien loin de la critique technique !

Les pages des *Maîtres d'autrefois* qui restent le mieux à la mémoire, après plusieurs lectures du livre, ce sont les admirables descriptions des grands tableaux des musées

de Belgique ou de Hollande. Fromentin ne les a pas traités autrement que les paysages du *Sahel* et du *Sahara ;* c'est la même manière. Or, plus encore que les descriptions de paysages, les descriptions de tableaux sont destinées à vite vieillir.

Au fond, il y a dans la conception même de la critique d'art une impossibilité essentielle. Cette critique a évidemment sa grande utilité pour faire, selon les nécessités modernes, un peu de réclame autour des œuvres d'art, nouvelles ou anciennes ; mais c'est un point de vue qu'on est convenu de passer sous silence. Le vrai rôle du critique est, pour les neuf dixièmes de ses lecteurs, de leur parler d'images qu'ils n'ont pas vues et ne verront pas, qu'ils ne pourront même pas toujours se représenter par analogie, et de leur suggérer cependant des jugements. Par surcroît, la presque totalité de ces lecteurs ignore tout des conditions matérielles de la peinture. Et si l'on entre dans des indications proprement techniques, on arrive tout de suite à la limite où l'on ébaubit inutilement. Peut-être bien Fromentin, pourtant si discret sur ce point, est-il allé jusqu'à l'extrême des possibilités en ce genre. Entre le grand public et le public très restreint des spécialistes, le critique est forcé d'opter, et toujours il opte en faveur de la foule.

Quoi de plus décevant que de lire à Alger un *salon* d'exposition parisienne ! Hormis le plaisir de retrouver des noms connus, et celui d'apprendre le sujet des tableaux, qui, pour une raison ou une autre, font le plus de bruit, que reste-t-il d'une telle lecture ? Ou bien le critique se fait lire, mais c'est qu'il se détourne sur des généralités d'art, ou qu'il a du brio. Un critique d'art ne saurait être qu'un guide. Encore faut-il que le lecteur se décide à aller là où on le prévient qu'il y a quelque chose à voir. Et c'est ce sort dangereux qui est échu, dès à présent, aux *Maîtres d'autrefois ;* on ne peut guère ne pas les emporter quand on voyage en Belgique ou en Hollande ; on peut les relire au retour ; si on les lit sans la connaissance des œuvres,

sans le projet de bientôt les connaître, on sent, tout le temps de la lecture, cette petite irritation que donnent les promesses mal tenues, les voiles retombant trop vite sur un tableau qu'on n'a pu que deviner au fond d'une église obscure. Tout cela n'intéresse pas un public nombreux. Ou bien il faut être un curieux, désireux de connaître Fromentin, plus que les choses dont il parle ; un historien de l'art satisfait d'apprendre comment on voyait Rembrandt, il y a un demi-siècle. Ce sont là encore des curiosités rares. Et je ne crois pas du tout que ce soient les *Maîtres d'autrefois*, malgré leur rare valeur, qui aident l'œuvre de Fromentin à résister au temps. Du moins c'est à ce livre, sans doute, que resteront le plus attachés les derniers amis de Fromentin.

IV

Mais il y a *Dominique*, qui l'emporte incontestablement sur les autres œuvres comme succès de librairie ; on en a même donné une édition populaire illustrée. Il suffit de voir d'ailleurs le sourire attendri, l'air pénétré avec lequel beaucoup de ceux qui l'ont lu en parlent, pour juger que son prestige, s'il est légèrement entamé, est encore bien fort. Le temps l'a un peu vieilli, mais de cette première vieillesse, qui marque seulement une distance, une séparation un peu plus accusée entre un homme encore vigoureux et ceux de la génération qui le suit, et qui permet de s'étonner précisément de ce qu'il garde encore de jeunesse, malgré les marques de l'âge. Il ne vieillira pas beaucoup plus. L'histoire qu'il raconte n'est presque pas datée, les lieux où elle s'est passée sont rarement dessinés ; autour de quelques moments d'émotion, le paysage a été sobrement tracé, de façon à s'harmoniser avec l'émotion de ceux et de celles qui le contemplaient, en ces minutes plus vives de leur joie ou de leur souffrance. Mais il n'y a point de ces tableaux de mœurs, peinture de la société parisienne ou de la vie provinciale à une certaine date, qui démodent

si vite les romans, comme font les chapeaux d'autrefois sur les portraits de femmes. Seul un vrai travail d'histoire littéraire et d'érudition permet de rendre tout leur sens à bien des allusions et de dater très précisément *Dominique*. La sobriété des descriptions, la discrétion dans l'aveu du sentiment, la pudeur de l'émotion, la chasteté du souvenir amoureux, tout tend à faire de cette œuvre une œuvre classique, si l'on entend par là les œuvres qu'une expression générale et abstraite de manières de voir et de sentir éternelles rend assez faciles à comprendre pour de successives générations.

Et pourtant, il s'est trouvé quelqu'un, et qui compte, pour juger, en 1920, *Dominique* un peu *niais*. Mettons que ce mot ait été voulu gros ; mais l'état d'esprit, qu'il traduit, existe ; il est très moderne, assez fort. Si l'on compare, en effet, ce simple et délicat roman aux œuvres de M. Marcel Proust, *A l'ombre des jeunes filles en fleurs* ou *Du côté de chez Swann*, si l'on passe sans transition de l'un à l'autre, on sera frappé vivement du contraste. D'un côté, l'abondance des petits événements, la menue notation d'états sentimentaux et intellectuels infiniment variés, l'évolution d'une âme d'enfant et de jeune homme dessinée avec une telle richesse de détails de toute sorte qu'un lecteur un peu lent et méditatif y trouverait de quoi alimenter la vie de son esprit pendant des semaines d'hiver, dans un vieux château de province. De l'autre côté, l'absence presque absolue d'événements ; un grand amour, qui s'affirme fort dès le début, mais qui ne s'analyse point, ne se différencie point, et donne seulement à celui qui le subit, plus qu'il n'en jouit, une sorte de prostration dont jamais il ne se relève ; quelques pauvres joies, mais vivement fuies, et senties comme honteuses ; et cette passion souveraine n'aboutit qu'à plonger la vie entière du héros dans une grisaille de tristesse et de lassitude, je n'ose dire de regrets.

On finira, probablement, un jour, par « tourner » *Dominique*, ne fût-ce que pour faire défiler de beaux vieux costumes, et pour montrer sur l'écran quelques splendides paysages, sur lesquels se profilera la silhouette d'une actrice connue. Mais où trouvera-t-on les trois ou quatre événements indispensables au plus pauvre des scénarios ? Hors la tentative de suicide d'Olivier, au début, qui ne sert qu'à déclencher le récit ; hors, à la fin, le bref instant, la seconde où Madeleine, mettant entre elle et Dominique un obstacle qui les sépare, sans retour possible, se jette à son cou, et l'embrasse, hors ces deux moments, on peut dire que *Dominique* est vide de tout élément dramatique, au sens ordinaire du mot. Les quelques faits secondaires, qui sont nécessaires à l'armature du roman, sont estompés jusqu'à n'être plus que des circonstances imprécises et de peu d'intérêt. Le dessein est évident. Les faits et les hasards de la vie ne comptent plus pour ce grand cœur, qui s'use dans un amour que, plus que personne, il s'ingénie à laisser sans issue. Seule compte cette émotion, qui est devenue toute son existence. Mais elle est sans nuances ; elle s'est affirmée, un jour, dominatrice, elle a fait reculer toutes les autres préoccupations ; elle a rendu inutiles tous les efforts de diversion ou d'oubli ; elle se satisfait de se sentir puissante et inutile ; elle est muette ; elle veut être sourde ; il lui suffit de vivre souterrainement, profondément, avec parfois des remous qui l'amènent tout près d'affleurer la surface ; elle ne veut pas se satisfaire ; elle ne cherche même pas à se bien connaître.

Si la mode des titres avait été autre qu'elle n'était en 1862, on conçoit très bien une autre appellation pour *Dominique ;* ce serait CELUI QUI A RENONCÉ. L'histoire, si attachante, de Dominique de Bray, n'est que celle de ses renoncements successifs à quelques-unes des grandes joies que peut offrir la vie, et de son renoncement total enfin à vivre comme peut-être son cœur et son esprit auraient pu le vouloir. C'est là, très probablement, que se fait la séparation des admirateurs du livre et de ceux qu'il laisse un

peu ironiques. Les uns trouvent Dominique *niais* d'avoir renoncé ainsi, ne fût-ce qu'à Madeleine qu'il aimait et qui l'aimait ; les autres voient dans ce grand renoncement un charme fort, quelque chose de très noble et de très haut.

Ce goût du renoncement est le fond même de son caractère. Dominique a songé à faire de la politique ; son nom et sa fortune le lui permettaient ; il fit « une sorte de stage dans l'antichambre même des affaires publiques », où il trouvait à déployer « l'activité dévorante » qui le consumait. Il a eu du succès ; mais il s'arrête, tout aussitôt, dans cette voie ; il néglige même de nous dire quand, comment et pourquoi il a abandonné cette ambition de devenir un homme d'état. Il s'est réduit à n'être que le maire d'un tout petit village, et encore par « devoir de position, de fortune et de naissance ». Dans le même temps, il avait commencé une carrière d'homme de lettres : deux volumes de vers anonymes, qui « parurent et disparurent », puis deux livres d'essais politiques, qui font vraiment du bruit, également anonymes ; un cinquième et dernier volume, qu'il ne signe pas ; et puis il s'arrête tout à coup, parce qu'il se juge « distingué et médiocre ». Ces décisions de retraite, en pleine activité de cœur et d'esprit, il les prend alors qu'il n'a pas encore renoncé à voir Madeleine, à entretenir au moins l'illusion douloureuse de leur intimité. « Un homme qui prend sa retraite avant trente ans, avoue-t-il lui-même, témoigne assez ouvertement par là qu'*il n'était pas né pour la vie publique, pas plus que pour les passions* ». Et de fait, dans son amour, comme pour ses livres, comme pour ses premières passes de lutte politique, c'est le succès qui le décourage. Au moment où il vient de saisir contre lui Madeleine, comme « une proie », il ouvre ses bras, il s'éloigne, il tombe évanoui sur le carreau ; un bref adieu, le lendemain ; et il ne la revit plus « ni ce soir-là, ni le lendemain, ni jamais ». Il enterre soigneusement tout son passé. Les paysans le font souffrir, quand par leurs *Vous souvenez-vous ?* ils l'obligent à revenir brus-

quement à la vision du temps d'autrefois. Il s'est marié ; il sourit à sa femme ; il regarde ses enfants jouer ; peut-être se sent-il déjà trop heureux et inquiet de ce nouveau bonheur ; peut-être commence-t-il à s'en détacher. Il souffre d'un mal qu'on ne peut guérir, et que lui-même il précise : « le don cruel d'*assister à sa vie comme à un spectacle donné par un autre* », d'aimer à juger sa vie plutôt qu'à la vivre.

Vingt passages du livre poussent à cette conclusion, bien paradoxale à l'apparence, que ce grand sentimental était amoureux de l'émotion et de ses multiples retentissements en lui, plus encore qu'il n'était capable de se sentir fortement et profondément ému. On le voit, plus d'une fois, à la quête des sensations de toute sorte, cherchant à multiplier chacune d'elles par toutes les autres, afin de se donner plus d'émoi au cœur. Il se le fait même reprocher très nettement par Augustin, l'homme de volonté, qui regarde clairement l'existence. « Le spectacle d'une âme émue est ce qui vous satisfait le plus dans l'émotion... ; vous vous entourez de miroirs convergents pour en multiplier l'image à l'infini... ; de sensible vous devenez sensuel. » Sensuel, c'est beaucoup dire ; il faut entendre amoureux de sa propre sensibilité ; et Augustin précise, en parlant de Narcisse « qui devint amoureux de son image..., et mourut de cette illusion même qui l'avait charmé ». De là cette singulière habitude qui pousse Dominique à couvrir d'inscriptions chiffrées, de signes cabalistiques les murs de son cabinet ; il a voulu fixer, pour ne les point perdre, tous les moments d'émotion de son existence qu'il a jugés bons à retenir. Son seul vrai plaisir dans la vie est de s'enfermer dans cette chambre « hantée de fantômes ».

Sur les conseils de George Sand, Fromentin avait songé à remanier beaucoup son roman, avant de le publier en volume. Il semble s'être proposé un moment d'atténuer un peu ce que la sensibilité de Dominique avait de trop féminin, d'un peu frôleur. « Il sera moins personnel et

plus utile, on verra moins son cabinet d'ancien magicien et mieux ses actes... En un mot, sans le vieillir, je le déterminerai d'avantage, et le *viriliserai* ». On comprend qu'il n'en ait rien fait. Dominique, assagi, moins occupé à cultiver, comme en serre chaude, des sentiments impossibles, et qu'il aime parce qu'ils sont impossibles, du moins parce qu'il les croit tels, ce n'eût plus été Dominique ; et il eût moins ressemblé à ce que Fromentin, tel que nous le révèlent sa correspondance et ses autres œuvres, a été longtemps, avec moins de souffrance et d'inquiétude sans doute.

Il faudrait pouvoir sonder jusqu'au plus profond de leur cœur ceux qui s'avouent pour des admirateurs ardents de *Dominique*. Jusqu'à quel point ces sentimentaux, plus intellectuels en général que très émotifs, aiment-ils dans ce livre un reflet agrandi ou diminué de leur propre sensibilité ? Leur goût ne traduit-il pas une sorte de peur, délicate et raffinée, mais la peur d'une vie que la passion mènerait trop rudement ? Sont-ils très sensuels ? Ne gardent-ils pas, au fond d'eux, le souvenir de renoncements silencieux, volontaires ou imposés, dont la tristesse, l'orgueil ou le regret leur fait mieux comprendre l'âme à la fois ardente et craintive, voluptueuse et triste, de Dominique ? On les voit assez bien apporter ce livre, et prier qu'on le lise, à un moment où commencerait en eux un de ces sentiments qu'ils ne sont pas sûrs de faire tout à fait mûrir, pour représenter à une Madeleine, un peu troublée, la beauté des amours qui commencent et ne s'achèvent pas, leur grave et mélancolique tristesse, leur chaste dignité ; le charme aussi des émotions dangereuses, dont ils veulent être maîtres, avec le vague espoir et la crainte de ne pas l'être, un jour... Sur ce chemin, on glisserait vite à des problèmes assez compliqués de casuistique sentimentale. Tant que cette race d'hommes, peu sportifs, peu simples, mal contents des joies ordinaires de la vie, existera, *Dominique* ne perdra point ses dévots. Mais je crois bien

que, dès maintenant, beaucoup de ses nouveaux lecteurs, même des femmes, attirés par le prestige de son titre, le quittent un peu déçus, trouvant le héros bien délicat et distingué, mais un peu naïf. Et si, un jour, la voix seule de ces lecteurs sceptiques se fait entendre, les historiens de la littérature pourront y voir un sûr indice d'une grande transformation dans le public français; une déprise définitive des complications de la sensibilité romantique, et le dédain d'un vieux goût classique, l'étude discrète et contenue des plus beaux moments d'un noble amour.

Pierre Martino.

ESSAI DE RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE

DES ÉDITIONS DE FÈS

La difficulté que l'on éprouve, même encore aujourd'hui au Maroc, à se procurer les ouvrages arabes lithographiés ou imprimés à Fès, est bien notoire, et il est superflu d'indiquer l'intérêt que pourrait avoir une liste de ces éditions.

Le répertoire publié ci-dessous n'a pas la prétention d'être complet et il devra être périodiquement augmenté de suppléments plus ou moins abondants.

Nous avons suivi pour l'établissement de cette liste l'ordre chronologique et rejeté à la fin les publications non datées.

Presque tous les ouvrages sont lithographiés; ceux qui sont imprimés avec des caractères typographiques ont été signalés avec l'abréviation (typogr.). Pour être aussi complets que possible, nous avons eu recours à la liste d'éditions de Fès publiée dans les Archives marocaines, VII, 476 et s. en indiquant les emprunts par (*Arch. maroc.*), quoique les ouvrages qui y sont mentionnés ne soient pas accompagnés du nombre de leurs pages.

Enfin, il a paru nécessaire d'indiquer pour certains des ouvrages signalés, qu'ils ont également fait l'objet d'éditions européennes ou orientales et de traductions complètes ou partielles.

I. — Éditions datées

1125. 1 Moḥammed *Gassûs* Abû 'Abd Allah. شرح رسالة ابن ابى زيد القيروانى *Šarḥ Risâlat Ibn Abî Zaid al-Qairawânî* ; en marge, le même : شرح على فقهية عبد القادر الفاسى *Šarḥ faqhiyat 'Abd al-Qâdir al Fâsî*, 1 vol. 489 p. ; publié aussi sans l'ouvrage en marge en 1312, 2 vol. 365, 408 p. ; l'ouvrage publié en marge a été édité seul en 1315, 1 vol. 328 p.

1131. 2 Le même. شرح لتوحيد رسالة ابن ابى زيد القيروانى *Šarḥ li-tawḥîd Risâlat Ibn Abî Zaid al-Qairawânî*, 1 vol. 242 p. ; éd. s. d., 2 vol. 368, 342 p.

1142. 3 'Abd al-'Azîz b. al-Ḥasan b. Yûsof b. Mahdî b. Yaḥyâ ben Mahdi *z-Zayyâtî*. شرح قصيدة في الذكاة *Šarḥ qaṣîdat fiḏ-ḏakât* de Moḥammed al-'Arabî b. Yûsof b. Mahammed al-Fâsî, 1 vol. 421 p.

1196. 4 Moḥammed b. Abi l-Qâsim b. Moḥammed b. 'Abd al-Ğalîl *al-Filâlî* فتح الجليل الصمد في شرح التكميل والمعتمد *Fatḥ al-Ğalîl aṣ-Ṣamad fî šarḥ at-takmîl wal-mo'tamad*, 1 vol. 453 p.

1231. 5 Idrîs b. 'Abd Allah *al-Wadġîrî* Abu l-'Alâ' al-Ḥasanî. التوضيح والبيان في مقرأ نافع المدني ابن عبد الرحمان *at-Tawḍîḥ wal-bayân fî maqrâ' Nâfi' al-Madanî b. 'Abd er-Raḥmân*, 1 vol. 182 p. ; édit. s. d. 1 vol. 164 p. ; 1 vol. 174 p.

1285. **6** Mohammed b. al-Madanî *Ğannûn*. الزجر والاقماع بزواجر الشرع المطاع لمن كان يومن بالله ورسوله ويوم الاجتماع عن آلات اللهو والسماع *az-Zağr wal-iqmâ' bizawâğir aš-šar' al-moṭâ' liman kân yûmin billâh wa rasûlih wa yawm al-iğtimâ, 'an âlât al-lahw was-samâ'* ; en marge, le même : الدرر الدرية المستنيرة بحديث لاعدوى ولاطيرة *ad-Dorar ad-dorriyat al-mostanîra bi-ḥadîṯ lâ 'adwâ wa lâ ṭîra*, 1 vol. 254 p. ; une seconde édition sans l'ouvrage en marge, a paru en 1309, 1 vol. 294 p.

1288. **7** at-Tihâmî b. al-Madanî *Ğannûn*. تقييدات في نية مريد القعود في المسجد وفي برور الوالدين *Taqyîdât fî niyyat morîd al-qo'ûd fi l-masğid wa fî borûr al-wâlidain*, 1 br. 8 p. ; édité aussi en 1308, 8 p.

1289. **8** 'Alî b. 'Abd as-Salâm *at-Tasûlî*. شرح تحفة الحكام لابن عاصم *Šarḥ Toḥfat al-ḥokkâm l Ibn 'Âṣim*, 2 vol. 631 et 687 p. ; 2e éd. en 1293-94, 2 vol. 624 et 696 p. ; publ à Bûlâq en 1256 ; au Caire en 1304, 1317.

1290. **9** Le même. تعليق على شرح محمد التاودي على لامية الزقاق وبهامشه الشرح المذكور *Ta'lîq 'alâ šarḥ Moḥammed at-Tâwodî 'alâ lâmiyyat az-Zaqqâq* ; en marge : Moḥammed *at-Tâwodî* : *Šarḥ lâmiyyat* az-Zaqqâq, 1 vol. 276 p. ; 2e éd. en 1300, 1 vol. 217 p. ; 3e éd. en 1314, 1 vol. 211 p. ; édit. s. d. 1 vol. 219 p.

1291. **10** Moḥammed b. Qâsim as-Siğilmâsî *ar-Ribâṭî*. شرح العمل الفاسي لابي زيد عبد الرحمن بن ابي محمد عبد القادر الفاسي *Šarḥ al-'amal al-Fâsî li-Abî Zaid 'Abd ar-Raḥmân b. Abî Moḥammed 'Abd al-Qâdir al-Fâsî*, 2 vol. 533 et 487 p., 2e éd. en 1298, 2 vol. 396 et 392 p. ; 3e édit. en 1317, 2 vol. 385, 340 p. ; — édit. s. d. 1er vol. 477 p.

1292. **11** Ibn 'Îsâ b. 'Alî aš-šarîf b. Aḥmed al-Ḥasanî *al-'Alamî*. نوازل واحكام *Nawâzil wa aḥkâm*, 2 vol. 338 et 271 p. ; 2e édit. en 1315, 2 vol. 278, 329 p.

1293. **12** Moḥammed aṭ-Ṭâlib b. Ḥamdûn b. 'Abd ar-Raḥmân Ibn Ḥamdûn *Ibn al-Ḥâğğ as-Salamî*. حاشية على شرح ميارة *Ḥâšiyat 'alâ šarḥ Mayyâra*, 2 vol. 320 et 306 p.

1293. **13** Moḥammed b. Aḥmed *Bannîs* Abû 'Abd Allah. بهجة البصر في شرح فرائض المختصر *Bahğat al-baṣar fî šarḥ farâ'iḍ al-Moḫtaṣar* ; en marge : Moḥammed b. al-Madanî *Ğannûn*. حاشية *Ḥâšiya*, 1 vol. 328 p. ; 2e édit. en 1318, 1 vol. 222 p. (Voir no 51).

1293. **14** Naṣîr ad-dîn [Moḥammed b. Moḥammed b. al-Ḥasan] *aṭ-Ṭûsî*. تحرير اصول الهندسة لاقليدس *Taḥrîr oṣûl al-hindasa li-Oqlîdes* (Euclides), 2 vol. 445 et 455 p. (Cf. Brockelmann, I, 510).

1293. **15** Moḥammed *at-Tâwodî* b. aṭ-Ṭâlib b. Sûda al-Morrî. شرح تحفة الحكام لابن عاصم *Šarḥ Toḥfta ul-ḥokkâm l Ibn 'Âsim*, 2 vol. 456 et 460 p. ; publié au Caire en 1304 et 1317 en marge du no 8.

1293 94 **16** Moḥammed b. Aḥmed b. Moḥammed b. Yûsof *ar-Rahûnî*. اوضح المسالك واسهل المرافي

الى سبك ابريز الشيخ عبد البافى *Awḍaḥ al-masâlik wa ashal al-marâqî ilâ sabk ibrîz aš-šaiḫ ʻAbd al-Bâqî*, 8 vol. 474, 486, 334, 342, 504, 473, 616, 433 p. ; publié à Bûlâq en 1306.

1294. **17** Ibn ʻÎsâ b. ʻAlî aš-Šarîf b. Aḥmed al-Ḥasanî *al-ʻAlamî*. أجوبة *Ağwiba*, 1 vol. 144 p.

1294. **18** *Mâ'al ʻAinain* Moḥammed Moṣṭafâ. مغرى الناظر والسامع على تعلم العلم النافع *Moġri n-nâḍir wa s-sâmiʻ ʻalâ taʻallom al-ʻilm an-nâfiʻ*, 1 vol. 83 p. ; 2e édit. en 1321, 1 vol. 84 p.

1295. **19** Moḥammed b. ʻAbd ar-Raḥmân *al-Hamadanî*. كتاب السبعيات فى مواعظ البريات *Kit. as-sabʻiyyât fi mawâʻiḍ al-bariyyât*, 1 vol. (petit in-16), 217 p. ; publié à Tunis en 1280, au Caire en 1299, 1303, en marge : d'al-Fišnî : *al-Mağâlis as-saniyya fi l-kalâm ʻala l-arbaʻîn an-Nawawiyya*.

1296. **20** Moḥammed aṭ-Ṭayyib b. ʻAbd al-Mağîd « *Ibn Kirân* ». شرح توحيد المرشد المعين على الضرورى من علوم الدين *Šarḥ tawḥîd al-Moršid al-moʻîn ʻala ḍ-ḍarûrî min ʻolûm ad-dîn*, 1 vol. 276 p.

1296. **21** *Mâ' al-ʻAinain* Moḥammed Moṣṭafâ. كتاب فاتق الرتق على راتق الفتق *Kit. Fâtiaqr-ratq ʻalâ râtiq al-fatq*, 1 vol. 308 p. ; 2e édition en 1309, 1 vol. 303 p.

1297. **22** Moḥammed b. Aḥmed *Bannîs*. لوامع انوار الكوكب الدرى فى شرح همزية الامام البوصيرى *Lawâmiʻ anwâr al'kawkab ad-dorrî fi šarḥ*

Hamziyyat al-imâm al-Bûṣîrî, 1 vol. 389 p. ; 2 édit. en 1317 (*Arch. maroc.*) ; publié au Caire en 1306, en marge de : Moḥammed b. Qâsim Ğaṣṣûs : الفوائد الجليلة البهية على الشمائل المحمدية *al-Fawâ'id al-ğalîlat al-bahiyya ʻala š-Šamâ'il al-Moḥammadiyya*.

1298. **23** Aḥmed b. ʻAlî b. Aḥmed b. Moḥammed *aš-Šaddâdî* al-Ḥasanî. حاشية على شرح محمد ميارة للامية على الزقاق التجيبى *Ḥâšiyat ʻalâ šarḥ Maḥammed Mayyâra li-lâmiyyat ʻAlî z-Zaqqâq at-Toğîbî*, 1 vol. 416 p.

1298. **24** Aḥmed b. Yaḥyâ b. Moḥammed b. ʻAbd al-Wâḥid b. ʻAlî *l-Wanšarîsî* at-Tilimsâni l-Fâsî. كتاب المنهج الفائق *Kit. al-manhağ al-fâ'iq*, 1 vol. 373 p. D'après le catal. d'El Qaraouiyine no 1140, il est intitulé : الفائق فى الوثائق ; mais le titre complet est المنهج الفائق والمنهل الرائق فى احكام الوثائق Cf. Aḥmed Bâbâ, *Nail*, 74 ; Ibn Maryam, *Bostân*, 53, trad. Provenzali, 57 ; Bargès, *Comp.*, 420 ; Ibn al-Qâḍî, *Ğadwa*, 80 ; Ibn ʻAskar, *Dawḥa*, 37 ; Kattânî, *Salwa*, II, 153 ; Brockelm., II, 248.

1298. **25** Moḥammed al-Mahdî b. Moḥammed b. Moḥammed b. al-Ḫaḍir al-Ḥasanî *al-Wazzânî*. حاشية على شرح ابى العباس احمد بن محمد السودانى على مقدمة ابن اجروم *Ḥâšiya ʻalâ šarḥ Abi l-ʻAbbâs Aḥmed b. Moḥammed as-Sûdânî ʻalâ moqaddimat Ibn Âğarrûm*, 1 vol. 257 p.

1299. **26** Moḥammed *Mayyâra*. الاتقان والاحكام فى شرح

تحفة الحكام لابن عاصم *al-Itqân wal-iḥkâm fî šarḥ Toḥfat al-ḥokkâm l-Ibn ʿĀṣim*; en marge : Abû ʿAli l-Ḥasan b. *Raḥḥâl* : حاشية *Ḥâšiya*, 2 vol. 562, 5 et 584, 8 p. ; publ. au Caire en 1315 avec les gloses d'al-Madanî.

1300. 27 Ibn ʿĀṣim. تحفة الحكام في نكت العقود والاحكام *Toḥfat al-ḥokkâm fî nokat al-ʿoqûd wa l-aḥkâm*, 1 vol. 208 p. ; publié à Alger en 1322, 1327 ; au Caire en 1309 ; Houdas et Martel, *Traité de droit musulman, ta Tohfat d'Ebn Acem. Texte ar. avec trad. fr. comment. jurid. et notes philologiques*, Alger, 1883-1893.

1300. 28 Aḥmed b. ʿAbd al-Ḥayy *al-Ḥalabî*. الدر النفيس والنور الانيس في مناقب الامام ادريس بن ادريس *ad-Dorr an-nafîs wan-nûr al-anîs fî manâqib al-imâm Idrîs b. Idrîs*, 1 vol. 427 p. ; publ. ensuite en 1314, 1 vol. 387 p. Cf. R. Basset, *Sources de la Salouat al-anfâs*, nº 79.

1300. 29 ʿAlî b. Idrîs b. ʿAlî *Qaṣṣâra*. حاشية على شرح محمد بن الحسن بناني على السلم الاخضري *Ḥâšiya ʿalâ Šarḥ Moḥammed b. al-Ḥasan Bannanî ʿala s-Sollam lil-Aḫḍarî*. 1 vol. 244 p. ; 2e éd. en 1315, 1 vol. 240 p.

1300. 30 Moḥammed b. Qâsim *Ǧassûs*. الدر الثمين والمورد المعين في شرح تصوف المرشد المعين *ad-Dorr at-tamîm wal-mawrid al-maʿîn fî šarḥ taṣawwof al-moršid al-moʿîn* ; en marge : ʿAbd Allah *at-Tâwodî* b. aṭ-Ṭâlib b. Moḥammed b. ʿAlî ben Sûda al-Morrî شرح على مختصر

خليل *Šarḥ ʿalâ Moḫtaṣar Ḫalîl*, 1 vol. 316 p. (Voir nº 58). Une édit. du 1er ouvrage a paru en 1315 (*Arch. maroc.*) ; édit. s. d. 1 vol. 328 p.

1301. 31 Ḫalîl b. Isḥâq al-Mâlikî. المختصر *al-Moḫtaṣar*, 1 vol. 243 p. ; 2e édit. en 1322, 1 vol. 333 p. ; édit. s. d. 1 vol. 200 p. ; publié à Paris en 1855 (5 tir. jusqu'à 1883), 1900 ; Constantine 1878 ; Caire 1309, 1326. Dr Perron, *Précis de jurisprudence musulmane ou principes de législat. musul. et relig. selon le rite Malékite*, Paris 1848-1854 ; Seignette, *Code musulman* par Khalil, rite malékite ; *Statut réel*, Constantine 1878 ; Cherbonneau, *Du statut personnel et des successions* par Sautayra et E. Charbonneau, Paris 1873-1874 ; E. Fagnan, *Concordances du manuel de droit de Sidi Khalil*, Alger 1889 ; le même : *Le Djihâd ou guerre sainte selon l'école malékite*, Alger 1908 ; le même : *Mariage et répudiation, trad. et comment.*, Alger 1909 ; Ignazio Guidi et David Santillana, *il « Muḫtaṣar » sommario del dirrito malechita di Ḫalîl Ibn Isḥâq, Versione*, Milano 1919 (trad. ital. avec comment.).

1301. 32 Moḥammed at-Tâwodî b. Moḥammed aṭ-Ṭâlib b. *Sûda*. اسئلة واجوبة *Asʾila wa aǧwiba* ; en marge : ʿAbd al-Qâdir al-Fâsî اسئلة واجوبة *Asʾila wa aǧwiba*, 1 vol. 174 p.

1301. 33 Moḥammed b. al-Madanî *Ǧannûn*. التسلية والسلوان لمن ابتلى بالاذاية والبهتان *at-Tasliya wa s-solwân liman ibtalâ bil-aḏâya wal-*

bohtân; en marge : le même, خطب *Hoṭab*, 1 vol. 163 p. ; édit. en 1303 (*Arch. maroc.*) ; édit. aussi en 1316, avec en marge par le même : نصيحة النذير العريان لاهل الاسلام والايمان في التحذير من مخالطة اهل الغيبة والنميمة والبهتان *Naṣîḥot an-nadîr al-'oryân liahl al-islâm wal-îmân fit-taḥdîr min moḥâlaṭat ahl al-ġaiba wa n-namîma wal-bohtân,* 1 vol. 180 p.

1302. **34** 'Abd as-Salâm b. Aḥmed *al-Lağâ'î.* روض المسك المتضوع الفائح في شرح تعريف ابن عرفة للذبائح *al-Misk al-motaḍauwi' al-fâ'iḥ fî šarḥ ta'rîf Ibn 'Arafa lid-dabâ'iḥ,* 1 br. 15 p.

1302. **35** Moḥammed b. al-Ḥasan *Bannânî.* حاشية على شرح محمد بن يوسف السنوسي على مختصره في المنطق *Ḥâšiya 'alâ šarḥ Moḥammed b. Yûsof as-Sanûsî 'alâ Moḥtaṣarih fî l-Manṭiq;* en marge : texte du dit *šarḥ,* 1 vol. 199 p. Le commentaire a été publié au Caire en 1321 avec les gloses d'Ibrâhîm al-Bîğûrî.

1302. **36** *Mâ' el-'Ainain.* جواب المحققة في اخبار الخرقة *Ğawâb al-moḥaqqiqa fî aḥbâr al-ḥirqa,* 1 br. 4 p.

1303. **37** Moḥammed b. al-Madanî *Ğannûn.* نصيحة ذوى الهمم الاكياس في بعض مايتعلق بخلطة الناس *Naṣîḥat dawi l-himam al-akyâs fî ba'ḍ mâ yata'allaq bi-ḥolṭat an-nâs,* 1 vol. 152 p.

1303. **38** Ibrâhîm *b. Hilâl.* الدر النثير على اجوبة ابى الحسن الصغير *ad-Dorr an-naṯîr 'alâ ağwibat Abi l-Ḥasan aṣ-Ṣaġîr,* 1 vol. 528 p. ; 2ᵉ édit. en 1319, 1 vol. 464 p.

1303. **39** Moḥammed b. 'Abd al-Ḥalîm *Ibn Abî Zar'.* الانيس المطرب و[روض] القرطاس في اخبار ملوك المغرب وتاريخ مدينة فاس *al-Anîs al-moṭrib wa rawḍ al-qirṭâs fî aḥbâr molûk al-Maġrib wa ta'rîḥ madînat Fâs,* 1 vol. 305 p. ; une 2ᵉ éd. plus complète a paru ensuite s. d. 302 p. ; le texte a été publié avec une trad. lat. et des notes par Tornberg : *Annales regum Mauritaniæ,* Upsala 1843-1846 ; une trad. allemande a été donnée par Dombay : *Geschichte der Mauritanischen Kœnige,* Agram 1794-7 ; une trad. portugaise abrégée par le P. Moura : *Historia dos soberanos mahometanos das primeiras quatro dynastias, e de parte da quinta, que reinarao na Mauritania,* Lisboa 1824 ; une trad. française, assez médiocre, par Beaumier : *Hist. des souverains du Maghreb et Annales de la ville de Fès,* Paris 1860. Cf. R. Basset : *Sources de la Salouat el-Anfâs,* n° 17.

1304. **40** Moḥammed *at-Tihâmî.* في ثبوت ايمان المقلد *fî ṯobût îmân al-moqallid,* 1 br. 16 p.

1304. **41** Anonyme. مختصر في احوال الافاريد *Moḥtaṣar fî aḥwâl al-afârîd,* 1 br. 14 p.

1304. **42** Moḥammed b. aṭ-Ṭayyib b. Aḥmed b. Yûsof b. Aḥmed *al-'Alamî.* الانيس المطرب فيمن لقيه مؤلفه من ادباء المغرب *al-Anîs al-moṭrib fîman laqiyah mo'allifoh min odabâ' al-Maġrib,* 1 vol. 360 p. ; 2ᵉ éd. en 315, 1 vol. 360 p.

1305. **43** Aḥmed b. ʿAlî b. ʿAbd ar-Raḥmân *al-Manǧûr.* شرح على المنهج المنتخب الى قواعد المذهب للزقاق *Šarḥ ʿala l-manhaǧ al-montaḫab ilâ qawâʿid al-maḏhab liz-Zaqqâq*; en marge : Moḥammed Mayyâra. نظم تكميل المنهج وشرحه *Naḏm takmîl al-manhaǧ wa šarḥoh*, 2 vol. 265 et 227 p.

1305. **44** Moḥammed b. Moḥammed b. ʿAbd ar-Raḥmân *al-Ḥaṭṭâb* ar-Roʿainî. تحرير الكلام في مسائل الالتزام *Taḥrîr al-kalâm fî masâʾil al-iltizâm*, 1 vol. 184 p.

1305. **45** Moḥammed al-Mahdî b. Aḥmed b. ʿAlî *b. Yûsof al-Fâsî.* ممتع الاسماع في ذكر الجزولي والتباع وما لهما من الاتباع *Momtiʿ al-asmâʿ fî ḏikr al-Ǧazûlî wat-Tabbâʿ wa mâ lahomâ min al-atbâʿ*, 1 vol. 190 p.; publié encore en 1313, 188, 4 p.

1305. **46** Moḥammed b. Masʿûd *aṭ-Ṭoronbâṭî* al-Oṯmânî. ارشاد السالك الى فهم الفية ابن مالك *Iršâd as-sâlik ilâ fahm alfiyyat Ibn Mâlik*, 1 vol. 535 p.; 2ᵉ édit. en 1315, 1 vol. 536 p.

1305. **47** Abu l-Faḍl *ʿIyâḍ* al-Yaḥṣobî. الشفا بتعريف حقوق المصطفى *aš-Šifâ bitaʿrîf ḥoqûq al-Moṣṭafâ*, 2 vol. 196 et 208 p.; édité aussi 1313 en 12 parties, 64, 72, 72, 64, 72, 72, 72, 56, 100, 100, 100, 100, p.; publié au Caire en 1276, 1312, 1329.

1306. **48** Moḥammed al-Mahdî b. Moḥammed al-ʿImrânî *al-Wâzzânî.* رسالة النصر لكراهة القبض والاحتجاج على من نازع فيها في صلاة الفرض *Risâlat an-naṣr likarâhat al-qabḍ wa l-iḥtiǧâǧ ʿalâ man nâzaʿ fîhâ fî ṣalât al-farḍ*, 1 vol. 54 p.

1306. **49** *Mâʾ al-ʿAinîn.* سهل المرتقى في الحث على التقى *Sahl al-mortaqâ fi l-ḥaṯṯ ʿala t-toqâ*; en marge, le même : المقاصد النورانية *al-Maqâṣid an-nûrâniyya*, 1 br. 52 p.; 2ᵉ édit. en 1320, 1 br. 56 p.

1306. **50** ʿOmar b. ʿAbd Allah *al-Fâsî.* تحفة الحذاق بشرح لامية الزقاق *Toḥfat al-ḥoḏḏâq bišarḥ lâmiyyat az-Zaqqâq*, 1 vol. 336 p.; 2ᵉ édit. en 1316, 1 vol. 336 p.

1306. **51** Moḥammed b. Aḥmed *Bannîs.* شرح على فرائض خليل *Šarḥ ʿalâ farâʾiḍ Ḫalîl*; en marge : Moḥammed *Ǧannûn* حاشية عليه *Ḥâšiya ʿalaih*, 1 vol. 244 p. (Voir nº 13).

1306. **52** Moḥammed *Ǧannûm.* الدرة المكنونة *ad-Dorrat al-maknûna* (*Arch. maroc.*).

1306. **53** *Ibn Kîrân.* الرحلة الفاسية *ar-Riḥlat al-fâsiyya* (*Arch. maroc.*).

1307. **54** Moḥammed b. Ǧaʿfar al-Idrîsî *al-Kattânî.* الازهار العاطرة الانفاس بذكر بعض محاسن قطب المغرب وتاج مدينة فاس *al-Azhâr al-ʿâṭirat al-anfâs bi-ḏikr baʿḍ maḥâsin qoṭb al-Maǧrib wa tâǧ madînat Fâs*, 1 vol. 320 p.; publié aussi en 1314, 1 vol. 342 p.

1307. **55** *ʿAbd el-Qâdir* b. ʿAlî *l-Fâsî.* حاشية على صحيح البخاري *Ḥâšiya* (var. *Ḥawâšî*) *ʿalâ Ṣaḥîḥ al-Boḫârî*, 1 vol. 200 p.

1307. **56** Aḥmed b. ʿAbd al-Wâḥid as-Solaimânî *Ibn*

al-Mawwâz. اللؤلؤ السنى في مدح الجناب الحسنى al-Lo'lo' as-sanî fî madḥ al-ǧanâb al-Ḥasanî, 1 br. 32 p.

1307. 57 Aḥmed Bâbâ مجموع فيه (١) ارشاد الواقف لمعنى نية الحالف (٢) فتح الرزاق في مسئلة الشك في الطلاق (٣) إفهام السامع بمعنى قول الشيخ خليل في النكاح بالمنافع (٤) انفس الاعلاق في فتح الاستغلاق من فهم كلام خليل في درك الصداق

Maǧmû' fîh : 1° Iršâd al-wâqif lima'nâ niyyat al-ḥâlif ; 2° Fatḥ ar-Razzâq fî mas'alat aš-šakk fî ṭ-ṭalâq ; 3° Ifhâm as-sâmi' bima'nâ qawl aš-šaiḫ Ḫalîl fî n-nikâḥ bilmanâfi' ; 4° Anfas al-a'lâq fî fatḥ al-istiġlâq min fahm kalâm Ḫalîl fî darak aṣ-ṣadâq, br. 42 p.

1307. 58 Moḥammed b. Qâsim *Ǧassûs* شرح تصوف ابن عاشر *Šarḥ taṣawwof Ibn 'Âšir* ; en marge : *at-Tâwodî* b. Sûda al-Morrî شرح جامع الشيخ خليل *Šarḥ ǧâmi' aš-šaiḫ Ḫalîl*, 1 vol. 380 p. (voir n° 30).

1307. 59 Moḥammed at-Tihâmî b. al-Madanî *Gannûn* هداية المحبين الى ذكر سيد المرسلين *Hidâyat al-moḥibbîn ilâ ḏikr sayyid al-morsalîn*, 1 br. 31 p. ; 2e édit. en 1319, avec en marge par le même : هداية المحب المحتاج *Hidâyat al-moḥibb al-moḥtaǧ*, 1 vol. 36 p.

1308. 60 'Abd as-Salâm b. aṭ-Ṭayyib *al-Qâdirî* al-Ḥasanî الاشراف على نسب الاقطاب الاربعة الاشراف *al-Išrâf 'alâ nasab al-aqṭâb al-arba'at al-ašrâf* (7 p.) ; le même الدر السنى في بعض من بفاس من اهل النسب الحسنى *ad-Dorr as-sanî fî ba'ḍ man bi-Fâs min ahl an-nasab al-Ḥasanî*, 80 p. Cf. R. Basset, *Sources de la Salouat el-Anfâs* nos 136 et 74. Le second ouvrage avait été déjà publié à Fâs en 1303.

1308. 61 Moḥammed al-Mahdî b. Moḥammed b. al-Ḫadir *al-Wazzânî* حاشية على شرح محمد التاودى بن سودة على لامية على الزقاق *Ḥâšiya 'alâ šarḥ Moḥammed at-Tawodî b. Sûda 'alâ lâmiyyat 'Ali z-Zaqqâq*, 1 vol. 317 p. ; 2e édit. 1 vol. 463 p. ; édit. s. d. (Arch. maroc.).

1308. 62 Moḥammed b. Mas'ûd *al-Bannânî*, اسئلة واجوبة *As'ila wa aǧwiba*, 1 br. 23 p.

1308. 63 Moḥammed at-Tihâmî b. al-Madanî *Gannûn* ختمة *Ḫatma*, 1 br. 24 p.

1308. 64 Le même. اربعون حديثا في فضل الصلاة على النبى صلى الله عليه وسلم *Arba'ûn ḥadîṯan fî faḍl aṣ-ṣalât 'ala n-Nabî ṣalla Allah 'alaih wa sallam*, 1 br. 10 p.

1308. 65 Le même. اربعون حديثا في فضل حج بيت الله الحرام *Arba'ûn ḥadîṯan fî faḍl ḥaǧǧ bait Allah al-ḥarâm*, 1 br. 10 p.

1308. 66 Le même. اربعون حديثا في الزكاة *Arba'ûn ḥadîṯan fî z-zakât*, 1 br. 10 p.

1308. 67 Qâsim b. Aḥmed b. Mûsâ b. *Yâmûn* at-Talîdî al-Aḥmâsî الجواهر المنظومة في شرح المنظومة في اداب النكاح وما يتعلق به مما يجتنب او يباح *al-Ǧawâhir al-manḍûma fî šarḥ*

al-manḍûma fî âdâb an-nikâḥ wâ mâ yata'allaq mimmâ yoğtanab aw yobâḥ, 1 br. 106 p.; 2ᵉ édit. en 1317 avec en marge : Moḥammed b. at-Tihâmî b. al-Madanî *Ğannûn* شرح *Šarḥ*, 1 vol. 108 p.; 3ᵉ édit. en 1318, 1 vol. 109 p.; 4ᵉ édit. en 1319, 1 vol. 108 p.; 5ᵉ édit., 1 vol. 92 p.; 6ᵉ édit. en 1323 (Arch. maroc.).

1309. **68** Moḥammed b. Aḥmed b. *al-Masnâwî ad-Dilâ'î* نتيجة التحقيق فى بعض اهل الشرف الوثيف *Natîğat at-taḥqîq fî ba'ḍ ahl aš-šaraf al-watîq*, 1 vol. 104 p.; édit. s. d. 23 p.; publié à Tunis en 1296. Cf. R. Basset, *Les sources de la Salouat el-Anfâs*, nº 22.

1309. **69** Aḥmed b. Moḥammed b. Moḥammed b. Abi l-'Âfiya *Ibn al-Qâḍî* جذوة الاقتباس فيمن حل من الاعلام مدينة فاس *Ğaḏwat al-iqtibâs fîmam ḥall min al-a'lâm madînat Fâs*, 1 vol. 358 p.

1309. **70** Moḥammed b. 'Alî b. 'Omar b. al-Ḥosain b Miṣbâḥ al-Ḥasanî « *Ibn 'Askar* » دوحة الناشر لمحاسن من كان بالمغرب من مشائخ القرن العاشر *Dawḥat an-nâšir limaḥâsin man kân bil-Maġrib min mašâ'iḫ al-qarn al-'âšir*, 1 vol. 104 p.; trad. en fr. par A. Graulle (Arch. mar., t. XIX), Paris, 1913.

1309. **71** Aḥmed b. 'Abd al-'Azîz *al-Hilâlî* شرح على خطبة سيدي خليل *Šarḥ 'alâ ḫoṭbat sayyidî Ḫalîl*; en marge : *'Abdal-Bâqi z-Zorqânî* حاشية على شرح اللقانى على مختصر خليل *Ḥâšiya 'alâ šarḥ al-Laqânî 'alâ Moḫtaṣar Ḫalîl*, 1 vol. 288 p.

1309. **72** Ğa'far b. Idrîs al-Idrîsî *al-Kattânî*, الشرب المختصر والسر المنتظر فى معين بعض اهل القرن الثالث عشر *aš-Šarb al-moḫtaṣar wa s-sirr al-montaḍar fî mo'în ahl al-qarn at-tâlit âšar*, 1 br. 34 p.

1309. **73** *Ibn Kîrân* (?) شرح العشر الربيع *Šarḥ al-'ošor ar-rabi'* (?) (Arch. mar.).

BEN CHENEB. — E. LÉVI-PROVENÇAL.

(*à suivre*)

Bibliographie

KHAMISSA, MDAOUROUCH, ANNOUNA. — *Fouilles exécutées par le Service des Monuments historiques de l'Algérie*, 3e partie, ANNOUNA, texte explicatif par M. S. Gsell, plans et vues par M. Joly, in-4° de 100 p. et XX planches. — Jourdan (Alger) et Fontemoing (Paris), 1918.

Les ruines de l'antique Thibilis, situées sur un plateau au Sud-Ouest de Guelma, découvertes en 1725, puis étudiées par Ravoisié et Delamarre, ont été l'objet de fouilles commencées par un administrateur de commune mixte intelligent et poursuivies, au nom du Service des Monuments historiques par M. Joly dont le zèle archéologique est hautement apprécié. L'album qui réunit le résultat de ces fouilles est orné de magnifiques photographies et de plans précieux dûs à M. Joly. Le texte explicatif est de M. Gsell, c'est dire que l'érudition la plus sûre, la prudence la plus scientifique et la clarté la plus soutenue s'y affirment d'un bout à l'autre.

Bien située sur un plateau, dans une région favorable aux oliviers et à l'élevage, Thibilis fit partie du territoire donné par César à l'aventurier Sittius. Elle demeura en dehors de la province d'Afrique et fut comprise dans un pagus dépendant de Cirta. Sa population composée des descendants de Sittius et des Numides transformés légalement en Romains, fournit de nombreux fonctionnaires impériaux, un sénateur, et sous les Antonins, un certain Antistius Adventus qui parvint aux plus hautes dignités impériales. Bien que Thibilis se prétendît une petite ville bien romaine, elle n'en conserva pas moins ses cultes locaux (le dieu Bacax) et continua à célébrer Saturnus (Baal Hammon) et sa compagne, Tanit Pené Baal.

Thibilis resta jusqu'au début du Bas Empire sous la dépendance de Cirta. Une inscription datant de Dioclétien et Maximien nous apprend qu'elle devint un municipe ; une autre nous signale un évêque du début du Ve siècle. Le VIe siècle ne fournit qu'une inscription chrétienne. Après le Bas Empire l'épigraphie nous renseigne fort peu. Sans doute, Thibilis végéta-t-elle pendant des siècles jusqu'à l'époque inconnue où le plateau fut abandonné.

La ville, dont la plus grande partie reste à exhumer, couvrait au maximum une dizaine d'hectares parcourus par des rues tracées d'une façon assez irrégulière. Elle ne renfermait ni de vastes thermes, ni de théâtre, dont les agriculteurs qui l'habitaient ressentaient moins la nécessité.

Son forum était petit et sans monuments luxueux. Une salle plus richement décorée donnant sur le deuxième portique représente sans doute la curie. Les fouilles du forum ont donné un certain nombre de bases et un beau bras d'homme en bronze.

A côté de l'arc de triomphe (au Nord-Ouest), M. Joly a exhumé les ruines d'un petit temple, peut être des débuts du IVe siècle, consacré à l'on ne sait quelle divinité. Au Sud de la ville, le soubassement d'un temple plus vaste indique sans doute un Capitole. Les débris d'un monument étendu qu'on n'a pu identifier, un marché élégant où l'on a trouvé une intéressante table de mesures ont été aussi mis au jour. Plusieurs maisons en très mauvais état ont été dégagées au Nord et à l'Est de la ville, celle des Antistii présente le plus d'intérêt, bien que très modeste, malgré le rang de ses propriétaires. Les fouilles ont révélé aussi deux églises et une chapelle chrétienne. En somme, les ruines d'Announa nous montrent une petite ville, à population agricole où dominait l'élément indigène romanisé. Comme le dit très justement M. Gsell « le cadre est étroit mais le tableau ne manque pas tout à fait d'intérêt ». Il faut savoir gré à MM. Gsell et Joly d'en avoir, si heureusement, présenté les éléments.

André JULIEN.

E. LAOUST, Professeur à l'Ecole Supérieure d'Arabe et de Berbère de Rabat. — *Etude sur le dialecte berbère des Ntifa*, (Publications de l'Ecole Supérieure d'Arabe et de Berbère de Rabat). — Paris, Ed. E. Leroux, 1918, in-8°, XVI-446 p.

Les Ntifa habitent dans l'Atlas marocain, au nord-est de Demnat, au point de jonction des chaînes occidentales du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas. Ce sont des sédentaires, cultivant les hautes plaines que laissent entre eux les chaînons montagneux ; ils vivent dans de hautes forteresses de pisé, comme on en trouve dans tout l'Atlas, ou dans des maisons basses disséminées dans les cultures. De rares centres, généralement en bordure de la plaine où habitent les Sraghna arabisés : Bezou, né d'une antique zaouïa, à l'endroit où l'Oued el-'Abid sort de la montagne, Imi n Jema' (Foum Djemaâ, Djemaâ Entifa), siège d'un important marché, Tanant, où nous avons établi un poste en 1915-1916. Pays de ressources variables, assez riche en certains points, très pauvre en d'autres ; dans l'ensemble, une population relativement dense.

Cette population parle berbère ; les hommes seuls, ou du moins quelques-uns, surtout dans les centres, savent un peu d'arabe ; mais ils ne l'emploient pas entre eux. Le dialecte dont ils se servent se rattache au grand groupe chleuh. Il forme, avec celui des tribus voisines, telles que les Infedouaq de Demnat (Ftouaka), les Intekto (Guettioua), les Aït bou Oulli du Djebel Ghat, les Aït bou Guemmaz, les Aït 'Attab, etc., et jusqu'aux

Imeghran du Dades, un sous-groupe qui diffère nettement des autres dialectes chleuhs de l'Anti-Atlas, du Sous, du Haut-Atlas méridional et du Drâ ; c'est, dans une certaine mesure, un sous-groupe de transition entre ces derniers parlers et ceux des Brâbers du Moyen-Atlas, dont quelques-uns, Aït Ouirra, Aït Atta, Aït Messat, sont, géographiquement, des voisins immédiats des Ntifa. L'étude des dialectes qui nous occupent est donc d'un grand intérêt pratique : leur aire propre est très étendue ; ils permettent de se faire entendre sans trop de peine des Berbères de tout le Sud Marocain, et, avec un minimum d'adaptation, de ceux du Moyen-Atlas. Cette considération explique pourquoi le ntifi a été choisi comme dialecte type enseigné à l'Ecole Supérieure d'Arabe et de Berbère de Rabat.

Nous possédions déjà quelques renseignements sur les parlers de cette région. Outre les textes recueillis par Biarnay auprès d'informateurs du Dades (1), M. Boulifa leur avait consacré une importante étude, à la suite du séjour qu'il fit à Demnat en 1905 (2). Mais l'ouvrage de M. Laoust et celui de M. Boulifa ne font pas double emploi. Le second est consacré surtout au dialecte de Demnat ; et l'étude de M. Laoust s'applique, avec le ntifi pour base, aux dialectes de la montagne.

L'étude grammaticale, très approfondie, est excellente, et rendra de grands services. L'auteur y a joint des textes, recueillis sur place ou auprès d'informateurs sûrs, et un appendice sur le temps et ses divisions, le calendrier agraire et les fêtes saisonnières chez les Ntifa. Ce chapitre a été repris, avec plus d'ampleur, dans les remarquables *Mots et Choses berbères* du même auteur (3). Les textes sont surtout des contes, versions nouvelles de récits déjà relevés chez les Berbères, ou contes notés pour la première fois dans l'Afrique du Nord. Ceux-ci sont assez nombreux : on y trouve notamment l'histoire de Cendrillon (4).

(1) *Journal Asiatique*, 1912 : *Six Textes en dialecte des Berabers du Dades*. Ces *Berabers* sont des Imeghran. Nous les considérons plutôt, aujourd'hui, comme des Chleuhs.

(2) Boulifa, *Textes berbères en dialecte de l'Atlas marocain*, Paris, 1908.

(3) Paris, Challamel, 1920.

(4) Le thème de la chaussure révélatrice existe pourtant en Kabylie, mais dans un conte tout à fait différent. Le héros, ayant tué le dragon qui doit emporter la fille du roi, exposée près d'une source, disparaît, laissant par mégarde sa chaussure. Le roi promet sa fille au sauveur : chacun prétend l'être ; mais personne ne peut mettre la chaussure. On avise enfin un mendiant étranger, qui se trouve être le vainqueur du monstre. (Mouliéras : *Légendes et Contes merveilleux de la Grande Kabylie*, t. I, Paris, 1893, *Histoire de 'Ali et de sa mère*, p. 97-100).

Telle que M. Laoust l'a entendue, elle s'apparente de près aux versions occidentales. Le fait est à noter. Les influences orientales sont encore prédominantes dans le folk-lore des Berbères marocains ; mais en analysant ces contes de l'Atlas, ceux du Tazeroualt et du Rif recueillis par Stumme et par Biarnay, on a l'impression que les thèmes orientaux ne sont pas, comme dans le reste de l'Afrique du Nord, presque les seuls. C'est dans la logique des choses. Mais il serait souhaitable que de plus nombreux documents permissent de l'affirmer plus catégoriquement.

Dans l'ensemble, ce travail est une des meilleures contributions apportées jusqu'ici à l'étude des parlers marocains. J'ajoute qu'il a été présenté comme thèse de doctorat de l'Université d'Alger ; il fait honneur aussi bien à son auteur qu'à la Faculté des Lettres, dont M. Laoust a jadis suivi les leçons.

Henri BASSET.

E. DESTAING, Professeur à l'Ecole des Langues orientales. — *Etude sur la tachelhit du Sous*. I. *Vocabulaire français-berbère*, Paris, I. N. 1920, XIII-300 p. in-8° écu.

L'occupation du Maroc attire de plus en plus l'attention des orientalistes sur les dialectes berbères parlés dans ce pays et il n'y a pas d'année qui ne voie paraître en France et en Algérie un ouvrage consacré à ces études. Celui de M. Destaing vient s'ajouter à ceux qu'il a déjà publiés : il diffère toutefois des précédents en ce qu'il a un caractère plus pratique. C'est le commencement d'une étude d'ensemble sur la tachelhit du Sous ; après le vocabulaire français-berbère viendront le vocabulaire berbère-français, une collection de textes en chelha et une grammaire des parlers du Sous. Le dialecte dont il est question dans le présent volume est celui de la confédération des Ida Ou Semlal qui habitent les montagnes au nord d'Ilegh. Nous voilà loin de l'essai, d'ailleurs méritoire, de Justinard (1). Je ne parle pas du travail informe de Cid Kaoui.

Cet ouvrage est destiné à un but pratique, mais l'on pourra trouver que la transcription est encore compliquée ; des distinctions phonétiques, excessivement importantes au point de vue de la science pure, ne méritent peut-être pas autant d'être signalées dans un ouvrage destiné à la masse de ceux qui, officiers, négociants, colons ou industriels, auront à mettre en valeur les richesses du sud marocain. Sans aller jusqu'au système rudimentaire du P. Creuzat (2) ou du P. Vidal (3), il n'était

(1) *Manuel pratique d'arabe-marocain*, Paris s. d., in-12.

(2) *Essai de dictionnaire français-kabyle*, Alger, 1873, in-12.

(3) *Manuel français-kabyle*, Aït Larba, 1898, in-16.

guère nécessaire de distinguer, par exemple, entre la linguo-dentale-sonore spirante et la linguo-dentale-sourde affriquée, la chuintante-sonore et la chuintante-sonore-emphatique. M. Destaing n'a pas assez oublié qu'il est un linguiste d'une haute valeur.

Le mérite d'un dictionnaire se reconnaît à l'usage, mais, à l'avance, je suis certain que cet ouvrage rendra les plus grands services ; puissent les volumes suivants qui doivent le compléter, ne pas tarder à paraître.

René BASSET.

ABOU 'L-'ARAB MOHAMMED BEN AHMED BEN TAMÎM et MOHAMMED BEN AL-HARITH BEN ASAD AL-KHOCHANÎ. — *Classes de Savants de l'Ifriqiya*, texte arabe édité, traduit et annoté par Mohammed ben Cheneb. (*Publications de la Faculté des Lettres d'Alger*, t. LII). — Alger-Carbonel, 1915-1920, in-8°, 300-XXVI-415 p.

Je n'ai guère qualité pour parler du dernier livre de M. Ben Cheneb, puisqu'il est l'œuvre d'un arabisant et d'un des meilleurs qu'ait produits notre école algérienne. Sans me hasarder à louer la profonde connaissance de la langue que suppose l'établissement d'un texte difficile d'après un manuscrit unique, je ne puis que lui exprimer toute mon admiration pour l'énorme lecture dont on le sent armé ; je ne puis que le féliciter de l'érudition et du soin qu'il apporte à nous renseigner, dans sa préface, sur les deux auteurs, dans ses notes, sur les traditionnistes cités ; je lui sais gré de ses copieuses bibliographies et de ses index. Ces *Classes des Savants d'Ifriqiya*, qui s'ajoutent à la liste déjà longue des publications de M. Ben Cheneb, lui acquièrent un titre de plus à la reconnaissance des travailleurs.

Cette nouvelle publication méritait à tous égards d'être entreprise. Il est d'ailleurs permis de trouver la lecture de cet ouvrage sans agrément, voire fastidieuse. Pour ma part, je confesserais volontiers que j'y ai pris un plaisir extrême. Le livre d'Aboû 'l-'Arab continué par El-Khochanî est un des plus anciens monuments de la littérature des *Tabaqât ;* comme tel, il fixe pratiquement la valeur des transmetteurs de hadiths et renseigne les fidèles sur le degré de confiance qu'on doit accorder à leurs traditions. Mais ce n'est pas là, on le conçoit, que réside le principal intérêt de l'ouvrage pour le lecteur européen. C'est dans l'évocation d'un milieu historique, dont il nous fournit à chaque page les éléments. Cette galerie de savants, de dévots et d'ascètes fait revivre, mieux que les récits si incolores des chroniqueurs, la Qairouan des émirs Aghlabides, contemporains des Carolingiens. Il serait aisé d'y noter cent petits tableaux qui nous rendent la vieille ville du IXe siècle presque familière.

Dès la préface, c'est l'auteur principal qui joue son rôle dans cette pittoresque imagerie. Nous voyons le jeune Aboû 'l-'Arab arrivant tous les matins de la cité princière et frivole d'El-Qaçr el-Qadîm avec les sandales rouges et le bonnet pointu des fils d'émirs. En entrant dans Qairouan, la ville érudite et dévote, il troque cet accoutrement, qui le rend suspect à ses condisciples, contre le costume des tolbas.

Un peu plus loin (p. 110), nous rencontrons le vertueux Rabah ben Yazîd, qui, pour donner une leçon d'humilité à un qadî trop infatué de lui, traverse à son côté tous les soûqs, en portant une jarre à huile. C'est encore, dans les mêmes souqs, la sortie tumultueuse d'un ivrogne (p. 151-152), d'ailleurs connu comme bon traditionniste, mais souvent échauffé par le vin de dattes, qui s'avance, un sabre degainé à la main. C'est, aux courses de chevaux, l'austère 'Abd el-Khaliq (p. 131) fendant la foule (les courses de chevaux avaient grand succès à Qairouan comme à Damas ou à Baghdâd), pour baiser la lèvre du cheval vainqueur, et qui donne, de ce geste de sportsman passionné, une explication édifiante. Ailleurs (p. 135), voici le pieux Isma'îl ben Rabah, qui se retrousse pour repêcher, dans le grand égout de la ville, un papier qui portait le saint nom de Dieu ; ou encore le qâdi Aboû Koraïb (p. 343-344), qui se rend à la Grande Mosquée en poussant son âne devant lui, bien que la boue lui arrive à mi-jambe, car ainsi doit marcher celui qui se dirige vers Dieu.

Comme il fallait s'y attendre, la vénérable mosquée de Sidi 'Oqba a sa place dans cette légende dorée. Sous ses nefs si accueillantes par les jours d'été, des tailleurs s'installent pour travailler, ce qui scandalise les Musulmans rigides (p. 133). Mais on y aperçoit également, dans un angle, tout un groupe de désœuvrés (p. 276) : ce sont « les gens du coin », dont on redoute les médisances et les machinations ténébreuses.

Il va sans dire qu'on y prie aussi et constamment. Des dévots y vont passer la nuit (p. 129). En sortant de leur demeure, ils demandent, pour allumer leur lanterne, du feu à un meunier qui travaille à cette heure tardive (le meunier citadin des villes tunisiennes dont un cheval tourne la meule). Ils rentrent chez eux au petit jour ; et la patrouille, qui reconnaît les saints personnages, s'écarte d'eux avec respect.

On pourrait multiplier ces citations. Au reste, l'historien aura peut être mieux à tirer de ces *Tabaqât* que ces croquis de la rue qairouanaise. Il y retrouvera, plus vivants que dans les chroniques, les éléments hétérogènes dont était faite la société de la Berbérie orientale.

A vrai dire, tous ces éléments ethniques n'ont pas ici la même importance. On n'y pourra qu'entrevoir les habitants du pays restés chrétiens. Cependant l'auteur mentionne un chrétien, qui avait ses olivettes dans le Sahel et qui passait pour fabriquer la meilleure huile que l'on pût consommer dans Qairouan (p. 118).

En revanche, on y relèvera, en maint endroit, les traces de l'animosité persistante entre Berbères musulmans et Arabes. La « berbérophobie » des vainqueurs, loin de s'atténuer, semble même s'être exaspérée chez les émirs comme chez les gens religieux, conséquence probable des derniers mouvements kharéjites. Le vénérable Bohloûl, qui craignait d'avoir des Berbères dans ses ancêtres, donne un festin à ses amis quand il est bien sûr que son origine est exempte de cette tare (p. 120). Etre arabe est une noblesse. L'émir distribue ses présents à ceux qui peuvent s'en prévaloir (p. 130-131) ; et Dieu sait pourtant que les Arabes d'Ifriqiya ne sont pas tous de bien grande famille ! Un homme de Syrie, étant venu à Qairouan, dit à Sohnoûn, le docteur fameux : « Si tu voyais, Aboû Sa'îd, les gens de ta famille en Syrie, tu verrais des Arabes qu'on ne saisirait pas par le nez (p. 181). »

Parmi ces Arabes, la caste militaire, les gens du *jound*, si encombrants dans les chroniques, n'occupent ici qu'une place restreinte, bien que le père d'Aboû'l-'Arab lui-même fut l'un des leurs et non des moins remuants. Les vrais héros des *Tabaqât* sont naturellement les savants. Ceux-ci ne portent les armes que durant les retraites qu'ils font aux ribâts de Sousse ou de Monastir, ces casernes de religieux, où l'on prie en somme plus qu'on ne combat. Il serait d'ailleurs difficile d'assigner un rang social unique à ces transmetteurs de hadits, à ces théologiens et à ces juristes. La science qu'ils portent n'exclut pas la pratique d'un métier qui les fait vivre : l'un fabrique des pots et un autre des briques ; celui-ci est marchand de fourrures et celui-là vend des cotonnades. Plusieurs ont des propriétés et les font valoir. La plupart ne tirent de leur négoce que le bénéfice nécessaire pour subvenir à leurs besoins et fournir à leur bienfaisance. L'un d'eux s'arrange toujours, en pesant ses denrées, pour avantager le client (p. 181-183) ; mais un autre — c'est Bohloûl ben Rachîd — profite de la hausse des céréales pour vendre le stock qu'il en possède, et il justifie cette opération fructueuse de la manière suivante : « Nous nous réjouissons, dit-il, quand les gens se réjouissent et nous nous affligeons quand ils s'affligent (p. 120). » C'est, sauf erreur, un sentiment analogue qui pousse Isma'îl ben Rabah (p. 136) à venir à Gabès quand la famine y sévit : « J'ai appris, déclare-t-il, que les gens de Gabès sont dans la misère, et j'ai voulu que Dieu me vit parmi eux, supportant leur souffrance. » De cet esprit de solidarité, dont on les sent animés, naît, pour une bonne part, l'action qu'ils exercent sur la masse. Qairouan respecte ses savants et ses gens pieux pour leur science et pour leur piété ; mais elle les aime parce qu'ils s'associent à sa vie, et que, prenant leur part des épreuves communes, ils se font les défenseurs du peuple contre les abus du pouvoir.

Dans ces *Tabaqât* mieux encore que dans les chroniques, se

révèle l'attitude combative des gens de religion à l'égard des maîtres temporels du pays. Ceux-ci ont beau faire, ils ont beau multiplier les marques de déférence, ils sont toujours suspects aux hommes de Dieu. Le qâdi 'Abd Allah ben 'Omar dit à Bohloûl, qui se refuse à manger chez lui : « Suis-je donc un roi pour que mon repas soit illicite ? » (p. 116). Il faut voir de quel ton ces savants, tout pénétrés de la dignité de leur mission, parlent aux émirs. « Prince, écrit Sohnoûn à Mohammed el-Aghlab (p. 180), que Dieu te préserve de la dureté de cœur du tyran, de l'orgueil de l'arrogant ; je lui demande qu'il t'accorde l'intelligence pour comprendre et faire le bien, la vision claire du droit et le courage de le préférer. » A un interlocuteur qui, dans une discussion théologique, prétend avoir pour lui l'opinion de l'émir Ziyâdet Allah, le savant El-Yahçobi répond : « Qu'ont les rois à parler de religion ? » (p. 164).

Cependant la plupart des émirs les ménagent et cherchent à fléchir leur raideur. Ils doivent souvent leur faire violence pour les associer à leur administration, notamment pour leur faire accepter le poste de qâdi, auquel les destine leur connaissance du droit. Etre nommé qâdi est parfois considéré comme la pire des disgrâces. Un homme d'Espagne dit à Sohnoûn, qui vient de consentir à exercer les fonctions de juge : « J'aurais mieux aimé te voir sur les bois de ton brancard funèbre que dans ce prétoire (p. 181). » Plusieurs ne s'acquittent des devoirs de cette charge qu'à condition de ne pas toucher un sou d'honoraires.

Mais tous ne font pas preuve de la même intransigeance vertueuse. Beaucoup figurent aux séances du prince, le servent officiellement comme contrôleurs des abus commis par les fonctionnaires ou comme qâdis. Aboû'l-'Arab donne une liste de ceux qui tinrent à Qairouan ce dernier emploi. Lui et son continuateur notent, de même, sans complaisances, les faiblesses des savants qui trouvent place dans leur galerie. Ni l'ambition de ces traditionnistes, ni leur humeur vindicative, ni leur avarice, ni même leur intempérance n'affaiblissent en somme la valeur des hadiths qu'ils ont transmis. Les auteurs des *Tabaqât* sont plus sévères pour les délits d'opinion. Toute leur sympathie va vers les zélateurs de la doctrine mâlekite, et on les sent dénués d'indulgence pour les Hanéfites, pour les Chafe'ites, pour ceux qui croient atteindre la vérité par la spéculation, et plus encore pour ceux que leur liberté de pensée a fait verser dans les erreurs du mo'tazilisme.

Je n'ai pas a rappeler ici les querelles religieuses dont les *Tabaqât* nous apportent l'écho. Le IX[e] siècle fut, à n'en pas douter, témoin d'une activité théologique intense. « De quoi parlent aujourd'hui les habitants de Qairouan ? demande à des jeunes gens du pays un voyageur qui revient de l'Irâq. — Des noms et des attributs de Dieu, lui répond-on. » (p. 314). Ces questions, celle si épineuse de la création du Qoran, passionnent alors les

esprits. Enfin cette époque apparaît comme décisive dans l'histoire religieuse de la Berbérie, car elle marque le triomphe du Mâlekisme, qui s'incarne en quelque sorte dans la personne de Sohnoûn, l'auteur fameux de la *Modawwama*. Un qairouanais ayant rencontré au Hijâz un homme de Baghdâd, une discussion s'engagea entre eux. « On rapporte, dit l'Oriental, que le Prophète disait... — D'après ce qui a été rapporté, interrompit le qairouanais, Mâlek est d'un avis différent. — Que vos visages deviennent affreux au jour du Jugement dernier, gens du Maghreb, s'écrie alors l'homme de Baghdâd ; vous opposez à la parole du Prophète la parole de Mâlek ! (p. 308). »

Sur cette étape importante de l'Islâm occidental, les *Tabaqât* d'Aboû'l-'Arab nous sont un document de première main et de grande valeur. Sans doute, on voudrait plus de détails encore sur l'introduction du Chi'itisme, sur l'attitude des docteurs orthodoxes, successeurs de Sohnoûn, devant l'hérésie des Fâtimides triomphants. Mais les renseignements à tirer de ce livre sont déjà assez abondants. D'autres viendront les compléter. On peut souhaiter qu'une traduction mette bientôt à la portée du lecteur français des ouvrages comme le *Riadh en-Nofoûs* et le *Ma'alim el-Imân*; ils enrichiront notre documentation sur cette période de l'histoire d'Ifriqiya qui va du VIIIe au milieu du XIe siècle, la plus brillante peut être qu'ait connue le moyen-âge nord-africain. Le livre si excellemment traduit et annoté par M. Ben Cheneb inaugure cette série de publications de la manière la plus honorable.

Georges Marçais.

M. L. Ortega. — *Los Hebreos en Marruecos*. — Madrid, Editorial hispano-africana, 1919, 348 p., petit in-8°.

Ouvrage médiocre dans ses meilleures pages, et trop souvent exécrable. Il se divise en deux parties, d'égale longueur à peu près : histoire et ethnographie.

Pour permettre d'apprécier la valeur de la partie historique, je ne peux mieux faire que de donner quelques citations : « La langue des populations primitives de l'Ibérie et de la Mauritanie « fut l'hébréo-phénicien ou un dialecte de l'hébreu (p. 22)... Le « nom d'Ibérie montre bien l'origine commune des hommes qui « habitaient l'extrême occident européen et africain ; il tire en « effet son origine du nom de *beres* sous lequel on connaissait « autrefois les Berbères. Puis les Phéniciens ou les Carthagi« nois y ajoutèrent l'article *hi* ou *he*, et formèrent le mot Ibérie « (p. 22-23)... Dans la division faite par les Romains, Tripoli et « Tunis constituèrent la Maurétanie Carthaginoise, et le Maroc « la Maurétanie Tingitane (p. 22 n.). » Il est inutile de poursuivre : ces extraits, j'imagine, suffisent à édifier le lecteur.

La partie ethnographique est un peu moins inexacte, mais bien vide. Les lacunes de la bibliographie sont caractéristiques. Pour ne parler que des modernes, ce livre consacré aux Juifs du Maroc ne mentionne même pas l'ouvrage de Foucauld ! L'auteur a consulté le *Maroc* de Victor Piquet, mais sa bibliographie ignore le *Maroc* d'Augustin Bernard ; il cite les œuvres de Slousch, mais pas la seule qui possède une réelle valeur documentaire, l'étude sur les Juifs de Debdou. Ce ne sont que les principaux : la liste des travaux récents sur ce sujet, et ignorés par l'auteur, serait longue.

C'est qu'aussi, le titre qu'il a choisi est trompeur. Il n'étudie pas les Juifs du Maroc, comme il le prétend, mais seulement, d'une manière superficielle, ceux de la zone espagnole, et même, presque uniquement, ceux de Tétouan. Il ne s'avise pas que ceux-ci représentent, parmi les Juifs marocains, un groupement très particulier, bien différent de celui de Fès ou de Marrakech, par exemple. Il ne se doute pas non plus qu'il existe dans l'Atlas et dans les régions sahariennes, une population juive plus ou moins clairsemée, et qui vit dans de tout autres conditions que celle des villes.

Bref, ce volume de trois cent cinquante pages sur les Juifs marocains ne fait avancer d'un seul pas aucun des nombreux problèmes qui se posent à leur propos. C'est de mauvais travail d'amateur, tout à fait indigne des excellentes études d'histoire et d'orientalisme qui nous sont venues d'Espagne depuis quelques années.

Henri Basset.

Cour (Auguste). — *Un poète arabe d'Andalousie :* Ibn Zaïdoun. — (Constantine, 1920, in-8°, 159 et 66 pp.).

Les arabisants français semblent s'attacher en ce moment à l'histoire proprement dite plutôt qu'à l'histoire littéraire ; aussi doit-on signaler favorablement toute notice consacrée à un écrivain. M. Cour, dont la bibliographie a déjà enregistré d'excellents travaux historiques, s'est tourné vers l'histoire littéraire dans une thèse sur Ibn Zaïdoun. Etudier un littérateur oriental est difficile, et le restera sans doute encore longtemps, car les monographies sont assez peu nombreuses ; et, si l'on veut définir précisément le génie d'un auteur sans se contenter de vagues généralités, il est indispensable d'étudier au préalable, en dépit des difficultés de la langue, l'évolution du genre littéraire dont relève cet auteur, c'est-à-dire ses principaux devanciers et successeurs, dont certains restent eux-mêmes à peu près ignorés. En un mot, et encore une fois, le moindre article traitant de littérature arabe ne saurait être considéré comme négligeable.

Ibn Zaïdoun apparaît comme un des plus remarquables re-

présentants de la poésie classique en Espagne, au XIe siècle. M. Cour vient de travailler à l'affirmer, ce qui n'était pas inutile, car on s'était jusqu'alors plus particulièrement attaché à ses épîtres en prose, sans accorder à ses vers toute l'attention qu'ils méritent.

La première partie du travail de M. Cour contient une biographie d'Ibn Zaïdoun. Nous possédons peu de renseignements précis sur sa vie : les meilleurs sont ceux qu'il nous donne lui-même dans ses poèmes ; aussi trouvera-t-on dans ces premières pages, plutôt qu'une véritable biographie, une suite de pièces se rattachant aux diverses phases de la vie du poète, pièces reliées les unes aux autres par les commentaires historiques de M. Cour. Traduire ces poèmes était presque téméraire — car le texte arabe est loin d'être toujours sûr — et l'on saura gré à M. Cour de sa tentative. On regrettera, par contre, qu'ayant craint le reproche d'enjoliver son sujet, il se soit formellement interdit d'essayer une reconstitution de l'époque d'Ibn Zaïdoun. Il y avait, même après Dozy, matière à un beau tableau de cette période toute en contrastes dont M. Cour se borne à rappeler brièvement les événements principaux. Un exemple entre autres : le récit des séjours d'Ibn Zaïdoun chez les princes de Malaga, de Valence, de Badajoz, tient en une seule page.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, M. Cour s'applique à analyser l'œuvre d'Ibn Zaïdoun qu'il résume en ces termes : « D'abord bel esprit et poète d'amour, puis épistolier poète pendant ses aventures et ses tribulations, enfin poète de cour ; voilà les trois faces de son talent. » Que chacune d'elles corresponde à une période de la vie de l'auteur, c'est ce dont je ne suis pas aussi sûr que M. Cour : un poète n'a pas coutume de sérier si rigoureusement ses inspirations. D'autre part, il n'était pas superflu de signaler que, par certains de ses vers, Ibn Zaïdoun se révèle peintre de premier ordre et qu'en outre le sentiment de la mort tient en son œuvre une place prépondérante.

M. Cour rappelle ensuite, à juste titre, qu'Ibn Zaïdoun fut un écrivain rigoureusement classique ; il examine à ce propos les genres poétiques qu'il employa, toujours respectueux de la technique traditionnelle, sauf peut-être en deux ou trois pièces. Viennent enfin des indications sur les imitateurs d'Ibn Zaïdoun et sur sa renommée posthume en Orient.

La troisième partie du travail de M. Cour est la plus importante : c'est, en effet, une édition partielle du *diwan* d'Ibn Zaïdoun. Aux fragments jusqu'alors épars dans les anthologies, et comprenant un demi-millier de vers, M. Cour en ajoute d'inédits, ce qui porte à onze cents vers environ, répartis en cinquante-cinq pièces, ce que nous connaissons d'Ibn Zaïdoun. Les manuscrits de son œuvre sont, non seulement rares, mais médiocres. Hors trois manuscrits incomplets (à Berlin, à Gotha et à la Bodléienne d'Oxford), deux autres, assez modernes, sont con-

servés à la Bibliothèque sultanienne du Caire. M. Cour s'est basé sur l'un de ces derniers, et encore d'après une copie. Il faut avoir édité soi-même un texte arabe représenté par un manuscrit unique et médiocre, pour savoir ce que cela suppose de pénibles incertitudes : et davantage encore, dès qu'il s'agit d'un poète. C'est dire que le texte donné par M. Cour ne dispense pas de recourir aux manuscrits qu'il n'a pu consulter ; mais c'est dire aussi quel effort l'éditeur a dû fournir, non seulement pour corriger, par conjecture, des leçons parfois inintelligibles, mais encore pour offrir au public une traduction, en dépit d'un texte trop souvent obscur et auquel les commentaires font défaut. On regardera donc cette troisième partie comme préparatoire au *diwan* du poète ; mais, une anthologie n'autorise à juger un auteur que provisoirement. Ainsi, pour Ibn Zaïdoun : on retient, à lire ces quelque mille vers, l'impression d'un talent délicat, plus tendre que vigoureux, incapable de se soutenir jusqu'au bout d'un long poème, en revanche quelquefois parfait dans une pièce de quelques vers. En un mot, un poète d'anthologie. Mais, je le répète, ce jugement n'est que provisoire ; la vraie critique ne peut s'exercer que sur l'œuvre tout entière d'un auteur. Cette édition complète et critique d'Ibn Zaïdoun paraît donc essentielle : M. Cour est tout indiqué pour la mener à bien et l'on doit espérer qu'il satisfera quelque jour notre attente.

Henri Massé.

Cour (Auguste). — *La dynastie marocaine des Beni Wattas (1420-1554)*. Thèse complémentaire pour le doctorat ès-lettre, présentée a la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger. — Constantine, Imprimerie D. Braham, 21, rue de Caraman, 1920, in-8°, 239 pp. Tableau généalogique. Index des noms de personnages, de fonctions ou de groupes ethniques cités.

Le livre de M. Cour est le complément et la contre partie de l'excellente étude qu'il a publiée, il y a quelques années sur l' « Avènement des Chérifs saadiens. » La tâche que s'imposait ainsi l'auteur ne laissait pas que d'être délicate. La première moitié du XVIe siècle est, en effet, une des périodes les plus confuses et les plus mal connues de l'histoire du Maroc. Les textes historiques d'origine musulmane sont rares, fragmentaires et sujets à caution. Le plus important, le Kitab el-Istiqça d'Essalaoui n'est qu'une compilation très postérieure, faite, il est vrai d'après les principales sources arabes connues, mais dont l'examen critique reste encore à entreprendre. Les écrits hagiographiques, fort nombreux présentent les caractères inhérents à tous les écrits de ce genre et ne peuvent être utilisés qu'avec une extrême prudence. Les ouvrages contemporains dus à des chrétiens, (Marmol, Diego Torrès) renferment des renseigne-

ments du plus haut intérêt, mais qu'il convient pourtant de contrôler avec sévérité. Les documents d'archives, enfin, disséminés dans de nombreux dépôts (Espagne, Portugal, France, Italie) n'ont encore été publiés que d'une façon imparfaite et incomplète. M. de Castries a bien entrepris de combler cette lacune et ses « Sources inédites de l'histoire du Maroc » fourniront aux historiens une masse énorme d'informations qu'ils sont à l'heure actuelle hors d'état de se procurer. Malheureusement cette publication, qui modifiera sur bien des points les données communément acceptées, commence seulement à l'avènement des Saadiens et ne sera pas achevée de longtemps.

Dans ces conditions peut-être eût-il été téméraire d'entreprendre une « histoire », au sens large de ce mot, c'est-à-dire de vouloir exposer les diverses manifestations, politiques, sociales, économiques, religieuses dont le Maroc a été le théâtre au temps des Beni-Wattas, en essayant d'en montrer l'enchaînement et les répercussions. Le dessein de M. Cour a été plus modeste. « Nous avons suivi de préférence, écrit-il, pour l'exposition des faits l'ordre chronologique. Nous avons évité, autant que possible de les grouper dans un ordre systématique. Nous donnons après chaque date mise en marge tous les faits qui se sont passés sous cette date, laissant au lecteur le soin de se faire d'après ces mêmes faits, son opinion personnelle. » Ce sont en somme les « Annales » et non l' « Histoire » des Beni-Wattas que M. Cour paraît s'être proposé d'écrire. On ne pourrait que l'en féliciter s'il avait pris garde de s'en tenir au programme ainsi formulé. Mais il a plus d'une fois dépassé le cadre que lui-même s'était tracé. Un chapitre est consacré à l'état économique et religieux du Maroc, à la mort de Mohammed Cheikh, un autre au rôle des Cheikhs et des confréries dans le conflit entre les Beni-Wattas et les Saadiens. L'auteur se borne à y reproduire, sans même parfois en modifier la forme, les considérations, d'ailleurs fort intéressantes, exposées jadis par lui à propos de l'avènement des Chérifs saadiens. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, car les deux questions sont connexes. On souhaiterait, en revanche que les faits eux-mêmes relatés par M. Cour eussent été soumis à une critique plus méthodique et plus serrée, de manière à fournir une base solide aux travaux ultérieurs. Sans doute M. Cour a pris soin de mentionner la concordance ou la divergence des auteurs à propos de tel ou tel fait mentionné, mais peut être eût-il pu montrer moins de désintéressement, discuter les opinions émises et ne pas laisser au lecteur seul le soin d'adopter une solution. Peut être aussi s'est-il trop peu préoccupé d'établir de façon précise la chronologie des événements qu'il rapporte. La chronologie de toute cette période est confuse et incertaine. On pourrait, cependant, essayer d'y mettre un peu de lumière. C'est ainsi que M. Cour ne nous semble pas avoir tiré tout le parti possible de la rectification apportée par M. de Castries à la date de la prise de Santa-Cruz par les Saadiens (1541 au lieu de 1536, date admise jusqu'à présent sur la foi de Marmol et de Diego Torrès). Si l'on accepte, comme l'auteur a eu raison de le faire, la correction de M. de Castries, la chronologie des événements immédiatement antérieurs ou postérieurs à la prise de cette place se trouve modifiée et les faits relatifs à la lutte des Chérifs saadiens entre eux et à leurs guerres contre les Beni-Wattas s'enchaînent de façon plus satisfaisante. En tout cas cette correction pose un problème dont il importait, au moins, de signaler l'importance. Pour les noms de lieu, dont l'identification demeure encore trop souvent incertaine, les ouvrages de MM. Doutté, de Castries, Massignon, ainsi que les travaux du service géographique, fournissaient à M. Cour des renseignements dont il n'a pas toujours tiré un parti suffisant, et lui eûssent épargné quelques inexactitudes (1). Un croquis annexé à son livre, en eût, en outre rendu la lecture plus aisée.

Ces observations, que nous suggère le mode d'exposition adopté par l'auteur, ne sauraient toutefois faire méconnaître la conscience dont il a fait preuve et les mérites sérieux de son livre. Il nous apporte en effet, sur bien des points, une contribution précieuse à l'histoire du Maroc. Les recherches minutieuses auxquelles il s'est livré nous permettent, notamment de suivre la famille des Beni-Wattas de ses origines les plus lointaines jusqu'à sa disparition définitive. Leur accession au pouvoir suprême est, en effet, le terme d'une évolution poursuivie depuis plusieurs siècles. Après avoir longtemps nomadisé à la lisière du Sahara et des Hauts Plateaux, les Beni-Wattas comme les Mérinides auxquels ils sont apparentés, finissent par se fixer sur les confins du Maroc oriental. Le remplacement des Almohades par les Mérinides est, pour les chefs de la famille, l'origine d'une fortune de jour en jour grandissante. Fortement établis dans le Rif, ces féodaux berbères réussissent à sauvegarder leur indépendance vis-à-vis de leurs cousins de Fez, mais savent aussi profiter de leur parenté pour occuper à la cour les grands emplois civils et militaires. Au début du XVe siècle, ils sont en mesure de prendre en main le pouvoir. Et, de fait, pendant trente ans (1428-1458) l'autorité effective est exercée, au nom du sultan Abd el-Haqq, par le wattaside Abou-Zakariya, puis par son fils Yahia. L'un et l'autre, d'ailleurs, justifient cette semi-usurpation par les faveurs qu'ils accordent à l'élément religieux et par l'énergie avec laquelle ils dirigent la guerre sainte contre les Portugais. Leur puissance, toutefois, effraye le sultan, qui cherche à se débarrasser des Beni-Wattas en fai-

(1) P. ex. Teftana, indiqué (p. 165) comme un port voisin de Tétouan, alors que cette localité se trouve sur l'Atlantique.

sant assassiner Yahia et la plupart de ses parents. Cè crime n'a d'autre résultat que de retarder de quelques années l'avènement des Beni-Wattas. Dès 1471, en effet, un des membres de cette famille Mohammed Cheikh, substitue définitivement son autorité à celle des Mérinides.

Mais les circonstances ne permettent pas à la nouvelle dynastie de s'installer d'une façon durable. Les difficultés auxquels elle doit faire face la condamnent à une existence aussi brève que précaire. Mohammed Cheikh est aux prises avec les embarras les plus graves. Il lui faut, en effet, arrêter l'offensive chrétienne et soumettre les principautés indépendantes qui, à la faveur du désordre, se sont constituées dans toutes les régions du Maroc. Malgré les qualités politiques dont il fait preuve, il ne peut venir à bout de cette tâche impossible. S'il réussit, grâce à la conclusion d'une trêve avec le Portugal, à raffermir son autorité dans la région de Fas, il est incapable de ramener à l'obéissance les Berbères des montagnes et les marabouts du Sud. L'élément religieux, qu'il essaye de gagner, comme le montre M. Cour, par les faveurs prodiguées à certaines familles chérifiennes, lui demeure irrémédiablement hostile. L'autorité centrale s'affaiblit, au profit des maîtres des zaouias et des chefs des confréries religieuses, qui parviennent à grouper autour d'eux les populations. L'anarchie s'accroit encore sous ses successeurs : Mohammed el-Bortugali (1505-1525) et Abou'l Abbas Ahmed (1525-1550). Les Portugais s'emparent des principaux ports du littoral atlantique et imposent leur protectorat aux tribus voisines. Dans le Sud, les chérifs saadiens, soutenus par les marabouts et les confréries prennent la direction de la guerre sainte contre les chrétiens et se trouvent bientôt assez forts pour s'attaquer au sultan de Fas. La puissance des Beni-Wattas décline aussi rapidement que grandit celle de leurs adversaires. Réduits au royaume de Fas, ils en sont dépouillés, par les Saadiens. En 1550, Mohammed el-Mehdi après avoir enlevé à Aboul'-Abbas les territoires et les places que celui-ci possédait encore, s'empare de Fas et renverse la dynastie wattaside. L'intervention des Turcs d'Alger, qu'inquiète l'avènement des Saadiens, amène la restauration momentanée des Beni-Wattas, au profit d'un membre de la famille royale, Bou-Hassoun. Mais cette restauration ne dure que quelques mois. La mort de Bou-Hassoun, vaincu et tué par Mohammed el-Mehdi, qui a repris l'offensive aussitôt après le départ des Turcs, marque la déchéance définitive des Beni-Wattas. Quelques princes de la famille royale parviennent pourtant à se réfugier en Europe, et, devenus chrétiens, finissent obscurément au service du « Roi Catholique. »

Tels sont les faits les plus saillants de la période étudiée par M. Cour. L'histoire des Beni-Wattas se confond, on le voit avec celle des Chérifs saadiens et celle de l'offensive chrétienne, dont il est difficile de la séparer. Aussi bien, les guerres contre les

chrétiens et les luttes des dynasties indigènes ne sont-elles que des manifestations du phénomène qui domine toute l'histoire du Maghreb à cette époque : la renaissance de l'Islam et le réveil du sentiment religieux. Un jour viendra sans doute, où l'on pourra composer sur ce sujet une étude d'ensemble et tracer ainsi un tableau fidèle du Maroc durant la première moitié du XVI[e] siècle. L'ouvrage de M. Cour est l'un de ceux que l'on ne pourra se dispenser de consulter en pareille occurrence.

G. YVER.

GRANDCHAMP (Pierre). — *La France en Tunisie à la fin du XVI[e] siècle* (1582-1600). Documents inédits publiés sous les auspices de la Résidence générale de France à Tunis. — Tunis (Société anonyme de l'Imprimerie rapide), 1920, 8°, 227 p.

On croyait jusqu'à ce jour que les papiers du Consulat de France à Tunis avaient disparu lors du pillage de cette ville par les troupes du Bey de Constantine en septembre 1756. Cette opinion était, heureusement, erronée. Les Archives de la Résidence générale renferment, en effet, un grand nombre de documents antérieurs à cette date, notamment la série presqu'ininterrompue des cahiers sur lesquels on transcrivait les actes dont il y avait intérêt à conserver le souvenir (rachats d'esclaves, affrétements de navires, délibérations de la « nation » française, etc...). M. P. Grandchamp, auquel nous devons déjà la publication de plusieurs textes intéressant l'histoire de la Tunisie, a entrepris le dépouillement de ces cahiers et vient de mettre à la disposition des travailleurs toute une série de documents concernant les relations de la France avec la Tunisie, durant les dernières années du XVI[e] siècle. L'ouvrage se divise en trois parties.

1° Analyse de tous les actes inscrits sur les registres du Consulat de 1582 à 1600. Ces actes, rarement rédigés en français, mais le plus souvent en italien, ont trait à des rachats d'esclaves, à des reconnaissances de dettes, à des affrétements, ventes de marchandises, ou autres opérations commerciales faites par des particuliers ou des Sociétés.

2° Copie in-extenso des actes concernant la « nation française », c'est-à-dire la collectivité des résidents français à Tunis (assemblées des nationaux — établissement ou modifications de taxes, etc..).

3° Copie in-extenso des actes concernant les « Compagnies du Corail » analysés dans la première partie.

Le recueil est précédé d'une introduction résumant en quelques pages précises l'histoire des premières relations de la France avec la Régence et les conditions d'existence des rési-

dents à la fin du XVIe siècle. Une table des documents publiés facilite les recherches ; enfin la reproduction en fac-similé des signatures des consuls ou des chanceliers de cette époque permettra, sans doute, l'identification de textes dont l'attribution est encore incertaine.

On peut regretter, toutefois, que l'éditeur ait cru devoir s'abstenir d'annotations qui auraient rendu plus aisée l'intelligence et l'interprétation des textes publiés. Le travail auquel il s'est livré n'en est pas moins digne d'éloges. Quiconque, en effet, a eu l'occasion de consulter des manuscrits du XVIe siècle, connait les difficultés de déchiffrement que présentent l'écriture et l'orthographe de cette époque, surtout lorsqu'il s'agit de documents qui nous sont parvenus en mauvais état de conservation. Quant aux travailleurs qui s'intéressent au passé de la Tunisie, ils trouveront dans le recueil de M. Grandchamp l'indication de sources jusqu'ici inédites, grâce auxquelles ils pourront éclaircir et préciser une foule de questions encore mal connues, telles que la nature des opérations commerciales effectuées par les Français, la condition et le rachat des esclaves, le rôle des renégats, etc... C'est donc un service signalé que la Résidence générale et M. Grandchamp ont rendu aux études historiques. Aussi est-il à souhaiter que ce premier volume soit bientôt suivi d'un ou de plusieurs autres consacrés aux documents du XVIIe et du XVIIIe siècles. Ces recueils compléteront utilement les publications de M. Plantet et les ouvrages de M. Paul Masson.

G. YVER.

ISIDRO DE LAS CAGIGAS. — *Los viajes de Ali Bey a través del Marruecos Oriental*, adnotados y comentados, (Publicaciones de la Real Sociedad Geographica). — Madrid, 1919, (59 p. et une carte).

Au début de l'été 1805, Ali Bey el Abbasi, après un séjour de deux années au Maroc, se mit en route pour l'Orient. Il partit de Fès pour Taza et Oujda, d'où il comptait gagner l'Algérie. Mais il ne put mettre son projet à exécution. S'il atteignit Oujda sans difficulté, il s'y trouva arrêté pendant deux mois, empêché de poursuivre son voyage, aussi bien par l'état troublé du pays, que par la mauvaise volonté — vraisemblablement née d'ordres supérieurs — des autorités locales. Après quoi, il dut, de gré ou de force, revenir sur ses pas par le désert d'Angad, retraverser tout le Maroc septentrional, pour aller s'embarquer à Larache dans d'assez étranges conditions. Quoique Espagnol d'origine, le pseudo Ali Bey a écrit sa relation en français ; elle fut traduite en espagnol en 1836 (1). Dans la présente brochure,

M. de las Cagigas, vice-consul d'Espagne à Oujda, republie la partie de cette traduction qui se rapporte à la route suivie de la Moulouya à Oujda, et d'Oujda à la Moulouya : autrement dit, l'itinéraire d'Ali Bey dans ce qu'on appelle administrativement aujourd'hui le Maroc oriental. C'est une région que l'éditeur connait bien, pour l'avoir parcourue en tous sens : ce qui lui a permis d'accompagner son édition d'un commentaire abondant et précis, où il s'est attaché notamment à reporter sur le terrain l'itinéraire exact suivi par Ali Bey.

Le travail de M. de las Cagigas nécessite, dès l'abord, deux réserves d'ordre général. En premier lieu, pourquoi l'avoir borné étroitement à la région comprise entre Oujda et la Moulouya ? J'entends bien que cette rivière forme la limite du Maroc oriental ; mais cette limite est uniquement administrative ; elle est récente, et géographiquement ne correspond à rien : de part et d'autre, le pays est le même. Il eût été plus rationnel de prendre le voyageur à son départ de Taza, et de l'y ramener. C'est à partir de là, vraiment, que se marque la différence entre les deux Maroc ; et ce n'étaient que deux journées de marche de plus.

En second lieu, il est étonnant que M. de las Cagigas, si bien renseigné par ailleurs sur la situation du pays à l'époque d'Ali Bey et sur les circonstances historiques au milieu desquelles s'accomplissait ce voyage — au point de tenter d'identifier, et de façon assez plausible, la grande caravane qui sauva la vie du voyageur perdu dans le désert et mourant de soif — n'ait point songé à faire porter ses investigations sur les raisons mêmes du voyage de son héros à travers le Maroc oriental. Cela l'eût entraîné, il est vrai, à faire quelques recherches supplémentaires sur la personnalité d'Ali Bey ; mais en elles-mêmes, elles n'auraient pas été dénuées d'intérêt : bien curieux est le caractère de cet Espagnol tout imbu de la philosophie du XVIIIe siècle, qu'il n'a pas toujours bien comprise, très content de lui-même, et étalant sans cesse une vanité naïve ; au demeurant observateur fidèle des mœurs musulmanes, et des pays qu'il traversait. Ce n'était point pour son seul plaisir ou dans l'intérêt de la science qu'il voulait quitter le Maroc, et par ce chemin : l'accomplissement de sa mission secrète, aussi bien que le souci de sa propre sécurité l'engageaient à le faire, et le

---

(1) *Viajes de Ali Bey el Abbasi (don Domingo Badia y Leblich) por Africa y Asia, durante los años* 1803, 1804, 1805, 1806 *y* 1807. Traducidos del frances por P. P. — Valencia, Libreria de Mallen y sobrenos, 1836. — La disposition typographique est la même que celle de l'édition française. Bien qu'il ne souffle mot de cette traduction, et laisse entendre qu'il se sert de l'édition française, M. de las Cagigas reproduit simplement la version espagnole, en se bornant à lui apporter quelques corrections orthographiques, à en laisser tomber quelques mots, et à y introduire quelques lapsus. Ce passage occupe dans le tome I les pages 277-298.

plus vite possible. Une phrase, dans le passage traduit, aurait du mettre M. de las Cagigas sur la voie : d'autant plus qu'Ali Bey, fort discret sur certains points, ne prodigue guère les allusions de ce genre. Se voyant dans l'impossibilité de sortir d'Oujda, il écrit : « Ma position devenoit de plus en plus critique, parce que, d'un côté, tous mes moyens d'existence s'épuisoient, et que, de l'autre, je savois que mes ennemis de Maroc s'étoient prévalus de mon séjour prolongé à Fez pour me rendre suspect au sultan. Persuadé qu'ils ne manqueroient pas de profiter de cette circonstance pour me noircir... » (1). Pour une fois, Ali Bey trahit ses appréhensions : elles paraissent tout à fait justifiées, à voir le brusque changement qui se produit justement à ce moment là — et M. de las Cagigas ne le note même pas ! — dans sa manière de voyager : en somme, on va l'expulser, de façon fort incivile, et par une voie qu'il n'avait pas choisie. Nous avons toutes raisons de penser que ses intrigues, sa mission secrète — sur laquelle nous sommes encore si mal renseignés (2) — peut-être sa personnalité même, commençaient depuis quelque temps à être percées à jour. Dès lors, nous comprenons beaucoup mieux cette partie de son itinéraire. Sentant le terrain de moins en moins sûr, il se décide à quitter le Maroc par la route qui lui semble la plus rapide, et peut-être aussi la plus conforme à ses instructions. Il arrive sans encombre jusqu'à Oujda. Là, la conduite des autorités locales, tout à fait étrange vis-à-vis d'un voyageur inoffensif, devient claire s'il s'agit d'un suspect sur le compte de qui l'on est prévenu : on essaye de le dissuader de poursuivre son dessein, en lui représentant l'insécurité du chemin, et les troubles dont Tlemcen est le théâtre : insécurité et troubles réels, mais exagérés à plaisir. Il essaye de s'aboucher avec des chefs de la campagne qui lui serviront de guides : on commence par s'opposer par la force à cette entrevue, qui doit avoir lieu hors de la ville ; et on ne consent à laisser Ali Bey s'y rendre qu'avec une forte escorte ; uniquement, affirme-t-on, pour veiller à la sécurité de sa précieuse personne ; et cette escorte le ramène fidèlement en ville. Enfin, il croit pouvoir partir ; il se met en route ; il n'a pas fait une demi-lieue qu'on le rattrape et qu'on le fait revenir à Oujda : non, décidément, on ne peut se résoudre à le laisser partir dans des conditions aussi aventureuses. On le contraint d'écrire au sultan ; et la réponse de celui-ci arrive portée par deux officiers qui ont ordre de le conduire à Tanger, où il pourra s'embarquer tout à son aise ; sans tarder, il doit se remettre en marche, dans une direction opposée à celle qu'il aurait voulu prendre ; et sous bonne escorte. Celle-ci n'est là que pour lui faire honneur, lui répète-t-on, et pour le garder des dangers de la route : mais la plaisante garde d'honneur ! Elle manque d'abord le faire périr de soif dans le désert d'Angad ; elle l'entraîne à grandes étapes, en une marche précipitée, par d'étranges voies de traverse, qui lui font éviter même de passer à Fès ; elle ne l'amène pas à Tanger, mais à Larache, où l'on embarque le malheureux Ali Bey, sans plus d'égards du tout. Il eût été bon que M. de las Cagigas, sans même y insister, nous dît un mot de cette disgrâce soudaine, puisque c'est justement durant le voyage d'Ali Bey au Maroc oriental qu'elle se manifesta, et alla s'accentuant : elle domine son séjour à Oujda et son voyage de retour.

(1) Ed. de 1814, p. 330. Ici, il est vrai, un lapsus de M. de las Cagigas : il écrit : « ...mes *amis de Maroc*... ».

(2) Sur cette question, consulter principalement l'article de M. de Castries *Napoléon et le Maroc*, dans la *Revue Hebdomadaire* 1909

Ces réserves faites, le commentaire apparaît presque toujours judicieux et complet. L'itinéraire a été reporté sur le terrain de façon tout à fait plausible : seul celui des deux dernières journées étudiées appelle quelques légères observations. Le 5 août 1805, Ali Bey étant parti de son campement à sept heures, arriva à onze heures sur l'oued Zâ, en un endroit que M. de las Cagigas identifie à Guefaït ; et, après avoir traversé trois fois la rivière, campa à midi sur la rive gauche. Or, le lieu que l'éditeur assigne à ce campement — en le marquant, il est vrai, d'un point d'interrogation — est à une trentaine de kilomètres de Guefaït. Il est impossible que cette distance ait été franchie en une heure. Le lendemain 6, Ali Bey atteint la Moulouya. En quel point ? Au gué de Merada, pense l'éditeur ; mais il reconnait que ce n'est pas assuré, et que le voyageur utilisa peut-être un gué situé un peu plus au sud, celui de Guercif, par exemple. Cependant il est probable que si Ali Bey était passé par le gué de Guercif, il n'aurait pas manqué de signaler, comme il le fait chaque fois qu'il en rencontre, les constructions ou les ruines qui s'élevaient à proximité : or, il ne parle que d'un douar auprès duquel il campa.

J'ai dit, déjà, avec quel soin l'éditeur s'est documenté sur l'état du Maroc oriental à l'époque où Ali Bey le traversa. Il identifie de façon généralement très admissible les tribus et douars rencontrés ; et, à l'occasion, signale l'intérêt historique de certains points de l'itinéraire. C'est ainsi qu'il propose d'identifier la Temzezdekt d'Ibn Khaldoun (Temzegzet de Léon l'Africain) avec le Djebel Mehasser, à une vingtaine de kilomètres au sud d'Oujda, forteresse en forme d'éperon barré, où l'on voit encore des ruines, et notamment celles du mur qui fermait le seul côté accessible. Cette hypothèse semble *a priori* admissible.

Quelques remarques, pourtant, à faire ça et là sur le commentaire :

P. 5, n. 4 : les Beni Faten ne sont pas des Senhadja ; — p. 12, n. 1 : en 1919, le poste de Merada n'existait plus depuis plu-

sieurs années déjà ; — p. 19, n. 1 : l'éditeur se laisse quelque peu entraîner par ses sentiments espagnols. Il attribue à Oujda, à l'heure actuelle, 21.000 habitants, « desquels un peu plus de 4.000 sont européens, et parmi eux, 3.000 d'origine espagnole ». Ces chiffres sont forcés. La dernière évaluation donne 11.000 musulmans, 2.000 israélites indigènes, 2.500 Français, et 1.100 autres Européens, qui ne sont pas tous Espagnols, tant s'en faut. Sans doute, M. de las Cagigas, vice-consul d'Espagne à Oujda, compte parmi ces 3.000 Espagnols d'origine beaucoup de colons venus d'Oranie, où les naturalisés sont nombreux ; mais l'expression qu'il emploie prête à l'équivoque, et pourrait faire croire, ce qui n'est pas, que la colonie espagnole d'Oujda est supérieure à la colonie française. Au reste, l'élément espagnol qui vit dans la zone française du Maroc est loin d'être aussi nombreux qu'on le croit souvent ; — p. 23, n. 2 et p. 36, n. 1 : est-il exact que le thermomètre atteigne, même par les jours de plus ardent sirocco, 70° à Oujda, et 73° dans le désert d'Angad ? Je sais par expérience que l'été est torride dans cette région ; mais ces chiffres paraissent tout de même exagérés ; — appendice I, p. 43 : l'auteur cite parmi des familles appartenant à des fractions relevant des Ouled Barka les « Oursifan, qui sont (se prétendent ?) chorfa de la Saguiet el-Hamra ». Etrange prétention, quand on porte un nom comme le leur ! — Enfin, les noms propres sont trop souvent défigurés par des fautes d'impression.

Au texte et à son commentaire sont joints trois appendices : le premier et le troisième, qui traitent, l'un des tribus de la région, et l'autre du régime des eaux à Oujda, apportent quelques renseignements intéressants, encore que leur rapport avec le voyage d'Ali Bey soit assez lointain. Quant au deuxième, le plus long, consacré à la célèbre source de Sidi Yahia, près d'Oujda, il était parfaitement inutile, à moins que M. de las Cagigas n'ait voulu faire connaître à ses compatriotes l'excellent ouvrage du commandant Voinot sur *Oudjda et l'Amalat* : car il en est presque entièrement traduit. Mais alors, il aurait fallu citer ce livre autrement : il ne l'est qu'à propos de deux détails infimes ; et le lecteur non averti pourrait croire que tout le reste est de M. de las Cagigas : or, le travail de celui-ci n'a presque jamais consisté qu'à modifier l'ordre des phrases de Voinot. Ce n'est pas sérieux ; et le procédé doit être jugé sévèrement. A peu près rien d'original, si ce n'est une hypothèse absolument inadmissible sur l'origine de Sidi Yahia : l'inanité d'une tentative d'explication evhémériste saute aux yeux, pour peu que l'on songe à rapprocher Sidi Yahia d'Oujda de tous les autres Sidi Yahia patrons de sources marocaines. En ces endroits là, le culte des anciens génies des eaux a été vraisemblablement capté par Saint Jean-Baptiste (que les Musulmans connaissent), comme il le fut ailleurs par Salomon (Sidna Sliman), ou par Moulay Ya'qoub, saint moins orthodoxe.

Laissons de côté ce malencontreux appendice. Si j'ai cru devoir faire quelques réserves sur la manière dont l'auteur a compris sa tâche, on a vu néanmoins que ce travail a été fait généralement avec beaucoup de soin et de précision ; et qu'il dénote une grande connaissance du pays. A ce titre, il rendra de grands services, le jour où l'on republiera, avec les développements qu'elle mérite, la relation d'Ali Bey, ou tout au moins son premier volume, si précieux pour la connaissance du Maroc au début du siècle dernier.

Henri BASSET.

Collection des chefs-d'œuvre méconnus. — J.-Fr. REGNARD. — *La Provençale*, suivie de la *Satire contre les maris*, textes accompagnés d'une préface et de nombreuses notes, par Edmond PILON, avec un portrait gravé sur bois, par Achille OUVRÉ. — Paris, éditions Bossard, 1920, petit in-8, 208 pages (12 fr.).

Jolie édition du roman « barbaresque » de Regnard, auquel on a joint assez bizarrement, pour grossir le volume sans doute, la *Satire contre les maris*, et quelques menues broutilles de notes. Une longue préface de M. Pilon, prestement écrite, mais insuffisamment renseignée, encore qu'elle soit parée d'une érudition pittoresque, avertit le lecteur : on doit se demander sans cesse, en lisant *La Provençale*, où s'arrêtent les souvenirs de Regnard et où commence le travail de son imagination. M. Pilon utilise comme moyen de contrôle la *Relation de l'esclavage des sieurs de Fercourt et de Regnard*, écrite par le compagnon de captivité du poète, publiée obscurément, en 1905, à Toulouse, par M. Targe, et réimprimée comme inédite par M. L. Misermont, dans la *Revue des études historiques*, en 1917 ; — il est vrai que, dans l'intervalle de ces deux exhumations, le manuscrit original avait changé de possesseur. — Cette relation, écrite un demi-siècle après les événements, n'est pas, je crois, un document très sûr ; on serait même tenté de supposer, à certains indices, que son auteur avait sous les yeux, en la rédigeant, le texte même de *La Provençale*. Du moins souligne-t-elle, par sa seule existence, le peu de valeur autobiographique du roman de Regnard ; et elle est riche en renseignements précis et pittoresques sur l'Alger des environs de 1680. *La Provençale* n'en reste pas moins, avec sa grâce vieillotte, une charmante nouvelle ; et elle n'a pas encore été, que je sache, aussi bien présentée au public que dans cette édition des « Chefs-d'œuvre méconnus ».

Pierre MARTINO.

Revue des Périodiques

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comptes-rendus. — *Mars-mai* 1920. — P. Monceau : Une invocation au « Christus medicus » sur une pierre de Timgad. — Martyrs de Bourkika. — *Juin-août*. — P. Monceaux : Note sur une croix de bronze trouvée à Lambèse. — R. P. Delattre : La basilique voisine de Sainte Monique de Carthage. — Dr Carton : Découverte d'une fontaine antique à Carthage. — *Septembre-octobre*. — Albertini : Table de mesures de Djemila. — Dr Carton : Rapport sur les fouilles exécutées à Bulla Regia en 1919-1920. — Note complémentaire de M. Cagnat. — P. Monceaux : Deux victimes des Maures à Madauros. — E. Cuq : La cité punique et le municipe de Volubilis. — L. Poinssot : Datus, conductor praediorum regionis Thusseusis.

Africa Italiana (L'). — *Gennaio-Febbraio* 1920. — Blessich Aldo : Studi renani. Francia continentale e coloniale. — Bruno Alessandro : Saggio di merceologia del caucciù. — Manetti O. : Culture, cereali e frutteli in Cirenaica. — Agresti Luigi : Il diritto alla terra e l'espansione coloniale. — Cufino Luigi : Note economiche. Il mercato automobilistico egiziano. — Allegrini Alberto : Il nostro povero imperialismo. — Notizie ed appunti. — Rubrica bibliografica. — *Marzo-aprile*. — Cufino Luigi : Sugli avvenimenti politici e militari in Etiopia dal settembre 1916 al marzo 1917. — Blessich Aldo : Studi renani. Francia continentale e coloniale. — Buonomo Giacomo : Per l'equilibrio dei nostri compensi coloniali. — Bruno Alessandro : Saggio di merceologia del caucciù. — Notizie ed appunti. — Rubrica bibliografica. — *Luglio-agosto* 1920. — Palumbo Antonio : Le organizzazioni militari nei territori Sahariani. — Blessich Aldo : Studi renani : Francia continentale e coloniale. — Paldi Emmanuele : La situazione dei sudditi coloniali italiani in Egitto. — Bruno Alessandro : La merceologia del caucciù. — Aldrig : La riforma monetaria dell'Africa orientale. — Notizie ed appunti. — Rubrica bibliografica. — *Settembre-ottobre* 1920. — Bessich Aldo : Le grandi competizioni coloniali. — Bruno Alessandro : Saggio di merceologia del caucciù. — Ceriani Ettore : Note di politica coloniale. Dopo la morte di Ramadan Sceteni. — De Angelis Francesco : Per l'indipendenza dell'Egitto. — Benato (V.) : Dal Sud Africa. — Benlac : Cose d'Etiopia. — Narducci (G.) : Dalla Cirenaica. — Notizie ed appunti. — Rubrica bibliografica. — *Novembre-décembre* 1920. — De Benedetti Lionello : Il nostro programma coloniale per la Libia e la preguidiziale della « Costituzione » gia consentita. — Paldi Emmanuele : L'indipendenza dell'Egitto dopo lunghi secoli di servaggio. — Allegrini Alberto : La politica estera delle materie prime. — Bartolotti Domenico : la Nigeria. — Cufino Luigi : da Massaua a Shellal. — Contro il protezionismo coloniale. — Ibrahim : Il rame in Tunisia. — L. C. : G. Wyman Bury. — Notizie ed appunti. — Rubrica bibliografica.

Afrique française (L'). — *Janvier* 1920. — La question de Tanger. — Les accords franco-italiens de 1900 et de 1902 relatifs au Maroc et à la Tripolitaine. — Chronique : Algérie, Tunisie, Maroc. — *Renseignements coloniaux :* A. Bernard : Le Sahara français pendant la guerre. — *Février*. — Général Laperrine : La police du Sahara. — La question de Tanger. — Chronique : Maroc. — *Renseignements coloniaux :* Goulven : La zone de Mélilla. — *Mars*. — R. Thierry : L'Afrique de demain. — La question de Tanger. — L'âge de l'air en Afrique. — Chronique : Algérie, Tunisie, Maroc. — El Fqih : La question du Maroc et l'Espagne. — *Renseignements coloniaux :* A. Bonamy : Les relations commerciales entre la Tunisie et l'Afrique occidentale française. — Les prétentions minières allemandes au Maroc. — *Avril*. — Nos morts : Le Général Laperrine. — La question de Tanger. — Rodd Balek : La Tunisie après la guerre. — Echos : Le commerce de l'Algérie en 1919. — *Renseignements coloniaux :* Deux épisodes de la guerre au Sahara. — Les rapports du maréchal des logis Lapierre. — Le port de Ceuta. — *Mai*. — El Fqih : la question de Tanger. — Un Saharien : Le Général Laperrine. — Rodd Balek : la Tunisie après la guerre. — Le Guerrouaa. — M. Besson : Un grand ministère de la France d'outre-mer. — Echos : Algérie. La police saharienne. — Tunisie. — *Renseignements coloniaux* : J. Goulven : Le commerce extérieur du Maroc de 1917 à 1919. — *Juin*. — Rodd Balek : La Tunisie après la guerre. — La question de Tanger. — Echos : Algérie. — *Renseignements coloniaux :* Le régiment de marche de spahis marocains. — *Juillet-août*. — La mort du Général Laperrine. — A la mémoire d'Emile Gentil. — Rodd Balek : La Tunisie après la guerre. — L. Robin : La première session de la commission arbitrale des litiges miniers marocains. — Les progrès de la pacification au Maroc. — Echos : Algérie-Tunisie-Maroc. — *Renseignements coloniaux*. — Comt Vicard : La police du bled au Maroc. — Le Maroc devant le Parlement. —*Septembre-octobre*. — La pacification du Maroc : L'occupation d'Ouezzan. — C. Fidel : Une mission en Italie et en Tripolitaine. — El Fqih : La question de Tanger. — Rodd Balek : La Tunisie après la guerre. — Echos : Maroc. — Possessions espagnoles. — *Novembre*. — La question de Tanger. — Rodd Balek : La Tunisie après la guerre. — Un vieux marocain : Lettre du Maroc. — A. Bernard : La littérature des Berbères (d'après le livre de Henri Basset). — B. Georges-Gaulis : In Morocco. — Echos : Algérie-Maroc. — Possessions espagnoles.

Anthropologie. — 1920 (V. XXX). — R. Chudeau : Des monuments lithiques du Sahara. — R. Verneau : Nouveaux documents sur l'ethnographie ancienne de la Mauritanie.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *Mars-juin* 1920. — L. Voinot : Taza et les Riata. — Guillaume et Lhuillier : Observations météorologiques faites à la station de Santa-Cruz. — *3e et 4e trimestres* 1920. — L. Voinot : Taza et les Riata (*suite et fin*). — F. Blanche : L'Aïn-Nekrouf et les ruines berbères. — A. de Saugy : Les gisements de soufre du Chott-el-Gharbi dans le Sud oranais. — P. Doumergue : Note sur un dauphin globicéphale capturé dans les eaux d'Aïn-Turck (près d'Oran). — Sur un cas d'empoisonnement d'une famille indigène par l' « addad ». — Guillaume et Lhuillier : Observations météorologiques faites à la station de Santa-Cruz. — Procès-verbaux des séances de la Société. — Nécrologie. — Table des matières de l'année.

Carnet de la Sabretache. — *Mars-avril* 1920. — A. Depréaux : Le siège de Constantine et la mort du Colonel Combe, d'après la correspondance du chevalier C. Falbe.

Correspondant. — 25 *juin* 1920. — A. Britsch : Une étape du Général Lyautey, Aïn-Sefra (1903-1906). — Askri : La guerre au désert. — Le Général Laperrine et la défense du Sahara. — 10 *juillet*. — G. Saint-Yves : Le Maroc après la guerre. Enquête économique.

Economiste français (L'). — 10 *janvier* 1920. — A. Girault : Le régime douanier du continent africain.

Géographie (La). — *Décembre* 1920. — Général Bernard : La conquête et l'organisation du Maroc (1912-1919. — L'œuvre du Général Lyautey.

Journal des Débats. — 11 *décembre* 1920. — G. G. : Au Sahara. — Le Sahara au XXe siècle. — Explorations récentes. — 29 *décembre*. — H. de Castries : Les variations d'un prélat de Cour. — Mgr Guillon, évêque de Marrakech.

Mercure de France. — 15 *juin* 1920. — P. Grymoult : L'université de Fez et les intellectuels marocains.

Mémoires catholiques. — 20 *février* 1920. — G. Nouet : Sahara. — L'oasis de Ouargla.

Nature (La). — 3 *janvier* 1920. — H. Catherine : Moussems, marabouts et légendes de l'Islam. — 17 *avril* 1920. — Le même : La houille blanche au Maroc. — 3 *juillet*. — A. Baccialon : La tortue alutts d'Oran. — 24 *août* : O. Catherine : Un joli coin du Maroc en pays dissident.

Opinion (L'). — 11 *octobre* 1919. — H. Dugard : Les chemins de fer marocains. — 24 *janvier* 1920. — E. Maisou : Les contrastes d'Alger. — 1er *mai* — Le même : Alger, les foules dans la rue. — 12 *juin*. — H. R. Savary : L'évolution du protectorat tunisien.

Renaissance politique, littéraire, artistique. — 11 *décembre* 1920. — Un africain : Qu'est-ce que la « politique musulmane ? »

Revue bleue. — 10 *avril* 1920. — Ch. Géniaux : L'évolution des femmes musulmanes. — Ce qu'elles espèrent. — 24 *avril*. — Le même : L'évolution des femmes musulmanes. — Ce que les hommes souhaitent. — 5 *juin*. — F. Roz : Une nouvelle forme d'exotisme. — Mme Elissa Rhaïs.

Revue critique des idées et des livres. — 10 *mai* 1920. — A. Thérin : Les Africains. — De bons conteurs et de bons romanciers. — 25 *juin*. — H. Dugard : Comment on voyageait autrefois au Maroc.

Revue d'économie politique. — *Mars-avril* 1920. — J. Loriot : Le régime monétaire du Maroc et la crise du hassani.

Revue de l'histoire des colonies françaises. — *4e trimestre* 1920. — Dr Baudens : Relation de l'expédition de Médéa (1831), publiée et annotée par V. Demontès.

Revue des Deux Mondes. — 1er *octobre* 1919. — J. et J. Tharaud : Le front de l'Atlas. — En colonne. — 15 *juillet* 1920. — L. Bertrand : Sur les terrains du jardin Marengo. — 15 *août-1er septembre*. — L. Bertrand : Les villes d'or.

Revue du Monde Musulman. — vol. XXXVIII. 1920. — H.-L. Rabino : Kermanchach. — Ed. Michaux-Bellaire : Les crises monétaires au Maroc. — Henri Lammens : le pélerinage du dernier Khédive d'Egypte. — G. Cordier : Etudes sino-mahométanes (3e série). — VI. Les mosquées du Yun-nan. — Paul Marty : L'Islam en Guinée. — Fouta-Diallon (*suite*). — L. M.-L. B. — La Presse musulmane. — L. Massignon. — R. M. M. : Les études islamiques à l'étranger. — L. B. : Les livres et les revues. — L. M.-L. B. : Questions actuelles.

Revue Indigène. — *Janvier-mars* 1920. — L. Martel : Pour les instituteurs indigènes d'Algérie. — *Avril-juin*. — R. Martignac : Les franchises de l'Algérie. — J. Peyrat : Les franchises indigènes en Algérie. — L. Martel : Chronique de la politique indigène, Algérie, Maroc. — E. Marsan : Les libertés politiques en Tripolitaine. — *Juillet-septembre*. — P. Bourdarie : Choses d'Algérie. — J. Peyrat : Au Maroc. — I. Ouezzan se soumet au Sultan. — II. La question de Tanger. — III. Dans le Sud : la politique des grands caïds. — IV. Le Maroc : Une usine et aussi une entité ethnique et politique en évolution. — *Octobre-décembre*. — P. Bourdarie : L'Algérie devant la Chambre. — P. Odinot : Les Derquaouas au Maroc. — P. Marty : L'Odyssée de la grande caravane de sel de Tombouctou (1919).

Revue Tunisienne. — *Janvier* 1920. — Anna-Aldaï Cattan : En forêt de Kroumirie. — Lieutenant-colonel Hannezo : Monnaies d'or frappées à Tunis. — Bernard Sebaut : La bigamie : l'article 340 du Code pénal et son application en Tunisie (*suite*). — Prof. Ch. Noël : A propos des frères Arvales. — J. Canal : Le Kef. Etude historique et géographique (*suite*). — E. Vassel : Addition à études puniques IX. — Ch. Roger-Dessort : Bibliographie. — *Mars-avril.* — Général Dolot : l'Architecture moderne à Tunis. — Lt-colonel Hannezo : Un manuscrit du XIVe siècle relatif à une ambassade auprès du « Roy de Thunis ». — R. Arditti : Sur quelques épitaphes importantes de l'ancien cimetière israélite de Tunis. — Prof. Ch. Noël : Le dernier mot sur le tombeau des Abencerrages. — A. Girard : Sur l' « Atlantide » de P. Benoist. — Bernard Sebaut : La bigamie ; l'article 340 du Code pénal et son application en Tunisie (*suite et fin*). — X... : A propos des récentes découvertes de Carthage. — Ch. Roger-Dessort : Bibliographie. — *Mai-juin :* J.-Nic. Gungl : Le salon tunisien. — L. Poinssot : Les inscriptions de Thugga (textes privés (*suite*). — Prof. Ch. Noël : Les origines du culte de Vénus. — Juliette Smaja : La loi sur les tribunaux pour enfants : son application en Tunisie. — V. Swich : Le Transsaharien : vœu et critique du projet Tanger-Dakar. — V. Cruzet : Légendes musulmanes. — I. La nuit du Destin. — II. Gehename. — H. Leca : La vie musicale. — Ch. Roger-Dessort : Bibliographie. — *Juillet-août-septembre-octobre.* — P. Delattre : Inscriptions trouvées dans la basilique voisine de Sainte Monique à Carthage (*suite*). — R. Gleizes : Saint-Vincent de Paul esclave à Tunis. — E. Vassel : Etudes puniques X. — Les animaux dans les stèles de Carthage. — La Colombe. — Prof. Ch. Noël : Notules juives. — L. Poinssot : Les inscriptions de Thugga (*suite*). — Mlle P. de Nodrest : Le cheval compagnon de l'Arabe. — Rabbin Arditti : Sur quelques épitaphes importantes de l'ancien cimetière israélite de Tunis (*suite*). — V. Cruzet : Du Khet-er-Remel. — H. de Courteville : Pour le tourisme en Tunisie. — Ch. Roger-Dessort : Bibliographie. — *Novembre.* — R. P. Delattre : Inscriptions trouvées dans la basilique voisine de Sainte Monique à Carthage (*suite*). — Dr Vercoutre : Les jeux de mots chez les Romains. — R. Gleizes : Saint-Vincent de Paul esclave à Tunis (*suite et fin*). — Ch. Noël : L'Eros du Bardo. — E. Vassel : Etudes puniques X. — Les animaux dans les stèles de Carthage. — La colombe (*suite et fin*).

Le Gérant : J. BÉVIA.

ALGER. — TYPOGRAPHIE JULES CARBONEL. — ALGER

RUINES DE DJEMILA

(Antique Cuicul)

Le nom de Djemila (1) sera bientôt aussi célèbre que celui de Timgad. Les fouilles que nous poursuivons sans interruption depuis quelques années sont pleines de promesses pour l'avenir et Pompéï aura bientôt une grande rivale de plus.

Les ruines de Djemila (antique Cuicul) sont situées à 900 mètres d'altitude, à 30 kilomètres au Nord de Saint-Arnaud, à 43 kilomètres au Nord-Est de Sétif et à 26 kilomètres au Sud-Ouest de Fedj-M'zala.

On s'y rend facilement en automobile de St-Arnaud (2) station de chemin de fer de la ligne d'Alger à Constantine.

Les ruines s'étendent sur un plateau de forme presque triangulaire, incliné du Sud au Nord. Deux ravins très profonds les bordent à l'Est, à l'Ouest et au Nord ; dans ces ravins coulent des oueds qui se rejoignent au Nord-Ouest de la ville. Celui qui passe à l'Ouest s'appelle oued Guergour ou oued Djemila ; celui de l'Est est l'oued Bétame. Si l'on prend leur confluent comme point zéro, le Musée est à 115 mètres au-dessus ; le fort Byzantin à 100 mètres et la porte du Nord, à 45 mètres.

Le pays environnant est très accidenté, et, en général, assez dénudé ; cependant les terres peuvent être cultivées

(1) Voir l'intéressante description de Djemila, par M. Martial Douël, dans la « Grande Revue », 15 octobre 1913, n° 20, 37, rue de Constantinople, à Paris.

(2) Il y a deux routes, dont une récente, construite par les Ponts et Chaussées ; et un service public d'automobiles effectué par M. S. Bourgeon, loueur à Saint-Arnaud.

ainsi que le prouve l'existence de quelques fermes voisines. Cuicul fut, au premier siècle ap. J. C., un poste militaire ; le siècle suivant, la cité était sous la dépendance du légat de la légion. Au 3ᵉ siècle, et pendant le reste de l'occupation romaine, elle faisait partie du gouvernement de la province de Numidie. Ainsi que le dit fort bien M. Gsell (1), le savant professeur du Collège de France, Cuicul fut probablement fondée par Trajan (2). Il existe, en effet, des textes épigraphiques datant de 107. En 147, il est fait mention d'un duumvir ; plusieurs inscriptions, dont la plus ancienne remonte à 160, signalent la ville comme colonie, ainsi que Ptolémée et la table de Peutinger ; elle était comprise dans la tribu Papiria. Le texte le plus récent daté, appartient à l'époque de Valentinien.

M. René Cagnat, membre de l'Institut, qui a bien voulu suivre nos travaux et étudier les inscriptions découvertes, a remarqué les noms des divinités suivantes qui avaient des autels ou des temples :

1° Cérès.
2° Hercule.
3° Jupiter, Junon, Minerve adorés au Capitole.
4° Mars, uni ou non au génie de la Colonie.
5° Frugifère, divinité africaine parée d'une épithète latine.
6° La terre nourricière (Tellus Genetrix).
7° Mercure.
8° Saturne, le Baal phénicien.
9° La Victoire.
10° La Virtus (qualités qui font un homme).
11° La Gens Septimia Aurelia à laquelle fut consacrée le temple du Frum Sud.
12° Cybèle, la mère des Dieux.

(1) Atlas archéologique 16.233. — *Monuments antiques de l'Algérie*, I., p. 125.

(2) 97-117 de notre ère.

Comme toutes les colonies, Cuicul avait à sa tête :

1° Des *duumvirs*, chargés de rendre la justice et pourvus de l'administration générale ; tous les 5 ans, l'année du recensement, ils prenaient le titre de *quinquennales*.

2° Des *édiles*, chargés de certains services administratifs (entretien de rues, police des marchés, etc.).

3° Des *questeurs*, chargés des finances.

4° Des *prêtres*, qui étaient de trois sortes :

- Les *flamines perpétuels*, de qui relève le culte des empereurs ;
- Les *Augures*, dont la mission est de prendre les auspices dans les sacrifices. Il en est très souvent question dans les textes épigraphiques ;
- Les *Pontifes*, prêtres des Dieux Romains officiels.

Par les inscriptions, on connaît aussi l'existence de monuments qui n'ont pas été découverts, tels que des greniers (horrea) ; une exedra, dans un texte datant de 160 dédié au genius populi Cuiculitani (au génie du peuple de Cuicul) ; etc.

HISTOIRE

Nous n'avons rien de l'histoire de Djemila à l'époque Romaine. Cuicul, cependant, figure sur la liste des évêchés de l'Eglise d'Afrique (1).

Au dix-huitième siècle, deux voyageurs européens en visitèrent les ruines : Shaw, géographe anglais, et Peyssonnel, voyageur français. Tous deux commirent l'erreur d'identifier le nom de Djemila avec celui de *Gemellæ* que l'itinéraire place sur la route de Sétif à Lambèse.

(1) Shaw, tome II, extraits, page 88.

« Ils remarquèrent de beaux restes d'antiquités, entre autres une porte de ville (l'arc de triomphe) et un amphithéâtre (nouvelle erreur, car c'est un théâtre) ».

On ne possédait que ces vagues renseignements lorsque, le 11 décembre 1838, les troupes françaises occupèrent Djemila.

Attaquée par les Kabyles, la faible garnison, qui ne comprenait qu'un bataillon d'infanterie légère, résista vaillamment à l'assaut de plus de 3.000 ennemis et fut enfin secourue le 23 décembre, non sans avoir beaucoup souffert de privations de toutes sortes.

Abandonnée (1) presque aussitôt, Djemila fut occupée de nouveau le 15 mai 1839, puis traversée le 19 octobre au cours du passage d'un corps d'armée se rendant de Constantine à Alger. Le duc d'Orléans, commandant de la 1re division du corps expéditionnaire, bivouaqua à Djemila du 19 octobre au 21. Pendant ces deux jours, il conçut l'idée quelque peu bizarre de démonter l'arc de triomphe pour le rétablir à Paris sur l'une des nos places publiques. Il en écrivit à son père, le roi Louis-Philippe, et l'architecte Ravoisié (qui fit les premières fouilles et quelques relevés) reçut du Ministre de la guerre, le Maréchal duc de Dalmatie (2) la mission de faire opérer la translation en France du monument triomphal élevé à Caracalla. Heureusement contre-ordre fut donné par le maréchal Valée, 2 mois après et la mutilation de nos belles ruines fut évitée (3).

En 1887, le Service des Monuments Historiques, dirigé par M. Duthoit, notre prédécesseur, prit quelques mesures de consolidation de l'arc de triomphe et en aveugla l'ouverture par un mur en maçonnerie pour l'empêcher de s'écrouler.

(1) Ravoisié. *Exploration scientifique de l'Algérie*, III, page 45.

(2) Dépêche du 10 décembre 1842.

(3) Le duc d'Orléans voulait qu'on plaçât, sur l'arc de triomphe transplanté à Paris, l'inscription suivante : « L'Armée d'Afrique à la France ».

Nous-mêmes, en 1900, nous dûmes faire reprendre en sous-œuvre le piédroit Nord de l'arc, qui ne fut dégagé de son blocage que 10 années plus tard (1).

En 1901, nous opérâmes d'autres consolidations dans certains endroits des ruines et nous fîmes quelques sondages au Sud de la Cité.

Enfin, dès l'année 1909, l'exécution d'une route, permettant l'accès des ruines, nous a mis à même de commencer les fouilles méthodiques qui se poursuivent tous les ans et se continueront désormais sans arrêt.

Ces travaux de déblaiement et les opérations difficiles et coûteuses de consolidation ont été exécutés avec le dévouement le plus éclairé par M. de Crésolles, ancien administrateur ; puis par M. de Saillan. Actuellement ils sont dirigés par Mme de Crésolles, assistée du contremaître Allara.

Les Monuments et constructions dont on voit les restes en opérant la visite des ruines se présentent dans l'ordre suivant :

I	Basilique chrétienne.
II	Fort Byzantin
III	Théâtre.
IV	Tombeaux.
V	Restes d'enceinte.
VI	Porte du Nord.
VII	Maisons.
VIII	Marché de Cosinius.
IX	Capitole.
X	Ancien Forum.
XI	Curie.
XII	Basilique Julia.
XIII	Petits Thermes et Thermes dits du Capitole.

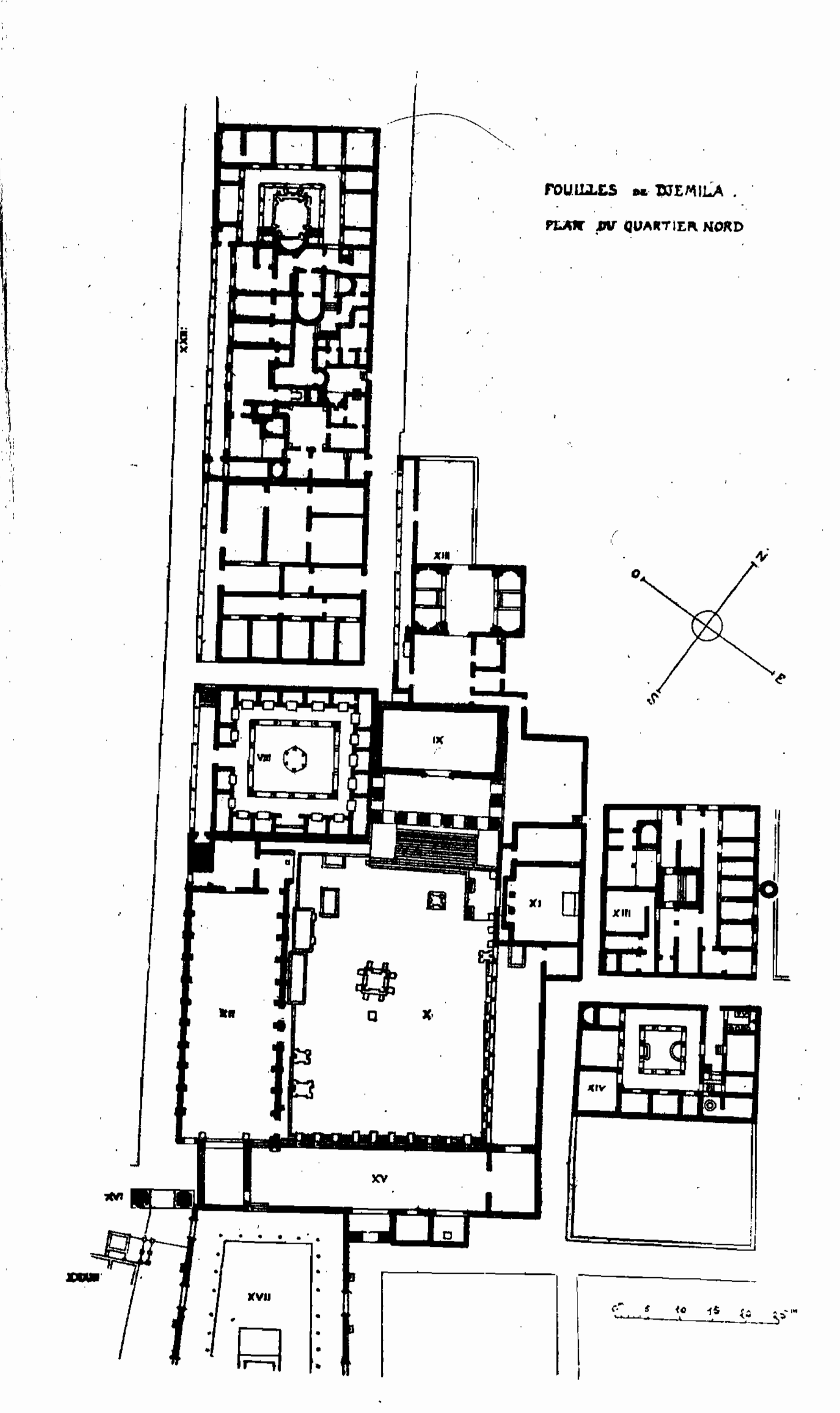
(1) Le mouvement d'affaissement de la pile ayant continué, nous fûmes obligés de rétablir la maçonnerie de remplissage. Une restauration complète s'exécute actuellement.

XIV Maison.
XV Portique Sud de l'ancien Forum.
XVI Arc du Grand Cardo.
XVII Temple du Nord.
XVIII Maison de l'Asinus Nica.
XIX Temple du Centre.
XX Maison de Castorius.
XXI Passages couverts.
XXII Grand Cardo Nord et voies diverses.
XXIII Nouveau Forum.
XXIV Portique Nord du Forum Novum.
XXV Portique Est du Forum Novum.
XXVI Grand Temple de la famille Septimienne et côté Sud du Forum Novum.
XXVII Tribune aux harangues.
XXVIII Arc de triomphe de Caracalla.
XXIX Château d'eau.
XXX Marché aux étoffes.
XXXI Grand Cardo Sud et voies diverses.
XXXII Grands Thermes Sud.
XXXIII Fontaines.
XXXIV Musée.

I. *Basilique Chrétienne.* — A 300 mètres environ au Nord-Est du bâtiment de l'agence-Musée qui sert de point de départ pour la visite des ruines, se trouvent les restes d'une jolie basilique chrétienne fouillée pour la première fois par l'architecte Ravoisié en 1840.

Cet édifice se compose d'une nef principale et de deux bas-côtés dont elle est séparée par cinq colonnes avec six travées. La nef a 16 mètres de longueur ; et le chœur, à la suite, 11 mètres sur 7 m. 20 de largeur. Les collatéraux se prolongent le long du chœur qui était dépourvu de colonnes et fermé par une clôture en pierre.

Le chœur, orienté à l'Est, devait se terminer en hémicycle ainsi que le fait supposer la présence d'une crypte



dont l'extrémité, affectant cette forme, servait de soubassement à l'abside de l'église haute.

On descend à cette crypte par un escalier droit, large de 1 m. 15, disposé le long du bas-côté de gauche (celui qui est au Nord), au moyen de 18 marches avec 2 paliers intermédiaires. La différence de niveau de l'église haute avec l'église basse est de 3 m. 50.

L'abside de la crypte, profonde de 3 m. 75, est précédée de 3 entrecolonnements ; les substructions de l'autel (1 m. 48 sur 1 m. 48) sont encore en place. Devant les colonnes, l'espace déblayé n'excède pas 6 m. 50, car, nous trouvant au-dessous du chœur de l'église haute, nous avons craint de faire ébouler la voûte, déjà aux trois quarts démolie.

En face de la porte d'entrée (2 m. 87 de largeur) de la nef, un escalier de 6 marches, escorté de 2 colonnes, donne sur un couloir de 1 m. 95 précédant l'église ; de plus, dans l'axe du bas-côté de droite (Sud), une galerie, longue de 11 mètres sur 2 m. 35 de large, et décorée aussi de colonnes, se dirige vers l'ouest.

La mosaïque (1) de la nef, séparée du chœur par une bande ornée de rinceaux, est entièrement entourée d'un encadrement formé de motifs en volutes de tons bleus et verts sur un fond clair. Elle en comprend 40 semblables (2), se composant de 2 carrés enchevêtrés de façon à former, à l'intérieur, un octogone et, à l'extérieur, une étoile à 16 pans, dessin employé à satiété, à la fin de la domination Romaine, à l'époque Byzantine, et ensuite par les Arabes.

Entre les étoiles s'interposent des carrés simples touchés dans le milieu de chacun de leurs côtés par une pointe de l'étoile, un cercle inscrit dans l'octogone intérieur renfer-

(1) Les mosaïques de cette basilique ont été transportées au Musée.

(2) 4 dans la largeur de la nef et 10 dans la longueur.

me, soit des inscriptions, soit des représentations d'animaux : oiseaux, chèvres, bœufs, moutons, fauves divers, etc. (1).

Les mosaïques des bas-côtés, encadrées par une mince bordures d'entrelacs, contiennent un dessin analogue à celui de la nef, mais à une échelle plus grande d'un tiers environ. Sur la longueur de la nef, il n'y avait que 6 motifs d'étoiles et, le long du chœur, quatre ; soit au total dix dans chaque bas-côté. Dans la largeur, il n'y avait place que pour un seul motif. Là aussi, les cercles enfermés dans les octogones sont occupés par des figures d'animaux et des inscriptions.

De ces dernières, trois ont été trouvées par Ravoisié dans la nef et deux, dans le collatéral de gauche. Nous en avons découvert deux autres au cours de nos fouilles sur le sol du bas côté de droite.

II. *Fort Byzantin.* — A une dizaine de mètres seulement au Sud de la basilique chrétienne, on voit les ruines d'un fort byzantin, qui fut transformé et occupé par nos troupes en 1838.

Son entrée disposée au Sud, était protégée par deux bastions très saillants (3 mètres) occupant les angles Sud-Est et Sud-Ouest de la construction. La distribution intérieure de la forteresse très simple, comprenait un grand espace rectangulaire (20 mètres sur 16), et les 2 bastions d'angle ci-dessus mentionnés n'ayant que 20 mètres de superficie. La totalité de la bâtisse occupait une surface de quatre cents mètres.

L'intérêt de ce monument est médiocre. On a prétendu, à tort, selon nous, qu'il était dû entièrement à la main-d'œuvre française de 1838. Deux raisons s'y opposent :

D'abord la disposition de l'appareil des pierres qui est

(1) Sangliers, chiens, outardes, taureaux, paons, canards, lions, lionnes, ours, gazelles, chevaux.

bien byzantine, avec les trous de louve placés souvent en parement, pratique habituelle aux soldats de Bélisaire et de Solomon ; ensuite, nos troupes, lorsqu'elles eurent le loisir d'ériger des retranchements, s'établirent solidement dans le camp élevé dont on voit encore les restes au Sud-Est de notre agence-Musée, et c'est là qu'elles furent à même de résister aux nombreux ennemis qui les assaillaient de tous côtés.

III. *Théâtre.* — Cent mètres plus bas, toujours dans la direction du Sud, apparaissent les gradins et la scène d'un théâtre bien conservé ; comme toujours (1), ce théâtre est adossé à une pente de terrain permettant d'asseoir les gradins sans travaux de substructions. Ici, la déclivité est très rapide ; elle se continue même au-dessus du théâtre ; disposition qui a eu pour inconvénient l'enfouissement rapide des degrés par les terres du dessus que les eaux pluviales ont facilement entraînées. C'est ce qui explique la forte couche de terre et de végétation ayant envahi l'ensemble des gradins. La pente faisant face au Nord-Est, c'est à cette exposition que se présente la façade postérieure du monument.

Bien qu'il n'ait été dégagé que partiellement (2), nous pouvons nous rendre compte de ses dispositions générales.

Si nous prenons comme point de départ le sol de la rue qui passait au bas du théâtre, nous voyons un mur épais de soubassement, haut de cinq mètres, qui recevait la voûte en plein-cintre d'une galerie basse, large de quatre mètres, à laquelle on accédait du dehors par 4 portes (largeur 1 m. 48 ; hauteur 2 m. 79).

Sur la corniche du mur reposaient les colonnes (3) du

(1) Il y a une exception à cette règle au théâtre de Madaure, où la pente est inverse.

(2) Par notre regretté prédécesseur E. Duthoit.

(3) Leur base avait 0 m. 70 de côté ; leur espacement d'axe en axe variait de 2 m. 20 à 2 m. 70.

portique du postscenium. C'était le promenoir commun au public et aux acteurs, le foyer, où l'on se reposait de la représentation, tout en se promenant.

Le mur du postscenium qui recevait l'autre retombée de la voûte de la galerie basse, était percé de 7 portes : 3 d'entre elles, dont celle de l'axe (1), conduisaient directement à la plateforme de la scène (2) par des escaliers de 9 marches dont les deux du bas existent encore ; ces escaliers étaient escortés de deux solides soubassements qui portaient des colonnes. Les 4 autres portes, s'alternant avec les 3 ci-dessus mentionnées, permettaient de pénétrer dans les pièces du service de la scène.

Le mur de la *scena*, qui constituait le décor permanent du fond du théâtre, était décoré de 3 grandes niches ou renfoncements, dans lesquels se trouvaient les 3 premières portes. Celui du milieu était de forme semi-circulaire ; les 2 latéraux, rectangulaires.

Chacune de ces niches était ornée de deux colonnes correspondant à des pilastres ; dans chaque angle du fond, il y avait aussi une colonne saillante. Enfin, en avant des parties de mur plein situées entre les renfoncements, se dressaient 4 autres colonnes, ce qui en portait le nombre à 12, en totalité.

Une distance de $5^{m}76$ séparait la base de ces colonnes du mur du *pulpitum* (3) ; c'était la profondeur du proscenium, à chaque extrémité duquel était encore disposée une porte donnant sur une grande salle (4), qui flanquait à droite et à gauche tous les services de la scène. A côté de cette porte,

(1) Celle de l'axe s'appelait porte royale (*valvae regiae*) ; les 2 autres, *hospitales* (Vitruve V, 6, 8).

(2) Proscenium.

(3) Le pulpitum, plateforme où jouaient les acteurs, était la partie du proscenium la plus proche de l'orchestra.

(4) Ces 2 salles, décorées d'une niche pratiquée dans le mur qui fait suite à celui du pulpitum, rappelle celles du théâtre de Guelma, dans lesquelles le Musée archéologique municipal a été installé par le Maire de la ville, M. C. A. Joly.

on voit parfaitement les restes d'un escalier, large de $2^{m}10$ qui accédait aux magasins et loges supérieurs.

Le mur du pulpitum, en pierre pleine (1), haut de $1^{m}35$, était décoré de très jolies niches, semi-circulaires et rectangulaires alternées, précédées de colonnettes cannelées avec rudentures, de l'ordre corinthien, correspondant à des pilastres.

Sur le sol de ces niches, comme à Timgad, on voit les traces d'un caniveau qui évacuait l'eau d'une fontaine disposée dans ces niches. Ce n'étaient donc pas des autels, comme on l'a cru souvent.

Le couronnement du mur se compose d'une corniche très ornée de feuillages. Aux 2 bouts, comme dans tous les théâtres Romains, la circulation entre la scène et l'orchestra était assurée par un escalier, qui est ici de 6 marches.

L'orchestra, le parterre de nos jours, dont le pourtour était réservé, dans l'antiquité, aux sénateurs et personnages de distinction, possédait 3 rangs de gradins qui leur étaient spécialement dévolus. En comprenant ces gradins, la mesure du demi-cercle de l'orchestra de Cuicul est de $11^{m}10$ de rayon.

Comme d'habitude, on y accédait par deux passage latéraux au-dessus desquels étaient disposées les « *tribunalia* », sorte d'avant-scènes (réservées probablement aux premiers magistrats de la ville) et les places supérieures. Ces passages sont larges de $2^{m}46$ et longs de $21^{m}80$.

Nous arrivons ensuite à la « *cavea* » (ensemble des gradins) qui se divisait en deux « *mœniana* », c'est-à-dire en deux rangées de banquettes, s'élevant l'une au-dessus de l'autre et séparées par une balustrade en pierre pleine (*balteus*).

Le mœnianum supérieur en possédait 15 (2) ; il est encore surmonté d'un mur-bahut (3) ayant moulures basse

(1) Souvent ce mur était garni de placages (pierre ou marbre).

(2) Hauteur des gradins : 0 m. 38.

(3) Hauteur du bahut : 2 m. 03.

et haute et portant peut-être jadis la colonnade d'un portique supérieur. C'est ce que les fouilles nous apprendront plus tard. On compte 9 gradins dans le mœnianum inférieur.

La cavea était partagée, dans le sens de la largeur, par 5 escaliers montant tout droit jusqu'en haut (1), et formant 6 compartiments (*cunei*) dans chaque mœnianum.

Le nombre de places dans la cavea était de 2.500 ; sur les degrés de l'orchestra, de 160. Ce chiffre était, bien entendu, beaucoup plus considérable s'il y avait encore des gradins dans une galerie du haut, comme on peut le croire.

La largeur totale du théâtre était de	$69^{m}70$
Celle du théâtre de Khamissa	$70^{m}00$
» Dougga	$75^{m}00$
» Hérode Atticus (Athènes)	$77^{m}00$
» Philippeville	$82^{m}40$
» Médeina	$90^{m}00$
» Orange	$92^{m}00$
» Catane	$98^{m}00$
» Aspendus	$100^{m}00$
» Arles	$102^{m}00$
» Taormine	$108^{m}00$
» Marcellus (Rome)	$127^{m}00$

A Timgad, le théâtre est plus petit qu'à Djemila.

Il ne mesure, en effet, que	$63^{m}60$
Viennent ensuite : Pompéï	$60^{m}00$
Herculanum	$55^{m}00$
Ferente	$54^{m}00$
Chemtou	$45^{m}00$
Madaure	$33^{m}20$

Le plus grand connu est donc celui de Marcellus ; le plus petit, celui de Madaure.

(1) Dans plusieurs théâtres antiques, ces escaliers (*scalæ*) se chevauchent d'un mœnianum à l'autre.

IV. *Tombeaux.* — Plus heureux qu'à Timgad, nous savons où se trouvent les nécropoles païennes de Cuicul. On rencontre des tombeaux sur les pentes Est et Nord-Est. Mais la plus grande partie des cimetières antiques est de l'autre côté du ravin, à une distance parfois assez considérable.

Du centre de la ville, les restes de ces tombes sont très visibles ; inutile de dire qu'elles ont été respectées et qu'elles présentent un aspect tant soi peu ordonné.

V. *Restes d'enceinte.* — Les restes d'enceinte de la ville sont très reconnaissables dans la partie Nord ; au Nord-Est et au Nord-Ouest du Capitole. Nous les avons suivis nous-même, sur une longueur encore assez grande, au milieu de la végétation qui a envahi ces beaux vestiges de la civilisation Romaine, principalement sur le flanc oriental de la cité.

VI. *Porte du Nord.* — Dans la partie Nord-Ouest de l'enceinte nous avons déblayé la porte qui donnait, de ce côté, accès à la cité, à l'extrémité du Cardo Maximus, la grande artère longitudinale de Cuicul.

Cette entrée était double, c'est-à-dire à deux arcades distantes l'une de l'autre de 3 mètres. La portée des arcs était de 3 m. 20. Ils s'appuyaient sur 2 corps de garde, comme il en existait à la porte de Cirta à Thamugadi.

La longueur du bâtiment, dans le sens Nord-Sud, était de 7 m. 73 ; sa largeur, y compris l'ouverture, de 12 m. 40; l'épaisseur des arcs, 0 m. 90. Il était planté légèrement de biais par rapport à la direction du Cardo.

VII. *Maisons.* — En partant de la porte Nord, et en montant vers le Sud, la voie principale laisse à sa gauche (côté Est), une suite de maisons qui n'ont pas encore été fouillées en totalité. La première qui soit déblayée se présente à environ 100 mètres de distance de l'entrée septentrionale.

A Cuicul, comme à Thamugadi, il existait une notable

quantité de belles demeures privées reconnaissables, de nos jours, par la grande surface qu'elles occupaient, par le soin apporté à leur construction, par la richesse de leurs pavements en mosaïques, enfin par l'importance que leurs antiques possesseurs avaient donnée aux services des bains destinés à leur usage personnel.

La maison que nous allons décrire est de ce nombre. L'immeuble, de 54 mètres de long sur 25 m. 30 de large, avait sa façade principale en partie abritée par un portique sur le grand Cardo. Le mur mitoyen Sud le sépare d'un édifice particulier n'offrant pas grand intérêt ; à l'Est, l'habitation dont nous nous occupons était limitée par une rue parallèle au Cardo, en pente comme celui-ci.

Le portique, à onze colonnes et douze entrecolonnements avec pilier d'angle distant du mur mitoyen de 4 mètres, avait 33 mètres de longueur. En face de sa 5e travée (en partant du Sud) se trouvait l'entrée principale de la maison, avec beau chambranle en pierre accompagné de pilastres. De chaque côté de ces derniers, petite porte pour les usages journaliers.

Ces 3 baies s'ouvraient sur un grand vestibule dallé au fond duquel un perron de 5 marches conduisait à un couloir peu profond, accédant à une antichambre centrale munie, dans son angle Nord-Est, d'une porte par laquelle on parvenait à une galerie située en prolongement du portique oriental d'un atrium disposé dans la partie Nord de l'immeuble.

Dans l'axe du perron, l'angle Sud-Est de l'antichambre est occupé par une fontaine de plan demi-circulaire ; près de là un réservoir alimentait des bains, placés dans la fraction Sud de la maison.

C'est d'abord le Frigidarium, belle salle garnie, à chacun de ses angles, de colonnes détachées ; on y accédait par une porte détournée. Sur son côté occidental, on voit une piscine, profonde de 3 degrés, et se terminant par un demi-cercle. Sur le flanc Est de la pièce, porte s'ouvrant

sur le tepidarium, le seul des hypocaustes qui ne soit pas chauffé directement par un fourneau.

De là on arrive à un caldarium, duquel on parvient à l'étuve. Ces deux chambres étaient garnies de fourneaux alimentés par une salle de service s'ouvrant sur la rue parallèle au Cardo, et, dans l'angle Nord-Ouest de cette salle un 3e fourneau chauffait un petit hypocauste escorté d'une étroite piscine froide, et paraissant avoir été affecté comme elle au personnel domestique, car ces 2 chambres n'ont aucune communication avec le reste des bains.

A gauche des 3 baies du vestibule, nous voyons trois autres portes, ouvertes sous le portique et donnant chacune accès à une pièce et à une arrière-salle. La plus septentrionale de ces pièces était ouverte sur le portique Ouest de l'atrium, et contiguë à un escalier descendant à une cave en passant sous une grande vasque de plan demi-circulaire disposée au fond de la cour.

Le propriétaire de l'immeuble était un amoureux des effets d'eau. Il avait donné aux bassins de son atrium toute l'ampleur que lui permettaient les dimensions de sa cour. Avec la grande niche dominant sa pièce d'eau et le bassin demi-circulaire disposé en avant de cette dernière, il possédait 3 étages pour faire jouer l'eau et procurer, pendant l'été, une agréable fraicheur aux occupants de la maison.

L'atrium comprenait dix colonnes isolées et 2 pilastres s'appuyant sur un mur plein disposé au Sud. Dans l'axe de l'atrium, au Nord, tablinum ouvert par 3 entrecolonnements et pavé d'une mosaïque représentant des figures enveloppées de rinceaux et 4 têtes d'océan aux angles (1). Dans l'autre axe, direction Est, jolie salle également munie de 3 entrecolonnements et dallée de mosaïque à sujet. C'était peut-être la salle à manger ou triclinium. Elle s'appuie sur le côté Ouest du petit cardo qui longe la partie occidentale des bains du Capitole.

(1) Cette mosaïque a été transportée au Musée, ainsi que celle du triclinium.

La mosaïque, mesurant 4 mètres sur 5, figure l'enlèvement d'Europe, au milieu de poissons, génies ailés, monstres marins ; sur le côté Est du portique de l'atrium et de la galerie qui le prolonge, on compte 8 salles de différentes dimensions, dont le triclinium ; sur le flanc Nord de la Cour, 5 chambres s'alignent, celle de l'angle Nord-Ouest se terminant par une partie semi-circulaire, le tablinum se trouvant au milieu. Enfin, côté Ouest, en prolongement du portique extérieur donnant sur le Cardo, salle faisant pendant au triclinium, ouverte par 3 entrecolonnements sur la galerie Ouest de l'atrium et escortée de chaque côté par une chambre, celle du bout du portique étant dallée en béton avec décharge le long du mur sur la rue.

Le grand immeuble que nous venons de décrire se termine vers le Sud par un mur mitoyen double en épaisseur (1 mètre). La maison qui lui fait suite est loin d'offrir le même intérêt. Elle était d'ailleurs en mauvais état quand nous l'avons déblayée et nous fûmes obligés d'y opérer de nombreuses consolidations.

Cet édifice particulier mesure 28 m. 30 du Nord au Sud, et 22 m. 50 de l'Est à l'Ouest, non compris 3 m. 35 de largeur du portique donnant sur le Cardo et faisant suite à celui du précédent immeuble.

Le vestibule, assez mal dallé en pierre, s'ouvre sur une rue transversale (1), petit decumanus, limitant au Sud la maison. A sa gauche, deux pièces donnant sur la rue ; à sa droite, deux autres plus petites ; puis viennent 6 autres chambres de dimensions ordinaires, et, dans la partie septentrionale, 3 grandes salles, dont celle de l'angle Nord-Est divisée en deux parties (2).

VIII. *Marché de Cosinius.* — De l'autre côté de la petite voie decumane précitée, et en bordure sur le grand Cardo,

(1) Largeur : 3 m. 55.

(2) La plus spacieuse mesure 6 m. 50 sur 12 m.

on voit les restes d'un joli monument, planté sur le flanc occidental du Capitole, et mesurant 28 mètres de l'Est a l'Ouest, et 22 m. 30 du Nord au Sud.

Son entrée principale était abritée sous un portique dallé à 6 colonnes et deux piliers extrêmes (1) ; le long de la pile Nord, un escalier de 9 marches permettait d'atteindre le niveau du sol du portique plus élevé, de 1 m. 86, que celui de la petite rue. Dans la travée médiane on gravissait 4 marches pour compenser la différence de niveau entre le grand Cardo et la galerie.

En franchissant la partie large de 2 m. 55, on contemple un édifice comprenant une cour rectangulaire entourée de portiques à colonnes et, au pourtour de ceux-ci, une série de boutiques avec tables de pierre. C'est un marché dont les détails étaient très soignés et dont l'élégance était vraiment remarquable.

Au centre de la cour dont le dallage de pierre est complet, on remarque les substructions d'un édicule de plan hexagonal. Des inscriptions trouvées au cours des fouilles et d'autres recueillies dans les environs mêmes nous ont édifié sur le nom et les qualités du donateur de cet établissement.

On sait qu'à Timgad, Sertius, le grand bienfaiteur de la ville, possesseur de la plus belle maison, octroya généreusement à ses concitoyens le beau marché qui porte son nom.

A Djemila, nous trouvons un autre personnage important, aussi généreux et aussi apprécié de ses contemporains, avec cette différence que Cuicul n'était pas, comme Thamugadi pour Sertius, sa ville natale, mais seulement sa patrie d'adoption, ainsi que nous allons le voir.

La première des bases honorifiques exhumée dans la cour du marché porte un texte dont voici la traduction :

A C. Cosinius, fils de L. de la tribu Arnensis, surnommé Maximus, édile, préfet chargé de rendre la justice duumvir quinquennal, pontife, admis dans les 5 décuries de juges ; la statue que, sur la demande du peuple, le très saint conseil des Cuiculitains avait voté de lui élever se contentant de l'inscription, il en a fait remise et l'a élevée à ses frais et l'a dédiée. Par décret des décurions.

(1) Largeur : 3 m. 62.

Voici donc un personnage qui, bien qu'appartenant à la tribu Arnensis (celle où Carthage était inscrite), a obtenu tous les honneurs, puis fut inscrit dans les décuries judiciaires de chevaliers romains.

Une 2[e] base nous donne un texte en l'honneur de L. Cosinius surnommé Primus, et où il est fait mention de l'empereur Antonin le Pieux, sous le règne duquel les deux frères Cosinius ont vécu. Trois autres inscriptions, dont deux complétées par M. R. Cagnat, nous apprennent l'une, la donation d'un monument par Cosinius Primus ; l'autre, la construction d'un marché par le même ; la troisième, gravée sur la frise de l'entablement du portique intérieur (de la cour), l'exécution du marché, avec ses colonnes, ses statues, le ponderarium (salle de poids publics) et le tholus (coupole, dôme) et sa dédicace par Cosinius Primus, assisté de C. Cosinius Maximus son frère.

C'est donc bien L. Cosinius Primus le donateur et C. Cosinius Maximus l'exécuteur de ses largesses, probablement parce qu'il était alors absent de Cuicul, dans le but de remplir à Carthage les fonctions de prêtre et de magistrat, lorsqu'on lui décerna la statue.

L. Cosinius ne manqua pas de rendre hommage au Dieu du Commerce, à Mercure dans un texte gravé sur une base qui portait l'image de cette divinité.

Enfin, une dernière inscription, dont la pierre avait été utilisée comme pavement dans le Cardo Maximus parlait du très rare honneur, décerné à C. Cosinius Maximus, d'un bige, c'est-à-dire d'une statue figurant dans un char à 2 chevaux.

Tout autour de la cour, un caniveau large de 0 m. 20 recueillait les eaux pluviales qui s'écoulaient par une dé-

charge placée dans l'angle Nord-Est. Au centre, le petit édifice à 6 pans que nous avons mentionné, n'était autre que le tholus de la cinquième inscription citée ci-dessus, « *Tholus* » voulant dire : coupole ou dôme, la partie en forme de voûte de l'édifice étant prise ici pour le tout. Cela signifie qu'au-dessus des 6 colonnes ou piliers dont les socles sont restés en place, il y avait un dôme. Mais ce n'était pas un dôme en maçonnerie, vu le peu d'épaisseur des supports qui n'auraient pu résister à la poussée ; c'était certainement une coupole hexagonale en charpente recouverte de tuiles ou de feuilles de métal (bronze).

Le chapeau de l'édicule abritait un bassin, comme il y en avait toujours dans les marchés antiques romains. Nous avons retrouvé des fragments de la frise de l'entablement qui surmontait les 6 piliers ; elle était ornée de têtes sculptées, escortées de guirlandes et de rosaces.

Les portiques des faces Nord et Sud de la cour comportaient 4 travées : ceux des élévations Est et Ouest, trois seulement. Aux 4 angles, il y avait des piles de o m. 50 d'épaisseur avec une saillie de même dimension en équerre dans les 2 sens de la ligne des colonnes qui étaient, par conséquent, au nombre de 3 dans chaque face Nord et Sud et au nombre de 2 sur les côtés Est et Ouest.

Les colonnes, de l'ordre corinthien, étaient monolithes en marbre gris verdâtre, avec chapiteaux en calcaire blanc fin et une corniche très richement ornée.

La largeur des portiques était de 2 m. 20 à 2 m. 25 ; ceux des côtés Est et Ouest desservaient et abritaient chacun 4 boutiques avec tables ; celui du Nord, cinq ; et celui du Sud, quatre, plus une salle dont nous parlerons tout-à-l'heure. Le pavage des boutiques était en petites briques posées de champ ; les tables et leurs supports, très luxueusement sculptés ou moulurés. La hauteur des tables était de o m. 95 à 1 mètre avec une épaisseur de o m. 20 ce qui donnait encore o m. 75 à o m. 80 pour passer en dessous et pénétrer dans les boutiques, lesquelles, comme celles de Thamugadi, ne possédaient aucune porte ou entrée.

Dans la travée du milieu, côté Sud, on voit une ouverture de 2 m. 96 placée devant une niche rectangulaire, au fond de laquelle une pierre en calcaire bleu, placée de champ, repose sur un socle de o m. 30 de haut et est couronnée par une corniche.

En haut de la pierre on aperçoit une ligne de dix trous cylindriques pratiqués dans l'épaisseur et espacés de o m. 30. Le corps de moulure inférieur de la corniche est coupé circulairement autour du trou à 4 centimètres de distance, ce qui indique qu'il y avait une rondelle de métal autour de la cavité. Cette rondelle devait servir d'arrêt à une tige qui s'enfonçait dans le trou, allait se fixer dans un blocage disposé derrière la pierre et se trouvait ainsi apte à recevoir des crochets auxquels étaits suspendus des poids.

Nous trouvons donc ainsi l'explication du « *ponderarium* » de l'inscription.

IX. *Capitole.* — Le temple de Jupiter Capitolin se trouve presque à l'extrémité de la pointe assez aiguë que forme la colline sur laquelle est assise Djemila.

Si ce sanctuaire ici ne dominait pas la ville, comme cela avait lieu le plus souvent dans l'antiquité, du moins, il surplombait tout l'espace qui s'étend à l'Est, au Nord et à l'Ouest.

De plus, il s'élevait majestueusement au-dessus de la belle place qui le précédait au Sud, et ses colonnes s'apercevaient en haut d'un perron dont huit marches sont conservées.

L'édifice avait un pronaos soutenu par 6 colonnes en façade principale et 2 sur les côtés, soit huit en tout, d'ordre corinthien, ayant 1 m. 45 de diamètre, avec 14 mètres de hauteur, dimensions à peu près égales à celles des colonnes du Capitole de Thamugadi.

Au lieu d'être ornée de cannelures droites prises dans la masse comme à Timgad, la pierre des colonnes de Cuicul, d'assez mauvaise qualité, était revêtue de cannelures de

stuc en spirales (1) dont nous avons retrouvé quelques rares échantillons.

Deux colonnes seulement ont laissé leurs bases en place : ce sont celles de la façade Ouest, mais nombreux sont les morceaux épars gisant à terre : chapiteaux, fûts, bases, etc. qui devront un jour être remontés.

La Cella ou sanctuaire, large de 17 m. 60 sur 9 m. 40 de profondeur, a conservé ses dessous voûtés. On y pénètrait par des portes latérales (Est et Ouest), larges de 3 m. 60 et aussi par 3 entrées (2) au Nord, correspondant à autant de salles basses qui communiquaient entre elles.

Derrière le monument, et sur les côtés, on distingue fort bien les portes en plein cintre donnant jadis accès aux caveaux ; elles sont presque toutes murées.

Le Capitole de Cuicul rentre dans la catégorie des temples *prostyles*, c'est-à-dire n'ayant de colonnes qu'à leur partie antérieure, en façade principale ; il était aussi *hexastyle* c'est-à-dire avec 6 colonnes de front. Sa masse devait être imposante et attirer les regards non seulement du côté de la ville, mais partout dans la campagne environnante. Dans l'antiquité, le Capitole d'une cité produisait un effet analogue à celui des cathédrales au moyen âge, toutes proportions gardées.

En avant du perron du pronaos, sur la place même, on a retrouvé les substructions de l'autel sur lequel s'accomplissaient les sacrifices religieux. Deux dalles intactes des côtés de cet autel ont été exhumées. L'une, encadrée par de riches moulures représente un génie ailé sortant d'un vase et portant les bras à droite et à gauche parmi les rinceaux qui l'entourent de toutes parts ; l'autre bas-relief, dans un cadre mouluré en haut ainsi qu'en bas et limité à droite et à gauche par un bandeau couvert de petits rinceaux, nous figure un sacrificateur immolant un taureau près d'un

(1) La largeur d'axe en axe de ces cannelures est de 0 m. 14 ; l'épaisseur du stuc est de 0 m. 08.

(2) Larges de 2 m. 60. Hauteur : 4 m. 60.

autel ; dans la partie supérieure, une patère et le couteau ; à gauche de l'autel, un vase ; au-dessous, un coq et un bélier.

X. *Ancien Forum.* — Il s'agit de la place qui s'étend devant le Capitole et dont le beau dallage en pierre est encombré de piédestaux honorifiques que les Romains élevaient aux personnages marquant de la Cité, aux empereurs, même aux Dieux.

L'*Area* mesure 44 mètres de large sur 48 de long (1). Elle est limitée, à l'Est, par la Curie et des bâtiments non déterminés ; au Sud, par la colonnade d'un portique, sorte de propylées ; à l'Ouest, par la basilique judiciaire et ses dépendances ; au Nord, enfin, par le temple de Jupiter Capitolin.

On y trouve donc la plupart des monuments d'un Forum romain, y compris les bases honorifiques, sauf toutefois la tribune aux harangues qui, nous le verrons, fut réservée pour une autre place construite un siècle environ plus tard et de surface presque double.

Parmi les inscriptions relevées sur le Forum Capitolin, on voit des dédicaces à Jupiter, Mars, Mercure, Hercule, à la Fortune, au génie du peuple de Cuicul, aux empereurs Hadrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle et Lucius Verus, à Septime Sévère, à Maximin, à Gordien et à sa femme Sabina Tranquillina, à Gallien, à Dioclétien, à Valère Constance, à Julien ; enfin à d'autres personnages, des légats, etc.

XI. *Curie.* — Le palais de la Curie, c'est-à-dire du Sénat de la Colonie, du Conseil municipal de Cuicul, était disposé dans l'angle Nord-Est du Forum Capitolin.

Ses dimensions (2) sont inférieures à celles de la Curie

(1) Le Forum de Timgad a 50 m. de large et 42 de long.

(2) 11 m. 65 sur 10 m. 10. A Timgad, la Curie mesure 9 m. 90 sur 16 m. de long.

de Timgad, et son aspect est moins monumental. Devant le vestibule de l'édifice, nous avons trouvé une dédicace au génie du Sénat des Cuiculitains offerte par un personnage, L. Flavius, de la tribu Papiria, qui avait été comblé de charges et d'honneurs et a fait les frais de 3 statues en l'honneur de sa nomination de chef des augures de la Cité.

Un porche élevé de 2 marches au-dessus du sol de l'area, et rapporté après coup, précédait une étroite galerie de même largeur que la Curie et de 1 m. 50 seulement de profondeur. La porte de ce couloir avait 2 m. 70 de large. En avant de 3 entrecolonnements (1) s'ouvrant sur la salle, trois marches permettaient d'accéder à celle-ci, dont le sol était recouvert de dalles de marbre posées sur béton. Au fond se trouvait l'estrade réservée aux magistrats, large de 2 m. 75 sur 2 m. 45 de saillie.

Le monument était couvert par un toit en tuiles, soutenu par une charpente. Le porche large de 6 m. 48 et saillant de 4 m. 12 reposait sur 2 piles d'où partaient 3 arcades ; l'arc de face était large de 3 mètres ; ceux des côtés avaient une ouverture de 3 m. 43.

La galerie se prolongeait à gauche (au Nord) de 2 m. 75 pour laisser accéder à une salle annexe, aussi longue que la curie et de 4 m. 90 de largeur. En prolongement du mur antérieur du couloir s'alignent une série de piliers avec douze travées, constituant, sur une longueur de 30 m. 80, la partie du côté Est de la place que n'occupait pas la curie.

A 6 m. 65 derrière la colonnade, un mur de 0 m. 50 d'épaisseur donnait sur une rue dont le côté Est était en prolongement du mur du fond de la curie. Adossé à la paroi méridionale de cette dernière, un beau monument honorifique porte une dédicace « à la Fortune qui ramè-

(1) Les colonnes sont de l'ordre composite ; nous en avons retrouvé un chapiteau.

nera les empereurs Septime Sévère et Caracalla » (205 ap. J. C.).

Près de cette base deux portes sont ménagées dans le mur oriental du bâtiment ; l'une donne sur la rue ; l'autre communique avec une pièce disposée le long de la curie, dans son angle Sud-Est.

XII. *Basilique Julia.* — Avant l'exécution des fouilles sur le flanc occidental du Forum Capitolin, on avait trouvé près de là une inscription relative à une basilique Julia. Ce texte, figurant au Corpus sous le n° 8318 nous avait appris que C. Julius Crescens éleva une statue dans la basilique Julia, bâtie de son argent, sous le règne de Marc Aurèle, avant 169 de notre ère (1).

Une autre à peu près semblable fut exhumée au cours des déblais qui commencèrent par la partie Sud du bâtiment exploré ; elles étaient toutes deux placées devant une salle que nous reconnûmes tout de suite être l'ancien prétoire de la Basilique.

Cette salle, haute de 1 m. 57 au-dessus du dallage où reposaient les 2 bases honorifiques de Julius Crescens, mesurait 10 m. 30 sur 6 m. 45. On y pénétrait par une porte garnie de 3 marches, et située dans l'angle Sud-Est de la pièce. Le long de sa tête de mur Nord-Est, une autre porte était disposée avec 4 autres marches, mais en dehors du prétoire dont le côté Nord était largement ouvert (4 m. 84) sur une vaste pièce large de 14 mètres sur 38 mètres de long.

Cette dernière n'est autre que la Basilique, le tribunal de commerce Cuiculitain.

Du côté Sud étaient donc le prétoire escorté d'une des 2 portes qui y conduisaient (angle Sud-Est) et une autre ouverture (angle Sud-Ouest) communiquant avec le grand Cardo.

(1) C'est-à-dire à une date qui ne peut être postérieure à 169.

La paroi Ouest était un mur plein, muni à l'intérieur de dix têtes saillantes correspondant au dehors à autant de pilastres et formant onze travées.

Le mur Est garni des mêmes contreforts intérieurs et pilastres extérieurs, était percé de 4 larges portes donnant sur l'area du Forum. Il y en avait une dans la première travée en partant du prétoire ; deux autres dans la cinquième et dans la sixième, et une dans la dixième.

Le côté Nord, enfin, possédait 3 portes : celle du milieu, accédant à une salle annexe carrée de 6 m. 70 de côté ; celle de l'angle Nord-Est, conduisant à un vestibule qui communiquait avec le Forum ; et celle de l'angle Nord-Ouest, ouverte sur un escalier de quinze marches, atteignant le niveau de la grande voie.

La Basilique avait donc 9 entrées ; son sol est en belles dalles de pierre conservées surtout dans la partie Sud de la salle. Comme à Timgad, ce monument judiciaire ne comportait pas d'appuis intermédiaires, habituels dans les basiliques ; elle était couverte par une charpente et une toiture en tuiles.

Ce n'est pas tout : dans sa partie septentrionale, l'édifice avait un sous-sol qui n'était autre que la prison nécessaire à tout établissement de justice. On y entrait du Cardo par une sorte d'antichambre (1) disposée au-dessous de l'escalier des 15 marches ; de là, on parvenait au-dessous de la salle annexe carrée, voûtée en arêtes, avec piliers de section carrée au milieu ; puis, une porte ménagée dans le mur Sud de cette salle conduisait à une vaste pièce souterraine, également voûtée avec pile centrale. Elle occupait la largeur correspondante à 2 travées de la Basilique (6 m. 30) et avait 9 m. 40 de long.

Nous avons dégarni les portes qui étaient murées et repris les voûtes en partie écroulées ; dans ces déblais nous avons exhumé, en 1920, une table de mesures divisée en trois parties, avec trois cuvettes, et trois inscriptions relatives : la première à la mesure des liquides ; la deuxième à celle de l'orge ; la troisième à celle du blé. Le donateur portait le nom d'Herodes (1) (consularis, vir clarissimus). Cette pièce a été portée au Musée.

(1) Cette antichambre était plus basse que la rue de 3 marches.

XIII. — *Petits Thermes Est et Thermes dits du Capitole.* — Le premier édifice que nous allons décrire offre surtout un intérêt parce que nous connaissons, par une inscription sur une mosaïque, le nom du propriétaire.

La petite rue qui longe le côté oriental (et postérieur) de la curie sépare celle-ci du bâtiment qui nous occupe. Ce n'est pas une riche demeure ; les constructions en ont été bouleversées et on ne retrouve pas là la distribution ordinaire d'une maison, avec son atrium, son tablinum, etc. Il ne serait pas impossible que nous fussions en présence d'un petit établissement de bains ou plutôt que ce fût une maison ultérieurement convertie en édifice balnéaire.

La largeur de la bâtisse, du Nord au Sud, est de 26 m. 15; sa longueur, de 23 m. 50. Dans la partie Nord-Ouest, nous voyons un frigidarium, avec pilier au milieu. Restes de dallage en mosaïque très fine où l'on voit des figurations d'eau et de poissons.

Piscine d'eau froide avec 3 degrés pour y descendre, dans l'angle Nord-Est du Frigidarium ; dans son angle Sud-Est, accès à une autre piscine plus importante et précédée d'une sorte de vestibule au sol bétonné. Cette deuxième piscine occupe à peu près le centre de la construction ; ses murs ont été faits en deux fois et doublés ; ils ont 1 mètre d'épaisseur.

Au Nord du bain froid central et de la petite pièce qui la précède, on trouve 2 salles oblongues de 9 mètres sur 3 environ ; il en est de même au Sud.

Dans l'angle Sud-Ouest du bâtiment apparaissent les bains chauds avec 2 fourneaux ; nous comptons : une

(1) IVe siècle.

salle de 7 mètres sur 6 ; un couloir et 4 petites chambres.

C'est dans le Frigidarium au pied du pilier central qu'on a découvert l'inscription nous apprenant que les bains de Terentius Donatus ont été restaurés par Pumetius Longinianus. Deux petites pièces, au sol pavé de mosaïques grossières, accompagnent la plus petite piscine froide.

A l'Est de la seconde, celle du centre, un long couloir parcourait toute la dimension Nord-Sud de l'édifice, desservait 6 petites pièces longeant son flanc oriental et possédait une porte de sortie sur une ruelle de 2 m. 20 de largeur.

Au milieu de cette dernière, dans l'axe de l'immeuble, on a trouvé un puits très bien conservé de 1 m. 50 de diamètre et de 17 mètres de profondeur. La mangelle a deux trous d'attache pour la corde et l'eau existe toujours au fonds du puits ; jusqu'à 3 mètres au-dessus de son niveau, nous avons remarqué, ménagées dans la maçonnerie de moëllons de la paroi et à 0 m. 50 les unes au-dessus des autres, une série d'entailles permettant de descendre pour l'entretien du puits.

Thermes dits du Capitole. — Le long du côté oriental du cardo secondaire qui limite à l'Est les maisons sises au Nord du marché de Cosinius, nous avons trouvé un établissement de bains publics qui a été construit au Nord du Capitole, sans solution de continuité, contre le mur même du dessous de la Cella.

Dans l'axe même de la porte du caveau médian du temple de Jupiter, nous avons exhumé une grande salle des exercices à laquelle on accédait, de la rue, par une entrée détournée, sorte de tambour de pierre servant de point de départ à un portique à colonnes bordant le côté Est du cardo secondaire mentionné plus haut.

Près de là, un escalier de 9 marches permettait d'arriver à une galerie souterraine éclairée et ventilée par un triple soupirail. On parvenait au bout de cette galerie à une petite chambre chaude, en contrebas de la grande salle,

et ayant conservé un fourneau et une fenêtre en place donnant sur la salle. Au Sud de la petite chambre, pièce dallée en mosaïque ; à l'angle Sud-Est de la salle des Pas-Perdus, couloir passant devant une porte basse de la cella du Capitole et se dirigeant vers l'Est pour contourner le temple.

Au Nord de la grande salle, porte menant au frigidarium décoré comme celle-ci de mosaïques de marbre sur son sol, et garni, sur chacun de ses côtés Est et Ouest, de trois entrecolonnements ouverts sur des piscines froides flanquées chacune de deux plateformes : celles de la piscine Ouest étaient pavées en béton ; celles de la piscine Est, en mosaïque. Le premier bassin avait ses côtés Nord et Sud arrondis en demi-ellipse ; ceux du second étaient droits.

D'autres salles et des latrines sont disposées au Nord du Frigidarium.

XIV. *Maison.* — Une petite voie decumane bien dallée sépare les bains précités d'une jolie habitation mesurant 18 mètres de large sur 27 mètres de long, et sise en contrebas du cardo secondaire bordant à l'Est les bâtiments du Forum. Ce cardo, large en moyenne de 4 m. 60, fait un coude au droit de la pièce annexe de la longue galerie orientale de la place du Capitole ; sa largeur diminuant entre le Curie et les bains de Terentius (2 m. 50 en moyenne).

L'entrée unique avait lieu au Nord, sur la rue décumane dont la pente est très rapide, et menait à un long vestibule dallé en pierre. Contre la porte d'entrée, accès à une salle de latrines garnie de 8 trous de chute ce qui suppose un personnel assez nombreux ; puis, sur la gauche, baie munie de trois marches descendantes dans une pièce également dallée. Au bout du vestibule, avec terre-plein à la suite, escalier dont quatre marches sont encore en place ; à côté de l'escalier, porte parvenant à une troisième chambre pavée en béton. Ces trois pièces et une quatrième sise

à l'angle Sud-Est de l'immeuble, en constituent la partie orientale.

Côté Ouest du couloir d'entrée, on parvenait, en descendant une marche, à la galerie Est d'un Atrium, à 3 entrecolonnements sur chaque face, et dont la partie centrale a conservé des restes de mosaïques de dallage.

C'est la première fois que, dans nos fouilles, nous avons pu constater pareil fait. La mosaïque de marbre exposée aux lavages fréquents, à la pluie, et aussi au froid très vif des hauts-plateaux en hiver, n'est pas généralement capable de résister à la gelée qui la désagrège et la ruine rapidement. On est donc amené à conclure que cet atrium était couvert en son milieu par un toit (1).

Dans chaque travée médiane Est et Ouest de l'atrium subsiste un petit bassin demi-circulaire. Les portiques de l'atrium ont leur sol recouvert de mosaïques de dallage dont la conservation n'est pas égale partout. Sur le côté Ouest, dans l'axe de la cour, qui n'est pas celui de la maison se trouve le tablinum (6 mètres sur 6 m. 30) où était une mosaïque, aujourd'hui au Musée. Cette salle était ouverte sur le portique Ouest par 3 entrecolonnements correspondant à ceux de l'atrium. Au Nord du tablinum on voit 2 chambres ; en prolongement du portique méridional, une autre pièce ; enfin, donnant sur cette même galerie, série de 5 chambres dont 2 avec dallage en mosaïque.

XV. *Portique Sud de l'ancien Forum.* — En prolongement des parois Nord et Sud de la salle du prétoire de la basilique Julia, et limitant tout le côté méridional de la place Capitoline, un beau et majestueux portique à colonnes présente ses douze travées, au-dessus d'un perron de 6 marches, intact en plusieurs endroits.

Devant cette colonnade s'appuyaient une série de bases honorifiques, disposées avec méthode au pied des piliers.

(1) Un mur bahut avec chaperon en pierre a été bâti à une basse époque entre les colonnes de l'atrium.

C'étaient bien là les Propylées du Capitole, servant de vestibule d'honneur à un joli temple que nous décrirons tout à l'heure et dans l'enceinte duquel on pénétrait, en franchissant 3 marches, de la galerie par une porte placée dans son angle Sud-Ouest, tout contre celle qui accédait au prétoire.

La largeur de ce vaste portique était de 9 m. 07, et sa longueur, de 36 mètres, sans compter un espace de 7 mètres sur 9 disposé à son extrémité Est et en même temps au Sud de la grande galerie orientale du Forum.

L'entrée monumentale du portique, large de 3 mètres et dont il reste le soubassement, était à 18 mètres à l'Est du mur oriental du prétoire, à 3 m. 50 en retraite sur le mur Sud du portique. Cette entrée (1) qu'on peut considérer comme celle du Forum, était dans l'axe d'un cardo parallèle à la grande voie, et aussi dans le prolongement du mur extérieur de 2 salles disposées sur le côté méridional du portique.

Le pavage, en bon état, présente onze lignes de dalles dans la largeur. La pile formant l'angle Sud-Est de la Basilique comprend une demi-colonne, point de départ de la colonnade de la galerie d'honneur. Une base honorifique est adossée à cette pile.

XVI. *Arc du grand Cardo.* — Sur la même ligne que le mur Sud du prétoire, traversant la largeur du Cardo Maximus, un arc monumental ne nous avait laissé sur le sol que 6 assises du soubassement de ses piles.

Ayant retrouvé tous les éléments de cet arc gisant à terre, nous pûmes le remonter entièrement et M. Allara, notre contre-maître, s'y employa avec la plus grande intelligence, comme d'ailleurs pour tous les autres travaux de reconstitution.

La largeur totale du monument est de 9 m. 70 ; son ouverture, de 4 m. 64. Chacune de ses piles est munie, à

(1) Cet arc est antérieur aux constructions auxquelles il est attenant.

chaque face, d'une demi-colonne de l'ordre corinthien et de o m. 77 de diamètre.

Sa hauteur, sous entablement, est de 6 m. 60 ; celle de ce dernier est de 1 m. 60 ; celle de l'arc, de 8 m. 80.

L'archivolte du dit arc est moulurée de façon différente sur les faces Nord et Sud. Le nombre total des assises est de 20, dont deux pour la corniche qui est très ouvragée et couverte d'ornements sculptés.

XVII. *Temple du Nord.* — Au Sud du prétoire de la Basilique judiciaire et de la galerie des propylées, et en bordure sur deux voies, le Cardo Maximus, et l'autre plus à l'Est, nous avons découvert un espace quadrangulaire, légèrement trapézoïdal de forme, entouré de murs et entièrement couvert de belles dalles. C'est une cour environnée de portiques à colonnes au Nord, à l'Est et à l'Ouest. Sur le côté Sud, à droite et à gauche, mur plein, mais au milieu et en saillie dans la cour se dressent un perron de 12 marches et le pronaos d'un temple dont la cella entrait tout entière comme un coin, dans la construction voisine (au Sud).

La largeur de l'enceinte enveloppant le portique, c'est-à-dire du péribole, est de 25 mètres au Nord et de 26 m. 60 au Sud, les rues latérales n'étant pas parallèles. On compte 8 entrecolonnements sur chacun des côtés et 5 sur la face antérieure du portique de la cour Sacrée. La travée médiane des galeries latérales, plus large que les autres, se trouvait en face d'une ouverture de 3 m. 50 de largeur, pratiquée dans les murs extérieurs Est et Ouest, et accompagnée du côté de la rue par 2 demi-colonnes.

On entrait aussi latéralement (à l'Est et à l'Ouest), dans l'enceinte du temple par 2 portes disposées à proximité du mur de la maison et par une autre située près de l'arc du grand Cardo. Nous avons remonté ces portes dont les morceaux, linteaux et clavages étaient écroulées ; les entrées du milieu, en plein cintre ; celle de l'Ouest seule a été rétablie.

Enfin une sixième issue, large de 2 m. 40, était ménagée dans le mur septentrional du péribole ; elle communiquait avec les propylées, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut.

La décoration sculpturale des portes à linteaux du péribole et du sanctuaire était très riche ; ce ne sont que moulures ornées d'oves, de rinceaux, de perles et feuillages. Les linteaux débordaient de o m. 20 sur les côtés des chambranles formant ainsi des crossettes que contournait la mouluration.

La cella, large de 4 m. 90 sur 4 m. 55 de long, avait une double paroi au Sud (1) ; le dallage était en marbre blanc ainsi que le revêtement des murs. La porte donnant accès au sanctuaire était surmontée d'une fenêtre rectangulaire destinée à éclairer l'intérieur, lorsque la porte était close.

Le pronaos se composait de 4 colonnes de front et de 2 en retour ayant o m. 50 de diamètre. Le fût monolithe était en beau granit bleu et l'ordre était corinthien ; l'architrave avait o m. 37 de hauteur ; la frise : o m. 41 ; la corniche : o m. 43. Cette dernière était garnie, dans sa partie supérieure, de têtes d'animaux, le plus souvent de béliers, servant de lanceurs ou de gargouillles pour le rejet des eaux pluviales, grâce à un caniveau communiquant avec une excavation ménagée sur le dessus de la corniche ; la partie postérieure de celle-ci recevait directement les solives du plafond ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les entailles creusées dans la pierre, à une distance de o m. 40, d'axe en axe, les unes des autres.

En ce qui concerne la frise, sa dimension en hauteur semble donner une indication sur la divinité à laquelle le temple était dédié.

Une pierre, haute de o m. 41 porte l'inscription :

ENETRIC

c'est-à-dire Genetrici. Il est possible, sinon probable qu'il s'agit de Telluri Genetrici, à Tellus (la terre nourricière).

(1) Entre ces 2 parois, il y a une espace vide de 0 m. 55.

Ce serait une dédicace en l'honneur de cette déesse à laquelle un autre sanctuaire avait été consacré à Cuicul ainsi qu'en témoigne le texte trouvé par Léon Renier (inscriptions de l'Algérie, n° 2531. C. I. L. VIII 8309) et débutant ainsi :

TELLURI GENETRICI RESPVBLICA CVICVLITAN orum TEMPLVM FECIT.......

Il y aurait donc eu deux temples élevés à Tellus, l'un au centre de la cité, l'autre en dehors, au Sud-Est.

Les colonnes des portiques du péribole étaient aussi de l'ordre corinthien. Le fût, en marbre blanc veiné de noir. avait o m. 44 de diamètre dans le bas et o m. 38 dans le haut.

Nous n'avons pas trouvé de traces de l'autel (ara) du temple sur le dallage de la cour ; cet autel était probablement installé en avant du péristyle, disposition dont l'antiquité païenne offre plusieurs exemples.

XVIII. *Maison de l'Asinus Nica.* — Nous avons dit plus haut que la Cella du temple du Nord pénétrait dans la construction voisine, sise au Sud du monument. Cette construction n'est autre qu'une luxueuse habitation et la partie qui se trouve être contiguë au temple, est celle des bains privés de la maison, qu'un mur, se dirigeant de l'Est à l'Ouest, séparait de celle-ci.

On voit d'abord, à l'Ouest, un vestibule formant avant-corps et accédant, par une porte, à 2 fourneaux de bains chauds et, par une autre, à une belle salle (longueur : 10 m. 10 ; largeur : 4 mètres) au riche pavement de mosaïque (1). C'était un frigidarium ; à chacune de ses extrémités Est et Ouest, de petites piscines d'eau froide étaient installées. Elles ont encore leurs enduits et les gradins qui permettaient d'en atteindre le fond. Celle du côté occidental, de forme demi-circulaire et voisine de la porte

(1) Transporté au Musée.

d'entrée, avait une largeur de 2 m. 15 sur 1 m. 80 de long, et 1 mètre de profondeur. La seconde, plus étoite, n'offrait que 1 m. 60 d'ouverture sur 2 m. 50 de longueur (profondeur : o m. 70). La paroi extrême s'arrondissait en demi-cercle plus petit que la largeur de la piscine. Derrière cette piscine sont les restes d'un réservoir, et ces 2 chambres occupent précisément l'espace entre le mur extérieur du fond de la Cella du temple et la muraille séparant les bains du reste de la maison.

Le long du flanc Nord du Frigidarium se trouvaient les pièces chaudes : d'abord près de l'angle Nord-Est le tepidarium, ouvert par une porte sur la salle. Cet hypocauste, intact, était recouvert d'un pavage en mosaïque représentant un âne avec l'inscription (1) :

ASINVS NICA

Du Tepidarium une 2e porte permettait d'accéder à une étuve également dallée en mosaïque, mais au sol en partie effondré. Cette chambre était sur le côté Ouest, chauffée par deux fourneaux et ouverte sur une petite salle flanquée d'un bassin chaud (alveus) avec extrémité arrondie.

Enfin le côté méridional de la salle froide possède une porte communiquant avec un petit couloir donnant sur un atrium. Au Nord de la petite piscine et à l'Est des bains chauds se trouve la Cella du temple du Nord s'incrustant dans l'immeuble ; sur le côté oriental de ce sanctuaire et de la piscine, nous avons exhumé une salle magnifiquement dallée en mosaïque, et garnie, sur son côté Est, d'un hémicycle de 4 m. 20 d'ouverture ; au Sud, de trois compartiments dont un, ceui du milieu, décoré de mosaïque ; à l'Ouest, de renfoncements rectangulaires et demi-circulaires alternés (2) ; enfin, au Nord du mur mitoyen avec le temple.

(1) Transportée au Musée. L'inscription ASINVS NICA se répète sur un médaillon de la mosaïque du Frigidarium.

(2) C'étaient de petites fontaines, avec décharges encore visibles.

La salle (1) a 6 m. 80 (de l'Est à l'Ouest) sur 8 m. 30 (du Nord au Sud). L'hémicycle est dallé d'une mosaïque avec bordure malheureusement en mauvais état (vases et rinceaux). La mosaïque du reste de la salle est une des plus belles et des plus curieuses que nous connaissions ; si le sujet central est banal (triomphe d'Amphitrite), il n'en est pas de même de la bordure de 1 m. 10 qui est entièrement conservée sur 3 côtés, endommagée sur le 4e et représente la vie romaine en ce qui a trait à la navigation, la pêche, la danse, les libations, la musique, etc. Nous en donnerons plus loin une description à l'article : Musée.

Un mur transversal (direction Est-Ouest) séparait la chambre d'honneur et les bains du reste de l'habitation, laquelle était limitée au Sud par un petit decumanus faisant communiquer le grand Cardo au Cardo Est, le même qui limite le temple du Nord de ce côté, comme du reste la maison dont nous nous occupons.

Un portique ouvert sur la rue de l'Ouest (le grand Cardo) abritait deux entrées : l'une, au Nord-Ouest, accédant à une antichambre dallée en pierre disposée devant un tablinum ajouré au Sud sur l'atrium par 3 entrecolonnements ; l'autre, au Sud-Ouest, était garnie de 6 marches et la galerie y faisant suite était recouverte d'une belle mosaïque de dallage figurant des cercles entrelacés encadrant des dessins géométriques carrés avec feuilles de laurier. A l'extrémité Est, cette galerie se retournait vers le Nord et bordait l'immeuble (côté Est) jusqu'à la salle aux riches mosaïques (sise à l'Est de la Cella). Entre le portique oriental et l'atrium, on compte 9 pièces de dimensions et de plans différents y compris une large de 4 mètres et longue de 7 m. 40, ouverte par 2 portes sur l'atrium.

Ce dernier, muni, sur ces 4 côtés, de trois entrecolonnements, avait, sur les travées médianes Est, Nord, et Ouest des bassins de formes diverses : le premier était rectangulaire avec les 2 bouts arrondis ; le 2e se composait de 4 quarts de cylindres présentant leur convexité à l'intérieur ; le 3e était demi-circulaire.

(1) C'était évidemment la salle des fêtes (oecus) de l'habitation.

XIX. *Temple du Centre.* — Le decumanus passant au Sud de la maison précédente bordait au Nord un intéressant monument dont la disposition ne saurait laisser aucun doute ; il s'agit d'un temple ; malheureusement, sa destination nous est restée inconnue.

C'est un quadrilatère allongé (24 m. 60 sur 11 mètres) ; son mur Nord est plein, ainsi que le mur Sud ; celui de l'Est est percé d'une porte ouverte sur le Cardo oriental et précédé d'un perron de 5 marches : c'était la partie antérieure de l'édifice. Enfin le mur Ouest, disposé de biais sous un portique du grand Cardo, possédait une petite porte, vers l'angle Nord-Ouest.

En entrant on laissait, à droite des 5 marches, une fontaine large de 4 m. 10 sur 2 m. 25 ; puis on pénétrait sous un portique (1) à 6 colonnes, côtés Est et Ouest ; et à 9, côtés Nord et Sud, sans compter les colonnes d'angle faisant partie des six déjà énumérées.

Du portique on accédait à une cour dans laquelle nous n'avons pas trouvé l'autel traditionnel ; en face, un perron de 12 marches, saillant de 3 m. 50 sur un pronaos de 4 m. 15 de profondeur ayant 4 colonnes de front et 2 entrecolonnements, de chaque côté, en retour ; enfin à la Cella ou sanctuaire mesurant 4 m. 50 de largeur sur 5 m. 60 de long.

Les colonnes du pronaos n'ont pas encore été retrouvées, mais nous avons les substructions et le bas des fûts de celles du portique intérieur du péribole. Ces fûts coupés, pour la plupart, à 0 m. 50 au-dessus du sol étaient en pierre de grès, recouverte de cannelures en stuc avec rudentures.

(1) Largeur : 3 mètres.

La cour laissait devant le perron un espace de 7 mètres de longueur, 9 m. 65 de large, mais sur les flancs et sur le derrière du temple, il n'y avait que 1 m. 75 de vide. Un double mur, formant une épaisseur de 1 m. 30 isolait l'enceinte sacrée, au Sud, d'une importante maison que nous allons décrire sommairement.

XX. *Maison de Castorius.* — Du mur méridional du temple précédent à celui limitant au Nord une seconde place publique plus vaste que le forum Capitolin, se trouvait un vaste espace couvert de ruines ayant une largeur moyenne de 44 mètres ; une longueur de 23 m. 50 en bordure sur la rue de l'Est ; une longueur de 47 m. 60 sur celle de l'Ouest (le grand Cardo) ; par conséquent une superficie approximative de 1.600 mètres carrés.

Le mur de ce forum nouveau, très en biais par rapport aux alignements perpendiculaires à la voie occidentale, ainsi que l'indique la différence des 2 longueurs ci-dessus, offre, en son milieu, une convexité demi-circulaire de 5 m. 30 de diamètre du côté des ruines qui nous occupent, la concavité existant du côté du Forum. Le reste de la paroi Nord du mur est lisse et part du milieu de la porte Nord-Ouest de la place publique pour arriver à un mètre en avant de la porte Nord-Est de celle-ci.

Nous avons déblayé entièrement ces ruines et nous avons trouvé les restes d'une très grande habitation comprenant 2 atriums, 2 bains, 27 pièces diverses, 4 vestibules, une cour de forme très irrégulière le long du mur du Forum et un portique sur la voie de l'Ouest.

Ce qui apparaît tout d'abord, c'est un atrium (14 mètres sur 13 m. 50) dont les portiques étaient soutenus par 4 colonnes sur chaque côté. Au centre de la cour, qui a conservé des traces de mosaïques, un bassin rectangulaire était accompagné de 3 cuves demi-circulaires adossées à la face Est de la galerie de l'atrium, la convexité étant tournée vers le compluvium. Le côté Nord ne possédait

qu'une de ces cuves, un peu plus grande que les autres et disposée contre l'entrecolonnement du milieu. Son radier était en mosaïque représentant une sorte de conque accompagnée de cornes d'abondance ; nous l'avons mis au Musée.

Un grand tablinum (1) s'ouvrait du côté oriental de l'atrium ; le mur Est de cette salle s'alignant avec celui du portique d'entrée du temple sur le Cardo oriental, dont il était séparé par des bâtiments construits après coup. Une vaste chambre faisait suite au tablinum côté Nord ; on y accédait aussi de l'extrémité Est du portique septentrional de l'atrium. L'espace compris entre celui-ci et le temple était occupé par 2 pièces d'inégale largeur.

Avant de parler des appartements environnant l'atrium à l'Ouest et au Sud, nous dirons un mot des salles de construction postérieure placées à l'Est du tablinum et de la chambre y faisant suite, ainsi que d'une petite pièce au Nord de cette dernière .

Nous y avons reconnu des bains privés ; la petite chambre servait de frigidarium avec une baignoire longue seulement de 2 mètres, dans laquelle on descendait par 3 marches. Les autres salles, au nombre de 3, ayant empiété sur la rue étaient réservées aux bains chauds.

Le long du tablinum, un étroit couloir, garni de onze marches, menait à des latrines disposées sur l'angle Sud-Est du dit tablinum. Au Sud de celui-ci et de l'atrium, on voit les restes d'une piscine froide d'une grande salle, de 2 fourneaux, d'un étroit passage our le service et une cour ou espace à l'air libre isolant ces bâtiments du mur Nord du Forum.

Sur l'alignement des colonnes du portique occidental de l'atrium, on voit au Nord tout aussi bien qu'au Sud, un mur traversant, dans sa longueur entière, la maison que nous étudions. Dans sa partie méridionale, ce mur

(1) 9 m. 50 sur 8 m. de largeur.

limite les bains ci-dessus mentionnés et le portique de l'atrium se continue dans cette direction pendant une dizaine de mètres ; au Nord, la galerie ne se prolonge que sur une distance de 5 mètres et s'ouvre sur un étroit vestibule communiquant avec la rue de l'Ouest. C'était l'entrée principale de l'habitation.

Depuis l'entrée jusqu'à 10 mètres en avant de la porte Nord-Ouest du Forum Sud dont nous parlerons plus loin, un portique de 2 m. 80 de large isolait la maison de la rue.

Douze chambres étaient groupées entre le portique et l'atrium à raison de 4 de front sur une triple épaisseur. Au Sud de celles-ci, il y avait 4 files de 2 chambres, soit 8 petites pièces. Enfin, encore au Sud et jusqu'au mur du Forum, on peut reconnaître les substructions d'un second atrium entouré de 3 chambres et d'un vestibule ouvert sur la rue, à l'endroit où le portique était interrompu. Devant ce vestibule on a trouvé 2 bases avec inscriptions, dont une dédicace à la victoire Auguste, près d'une fontaine adossée à la pile septentrionale de la porte Nord-Ouest du Forum Sud.

Telle était cette demeure, d'une ampleur vraiment considérable pour la ville de Cuicul ; ce qui est intéressant, c'est que nous connaissons le nom de son propriétaire. Nous avons trouvé, en effet, sur le dallage en mosaïque du portique Est de l'atrium principal, une inscription nous apprenant que la maison a été bâtie par un nommé Castorius (1).

XXI. *Passages couverts.* — Nous donnons ce nom aux trois portes Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Est de la seconde place publique construite, comme nous l'avons dit, près de cent ans après le Forum du Capitole.

(1) 2 autres textes en vers, et transportés au Musée, ont été trouvés l'un dans le portique Nord et l'atrium ; l'autre, dans la pièce contiguë à ce portique.

Ces portes étaient doubles, c'est-à-dire qu'elles se composaient de 2 arcs placés l'un devant l'autre : celle du Nord-Ouest a été certainement remaniée à une basse époque ; de grosses pierres placées les unes sur les autres sans observation de l'horizontalité des assises, semblent avoir été employées à la hâte dans un but de défense. Les piédroits des arcs, lesquels n'ont pas été rétablis, sont déversés et en mauvais état. L'épaisseur des arcs était de 0 m. 75 ; leur distance entre eux, de 2 m. 50, mais, du côté de la place, il y avait un avant-corps à la porte saillant de 2 m. 30. La largeur totale était de 12 m. 88 ; son épaisseur, de 6 m. 30.

L'existence de bornes militaires au pied de l'édifice semble prouver qu'il servait de porte à la ville avant son agrandissement.

La porte Nord-Est est à cheval sur le Cardo Est qui longe le portique oriental du Forum. Avant les fouilles les 2 arcs qui la composent étaient enterrés jusqu'à la naissance du plein-cintre. Après les déblais, il a fallu les consolider provisoirement, puis les restaurer de façon à neutraliser leur poussée. L'intervalle entre eux est de 5 m. 09 ; leur épaisseur, de 0 m. 78 ; l'épaisseur totale du passage, de 6 m. 45.

En ce qui concerne la porte double Sud-Est, nous en parlerons ultérieurement en décrivant le portique Est du nouveau Forum dont elle faisait partie.

XXII. *Grand Cardo Nord et voies diverses.* — Toutes les villes, petites ou grandes ont leur voie principale ; à Timgad qui se présente en largeur, de l'Est à l'Ouest, c'est le Decumanus Maximus. A Djemila, qui est toute en profondeur, du Nord au Sud, c'est le Cardo.

Cette voie se divise en 2 fractions correspondant aux 2 époques différentes de la cité ; la plus ancienne est celle sise dans la partie Nord, depuis la porte septentrionale, déjà mentionnée, jusqu'au passage Nord-Ouest du Forum Sud.

Ce Cardo septentrional se divise lui-même en deux sections : celle qui part de la porte Nord et va tout droit sur l'arc du Cardo contigu au temple du Nord avec une longueur de 265 mètres ; et l'autre, allant de ce même arc à la porte double Nord-Ouest du Forum Sud ; ces 2 sections ne sont pas exactement en prolongement l'une de l'autre.

Sa largeur moyenne est de 5 mètres ; il reçoit, sur son côté Est : dans la première section, deux petites rues décumanes de 3 m. 60 de large et de 25 mètres de long ; et, dans la seconde section, la voie, large de 3 m. 55 et longue de 35 mètres, qui passe entre la maison de l'Asinus Nica et le temple du Centre.

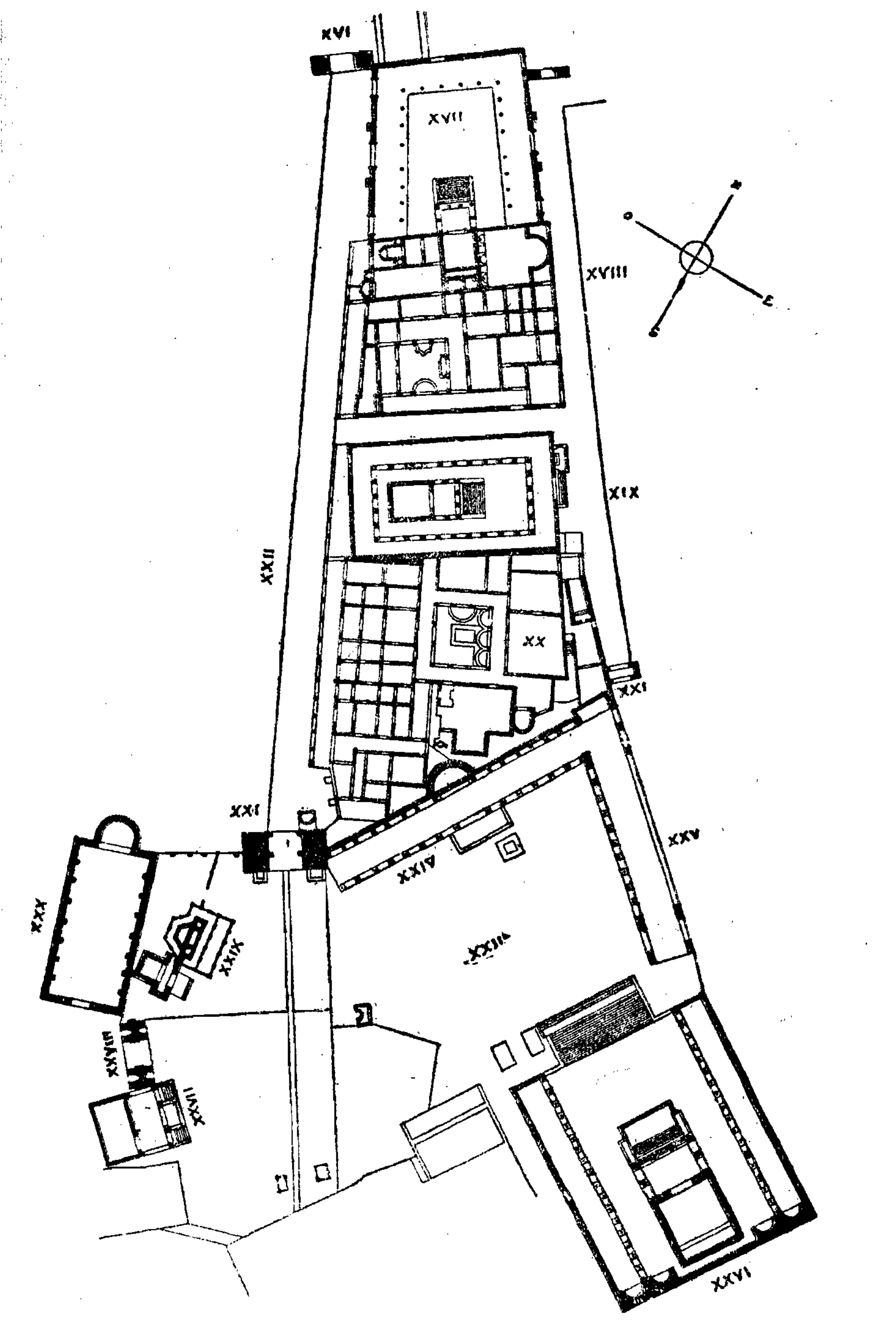
Trois autres cardos sont à énumérer dans cette partie de la ville antique :

C'est d'abord celui qui longe le côté Est des maisons situées dans le quartier Nord et le flanc Ouest des Thermes du Capitole ; sa largeur moyenne est de 5 mètres et sa longueur reconnue sur 90 mètres environ ;

Ensuite c'est la voie qui aboutissant à la porte Nord-Est du Forum Sud, part de l'entrée monumentale du Forum Nord. Sa largeur varie entre 3 m. 60 et 7 m. 60 ; sa longueur est de 92 mètres.

Au droit de la dite entrée, elle se retourne et devient un decumanus descendant vers l'Est ; mais, après un parcours de 22 mètres, elle forme le 3e Cardo dont nous avons parlé et borde le côté oriental des bâtiments du Forum et de la Curie. Avant d'arriver à celle-ci, elle reçoit une rue decumanus à descente très rapide vers le ravin oriental, entre les petits Thermes de l'Est et la maison qui les avoisine.

XXIII. *Nouveau Forum.* — Nous arrivons à la belle place que nous avons déjà désignée sous le nom de Forum Sud et qui s'étend sur une superficie de 3.200 mètres.



FOUILLES DE DJEMILA (ALGÉRIE).
PLAN DU FORUM SUD ET ENVIRONS.

Le côté Est seul est en ligne droite ; les 3 autres se composent de quantités de lignes brisées qui constituent pour l'area un contour polygonal irrégulier plutôt qu'une forme de quadrilatère.

L'aire du Forum est très irrégulièrement dallée. On sent une série de remaniements qui ont été opérés à plusieurs reprises au cours des siècles. Le pavage s'était effondré (1) en maints endroits par suite du tassement du sol ; il a presque disparu dans la partie Nord-Est, mais il reste assez bien conservé sur le reste de la surface.

En prolongement de l'axe du grand Cardo, on voit une ligne de dalles allant du Nord au Sud, traversant le Forum et recouvrant un égout ; elle coupe un dallage biais, venant se rencontrer à angle droit avec un dallage symétriquement disposé. A 8 mètres environ, ce dernier cesse d'être biais et s'aligne du Nord au Sud.

Les bases honorifiques ont laissé peu de traces sur le Forum ; nous signalerons seulement :

2 bases adossées aux 2 grosses piles de la porte Nord-Ouest : les traces d'un grand monument placé dans l'axe du côté Nord ; en avant de celui-ci, une base de plan carré; enfin une jolie base évidée en avant par un petit hémicycle et située en pleine area à 25 mètres au Sud de la porte Nord-Ouest.

De plus, nous avons trouvé une 2e table de mesures ayant cette particularité de posséder une mesure de longueur, et trois cuves toutes percées d'un trou à leur partie inférieure.

La plus grande contenait 28 litres ; la plus petite, 5 litres et demi ; la moyenne : 14 litres. La ligne saillante qui constitue la mesure de longueur a 0 m. 52.

Les accès de l'area étaient au nombre de cinq sans compter la porte située au Nord-Est qui, placée sur le

(1) Nous l'avons patiemment renivelé en relevant les nombreuses dalles renfoncées.

Cardo secondaire Est, peut être considérée comme se trouvant en dehors de l'enceinte proprement dite du Forum.

Ce sont : du côté Nord, la porte Nord-Ouest ; du côté Est, la porte située dans l'angle Sud-Est ; du côté Sud, une rue de 4 mètres de large ; du côté Ouest, un arc de triomphe et le prolongement du Cardo Maximus (angle Sud-Ouest de la place).

Les bâtiments environnant ce Forum sont :

Côté Nord, la porte double Nord-Ouest et un portique avec perron en son milieu ; côté Est, un portique à 2 étages et le passage couvert Sud-Est ; côté Sud, un grand temple précédé d'un escalier monumental et les bâtiments non encore fouillés ; enfin côté Ouest, une tribune aux harangues placée devant un petit temple, l'arc de triomphe, et un château d'eau derrière lequel était disposé un marché aux vêtements.

XXIV. *Portique Nord du Forum Novum.* — Les travées de ce portique sont au nombre de 14. Celle du milieu bien plus large (4 mètres) que les autres (de 2 mètres à 2 m. 30) était située en avant d'un hémicycle de 5 m. 75 de diamètre et de 2 m. 10 de hauteur, servant de fontaine.

Le portique partait à zéro de l'angle Nord-Ouest de la place et, celle-ci descendant fortement vers l'Est, la galerie septentrionale se trouvait forcément en contre-haut. C'est ainsi que, en face de la travée du milieu, il y avait un perron de onze marches que nous avons rétabli. Les colonnes, de l'ordre corinthien, étaient au nombre de treize et ont été relevées par nos équipes.

La longueur du portique est de 53 mètres ; le mur de fond du Forum qu'il abritait était décoré, de chaque côté de l'hémicycle-fontaine, de renfoncements rectangulaires de dimensions variant alternativement.

Sur la droite de la fontaine, on compte 4 renfoncements de 2 m. 10 en moyenne de large et trois de 1 m. 40 inter-

calés entre ceux-ci ; de plus, près de l'angle Nord-Est, on voit les restes d'une niche rectangulaire plus grande que les autres.

A gauche de la fontaine, mêmes dispositions qu'à droite, à l'exception de la niche rectangulaire extrême.

XXV. *Portique Est du Forum Novum.* — A 3 m. 50 de distance de l'angle du perron du grand temple, la porte double Sud-Est du Forum présente une ouverture de 3 m. 20 avec des piles larges de 2 m. 30 à la base, de chaque côté. Un portique de 10 travées, avec 9 colonnes sans compter une demie à l'angle Nord-Est, venait buter sur la galerie septentrionale. Sa largeur était de 4 m.50 et sa longueur de 24 m. 70.

Il était disposé à l'Ouest du Cardo secondaire oriental prolongé vers le Sud, après avoir franchi la porte Nord-Est.

Ce qui le caractérise c'est son double étage ; celui du haut est au niveau de la galerie septentrionale, et, du Cardo Est, il fallait gravir 19 marches pour y arriver après être passé par une arcade ouverte sur cette rue et prise dans la hauteur du rez-de-chaussée.

Ce rez-de-chaussée, divisé longitudinalement en 2 parties par un mur placé dans son milieu comprenait une galerie basse portée par 8 piles isolées (1) et desservant des magasins assez vastes, au nombre de quatre. Nous avons pu restituer l'escalier des 19 marches, deux travées du portique inférieur et les arcades du porche Sud-Est avec un pilastre et son chapiteau de la galerie supérieure.

XXVI. *Grand Temple de la famille Septimienne et côté Sud du Forum Novum.* — Le temple situé à l'angle Sud-Est du Forum reposait sur une plateforme dallée rectangulaire mesurant 33 m. 65 de largeur sur 39 m. 50 de pro-

(1) Six de ces piles ont 1 m. 05 d'épaisseur et deux, 0 m. 85.

fondeur. Cette plateforme était élevée de 4 m. 90 au-dessus du sol de la place ; on y accédait par un perron monumental, de 26 marches, lequel portait sur des murs d'échiffe surmontés de balustrades rampantes se composant de dalles de pierre verticales qui s'encastraient dans des montants ornés de tables moulurées.

Les côtés Est et Ouest de la plateforme étaient garnis de portiques, larges de 4 mètres, soutenus chacun par seize colonnes de l'ordre corinthien et décorés à leur extrémité Sud de jolies niches hémisphériques revêtues de stuc. Dans le milieu du portique Ouest, une porte, large de 2 m. 35, et précédée d'un escalier de six marches, permettait d'accéder latéralement à l'enceinte sacrée, dans une rue déjà mentionnée.

Entre les portiques et le temple proprement dit s'étendaient les côtés de l'area dont la partie antérieure s'étendait devant le monument sur une largeur de 14 mètres.

Le mur qui limitait au midi l'espace découvert entourant le temple était, à droite et à gauche, orné d'une niche semblable à celle du fond des portiques, mais avec cette différence qu'elle était construite en briques apparentes, sans revêtement.

Du sol de la plateforme on parvenait au pronaos par un escalier (1) dont les flancs venaient se perdre dans le soubassement prolongé de l'édifice. Le péristyle comprenait 4 colonnes de front surmontées d'un fronton de même largeur que la Cella, soit de 11 m. 10 ; celle-ci avait 12 m. 15 de long y compris un couloir de 1 m. 75 de large qui se trouvait derrière le sanctuaire, dont la profondeur intérieure n'était que de 8 mètres (2).

Bien que le temple fût adossé au mur Sud de l'enceinte sacrée, la circulation entre les parties latérales de l'area

(1) Escalier de 15 marches. Les 3 premières disposées assez en avant des autres sont moins hautes.

(2) On pénétrait dans ce couloir par une petite porte ménagée dans l'angle Sud-Ouest du sanctuaire.

était ménagée au moyen d'une galerie large de 1 mètre disposée derrière la Cella.

Les 4 colonnes (1) de la façade étaient, de chaque côté, accompagnées par une colonne de retour ; sur les têtes des murs de la Cella des pilastres correspondaient à ces colonnes. Le temple était donc d'ordonnance tétrastyle et prostyle ; la portée entre les colonnes était de 2 m.30.

Ce qui est remarquable dans cette ruine, c'est son état de conservation. Quand nous en avons entrepris la fouille, le mur Est tout entier et la plus grande partie du mur Sud existaient, ainsi que les colonnes gisant à terre. Nous avons rétabli les deux autres parois du sanctuaire avec les pierres écroulées, remonté les colonnes, replacé l'architrave sur 4 d'entre elles, et restitué la porte avec l'ouverture demi-circulaire qui la surmontait et dont nous avons retrouvé, dans les décombres, 5 claveaux moulurés, dont un sommier.

On peut comprendre pour quel motif le temple avait été établi sur une plateforme sensiblement élevée au-dessus du Forum si l'on remarque que le terrain est en pente et que le niveau de l'area de l'édifice devait forcément être le même que celui de la pente à l'endroit où l'enceinte sacrée prenait fin. Il résultait de cette disposition qu'une bonne partie du dessous de la plateforme était utilisable ; aussi avons-nous découvert des sous-sols dans la partie antérieure du péribole ayant à peu près la moitié de la longueur de la plateforme et s'étendant aussi bien sous les portiques que sous la cour du temple, sauf toutefois dans un espace assez resserré qui avait été réservé en terre-plein au droit de l'axe du monument.

Ces sous-sols, auxquels on accédait par des portes ouvertes sur la place, au niveau de laquelle ils étaient euxmêmes, se terminaient, au Sud, par des niches demi-circulaires en briques, analogues à celles du fond de la plate-

(1) De l'ordre Corinthien ; la hauteur des colonnes est de 8 m 40 ; celle des chapiteaux, de 1 m. 03 ; de la base : 0 m. 56.

forme. Le dallage de cette dernière était porté par des voûtes, bandées dans le sens de l'Est à l'Ouest ; elles reposaient sur les murs longitudinaux des salles basses et, du côté Est, sur des piliers reliés par des arcs et placés sous les colonnes du portique latéral de l'area. Il y avait, en conséquence, à droite et à gauche du terre-plein central, une salle souterraine n'ayant que la largeur des portiques (3 m. 90) et une autre, bien plus large, atteignant 8 mètres. La longueur de ces salles souterraines était de 22 m. 20, sans compter les niches, profondes de 1 m. 15 ; elles devaient servir de magasins.

Quant au terre-plein, il est bien facile d'expliquer sa présence et sa nécessité, en faisant remarquer qu'il était en face du 1[er] perron conduisant à la plateforme, et que là, il ne pouvait exister de communication avec la place.

Nous avons remonté 14 colonnes du portique Ouest dont la moitié avec leur entablement, et 4 de celles du portique Est, aussi avec leur entablement. Ces colonnes sont espacées de 2 mètres, d'axe en axe ; leur hauteur est de 4 m. 15 ; leur diamètre, de 0 m. 46. A remarquer l'appareil de la frise de l'entablement qui est clavée comme une plate-bande, de façon à décharger l'architrave ; de la sorte, le poids est reporté sur les points d'appui, c'est-à-dire sur les colonnes.

Une inscription (1) trouvée en 1912 nous a appris que le temple avait été dédié en 229 de notre ère à la gens Septimia (GENTI SEPTIMIA), c'est-à-dire à la famille impériale de Septime Sévère, par la république Cuiculitaine.

Le reste du côté Sud de la place n'est pas encore déblayé; toutefois, nous ne serions pas éloignés de croire qu'il était occupé par des boutiques. Dans la partie Ouest, nous avons remarqué sur un pilier une tête de taureau sculptée et des trous d'attache pratiqués à 2 endroits. Ces trous se

(1) Cette inscription a été rangée le long du portique Ouest en 1916.

composent d'une petite cuvette hémisphérique creusée dans la pierre, mais, en avant de la cuvette, on a aménagé une sorte de poignée ayant la forme d'une double queue d'aronde ; on passait donc une corde entre cette poignée et la cuvette.

Ces remarques peuvent faire supposer qu'il y avait, en cet endroit du Forum, une boutique de boucher.

XXVII. *Tribune aux harangues.*— Presque au milieu du côté Ouest du Forum Novum, adossé à la pile Sud de l'arc de triomphe, on voit un bâtiment qui semble avoir eu une double destination.

Large de 9 m. 66 sur 13 m. 43 de profondeur, il présente sur la place un avant-corps escorté de 2 escaliers de 7 marches ; cet avant-corps, élevé de 3 assises au-dessus de l'area, constituait une plate-forme qui servait sans doute de tribune aux harangues.

Derrière celle-ci dont la profondeur mesurait 2 m. 85, un vestibule, long de 3 m. 90, était précédé de 3 entre-colonnements reposant sur un mur de 0 m. 80 d'épaisseur. Nous avons reposé les 2 colonnes (1) médianes de cette pièce qui, selon nous, n'était autre que le pronaos d'un petit temple, dont la Cella s'ouvre à la suite par une porte large de 2 m. 40.

Les dimensions du sanctuaire sont de 4 m. 80 sur 8 m. 66.

Nous ferons remarquer qu'à Timgad, la tribune aux harangues est également placée devant un temple et que les deux dispositions sont très analogues.

XXVIII. *Arc de triomphe de Caracalla.*— Ce monument, élevé de 12 m. 50 et large de 10 m. 60, avec une épaisseur totale de 3 m. 93, y compris les saillies de ses soubassements, se compose d'une ouverture en plein-cintre large de 4 m. 35 et haute de 7 m. 40.

(1) De l'ordre Corinthien.

Cette ouverture est accompagnée, de chaque côté et sur les 2 faces, par deux colonnes corinthiennes, distantes l'une de l'autre de 1 m. 75 d'axe en axe et disposées en avant de pilastres saillants de 0 m. 10.

Entre les pilastres, niche hémisphérique de 2 m. 50 de haut au cul de four orné d'une coquille. Au-dessus des colonnes, ressaut de l'entablement dans toute leur largeur, sans décrochement au-dessus de chacune d'elles ; l'architrave et la frise prises dans la même assise franchissent l'espace entre les 2 colonnes.

Un second étage s'élevait au-dessus de l'ordonnance adjacente à l'arc ; il comprenait une dalle placée de champ avec son soubassement et sa corniche ; du côté du Forum, cette table portait une inscription ; sur l'autre face, la dalle était lisse.

A droite et à gauche de la table, des colonnettes accouplées, correspondant à des pilastres, étaient disposées au-dessus des colonnes de l'étage inférieur. Ces colonnettes portaient, sans architrave ni frise, une corniche dont les extrémités s'élevaient en rampants de fronton. Ce dernier et la corniche étaient pris dans la même pierre dont le dessous, très visible d'en bas, était décoré de 3 caissons avec rosace sculptée ; ces frontons nous ont été conservés.

Enfin, au-dessus, trois socles avec statues couronnaient l'édifice ; un seul nous est resté.

L'inscription nous apprend à qui étaient consacrés ces trois bases honorifiques ; c'était à l'empereur Caracalla, à sa mère Julia Domna et au divin Septime Sévère. Elle date de 216.

XXIX. *Château d'eau.* — En déblayant les abords de l'arc de triomphe, côté Nord, en 1911, nous avons mis au jour deux édifices : l'un était un château d'eau ; l'autre : un marché aux vêtements.

Le château d'eau, disposé en façade sur le Forum côté Ouest et en biais par rapport à l'arc de Caracalla et la porte double Nord-Ouest, comprend trois éléments :

1° Le corps principal ou la partie architecturale ;
2° Les bassins ou fontaines ;
3° Les réservoirs.

Le corps principal du monument, divisé en 3 fractions par de petits murs perpendiculaires à ceux des faces principale et postérieure, s'étale sur une largeur de 7 mètres, puis se réduit par derrière à la dimension de 3 m.50 avec 3 pans d'un peu moins de 2 mètres de côté. L'intervalle entre les murs est rempli de terre. L'épaisseur totale de cette partie centrale du château d'eau est de 3 m. 70.

Il y avait là certainement une ordonnance d'architecture imposante : un motif milieu, peut-être une grande niche et deux plus petites contenant des statues, dont nous avons trouvé des fragments appartenant à 2 figures différentes.

Du côté du Forum, il y avait 2 épaisseurs de bassins : le 1er, adossé au corps principal, avait 1 mètre de saillie et un radier en béton de gros cailloux ; il devait servir à la décantation.

Le 2e bassin, établi sur le dallage même de la place était disposé devant l'autre avec une avancée de 2 mètres. Seul, le premier se retournait sur le côté Nord ; derrière l'édifice, une fontaine unique (1), saillante de 1 m. 20, contournait les pans coupés de la partie centrale.

Ces bassins (2) étaient, comme presque partout en Afrique romaine, composée de dalles de pierre debout encastrées dans des montants à rainures verticales.

Enfin, sur le flanc Sud du château d'eau, s'élevait une construction massive aux murs épais destinés à contenir l'eau en réserve. C'étaient les citernes avec une partie antérieure large de 7 mètres et épaisse de 2 m. 60 faisant face au Forum, en retrait de 4 m. 50 sur l'alignement du bas-

(1) Comme pour le bassin antérieur, le dallage de la place formait radier.

(2) Leur largeur de front sur la place était de 9 m. 80.

sin de devant ; puis, une 2e fraction disposée côté Ouest (derrière la première), large de 4 m. 30 sur une épaisseur de 3 m. 40.

L'aspect de ce monument, construit en matériaux assez médiocres, indique une basse époque. Néanmoins sa composition était bien conçue et devait produire un certain effet décoratif.

XXX. *Marché aux étoffes.* — Le marché dont nous avons parlé plus haut avait sa façade principale presque perpendiculaire à celle (1) de l'arc de triomphe ; son angle Sud-Est n'en était distant que de 1 mètre. Sa largeur totale, murs compris, était de 13 m. 30. Sa longueur, sans une partie demi-circulaire disposée en arrière, était de 26 mètres.

La direction de son axe longitudinal était sensiblement Nord-Sud ; l'unique porte d'entrée, large de 2 m. 80 était ménagée dans le milieu du mur Sud.

A l'intérieur, des piliers rectangulaires divisaient le vaisseau en 8 travées, dont la portée dans œuvre était de 10 m. 10, sans points d'appui intermédiaires. Il n'existait donc pas de bas-côtés.

La partie demi-circulaire, orientée au Nord, avait 7 m. 20 de large sur une profondeur de 6 mètres. Aucune trace de colonne ; la surface du sol était dallée en pierre.

Les murs sont en moëllons, sauf à l'endroit des piliers qui traversent toute l'épaisseur de ces murs. Les jambages de la porte d'entrée et les piles de l'entrée du chœur étaient en pierre de taille. La construction est de basse époque et peu soignée ; la disposition d'ensemble ressemble fort à celle de l'annexe du marché de Sertius à Timgad.

Une inscription trouvée dans les fouilles de l'édifice (Corpus T. VIII, n° 20156) parle d'une « *basilica vestiaria* » c'est-à-dire d'un marché aux vêtements.

(1) La façade de l'arc opposée au Forum, celle côté Ouest.

Nous devons en conclure que le monument qui nous occupe était un marché de cette nature.

XXXI. *Grand Cardo Sud et voies diverses.* — Le Cardo Maximus, interrompu par le Forum Novum, reprend sa course en montant vers le Sud, direction dans laquelle il a été déblayé sur plus de 200 mètres. Partant de l'angle Sud-Ouest de la place, il arrive une cinquantaine de mètres plus loin à une fontaine fort curieuse que nous décrirons ci-après ; puis il parvient à une porte, accompagnée d'une poterne, ménagées toutes deux dans le mur prolongé Nord d'un grand établissement balnéaire ; il longe ce monument sur son côté Est et continue, toujours en se dirigeant vers le midi, avec un dallage en biais, en forme de chevrons, c'est-à-dire que, dans l'axe de la voie, les deux directions se rencontrent à angle droit, cet angle étant ouvert côté Sud.

Sa largeur varie entre 6 mètres et 13 m. 50. A l'angle Sud-Ouest du Forum Novum, il se joint à un cardo secondaire qui, s'infléchissant en courbe vers l'Ouest, passe sur le côté occidental des bains ci-dessus mentionnés ; en face de la fontaine, il reçoit sur son flanc oriental une rue non encore déblayée ; à l'angle Sud-Est des bains une ruelle obstruée par une autre fontaine, de petites dimensions ; 40 mètres plus loin vers le Sud, une rue sur son côté Ouest ; enfin, sur la face opposée à 15 mètres de là, une voie large de 3 m. 85.

Le Cardo oriental, qui part de l'entrée monumentale des propylées du Forum Capitoplin et arrive à la porte double Nord-Est de la nouvelle place publique, se prolonge vers le midi en longeant le portique Est de celle-ci (1), puis il se coude vers l'Est et se dirige du côté du théâtre, ce qui lui donne un parcours, jusqu'à ce monument, de 160 mètres environ.

(1) Cette partie de la voie était très défoncée ; nous l'avons remise à son niveau.

Enfin, nous n'avons plus qu'à mentionner, parmi les voies actuellement mises au jour, que la rue longue de 40 mètres qui borde le flanc occidental du temple Septimien, et celle, large de 4 m. 80, qui s'étend sur le flanc occidental du marché aux étoffes (longueur 30 mètres), et qui, se coudant à angle droit derrière cet édifice, rejoint le grand Cardo tout près de la porte double Nord-Ouest du nouveau Forum.

XXXII. *Grands Thermes du Sud.* — Ce vaste et beau monument, déjà sondé par Ravoisié fort incomplètement, se trouve à une centaine de mètres au Sud du nouveau Forum et à même distance au Nord-Ouest de la basilique chrétienne voisine du fort Byzantin.

Son entrée principale était sous un portique à 12 travées, lequel, s'ouvrant sur le côté Ouest du Cardo Maximus Sud, était à son extrémité méridionale, de plain-pied avec le sol de la rue ; à son extrémité Nord, la différence de niveau avec la déclivité assez prononcée du Cardo avait nécessité l'établissement de 17 marches ; mais, devant sa 6ᵉ travée, 5 marches seulement précédaient la porte du grand édifice balnéaire.

On entrait alors dans un vestibule qui communiquait avec la salle la plus spacieuse, celle des exercices ou Ephebeum, et avec des latrines situées à l'angle Nord-Est.

Cette salle aux murs très épais, était voûtée et mesurait 12 m. 83 sur 31 m. 20 de long. Son côté Est, qui est aussi celui de la porte d'entrée, est garni d'un renfoncement rectangulaire ; à droite et à gauche de celui-ci, sont deux niches dont le plan a la forme d'un segment de cercle ; une porte était ménagée dans ces niches ; puis à l'extrémité Sud, large porte ouverte sur le vestibule ; à celle du Nord, mur plein.

Le flanc septentrional possédait 2 niches de même forme que les précédentes et, au milieu, une porte, large de 2 m. 67 accédant au dehors sur une cour dallée qui limite au Nord presque toute la largeur du monument.

Sur le côté Ouest, même disposition pour les renfoncements avec cette différence, toutefois, que les niches n'étaient pas ajourées de baies comme du côté Est. Portes aux extrémités, celle de l'angle Nord-Ouest communiquant avec une pièce qui devait servir d'apodyterium (1), et celle de l'angle Sud-Ouest servant au même usage.

La partie Sud de la salle est semblable au côté Nord, avec la porte en moins.

Le sol était dallé en mosaïque, avec décharge pour les eaux de lavage près de la travée pleine Nord-Est.

L'apodyterium Nord, qui a son symétrique au Sud, avait sa paroi septentrionale courbe, en segment de cercle, avec baie sur la cour dallée. Ses dimensions sont 10 m. 10 de large sur 8 m. 60 de long. Dans son angle Sud-Ouest, porte qui accédait à la grande salle froide, le frigidarium ; la mosaïque de son dallage est en bon état.

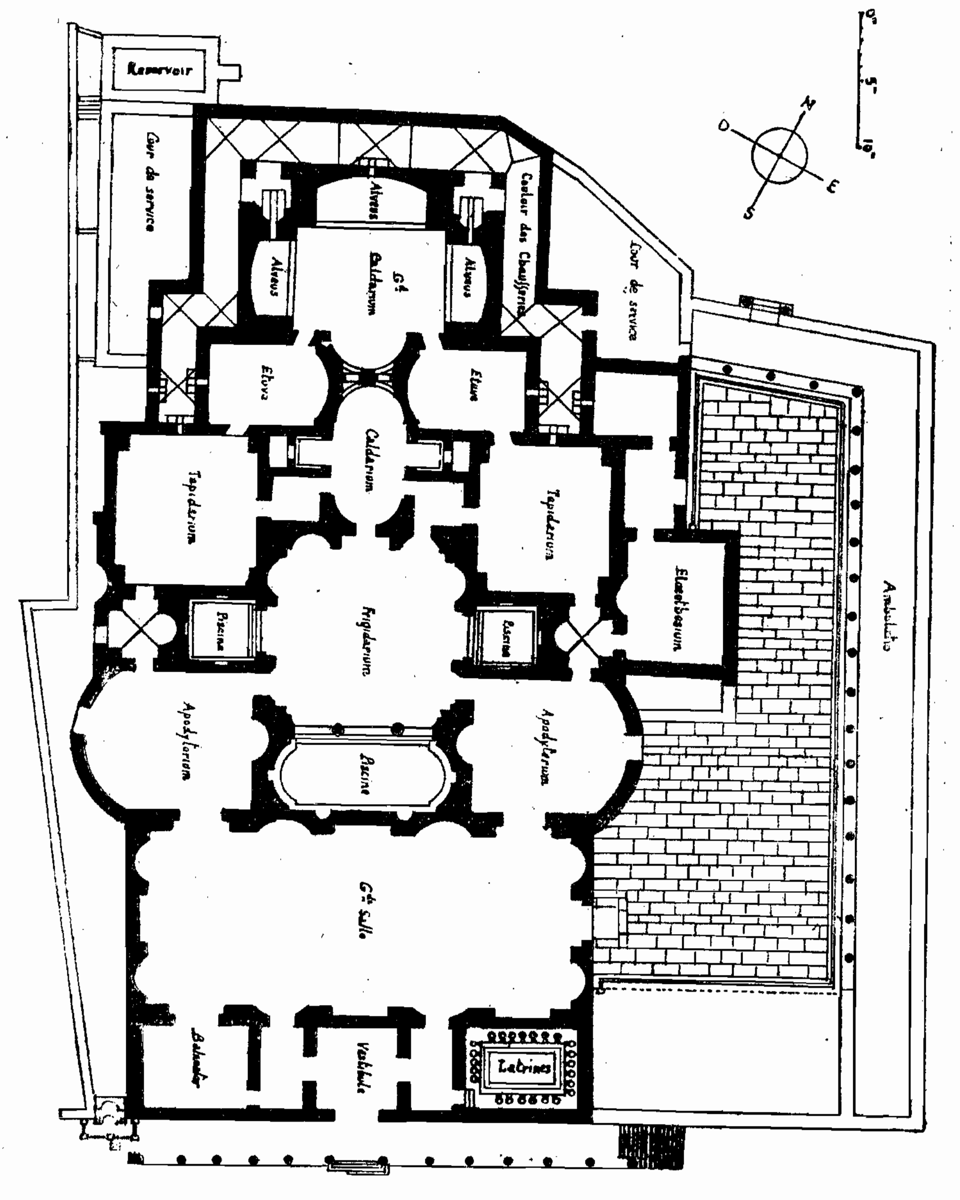
Le Frigidarium, grande salle voûtée en arêtes à l'époque antique, mesurait 12 m. 20 sur 13 mètres. Il était disposé dans l'axe général du bâtiment, tracé de l'Est à l'Ouest. Sur son côté Est, grande piscine, précédée de 3 entrecolonnements ; on y descendait par 3 degrés.

Longue de 12 m. 66 sur 5 m. 22 de large, cette piscine avait ses extrémités Nord et Sud en forme de demi-cercles. Les colonnes, en beau marbre rose, avaient 0 m. 50 de diamètre et étaient de l'ordre ionique avec chapiteaux très ornés.

Faces Nord et Sud du Frigidarium, dans l'axe, petite piscine avec radier en mosaïque noire et 3 gradins de descente. De chaque côté de l'entrée de la piscine, niche de plan semi-circulaire, celle située près de l'angle Nord-Est étant percée de la baie de communication avec l'apodyterium.

Face Ouest, dans le grand axe longitudinal, porte allant à un caldarium.

(1) Salle où l'on se déshabillait.



GRANDS THERMES DE DJEMILA.

Le dallage en mosaïque était très riche et répondait à la magnificence de la décoration générale (1) ; malheureusement il est très ruiné.

La chambre chaude que nous venons de citer, bien conservée, a ses deux extrémités Est et Ouest arrondies ; elle mesurait 10 mètres de long sur 5 m. 34 de large. Sur chacun de ses côtés Nord et Sud, dégagement allant à un tepidarium et à une petite baignoire chauffée ; au côté Ouest, deux arcs accouplés reposant sur une pile d'axe et menant au grand caldarium de l'établissement.

Les murs de la pièce qui nous occupe sont encore assez élevés au-dessus du sol pour que toutes les baies aient conservé leurs arcs plein-cintre, sauf cependant celle qui s'ouvre sur l'alveus Nord.

Nous n'avons donc pas été dans l'obligation d'exécuter les restitutions d'arcades que nous avons faites devant les deux petites piscines du Frigidarium et au-dessus des grandes baies de la salle des pas perdus ou des exercices.

Le tepidarium Nord auquel on parvenait par le dégagement, était jadis recouvert d'une voûte d'arêtes et mesurait 9 m. 30 du Nord au Sud sur 10 m. 66. Sa paroi septentrionale était pleine, sans ouverture ; celle, côté Ouest, était munie, au milieu, d'une arcature qui n'était autre que celle lui amenant l'air chaud et, dans l'angle Sud-Ouest, d'une porte biaise communiquant avec une chambre très chauffée : l'étuve.

La salle tiède est remarquable par les restes de placages en marbre que ses murs ont conservés ; la mosaïque qui recouvre le sol est d'un bon style.

L'étuve, large de 6 mètres sur une profondeur de 7 m. 70 possède à sa paroi Sud une partie arrondie en forme de segment de cercle ; dans son angle Sud-Ouest, porte biaise conduisant au Caldarium principal auquel on accédait également dans l'axe général du bâtiment, comme nous l'avons dit, par une baie jumelée.

(1) La salle était entièrement plaquée de marbre.

Le Tepidarium et l'étuve situés dans la partie Nord se retrouvent symétriquement disposés dans la fraction Sud de ces Thermes ; mais, dans celle du Nord, nous voyons, en plus, au Nord-Est du Tepidarium, une salle réservée aux onguents et parfums (1), l'elœothesium (7 m. 15 sur 9 m. 25), et au Nord de l'étuve, un autre hypocauste (6 m. 17 sur 4 m. 70). Ces deux pièces n'existent pas ou plutôt n'existent plus dans la partie Sud ; mais elles ont laissé des traces indéniables de leur existence passée.

Le grand Caldarium présente, sur sa face Est, un hémicycle (5 m. 68 de large sur 2 m. 86 de profondeur) percé de 2 portes faisant suite à celles du premier Caldarium central déjà décrit ; sur ses faces Nord et Sud un bassin chaud (alveus) long de 3 m. 16 et large de 5 m. 75 ; sur son côté Ouest, une grande baignoire chauffée, large de 7 m. 80 sur 2 m. 95 de long.

Les dimensions de la salle sont de 10 m. 87 du Nord au Sud entre les 2 alvei ; et de 7 m. 67 entre l'alveus de l'axe et la face de l'hémicycle Est. Deux grands fournaux (2) étaient placés aux angles Nord-Ouest et Sud-Ouest ; ils étaient alimentés par une galerie qui desservait les fours des autres hypocaustes : tepidarium, et étuve (ou laconicum).

Cette galerie de chauffe avait son entrée sur une petite cour de service disposée au Nord-Ouest et communiquant avec un portique (3) bordant le côté Ouest de la grande cour. La galerie, qui est encore en partie voûtée, faisait un ressaut de 3 m. 65 au Nord et de 3 m. 15 au Sud, en contournant l'étuve. La cour de service se retrouve à l'angle Sud-Ouest de l'étabissement ; à sa face occidentale est adossé un réservoir aux murs épais de 1 m. 20.

(1) Cette salle fait saillie dans la cour des Thermes.

(2) Ces fourneaux, plus importants que les autres, étaient surmontés de grandes cheminées.

(3) Sous ce portique, nous avons déblayé une citerne (12 m. de long sur 2 m. 55 ; nous en avons refait la voûte qui s'était affaissée.

Une étroite ruelle limite les Thermes au Sud ; son issue orientale qui rejoignait autrefois le grand Cardo a été occupée par une fontaine placée à l'extrémité méridionale du portique d'entrée de l'établissement. Des salles souterraines existaient sous la cour septentrionale ; deux d'entre elles communiquaient avec le Cardo Maximus.

Pour terminer nous parlerons des latrines dont nous avons fait mention plus haut et qui constituent l'accessoire nécessaire des Thermes romains. Cependant il faut remarquer qu'ici, comme aux grands Thermes de Timgad, ces latrines ne faisaient pas partie de la conception primitive du plan de l'architecte ; elles ont été aménagées dans une salle réservée à un autre usage. Symétriquement placées par rapport au bureau du balnearius (préposé de l'établissement), situé dans l'angle Sud-Est des bains, ces latrines occupaient l'angle Nord-Est ; leur porte d'entrée s'ouvrait sur une antichambre les séparant du vestibule ainsi qu'il en était pour le bureau du maître de l'établissement.

Leurs dimensions étaient de 8 m. 35 sur 5 m. 85 ; le long du mur Ouest plein, après le bouchement de l'un des 4 arcs de l'Ephebeum, on compte sept sièges en pierre ; côté Nord, six ; face Est, six également et côté de l'entrée, à gauche de celle-ci, cinq seulement. Le nombre de places était donc de 24 ; les sièges, élevés de 0 m. 50 au-dessus du dallage, avaient devant eux un caniveau où l'eau, alimentée par une fontaine aujourd'hui disparue, circulait afin de servir au lavage individuel. Chaque trou de chute était muni d'une petite rigole qui recevait les urines lesquelles s'en allaient dans l'égout par une sorte de cuvette inclinée en arrière. C'était, comme à Timgad, Lambèse, etc., le système diviseur et le tout à l'égout admirablement aménagés avec un perfectionnement que nous sommes souvent bien loin d'atteindre partout de nos jours.

Les dispositions des Grands Thermes de Djemila sont assez analogues à celles des principaux établissements balnéaires des villes antiques, déblayées par nos soins, de la Numidie Romaine. Leur surface était d'environ 2.600 mètres, alors qu'à Lambèse nous avions 3.000 mètres et, à Timgad, près de 4.000 mètres.

A Cherchel, l'antique Cœsarea, capitale de la Maurétanie, la superficie des grands Thermes atteignait 7.500 mètres.

Ces monuments servaient de lieux de réunion, de conversation, d'études ; c'étaient de véritables cercles en même temps que des établissements d'hygiène ; Esculape et Hygie y avaient leurs statues.

XXXIII. *Fontaines*. — En dehors du château d'eau du Forum Novum, on compte jusqu'ici à Djemila sept fontaines publiques :

1° A 4 mètres au Sud de l'arc du grand Cardo, côté Ouest, fontaine avec double bassin disposé en avant sur la voie, dont un pour la décantation ;

2° Sur la pile Est de la porte double Nord-Ouest du nouveau Forum, côté Nord, jolie fontaine avec paroi du fond creusée en forme de segment de cercle et petit bassin devant ;

3° Voie à l'Est du Forum du Capitole, à 15 mètres de la Curie, fontaine se composant de 4 montants de pierre emboîtant des dalles verticales, et entourée d'un petit bassin large de 3 m. 90 ;

4° Sur le côté Est du Temple du Centre, et sur le flanc Ouest du Cardo secondaire, contre l'escalier de 5 marches, petite fontaine entourée aussi d'un bassin ;

5° La fontaine déjà mentionnée, installée dans la niche centrale du portique Nord du nouveau Forum ;

6° Sur le côté Ouest du Cardo Sud, sorte de château d'eau, comprenant un bassin circulaire de 2 m. 70 de diamètre intérieur et, au centre d'un cylindre haut de 1 m. 45

avec corniche supportant un cône tronqué à la hauteur de 5 mètres au-dessus du sol. Ce cône, portant une moulure de couronnement, est creusé dans toute sa hauteur d'une saignée destinée à renfermer un tuyau en plomb qui amenait l'eau à sa partie supérieure, d'où elle retombait dans le bassin.

Ce dernier se compose de 8 montants couronnés par un fleuron et garnis de rainures recevant les dalles verticales du bassin qui s'y emboîtaient.

Cette curieuse fontaine est établie sur une marche circulaire portée par une plateforme trapezoïdale élevée d'un degrés sur les côtés Est, Ouest et Sud, ainsi que de 3 marches du côté Nord, à cause de la pente de la voie ;

7° A l'angle Sud-Est des grands Thermes Sud, à l'extrémité du portique d'entrée de cet établissement et sur le flanc Ouest du Cardo Maximus Sud, fontaine dont nous avons déjà parlé comme obstruant la ruelle bordant la face méridionale du monument.

Ce délicieux édicule comprend la fontaine proprement dite avec paroi courbe au fond ; deux colonnettes détachées en avant ; et devant cette fontaine et en dessous, bassin rectangulaire avec décharge au pied d'un des 5 montants de pierre (1) qui le clôturait.

XXXIV. *Musée.* — Le Musée de Djemila, annexé à l'agence des travaux, comprend 5 parties distinctes :

1° Le Musée en plein air ;
2° Les fragments placés à l'extérieur des bâtiments (2) ;
3° Les objets classés dans les vitrines ;
4° Les mosaïques posées à l'extérieur ;
5° Les mosaïques fixées à l'intérieur.

---

(1) Celui du milieu.

(2) Il y a deux salles dans le Musée de Djemila : la première construite en 1910 ; la seconde, en 1915.

1° *Le Musée en plein air* a été installé dans une sorte d'allée orientée de l'Est à l'Ouest et là on a rangé les inscriptions, les stèles, les sculptures n'ayant rien à craindre des intempéries, en un mot les fragments qui eussent encombré les abords des salles du Musée proprement dit. Une triple rangée d'arbres fait valoir l'ensemble de ces pierres ainsi que l'a très heureusement imaginé M. C. A. Joly pour les antiquités de Guelma dans le jardin public de la ville.

2° *Les fragments placés à l'extérieur des bâtiments* sont ceux qui offrent plus d'intérêt que ceux disposés en plein air et qui n'ont pas besoin d'être regardés de plusieurs côtés ; ce sont les bas-reliefs, quelques textes épigraphiques, des statues, des colonnes adossées à la muraille afin de ne pouvoir être renversées, des chapiteaux, des tuiles et enfin des mosaïques de dallage qui, protégées par la saillie du toit, peuvent rester au dehors en toute sécurité.

3° *Les objets classés dans les vitrines* des deux salles du Musée que nous avons construites sont les médailles, menus objets de pierre, de bronze, de terre cuite, de plomb, de verre, d'os, etc. qui ne peuvent être conservés que dans un meuble.

4° *Mosaïques posées à l'extérieur.* Les mosaïques constituent la partie la plus importante du Musée ; c'est pour les loger, et d'après leurs dimensions que les salles ont été édifiées. Elles en tapissent les murs sans qu'aucune place soit perdue et c'est le seul moyen qui existe de les conserver si l'on veut en même temps les voir, car les laisser en place après les avoir découvertes, équivaut à les vouer à une destruction certaine ; la pluie s'y infiltre et la gelée, survenant, les disloque et les effrite. A aucun prix il ne faut les abandonner sur le sol sans les recouvrir de terre. Voilà ce que ne savent pas bien des personnes qui regrettent qu'on enlève les mosaïques des ruines pour les fixer sur les murs des Musées ; c'est le seul parti à prendre si

l'on se soucie de les garder intactes. Combien ont été dététiorées, puis ont disparu pour n'avoir pas été déposées après leur mise au jour !

Les mosaïques posées à l'extérieur des 2 salles du Musée sont les suivantes :

Salle Est. — Dans le haut du mur, sur le pignon (1), trois médaillons renfermant des animaux :

Dans l'axe, médaillon, de la nef centrale de la *basilique chrétienne* (I), entouré de deux carrés à entrelacs s'entrecroisant ; au centre du médaillon, lionne accroupie.

Le médaillon de gauche, provenant du bas-côté Sud de la basilique, contient un bison marchand à gauche.

Le médaillon de droite, de même provenance figure un guépard courant sur la gauche. Ces 2 derniers sont entourés d'une couronne de lauriers ; les animaux sont sur fond blanc.

En dessous, et dans toute la largeur de la face, bordure à entrelacs (Basilique chrétienne) (I).

Enfin, sous cette bordure et à droite de la porte et de la fenêtre de la salle, grande mosaïque provenant du tablinum de la maison située au Sud-Est du Capitole (XIV). Ce dallage a un double encadrement ; celui qui enveloppe l'autre est orné de rubans ondulés ; le second, comprend des entrelacs. Le corps de la mosaïque se compose de sept carrés en hauteur et de 8 en largeur, formant 56 motifs.

A droite du mur Est de cette salle du Musée, sur la paroi de l'agence des travaux qui est légèrement en retraite, nous avons placé : un panneau carré inscrivant une couronne en bordure de lauriers, avec, au centre, un vase à godrons d'une jolie forme ; deux fragments d'une frise rinceaux ; et deux petits médaillons représentant des génies ailés les bras tendus, l'un marchant à droite, l'autre à gauche.

(1) Façade Est.

Provenance : Maison de l'Asinus Nica (XVIII).

Si nous revenons à la salle orientale du Musée, nous voyons, face Sud, tout à fait en haut 5 grands panneaux , un carré, au milieu et les autres en étoiles, venant d'une maison située en dehors de l'enceinte de la ville, à l'Ouest du Capitole celle-là même où a été trouvée, bien avant les fouilles, la statue de dame romaine qui est aujourd'hui dans le palais de la division à Constantine.

Au dessous, bordure à entrelacs (Basilique Chrétienne) (I).

Ensuite sous cette bordure, grande mosaïque provenant de la salle des exercices des Grands Thermes Sud. Ce sont des motifs circulaires alternant avec des carrés ; des triangles curvilignes sont intercalés entre les ronds et les carrés (XXXII).

Salle Ouest. — Sur le mur Est de la salle occidentale du Musée, on a scellé en haut une grande partie du pavement en mosaïque de la salle des exercices des Thermes dits du Capitole (XIII), le dit pavement contenant, en hauteur, 3 motifs de grandes rosaces, et, en largeur, sept, variés de deux en deux comme d'ailleurs ceux placés verticalement. Une bordure d'entrelacs limite ces ornements à droite et en dessous.

Immédiatement sous ce dallage, nous avons placé la continuation de celui de la salle des exercices des grands Thermes Sud (XXXII).

5° *Mosaïques fixées à l'intérieur.* — *Salle Est.* — Sur le *mur Nord*, à gauche dans toute la hauteur, grande mosaïque de la salle d'honneur de la maison de l'Asinus Nica (XVIII). Au centre, représentation de figures humaines et animales, et, au pourtour, bordure de 1 m. 10 de large.

C'est la bordure qui doit surtout fixer l'attention ; là sont figurées des scènes de la vie antique qu'on ne saurait trop étudier.

Bordure de droite. — C'est la moins bien conservée, mais non pas la moins intéressante. On voit une maison de pierre en forme de pignon ajouré dans le haut par une petite baie cintrée ; sur la face latérale, fenêtre derrière laquelle se tient une femme. A droite et à gauche du logis s'étalent des portiques à arcades, couverts par un toit en tuiles, comme la maison. Le portique de gauche semble avoir conservé les cintres qui ont servi à édifier les arcades de ses 4 travées ; en avant, un chien aboie en apercevant sur la droite un pêcheur portant sur l'épaule gauche une nasse qu'il soulage de son bras droit étendu. Le portique de droite est en partie masqué par un homme nu se tenant debout dans une barque et tendant les bras vers l'homme à la nasse pour le recevoir et le faire monter dans son esquif. Au-dessous, poisson genre dauphin. Dans l'angle de droite (1), mouton dessiné en raccourci et accompagné de l'inscription : OVIS en bleu sur fond blanc.

La partie gauche (2) est plus détériorée que le reste : on voit toutefois à l'angle supérieur une femme presque nue, dont la jambe gauche et le sexe sont seuls masqués par une draperie jaune qu'elle porte sur l'épaule. Elle donne la main droite à un homme entièrement dépourvu de vêtements qui la saisit de la main opposée. Les têtes manquent. Près de là se dessine une barque avec fragments de représentation d'une pêche à la ligne ; puis un bras d'homme cherchant à saisir une pieuvre de grandes dimensions.

Bordure du haut. — Trois personnages nus dans une barque tiennent la corde d'un filet qu'ils enroulent dans la partie du bateau la plus éloignée du filet. L'autre extrémité de cette senne est retenue dans les mêmes conditions de symétrie par 3 nouveaux pêcheurs aussi peu vêtus que les premiers. Le filet disposé entre les 2 barques regorge de poissons qu'on aperçoit à travers les mailles.

---

(1) En bas.
(2) En haut.

A côté, un génie sans ailes et non vêtu est porté par 2 dauphins dont il tient les rênes de la main gauche. La droite brandit un fouet ; la queue des dauphins a la forme et la couleur rouge des étoiles de mer.

Plus loin, on voit paître tranquillement un taureau et une vache auprès d'une femme assise, maniant de la main droite un fuseau à deux pointes. Elle pose la main gauche sur la trame d'un métier à tapis, orné d'une bordure rouge dont elle vient de commencer la fabrication. Sa coiffure consiste en une sorte de bandeau décoré d'une aigrette et retombant de chaque côté du cou dont il se détache en forme de corne.

Enfin, dans l'angle de gauche, Orphée sur fond blanc ; naïade assise sur un dauphin et couronnée par une écharpe qui flotte au-dessus de sa tête.

Bordure de gauche. — Dans un bateau dont le bordage est orné d'entrelacs, musicien assis sur la poupe. Il manie une flûte de Pan ; un danseur est près de lui, levant la jambe droite et fait voltiger une écharpe, la main droite en l'air. A la suite, une femme la tête enveloppée et le corps couvert d'un manteau retenu par une agrafe circulaire, tient de la main gauche une coupe remplie de vin. Derrière elle et à droite, un homme porte une amphore de couleurs blanche et bleue.

Le bateau, mû par des rameurs, a sa proue attachée au pilier d'une maison. Sur le côté droit de la poupe, une échelle en bois permet de descendre dans la maison qui, fondée sur des rochers, est précédée d'un portique de 4 arcades reposant sur des colonnes. Au-dessous de la naissance des arcs sont attachées des draperies qui flottent au vent. Le portique est abrité des intempéries par une couverture en tuiles à un seul égout. La maison proprement dite est appareillée en grandes assises de pierre et ajourée de deux baies demi-circulaires de dimensions inégales, la moins large descendant plus bas que l'autre. Ces fenêtres sont divisées par des claustras de forme carrée au-

dessous de la maison et à droite, des poissons prennent leurs ébats dans l'onde transparente.

A gauche du bateau, dans une barque, se tient debout un homme nu prenant à la ligne un poisson (une vieille). En continuant à gauche, on aperçoit, dans une tour de pierre, une femme qui tient de la main droite une torche enflammée pour éclairer un homme à moitié nu portant une écharpe sur les épaules. Cette étoffe tombe derrière lui, mais il la relève de la main gauche et fait voir son sexe.

Il est sur un rocher ; à sa gauche et à ses pieds, est placé un fourneau percé de trous rouges et noirs. Plus bas que lui, et de dimensions moindres, un personnage le regarde et tend ses mains vers lui ; il est également réfugié sur une roche dominant les flots.

A la suite, un second bateau est conduit par 2 génies ailés ; derrière ces personnages, la mer avec poissons de diverses espèces.

Bordure inférieure. — Un génie nu, à cheval sur un dauphin, tient de la main gauche des rênes de couleur pourpre et, de la droite, un fouet. La queue du dauphin se termine en plante aquatique. Le génie est effrayé par un monstre marin, en forme de serpent, dont la tête, ressemblant à celle d'une chimère, se dresse vers lui. La queue de la chimère est aussi en végétation de mer.

Vient ensuite un navire contenant 5 personnages : musicien debout, sonnant de la trompette qu'il tient des deux mains, horizontalement étendues ; autre musicien jouant des cymbales ; au centre, rameur assis. Troisième musicien avec cymbales doubles ; enfin, à l'avant, un homme portant sur la tête une corbeille de fleurs.

Puis, sur un rocher, un pêcheur armé d'un trident ; sur une barque très inclinée par suite de la pression du vent sur la voile, se tient un pêcheur au filet cherchant à attraper des poissons qui ressemblent à nos dorades et aux crustacés appelés cigales de mer.

Plus loin, vaisseau de guerre ayant 3 hommes à son bord. Celui de gauche tient une épée de la main droite et; de l'autre, ramenée vers lui, un bouclier. A droite du précédent, un guerrier présente de face un bouclier aux rouges couleurs. En avant du navire, un personnage nu fait manœuvrer une grande voile sur laquelle sont distinctement marquées plusieurs rangées de ris.

Le corps même de la mosaïque nous fait voir des sujets fort connus. Ce sont nymphes aquatiques assises sur des hippocampes, Neptune avec son trident, monstres marins, tigres à queue de poisson. enfin quantité d'habitants de la mer, crustacés, mollusques, etc.

2° A droite, en haut, rectangle bien conservé de 3 m. 25 sur 2 m. 40 comprenant 4 panneaux symétriques, avec bordure en torsade, séparés par un bandeau en forme de croix. Le tout entouré d'une deuxième bordure en torsade de 0 m. 27. Fond blanc ; ornements noirs, rouges et gris. Maison de Castorius (XX).

3° En dessous, à gauche, le long de la bordure de droite de la grande mosaïque, génie porté par des rinceaux (maison au Nord de la ville) (VII) ;

4° Sur la même ligne, à droite, représentation d'un âne avec l'inscription :

ASINUS NICA

provenant du tepidarium de la maison de l'Asinus Nica (XVIII).

5° Près de la porte, à droite, fragment de bordure : losanges alternant avec des rosaces, provenant du frigidarium des Thermes du Capitole (XIII) ;

6° Enfin, en bas, à gauche d'une porte, mosaïque à facture grossière : rectangles alternant avec des octogones, provenant de la maison à l'Ouest des ruines.

Sur le *mur Est* : 1° à gauche, dans toute la hauteur, partie importante du dallage de la basilique chrétienne,

bas-côtés (I). Ce sont des médaillons formant étoiles en s'entrecroisant et contenant au centre des animaux, tous différents ;

2° A droite, en haut, 5 médaillons à inscription (I) ;

3° Au-dessous, à gauche de la porte d'entrée, mosaïque des bas-côtés de la basilique (I), contenant un dessin très analogue à celui de la nef, mais à une échelle plus grande environ d'un tiers. Bordure d'entrelacs.

Sur le *mur Sud* : 1° Dans le haut, bordure provenant de l'entrecolonnement séparant la nef des bas-côtés de la basilique chrétienne (I). Ce sont des carrés en double rangée se présentant, en haut et en bas, par leurs angles et disposés en diagonale. Un liseré blanc entoure chaque carré de ton noir ; au centre de celui-ci, carré plus petit de ton jaune ;

2° Frise d'encadrement de la nef centrale (I), qui se compose de dessins figurant des sortes de consoles accouplées symétriquement, le motif se répétant toujours semblable dans la longueur ;

3° Bordure donnant un autre dessin d'entrecolonnement : carrés blancs et jaunes sur fond noir, en diagonale comme le premier, avec 3 rangées au lieu de deux (I) ;

4° Troisième combinaison ornementale provenant toujours d'un espace entre colonnes et représentant deux rangées superposées d'étoiles à 4 branches, à filets noirs sur fonds blancs, enfermant des petits carrés de couleur rouge (I) ;

5° Trois inscriptions provenant de la maison de Castorius (XX), dont deux en vers latins, malheureusement incomplètes et une inscrite dans un cercle donnant le nom du maître de la maison ; dessins géométriques : carrés se touchant par les pointes, losanges dans les intervalles ; tons noirs, gris, jaunes, rouges et blancs ;

6° Dans la partie inférieure du mur et sur toute la largeur, mosaïque du Frigidarium de la maison de l'Asinus Nica (XVIII), se composant de 5 rangées de médaillons dans un sens et de 16 dans l'autre, sauf la rangée du milieu qui n'en contient que 9 (1) ; soit, en tout, 73, représentant génies, chiens, âne, éléphant, bœuf, paons, taureau, personnages divers et l'âne appelé : NICA. Bordure figurant des sortes de rinceaux composés avec des cornes d'abondance.

Sur le *Mur Ouest:* 1° En haut et au milieu mosaïque dont la partie supérieure est en forme de cintre légèrement surbaissé ; largeur : 2 m. 65 ; hauteur : 2 m. 20. Des cornes d'abondance convergent sur une corne double au centre ; elles sont encadrées d'entrelacs ; tout autour règne un bandeau de feuillages (maison de Castorius) (XX) ;

2° et 3° A droite et à gauche de la précédente, mêmes panneaux carrés, avec couronnes de lauriers et vase à godrons au centre, que celui placé à l'extérieur du Musée façade Est, agence des travaux (maison de l'Asinus Nica) (XVIII) ;

4° Scène marine possédant une bordure sur le fond rouge de laquelle se dessinent des carrés, des losanges et des cercles. A gauche, nymphe aquatique assise sur un monstre marin ; au milieu Amphitrite n'ayant conservé de visibles que la tête et le trident ; des chevaux marins conduisent son char escorté de personnages divers et de génies. Mosaïque très fine, malheureusement bien détériorée ; placée au-dessous des 3 précédentes, dans la largeur du mur. Le milieu manque.

Provenant du portique Ouest de l'atrium de la maison au Sud-Est du Capitole (XIV) ;

5° Au-dessous et à gauche, quatrième carré avec vase à godrons comme les 2e et 3e et celui du Musée face Est extérieure (XVIII) ;

(1) A chaque extrémité de cette rangée, on voit un vase à godrons, d'où elle s'échappe.

6° Au-dessus de la porte communiquant avec l'autre salle du Musée, fragment de bordure figurant des rinceaux avec têtes d'animaux (1), tablinum de la maison Nord (VII) ;

7° En bas, à gauche de la porte, enfant, dans un rinceau, posé debout sur la branche d'une vigne qui part du sol. Il cueille une grappe de raisin de ses mains levées à la hauteur de la tête ; les fruits, abondants, sont suspendus au-dessus du petit personnage. Même provenance que ci-dessus ;

8° A droite de la porte : restes de la mosaïque de la grande nef de la basilique chrétienne (I). Ce sont des animaux dans des médaillons : fauves, chiens, grands oiseaux, etc.

Salle Ouest. — Sur le *mur Nord*, à gauche en haut :

1° Inscription relative aux bains de Terentius Donatus restaurés par Pumetius Longinianus (XIII) ;

2° Sur la même ligne, à droite, un des médaillons du bas-côté Nord de la basilique chrétienne (I) ; un sanglier y est figuré galopant à gauche sur fond blanc. Ensuite partie d'encadrement d'un médaillon ;

3° En dessous des 2 précédentes mosaïques, pavement de l'atrium de la maison sise au Sud-Est du Capitole (XIV), comprenant 4 rangées d'hexagones formant la partie centrale, entourés d'abord d'une mince bordure, puis de rectangles juxtaposés se chevauchant comme les assises d'une construction.

Les médaillons, sur fond blanc, sont décorés de façons différentes ; dans les 3 premières rangées ce sont des poissons ; dans la quatrième, des animaux : chien, gazelle, sanglier, etc.

---

(1) Ce sont : un animal à corps de cheval et à 2 cornes ; lion galopant à droite ; taureau tirant la langue ; guépard courant à droite.

Sur le *mur Est* : 1°, 2° et 3°. En haut, à gauche, décoration de forme circulaire, en rinceaux dans les angles d'un carré qui l'enveloppe, provenant des bains dits du Capitole (XIII) ;

A droite et à gauche du pavage ci-dessus, têtes d'Océan ou de Neptune, avec pinces de homard dans les cheveux, enlevés au tablinum de la maison Nord (VII) ;

4° Au-dessous, mosaïque du triclinium de cette même maison (VII), représentant, au centre, une déesse nue, sauf à la cuisse droite recouverte d'une étoffe rouge. Du bras droit, elle présente une corbeille de fruits à la bouche d'un taureau. Un génie précède ce taureau qu'entoure une guirlande ; autre génie, derrière. Au-dessous, poissons divers. Ce tableau est entouré de 2 bordures et représente l'enlèvement d'Europe, fille d'Agenor, roi de Phénicie, par Jupiter métamorphosé en taureau l'enlevant sur son dos en passant la mer pour la mener dans la partie du monde à laquelle elle a donné son nom ;

5° En bas, à gauche de la porte, dessin géométrique venant du couloir limitant au Sud la grande et belle maison de l'Asinus Nica (XVIII). Entourés d'une bourdure en feuilles de laurier, ce sont des cercles s'enchevêtrant, de façon à laisser un espace d'environ 3/5e du diamètre, espace qui est rempli par deux carrés enfermés l'un dans l'autre.

Sur le *mur Sud* : 1° En haut et dans toute la largeur, fragment important (6 m. 50 de large) de la mosaïque du Frigidarium des grands Thermes Sud (XXXII). Ce sont des hexagones alternant avec des losanges environnés de postes blanches sur fond rouge ; bordure comprenant des sortes d'S accouplés avec feuillages sur fond blanc ;

2° Deux mosaïques, couvertes de bâtons rompus rouges, noirs et blancs, qui étaient situées devant les 2 petites piscines d'eau froide des grands Thermes (XXXII) ;

3° En dessous, bordures à dessins de grecques : liseré

blanc sur fond jaune, noir, gris-bleu et rouge entre les colonnes de la grande piscine (XXXII) ;

4° A gauche de la porte et de la fenêtre, dallage emprunté à la maison sise au Sud-Est du Capitole (XIV) et couvrant le sol d'une petite pièce de l'angle Nord-Est. Bordure en feuilles de laurier : 6 médaillons en largeur et 5 en hauteur. Ce sont des cercles à fond rose sur lequel se dessinent 3 carrés se touchant par les angles. Entre les médaillons, sorte de carré curviligne sur fond noir ;

5° Au-dessus de la porte, et sous la fenêtre, seuil d'un hypocauste des grands Thermes (XXXII) ;

6° A droite de la porte (à gauche en entrant) pavement tiré du Frigidarium des Thermes du Capitole (XIII).

Motifs en forme de croix double dont les extrémités sont demi-circulaires et se prolongent par 4 sortes de triangles curvilignes, de façon à affecter l'image d'une hélice. Encadrements de triangles ayant leur base reposant sur la pointe l'un de l'autre. Ces dessins sont noirs sur fond blanc ; les croix ont des tons rouges sur jaune et du gris bleu.

Sur le *côté Ouest*, dessins géométriques assez analogues à ceux de la mosaïque avoisinant l'inscription de Castorius. Ces dessins proviennent de la maison au Sud-Est du Capitole (XIV). Ce sont des carrés se touchant aux angles, les intervalles étant en forme de losanges. Le gris et le jaune dominent avec un peu de blanc.

Albert Ballu.
Architecte en Chef des Monuments Historiques.

ESSAI DE RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE
DES ÉDITIONS DE FÈS

(Suite)

1309. **74** *Mâ' al-'Ainain* b. Moḥammed al-Fâḍil مجموع فيه (١) مفيد الراوى على انى مخاوى (٢) الكبريت الاحمر (٣) وشرحه « منيل المثارب على الحمد لله كفاء الواجب (٤) مجمع الدرر في التوسل بالاسماء والايات والسور (٥) منيل البش فيمن يظلهم الله بظل العرش

Recueil contenant : 1° *Mofîd ar-râwî 'alâ annî moḥâwî* ; 2° *al-Kibrît al-aḥmar* ; 3° *Šarḥoh « monîl al-ma'ârib 'ala l-ḥamdo lillâh kifâ' al-wâğib* ; 4° *Mağma' ad-dorar fî t-tawassol bi l-asmâ' wal-âyât was-sowar* ; 5° *Monîl al-bašš fîman yoḍillohom Allâh biḍill al-'arš*, 4 vol. (le 1er seul a paru en 1310 ; les 3 autres ont été publiés en 1312, 24, 110, 68, 38 p. ; le n° 5 a été publié s. d. 1 vol. 312 p. (sic).

1310. **75** الربع الاول من المصحف الكريم

Premier quart du Qor'ân ; 3 parties, 76, 74, 75 p.

Une édit. complète a paru en 1313, 2 vol. 432, 481 p. ; — édit. s. d. 1 vol. 348 p. ; 2 vol. 345, 351 p. ; 2 vol. 240, 240 p. ; 2e moitié, 1 vol. 208 p. ; 10 *ḥizb* (XI-XX) ; 2 parties 72, 78 p.

1310. 76 Mâlik b. Anas الموطا *al-Mowaṭṭâ*, 2 vol. 341, 371 p. ; 2e édit. en 1318, 4 vol. 168, 173, 184, 187 p. ; publié à Dehli en 1291, 1320 ; à Lahore en 1889 ; à Tunis en 1280 ; au Caire en 1280 ; à Kazan en 1910.

» 77 Moḥammed b. aṭ-Ṭayyib b. ʿAbd as-Salâm *al-Qâdirî* نشر المثانى لاهل القرن الحادى عشر والثانى *Našr al-maṯânî li-ahl al-qarn al-ḥâdî ʿašar wa ṯ-ṯânî*, 2 vol. 277, 6 et 287, 9 p. (erreur de pagination au t. II entre les pp. 160 et 249) ; trad. fr., t. 1er par A. Graulle et P. Maillard, *Arch. maroc.*, vol. XXI, 1913, t. 2e par Michaux Bellaire, *Arch. maroc.*, vol. XXIV, 1917.

» 78 Recueil contenant : (١) تحفة الحكام لابن عاصم (٢) لامية الزقاق (٣) العمل الفاسى لابى زيد عبد الرحمن بن عبد القادر الفاسى (٤) المرشد المعين لابن عاشر (٥) الاجرومية لابن اجروم (٦) الخلاصة لابن مالك (٧) لامية الافعال له ايضا (٨) الجمل للمجرادى (٩) مثلث قطرب (١٠) السلم للاخضرى (١١) البسط والتعريف للمكودى (١٢) نظم الاستعارة لابن كيران

1° *Toḥfat al-ḥokkâm l-Ibn ʿAṣim* ; 2° *Lâmiyyat az-Zaqqâq* ; 3° *al-ʿAmal al-fâsî li-Abî Zaid ʿAbd ar-Raḥmân b. ʿAbd al-Qâdir al-fâsî* ; 4° *al-Moršid al-moʿîn l-Ibn ʿÂšir* ; 5° *al-Aǧarrûmiyya l-Ibn Aǧarrûm* ; 6° *al-Ḫolâṣa (al-Alfiyya) l-Ibn Mâlik* ; 7° *Lâmiyyat al-afʿâl l-Ibn Mâlik* ; 8° *al-Ǧomal lil-Moǧrâdî* ; 9° *Motallat Qoṭrob* ; 10° *as-Sollam lil-Aḫḍarî* ; 11° *al-Basṭ wat-taʿrîf lil-Makkûdî* ; 12° *Naḍm al-istiʿâra l-Ibn Kîrân* ;

1 vol. 234 p. ; no 1, voir plus haut no 27 ; 2 et 3 ont été publiés au Caire en 1309 ; 4 à Constantine en 1262, au Caire en 1300 et s. ; 5, voir *Encyclop. de l'Islâm*, II, 380 ; 6 et 7, voir *Encyclop. de l'Islam*, II.

1310. 79 Moḥammed al-Mahdî b. Ṭâlib *as-Sûdî* al-Qorašî حاشية على شرح محمد بن عبد السلام بنانى للسلم المرونق للاخضرى *Ḥâšiya ʿalâ šarḥ Moḥammed b. ʿAbd as-Salâm Bannânî lis-sollam al-morawnaq lil-Aḫḍarî*, 2 vol. 341 et 388 p.

» 80 *Moḥammed* b. ʿAbd al-Qâdir *al-Fâsî* تكميل المرام بشرح شواهد ابن هشام *Takmîl al-marâm bišarḥ šawâhid Ibn Hišâm*, 1 vol. 328 p.

» 81 *al-Ḥasan* b. Masʿûd *al-Yûsî* قانون احكام العلم والعالم والمتعلم *Qânûn aḥkâm al-ʿilm wal-ʿâlim wal-motaʿallim*, 1 vol. 218 p.

» 82 Moḥammed al-Mahdî b. Moḥammed b. Moḥammed b. al-Ḫadir *al-Wazzânî*, حاشية على شرح محمد بن التاودى بن سودة على تحفة الحكام لابن عاصم *Ḥâšiya ʿalâ šarḥ Moḥammed b. at-Tâwodî b. Sûda ʿalâ toḥfat al-ḥokkâm l-Ibn ʿÂṣim*, 2 vol. 484, 568 p.

» 83 *Abû Sâlim Ibrâhîm* b. Hilâl, اجوبة *Aǧwiba*, 1 vol. 272 p. ; 2e édit. en 1318, 1 vol. 239 p.

» 84 Moḥammed al-Fâṭimî aṣ-Ṣiqillî تخميس على وتريات الامام البغدادى محمد بن ابى بكر بن رشيد *Taḫmîs ʿalâ watriyyât al-imâm al-Baġdâdî Moḥammed b. Abî Bakr b. Rašîd*, 1 vol. 93 p. ; le dîwân seul sans *taḫmîs* a été publié à Beyrouth en 1317.

1310. 85 Mohammed b. Mawlây ar-Rašîd *al-'Irâqî* الختم المبارك لمختصر خليل *al-Ḫatm al-mobârak* (*Arch. maroc.*); 2ᵉ éd. en 1316, 1 vol. 124 p. ; édit. s. d. 1 vol. 120 p.

1311. 86 Aḥmed b. aṭ-Ṭâlib *b. Sûda* تحرير المقال من غير اعتساف في الرد على من بسمل في الفرض تورعا للخروج من الخلاف *Taḥrîr al-maqâl min ġair i'tisâf fi r-radd 'alâ man basmal fi l-farḍ tawarro'an lil-ḫorûğ min al-ḫilâf*, 1 br. 14 p.

» 87 Abû Moḥammed al-Makkî *as-Sûdî* al-Qorašî al-Yamânî الفتوحات القدسية على شرح التائية (منظومة محمد الحراق) *al-Fotûḥât al-qodsiyya 'alâ šarḥ at-tâ'iyya* (*manḍûma Moḥammed al-Ḥarrâq*), 1 vol. 192 p.

» 88 Moḥammed b. al-Madanî *Gannûn* التعليق الفاتح من موطا مالك *at-Ta'lîq al-fâtiḥ min mowaṭṭâ Mâlik*, 2 vol. 426, 368 p.

» 89 Moḥammed b. al-Madanî *Gannûn* اجوبة *Ağwiba*, 1 vol. 176 p.

» 90 at-Ṭayyib Moḥammed b. *Kîrân* شرح توحيد المرشد المعين على الضروري من علوم الدين *Šarḥ tawḥîd al-Moršid al-mo'în 'ala ḍ-ḍarûrî min 'olûm ad-dîn*, 1 vol. 232 p.

» 91 *Mâ' al-'Ainain* b. Moḥammed Fâḍil نعت البدايات وتوصيف النهايات *Na't al-bidâyât wa tawṣîf an-nihâyât*, 1 vol. 290 p. ; une édit. en 1 vol. 256 p. ; publié au Caire en 1324.

» 92 Moḥammed b. Moḥammed b. Abî Bakr b. 'Alî b. 'Alî aš-Šarîf as-Šafi'î حاشية على شرح

المحلى على جمع الجوامع لتاج الدين السبكى *Ḥâšiya 'alâ šarḥ al-Maḥallî 'alâ Ğam' al-Ğawâmi' litâğ ad-dîn as-Sobkî*, 2 vol. 280, 288 p.

1313. 93 Aḥmed b. 'Abd al-'Azîz *al-Hilâli* الزواهر الافقية في شرح الجواهر المنطقية لابي محمد عبد السلام بن الطيب القادرى *az-Zawâhir al-ofoqiyya fî šarḥ al-Ğawâhir al-manṭiqiyya li-Abî Moḥammed 'Abd as-Salâm b. aṭ-Ṭayyib al-Qâdirî*, 1 vol. 352 p.

» 94 Moḥammed *b. Sâ'îd as-Sûsî* al-Marġîtî الممتع في شرح المقنع *al-Momti' fi šarh al-moqni'* ; en marge : المقنع في اختصار علم ابي مقرع *al-moqni' fi ḫtiṣâr 'ilm Abî Moqri'*, 1 vol. 84 p. ; 2ᵉ édit. en 1317, avec en marge : *Šarḥ al-Wazîzî*, 1 vol. 119 p. ; 3ᵉ édit. en 1319, 1 vol. 119 p. ; 4ᵉ édit. en 1321, 1 vol. 88 p. ; 5ᵉ édit. en 1321, 1 vol. 120 p. ; édit. s. d. 1 vol. 120 p. ; Alger, 1326, 1 vol. 132 p.

» 95 Anonyme. وثائف علماء بعض الفاسيين *Waṭâ'iq 'olama' ba'ḍ al-fâsiyyîn*, 1 vol. 55 p.

» 96 Moḥammed *Bannânî* شرح سلم الاخضرى *Šarḥ sollam al-Aḫḍarî*, 1 vol. 110 p. ; publié au Caire en 1318.

» 97 Aḥmed *b. 'Arḍûn*, كتاب اللائف لمعلم الوثائف *Kit. al-lâ'iq limo'allim al-waṭâ'iq*, 1 vol. 228 p. ; 2ᵉ éd. en 1316, 1 vol. 215 p. ; édit. s. d. 1 vol. 207 p.

1314. 98 Aḥmed b. Ḫâlid an-Nâṣirî *as-Salâwî*, زهر الافنان من حديقة ابن الونان (شرح منظومة احمد

(بن محمد الوز ان ابـي شمقمق Zahr al-afnân min ḥadîqat Ibn al-Wannân (Šarḥ manḍûmat Aḥmed b. Moḥammed Abî Šamaqmaq), 2 vol. 382, 392 p.

1314. **99** *Mâ' al-'Ainain* Moḥammed Moṣṭafâ b. Moḥammed Fâḍil مبصر المتشوف على منتخب التصوف *Mobṣir al-motašawif 'alâ montaḫab at-taṣawwof*, 2 vol. 226, 258 p.

» **100** *Moḥammed* b. 'Abd ar-Raḥmân *b. 'Abd al-Qàdir al-Fâsî* حصص اوقات الصلاة لعرض فاس وما وافقه *Ḥiṣaṣ awqât as-ṣalât li'arḍ Fâs wâ mâ wâfaqah*, 1 br. 16 p.

» **101** Moḥammed b. 'Abd al-Kabîr *al-Kattânî*, لقطة العجلان شرح الصلاة الانموذجية *Laqṭat al-'ağlân šarḥ aṣ-ṣalât al-omnûḏoğiyya*, 1 br. 26 p.

» **102** Idrîs b. Aḥmed al-'Alawî الدرر البهية والجواهر النبوية فى الفروع الحسنية والحسينية *ad-Dorar al-bahiyya wal-ğawâhir an-nabawiyya fi l-forû' al-ḥasaniyya wa l-ḥosainiyya*, 2 vol. 288, 415 p.

» **103** Aḥmed b. Moḥammed b. 'Omar *b. al-Ḫayyâṭ* حاشية على شرح الخرشى لفرائض خليل *Ḥâšiya 'alâ šarḥ al-Ḫiršî lifarâ'iḍ Ḫalîl*, 1 vol. 181 p.; 2e édit. en 1325, 1 vol. 165 p.

» **104** Moḥammed al-Miṣrî *al-Ḥifnî* al-Bakrî المنهاج الحنيف فى معانى اسمه اللطيف *al-Minhâğ al-ḥanîf fî ma'âni-smih al-laṭîf*, 1 vol. 100 p.

» **105** Yûsof b. Moḥammed *Ibn 'Asriyya* شرح ارجوزة السيوطى المسماة التثبيت فى ليلة المبيت

Šarḥ orğûzat as-Soyûṭî al-musammât at-taṯbît fî lailat al-mabît, 1 vol. 255 p.

1314. **106** Moḥammed *al-Mahdî* b. Moḥammed b. Moḥammed b. al-Ḫadir *al-Wazzânî* فهرسة *Fahrasa* (*Arch. maroc.*).

» **107** *Al-Mawwâq* سنن المهتدين فى مقامات الدين *Sonan al-mohtadîn fî maqâmât ad-dîn*, 1 vol. 192 p.

»-15 **108** Aḥmed b. Yaḥyâ b. Moḥammed b. 'Abd al-Wahid b. 'Alî *al-Wanšarîsî* at-Tilimsâni l-Fâsî جامعة المعيار *Ğâmi'at al-mi'yâr*, 2 vol. (I, le 30 Moḥarram 1315; II, le 19 ḏû l-Qa'da 1314 sic), 295, 335 p.

1315. **109** Le même. المعيار المعرب والجامع المغرب عن فتاوى اهل افريقية والاندلس والمغرب *al-Mi'yâr al-Mo'rib wal-ğâmi' al-Moġrib 'an-fatâwâ ahl Ifrîqiyya wal-Andalos wal-Maġrib*, 10 vol. 351, 438, 322, 355, 355, 443, 344, 308, 479, 264 p.; 2e éd. en 1315 en 12 vol. 364, 453, 330, 368, 371, 459, 355, 332, 511, 335, 297, 264, p.; — édit. s. d. 7 vol. 351, 452, 322, 371, 358, 344 p.; E. Amar, *La pierre de touche des fetwas, Choix de consultations jurid. des faqihs du Maghreb. trad. ou analysées*, Paris 1908, gr. 8°, XIII, 522 p. (*Arch. maroc.* XII).

» **110** Moḥammed b. al-Madâni *Abû 'Inân al-Ḥasanî* لؤلؤة الانوار وقلائد الجوهر ورياض الازهار فى الصلاة على النبى المختار *Lo'lo'at al-anwâr wa qalâ'id al-ğawhar wa riyâḍ al-azhâr fi ṣ-ṣalât 'ala n-nabiy al-Moḫtâr*, 1 vol. 120 p.

» **111** Moḥammed aṭ-Ṭayyib b. 'Abd al-Mağîd

b. Kîrân, حاشية على توضيح ابن هشام *Ḥâšiya 'alâ tawḍîḥ Ibn Hišâm*, 2 vol. 535, 408 p.

1315. 112 *Abu l-Qâsim* b. Aḥmed b. Moḥammed b. 'Abd al-Qâdir *al-Fâsî* تحفة الوارد والصادر في شرح عقيدة التوحيد للشيخ عبد القادر *Toḥfat al-wârid wa ṣ-ṣâdir fî šarḥ 'aqîdat at-tawḥîd liš-šaiḫ 'Abd al-Qâdir*, 1 vol. 191 p.

» 113 *al-Makkî* رسالة بلوغ الاماني *Risâlat bolûġ al-amânî*, (*Arch. maroc.*).

» 114 'Alî b. Moḥammed b. 'Alî al-Basṭî *al-Qalaṣâdî* كشف الاسرار عن علم حروف الغبار *Kašf al-asrâr 'an 'ilm ḥorûf al-ġobâr*, 1 br. 44 p.; 2e édit. en 1322 (*Arch. maroc.*); — édit. s. d. 1 br. 40 p., 1 br. 44 p., 1 br. 48 p.; publié au Caire en 1309, 1 br. 48 p.

» 115 Moḥammed b. Moḥammed b. Abî Bakr *aṣ-Ṣaġîr ad-Dilâ'î* فتح اللطيف للبسط والتعريف للمكودي *Fatḥ al-Laṭîf lilbasṭ wa t-ta'rîf lil-Makkûdî*, 1 vol. 194 p.; 2e édit. en 1316, 1 vol. 198 p.

» 116 Qâsim *al-Ḥalabî al-Ḫânî* السير والسلوك الى مالك الملوك *as-Sair wa s-solûk ilâ mâlik al-molûk*, 1 vol. 141 p.

» 117 Aḥmed b. Moḥammed b. Ḥamdûn « *Ibn al-Ḥâǧǧ* » العقد الجوهري من فتح الحي القيوم في حل شرح الازهري على مقدمة ابن اجروم *al-'Iqd al-ǧawharî min fatḥ al-ḥayy al-qayyûm fî ḥall šarḥ al-Azharî 'alâ moqaddimat Ibn Aǧarrûm*, 1 vol. 172 p.; édit. s. d. 1 vol. 212 p.; édit. en 1269 (*Arch. maroc.*)?; publié au Caire en 1318.

1315. 118 Moḥammed aṭ-Ṭâlib b. Ḥamdûn « *Ibn al-Ḥâǧǧ* » حاشية على شرح بحرق الصغير على لامية الافعال *Ḥâšiya 'alâ šarḥ Baḥraq aṣ-ṣaġîr 'alâ lâmiyyat al-af'âl* 1 vol. 146 p.; publié au Caire en 1318.

» 119 Le même. حاشية على شرح ميارة على المرشد المعين على الضروري من علوم الدين لابن عاشر *Ḥâšiya 'alâ šarḥ Mayyâra 'ala l-moršid al-mo'în 'ala ḍ-ḍarûrî min 'olûm ad-dîn l-Ibn 'Âšir*, 2 vol. 272, 280 p.; une édit. s. d. a été publiée en 2 vol. 291, 278 p.

» 120 *Abû Madyan* Aḥmed b. Moḥammed b. 'Abd al-Qâdir *al-Fâsî* خطب *Ḫoṭab*, 1 vol. 132 p.; 2e édit. en 1323, 1 vol. 132 p.

1316. 121 Moḥammed b. Ǧa'far b. Idrîs b. aṭ-Ṭâ'i' *al-Kattânî* سلوة الانفاس ومحادثة الاكياس بمن أقبر من العلماء والصلحاء بفاس *Salwat al-anfâs wa moḥâdaṯat al-akyâs biman oqbira min al-'olamâ' waṣ-ṣolaḥâ' bi-Fâs*, 3 vol. 376, 11; 368, 8; 368, 11, p. Cf. Basset, *Les sources de la Salouat el-Anfâs*, Alger, 1905.

» 122 Ibrâhîm b. 'Alî b. Moḥammed *b. Farḥûn* al-Ya'morî al-Madanî الديباج المذهب في معرفة اعيان علماء المذهب *ad-Dîbâǧ al-moḏhab fî ma'rifat a'yân 'olamâ' al-maḏhab*, 1 vol. 304 p.; publié au Caire en 1319 avec en marge le n° 137; cf. R. Basset, *Les sources de la Salouat al-Anfâs*, n° 11.

» 123 Abû 'Abd Allah Moḥammed al-Anṣârî *ar-Raṣṣâ'* الهداية الكافية الشافية لبيان حقائق الامام ابن عرفة الوافية *al-Hidâya al-Kâfiya*

aš-šâfiya libayân ḥaqâ'iq al-imâm Ibn 'Arafat al-wâfiya, 1 vol. 400 p. ; voir n° 137.

1316. **124** Abû 'Abd Allah Moḥammed *Gannûn* حل الاقفال لقراء جوهرة الكمال *Ḥall al-aqfâl liqorrâ' ǧawharat al-kamâl*, 1 vol. 156 p. ; 2e édit. en 1320, 1 vol. 144 p. ; édit. s. d. (*Arch. maroc.*)

» **125** Moḥammed b. 'Abd as-Salâm b. aṭ-Ṭayyib el-Qâdirî نزهة الابصار فى الرد على المخالف بالقبض فى حديث الاعصار *Nozhat al-abṣâr fi r-radd 'alâ l-moḥâlif bilqabḍ fî ḥadîṯ al-i'ṣâr*, 1 br. 68 p.

» **126** Aḥmed *b. al-Ḥayyât* al-Ḥasanî, حاشية على شرح التهامى البورى الفيلالى السجلماسى على ارجوزة محمد الطيب بن كيران *Ḥâšiya 'alâ šarḥ at-Tihâmî al-Bûrî al-Fîlâlî as-Siǧilmâsî 'alâ orǧûzat Moḥammed aṭ-Ṭayyib b. Kîrân*, 1 vol. 183 p. ; 2e édit. en 1324, 1 vol. 183 p.

» **127** *Mâ' al-'Ainain* b. Moḥammed Fâḍil مفيد الحاضرة والبادية بشرح هذه الابيات الثمانية *Mofîd al-ḥâḍira wal-bâdiya bišarḥ hâḏih al-abyât aṯ-ṯamâniya*, 1 vol. 244 p.

» **128** Le même. ديوان شعر *Dîwân ši'r*, 1 vol 430 p.

» **129** *Mâ' al-'Ainain* Moḥammed Taqiy Allâh b. Moḥammed Mosṭafâ مذكر الموارد بسيرة ماء العينين ذى الفوائد *Moḏakkir al-mawârid bisîrat Mâ' al-'Ainain ḏi l-fawâ'id*, 1 br. 12 p.

» **130** 1° Moḥammed b. Ġâlib *al-Miknâsî* نصح ملوك الاسلام *Naṣḥ molûk al-islâm* ; 2° *'Abd al-Qâdir* b. 'Alî *al-Fâsî* كتاب الامامة العظمى

Kit. al-imâmat al-'oḍmâ ; 3° Ǧa'far b. Idrîs *al-Kattânî* جواب فى اهل الذمة *Ǧawâb fî ahl aḏ-ḏimma*, 1 br. 68 p.

1316. **131** Abu l-Qâsim al-Fotûḥ b. 'Îsâ b. Aḥmed aṣ-Ṣanhâǧî *az-Zammûrî* شرح على القصيدة الخزرجية *Šarḥ 'alâ l-qaṣîdat al-ḫazraǧiyya* 1 vol. 80 p.

» **132** 'Abd Allah b. Moḥammed b. Abî Bakr *al-'Ayyâšî* الرحلة العياشية *ar-Riḥlat al-'Ayyâšiyya*, 2 vol. 456, 9 et 422, 17 p. (édit. s. d. 2 vol. 456, 422 p.) ; cf. R. Basset *Les sources de la Salouat el-Anfâs*, n° 81.

» **133** *Ibn Ḥadrâ'* رسالة النصر *Risâlat annaṣr* (*Arch. maroc.*).

» **134** *Ibn Ġâzî* al-Miknâsî الروض الهتون فى اخبار مكناسة الزيتون *ar-Rawḍ al-hatûn fî aḫbâr Miknâsat az-zaitûn* ; 1 br. 16 p. publié et trad. par Houdas, *J. As.* de Paris, 8e série, t. v, 101-147 (1885).

» **135** Moḥammed aṭ-Ṭâlib b. Ḥamdûn *b. al-Ḥâǧǧ* الازهار العاطرة النشر فيما يتعلق ببعض العلوم من المبادى العشر *al-Azhâr al-'âṭirat an-našr fîmâ yata'allaq biba'ḍ al-'olûm min al-mabâdi l-'ašr*, 1 vol. 204 p. ; édit. s. d. s. d. (*Arch. maroc.*).

» **136** Ǧalâl ad-dîn *as-Soyûṭî* اتمام الدراية لقراء النقاية *Itmân ad-dirâya liqorrâ' an-noqâya*, 1 vol. 144 p. ; publié au Caire en 1318 en marge d'as-Sakkâkî, *miftâḥ al-'olûm*.

» **137** Abû 'Abd Allah Moḥammed al-Anṣârî *ar-Raṣṣâ'* شرح على الحدود الفقهية لابن عرفة *Šarḥ*

'ala l-ḥodûd al-fiqhiyya l-Ibn 'Arafa, 1 vol. 400 p. ; voir n° 123.

1317. **138** *Aḥmed Bâbâ* نيل الابتهاج بتطريز الديباج *Nail al-ibtihâğ bitaṭrîz ad-dîbâğ*, 1 vol. 398 p. ; cf. R. Basset, *Les sources de la Salouat el-Anfâs*, n° 12 ; voir le n° 122.

» **139** Moḥammed b. Aḥmed *b. Ġâzî* بغية الطلاب فى شرح منية الحساب *Boġyat aṭ-ṭollâb fî šarḥ monyat al-ḥossâb* ; en marge : Moḥammed b. Aḥmed *Bannîs*, حاشية *Ḥâšiya*, 1 vol. 261 ; 2e édit. en 1319, 1 vol. 248 p.

» **140** Moḥammed b. 'Alî b. 'Amr b. 'Alî *al-Aġzâwî* شرح على نظم ابى عبد الله ابن عاشر فى الربع المجيب *Šarḥ 'alâ naḍm Abî 'Abd Allah Ibn 'Âšir fi r-robo' al-moġayyab* ; en marge : Solaimân b. Aḥmed *al-Fištâlî* شرح على رسالة المارديني فى الربع المجيب *Šarḥ 'alâ risâlat al-Mâridînî fi r-robo' al-moġayyab*, 1 vol. 112 p.

» **141** 'Abd ar-Raḥmân b. 'Abd al-Qâdir *al-Maǧǧâǧî* التعريج والتبريج فى احكام المغارسة والتصيير والتوليج *at-Ta'rîǧ wat-tabrîǧ fî aḥkâm al-moġârasa wat-taṣyîr wat-tawlîǧ*, 1 vol. 119 p. ; 2e édit. en 1332, 1 vol. 117 p. avec le titre de التفسير والتسهيل فى ذكر ما اغفله الشيخ خليل من احكام المغارسة والتوليج والتصيير وا التعريج الـخ. Une traduction franç. du texte commenté a été publiée par M. Ben Cheneb dans la *Revue de la législation algér.* en 1895 sous le titre de *La plantation à frais communs en droit malékite*.

1317. **142** Al-Ḥasan b. Mas'ûd *al-Yûsî* كتاب المحاضرات *Kit. al-moḥâḍarât*, 1 vol. 239 p. ; cf. R. Basset, *Les sources de la Salouat el-Anfâs*, n° 106.

» **143** 'Abd Allah *b. Ḥadrâ'* حاشية على شرح الحطاب على ورقات امام الحرمين *Ḥâšiya 'alâ šarḥ al-Ḥaṭṭâb 'alâ waraqât imâm al-Ḥaramain*, 1 vol. 114 p.

» **144** Recueil de textes : مجموع المتون فيما يذكر من الفنون (١) صغرى السنوسى (٢) المرشد المعين (٣) تحفة ابن عاصم (٤) لامية الزقاق (٥) نظم العمل الفاسى (٦) مقدمة ابن اجروم (٧) الفية ابن مالك (٨) لامية الافعال (٩) نظم الجمل (١٠) السلم المرونق (١١) الخزرجية (١٢) ارجوزة الشيخ الطيب بن كيران (١٣) المقنع (١٤) مثلث قطرب (١٥) اصطلاح الحديث *Maǧmû' al-motûn fîmâ yodkar min al-fonûn* ; 1° *Ṣoġra s-Sanûsî* ; 2° *Al-moršid al-mo'în* ; 3° *Toḥfat Ibn 'Âṣim* ; 4° *Lâmiyyat az-Zaqqâq*, 5° *Naḍm al-'amal al-fâsî* ; 6° *Moqaddimat Ibn Ağarrûm* ; 7° *Alfiyyat Ibn Mâlik* ; 8° *Lâmiyyat al-af'âl* ; 9° *Naḍm al-Ğomal* ; 10° *As-Sollam al-morawnaq* ; 11° *Al-Ḥazraǧiyya* 12° *Orǧûzat aš-Šaiḫ aṭ-Ṭayyib b. Kirân* ; 13° *Al-Moqni'* ; 14° *Motallat Qoṭrob* ; 15° *Iṣṭilâḥ al-ḥadît*, 1 vol. 203 p. ; voir le n° 78 ; le n° 1 a été édité et trad. par Luciani en 1896 (*Petit traité de théologie musul.*), le n° 11 a été publié, trad. et commenté par R. Basset en 1902.

» **145** Moḥammed *Bannâni « Fir'awn »*, وثائق *Waṯâ'iq*, 1 vol. 44 p. ; 2e édit. en 1320,

1 vol. 47 p.; 3e édit. en 1322, 1 vol. 52 p.; édit. s. d. 1 vol. 42 p., 1 vol. 43 p.

1318. **146** Moḥammed al-'Arabî b. Aḥmed al-Ḥasanî *ad-Darqâwî* رسائل *Rasâ'il*, 1 vol. 203 p.

» **147** 'Abd as-Salâm b. Moḥammed *al-'Alamî* ضياء النبراس في حل مفردات الانطاكي بلغة فاس *Diyâ' an-nibrâs fî ḥall mofradât al-Anṭâkî biloġat Fâs*; marge: Le même: البدر المنير في علاج البواسير *al-Badr al-monîr fî 'ilâğ al-bawâsîr*, 1 vol. 136 p.

» **148** Moḥammed b. 'Abd al-Kabîr *al-Kattânî* الكمال المتلالي والاستدلالات العوالي في محاجة اهل التفريط والتغالي وأن فيضان الربوبية المحمدية لا ينقطع بل متتالي *al-Kamâl al-motalâlî wa l-istidlâlât al-'awâlî fî mohâğğat ahl at-tafrîṭ wat-taġâlî wa anna fayadân ar-robûbiyya wa l-Moḥammadiyya la yanqaṭi' bal motatâlî*, 1 vol. 136 p.; 2e édit. en 1319, 1 vol. 100 p.

» **149** Aṭ-Ṭâlib b. Ḥamdûn b. *al-Ḥâğğ* حاشية على أوضح المسالك الى الفية ابن مالك لابن هشام *Ḥâšiya 'alâ awḍaḥ al-masâlik ilâ alfiyyat Ibn Mâlik l-Ibn Hišâm*, 2 vol. 248, 312 p.

» **150** Moḥammed b. Moḥammed *an-Nafzâwî* الروض العاطر في نزهة الخاطر *ar-Rawḍ al-'âṭir fî nozhat al-ḫâṭir*, 1 vol. 121 p.; édit. s. d., 1 vol. 104; éd. en 1310 (ap. Brock., II, 257); trad. fr. par M. le Baron R., Capitaine d'État-Major, Alger, 1850.

» **151** Al-Ḥasan b. *Raḥḥâl el-Ma'dânî* رفع الالتباس في شركة الخماس *Raf' al-iltibâs fî širkat al-ḫammâs*, 1 br. 24 p.

1318. **152** Moḥammed al-Mahdî b. Moḥammed b. Moḥammed b. al-Ḥaḍir *al-Wazzânî* المنح السامية من النوازل الفقهية *al-Minaḥ as-sâmiya min an-nawâzil al-fiqhiyya*, 4 vol. 360, 400, 544, 400 p.

» **153** 'Abd ar-Raḥmân *al-Makkûdî* شرح على الفية ابن مالك *Šarḥ 'alâ alfiyyat Ibn Mâlik*, 1 vol. 188 p.; édit. s. d., 1 vol. 256 p.; édit. aussi en 1294; publ. au Caire en 1279, 1303, 1305.

» **154** Moḥammed al-Mahdî b. Moḥammed b. Moḥammed b. al-Ḥaḍir *al-Wazzânî* حاشية على شرح المكودي لالفية ابن مالك *Ḥâšiya 'alâ šarḥ al-Makkûdî li-alfiyyat Ibn Mâlik*, 2 vol. 141, 191 p.

» **155** Moḥammed b. Aḥmed b. Moḥammed al-Fâsî « *Mayyâra* » شرح المرشد المعين لابن عاشر *Šarḥ al-moršid al-mo'în l-Ibn 'Âšir*; en marge: 'Abd al-Wâḥid al-Ġaffâr al-Balkarawî *al-Marrâkošî* شرح على المرشد المعين *Šarḥ al-moršid al-mo'în*, 1 vol. 230 p.

» **156** Moḥammed *el-'Aṭṭâr* الجواهر الخمس *al-Ğawâhir al-ḫams*, 2 vol. 139, 119 p.

» **157** Aḥmed b. al-Ḥâğğ al-'Ayyâšî *Skîrağ* الكوكب الوهاج لتوضيح المنهاج شرح درة التاج وعجالة المحتاج في الطريقة التيجانية *al-Kawkab al-wahhâğ litawḍîḥ al-minhâğ šarḥ dorrat at-tâğ wa 'oğâlat al-moḥtâğ fî ṭ-ṭarîqat at-Tîğâniyya*, 1 vol. 231 p.

1319. 158 Moṣṭafâ *l-Bûlâqî* حاشية على شرح القويسني للسلم المرونق *Ḥâšiya 'alâ šarḥ al-Qowaisinî lis-Sollam al-morawnaq*, 1 vol. 156 p.; édit. s. d., 1 vol. 160 p.

» 159 Moḥammed b. 'Abd al-Kabîr *al-Kattânî* لسان الحجة البرهانية في الذب عن شعائر الطريف الاحمدية الكتانية *Lisân al-ḥoğğat al-borhâniyya fi d-dabb 'an ša'âir aṭ-ṭarîq al-aḥmadiyyat al-Kattâniyya*, 1 vol. 256 p.; édit. s. d., 1 vol. 324 p.

BEN CHENEB. — E. LÉVI-PROVENÇAL.

(à suivre)

RECHERCHES

SUR L'ÉTAT DES

CONFRÉRIES RELIGIEUSES MUSULMANES

DANS LES COMMUNES DE

Oum-el-Bouaghi, Aïn-Beïda, Sedrata, Souk-Ahras, Morsott, Tebessa, Meskiana, Khenchela, en Novembre 1914.

(Suite)

8° La Meskiana

Mzara. — Pays essentiellement berbère, où le culte des saints locaux est très développé. Les *mzara*, fort nombreuses, sont exploitées la plupart du temps par les descendants des personnages vénérés. La principale, à cause de la situation religieuse de son oukil, est au douar Nini : c'est la qoubba de Sidi Messaoud. Il y a une petite zaouïa annexée. L'oukil de la qoubba, le moqaddem tidjani Messaoudi 'Abdelaziz, fils du saint, préside aux zerda familiales qui ont lieu en cet endroit.

Il existe aussi au douar Rahia, au lieu dit Aïn Sedjra, un cimetière où sont enterrés certains personnages religieux. Des indigènes, en assez grand nombre, s'y réunissent chaque année pour une zerda, dite de Si Yahia ben Aïssa, sous la présidence du moqaddem rahmani Abdelmalek Tahar, du douar Mesloula.

Particularité à noter : L'arbre qui se trouve au milieu du cimetière de Rahia et qui lui a donné son nom, est un *Betoum* (sorte de pistachier). Il passe pour être né de

lui même (1), et avoir toujours eu la même hauteur. Ses feuilles sont très amères, sauf les jours de zerda où par suite de l'intervention divine elles deviennent « *douces comme le sucre* ». Aussi chaque assistant en mange-t-il une feuille ce jour-là.

Zaouïa et confréries. — Elles sont suffisamment indiquées dans le tableau nominatif qui suit. Cependant il y a quelques remarques à faire.

Au douar *Aïn Touila* le marabout tidjani si Bachir de Temacin possède une importante propriété. Son principal moqaddem, Hamdaoui (Hadj Ahmed ben Mohammed) la fait travailler au moyen d'une *touiza* à laquelle tous les khouans (environ 1.500) participent.

Au douar *Oued Nini* le moqaddem Messaoudi Berkan (El Mekki ben Cha'aban) de Si El Kamel ben 'Azzouz de Souk-Ahras, avait hérité de son père de 200 khouan. Mais pour des raisons personnelles il les a perdus ; sauf 25, tous les autres sont passés sous l'influence directe de son cheikh El Kamel.

Au douar *Ez-Zorg*, Si Bou-Bekeur, cheikh de Khenchela-Tamza, avait une centaine de khouans sous le moqaddem Zirara Sa'adi ben Makhlouf. Celui-ci, ayant été emprisonné pour refus de payer l'impôt, a vu ses khouans lui échapper et passer sous l'autorité du moqaddem rahmani Châïb Amor ben Sultan, de la branche des rahmania de Nefta.

Au village de la Meskiana, il y a, depuis six ou sept ans une trentaine de khouans 'Alaouïa, sous la direction du taleb Si Belkacem Atmani. Il y a aussi une trentaine de khouans Sallamia ; ces derniers se recrutent parmi les tripolitains qui viennent travailler aux travaux du chemin de fer ou parmi les Fezzani jardiniers. Leur moqaddem est le tripolitain 'Abdelhafid ben Ali, qui leur sert

(1) « *Zâd benefsoh* » disent les indigènes ; ou encore « *djâ ouahadoh* ».

de banquier et de secrétaire. Ce dernier va souvent à Tébessa où il dirige également les khouans de sa confrérie.

On signale encore, à la Meskiana, dans le village, une vingtaine de *qadria* dépendant du moqaddem Hadj Saïd d'El-Guerrah, et une quinzaine de rahmania de branches diverses et dépendant de différents moqaddems des douars de la commune mixte. Egalement, quelques tidjanias dans le même cas. En somme, la situation des confréries de cette commune peut se résumer ainsi :

TIDJANIA : *a)* de Guemar : 2 moqaddems, 1.500 khouans.
b) de Temacin : 4 moqaddems, 1.200 à 1.300 khouans.

Total : 6 moqaddems, 2.700 à 2 800 khouans.

RAHMANIA :

a) de Sidi Abd el Hafid de Khanga :	2 moqad.,	400	kh.
b) de Si Lazhari de Nefta :	2 moqad.,	550 à 600	kh.
c) de Tolga :	2 moqad.,	200	kh.
d) de Si El Kamel :	1 moqad.,	200	kh.
e) de Chateaudum :	2 moqad.,	215	kh.
Total :	9 moqad.,	1.600	kh.

HANSALIA : 30 khouans et 1 moqaddem.

ALAOUÏA : 30 khouans.

SALLAMIA : 1 moqaddem et 30 khouans.

QADRIA : pour mémoire.

La zaouïa tunisienne de Nefta possède, dans cette commune, plus du tiers de l'effectif des khouans rahmania.

Voici, maintenant, le tableau nominatif des moqaddem :

Commune mixte de la Meskiana (1)

1	2	3	4		5		6	7	8
DOUAR	CONFRÉRIE du moqaddem	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il la propriété ou l'administration		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS
			d'une mzara avec zaouïa	d'une zaouïa sans mzara	dans le douar	en tout			
Aïn-Touila	Tidjania	Lallouna (L'allouani)	»	»	»	»	Tidjania de Guemar (Si el Arousi)	»	
Id.	Tidjania	Hamana (Amar ben Abdallah)	non	non	80 à 90	»	Tidjania de Temacin	»	
Id.	Tidjania	Ben Hammoudi (Salah b. Tayeb)	»	»	40	»	Tidjania El Arousi de Guemar	1915	
Id.	Tidjania	Belhanni (Hadj Sadok)	petite mzara	»	150	»	Tidjania de Temacin	1896	
Id.	Tidjania	Laïch (Sadok ben Laïch)	non	»	»	»	Tidjania El Arousi de Guemar	1915	
Id.	Tidjania	Hamdaoui (Hadj Ahmed ben Mohammed)	non	non	1.000	»	Tidjania de Temacin	1915	
Id.	Tidjania	Saba (Larbi)	»	»	»	»	Tidjania El Arousi de Guemar	»	
Id.	Rahmania	Tamrabet (Si Amar ben Ali)	non	non	300	»	Rahmania de Khanga Sidi Nadji (Si Abdelhafid)	»	
Id.	Tidjania	Amrane (Amar ben Abdallah)	»	»	»	»	Si Bachir de Temacin	1898	
Id.	Tidjania	Messaoudi (Hadj Cherif)	»	»	»	»	Comme le suivant	»	
Oued Nini	Tidjania	Messaoudi Abdelaziz	mzara et qoubba	»	»	1.500 à 1.600	Tidjania de Guemar (Si Hama ben Mohammed El Arousi)	1908	
Id.	Tidjania	Hadjou (Bachir)	non	»	»	»	Tidjania de Temacin	1908	
Id.	Tidjania	Chemami (Hadj Moh. b. Ahmed)	non	»	»	»	Tidjania de Guemar	1912	
Id.	Tidjania	Ben Belkacem (Larbi)	»	»	»	»	Tidjania de Temacin	1912	
Id.	Tidjania	El Adouali (Larbi ben Sa'adi)	non	»	»	»	Id.	»	
Id.	Tidjania	Zerak (Hadj Belhouchet)	»	»	»	»	Id.	1915	
Id.	Rahmania	Si Taïeb b. Moh. b. Othman	non	»	100	»	Zaouïa de Sidi Abdelhafid de Khanga Sidi Nadji	»	
Id.	Rahmania	Sabag (Mohammed Salah)	»	»	»	»	Ali ben Othman	1903	
Id.	Rahmania	Rahab (Moh. ben Ahmed)	»	»	»	»	Ben Azzouz	1906	
Dalah et Ras-	Rahmania	Taïbi (Si Ali b. Mohammed	non	»	300	»	Zaouïa de Sidi Lazhari b. Mostefa b. Azzouz à Nefta	1866	
Zebar (réunis)	Rahmania	Boukebil (Amar)	non	»	100	»	Ben Chaab de l'Edough	»	

(1) Voir note de la page 95. (*Rev. Afr.*, nos 306-307 (1er et 2e trim. 1921).

1	2	3	4		5		6	7	8
DOUAR	CONFRÉRIE du moqaddem	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il la propriété ou l'administration		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS
			d'une mzara avec zaouïa	d'une zaouïa sans mzara	dans le douar	en tout			
El Mechtab	Rahmania	Mechentel (Amar ben Moh.)	non	»	?	»	»	»	
Id.	Rahmania	Berkan (El Mekki b. Cha'aban)	non	»	25	200	Sidi El Kamel b. El Mekki b. Mostefa b. Azzouz de Souk-Ahras	1906	
Blala	Hansalyia	Mzaoui (Mohammed b. Noui)	non	»	25 à 30	»	Zaouïa de Sidi Zouaoui (Chettaba)	»	
Id.	Rahmania	Hadj Moula ben Hamza	non	»	»	200 (pour les deux)	Zaouïa de Sidi 'Ali b. Othman de Tolga	»	
Id.	Rahmania	Hamzaoui Abdelbasti	non	»	»		Id.	»	
Guern Amar	Rahmania	Néant	»	»	15	»	»	»	Ces 15 khouans sont sous l'autorité du moqaddem de Raya.
Raya	Rahmania	El 'Abdaoui (Si Taïeb ben Abdallah)	non	»	10 à 15	30	Zaouïa de Si 'Ali bel Hamlaoui (Châteaudun)	»	Propriétaire. Petite influence.
Mesloula	Rahmania	Abdelmalek (Tahar bel Hadj Larbi)	mzara	»	200	»	Zaouïa de Si 'Ali bel Hamlaoui (Châteaudun)	»	
Er-Zorg	Rahmania	Chaïb (Amar ben Sultan)	non	»	250 à 300	»	Zaouïa de Sidi Lazhari bel Azzouz de Nefta	»	
Id.	Hansaliya	Kouachi (Othman ben Ahmed)	non	»	quelques khouans	»	Zaouïa de Sidi Zouaoui (Chattaba)	»	
Village de la Meskiana	'Alaouïa	Atmani (Belkacem ben Ali)	»	petite zaouïa (chapelle)	30	»	Si Mhammed Skanderi de Nefta	1911	L'introduction de cette confrérie ne date que de 6 ou 7 ans.
Id.	Sallamia	Abd el Hafid ben Ali	»	»	30	»	Zaouïa de Sidi Abdesselam el Asmagh (Tripolitaine)	»	
Id.	Qadria	Ziadi (Ahmed ben Nouri)	»	»	15	»	Sidi Qaddour du Kef	1914	
Id.	Rahmania	»	»	»	»	»	»	»	Ces khouans dépendent des divers moqaddems des douars.
Id.	Tidjania	Guerboudj (Belkacem b. Moh.)	imam	»	8	»	Tidjania de Temacin (Si El Bachir)	1912	
Id.	Hansalia	Mechakra (Sadok b. Ghoulâm)	»	»	»	»	Zaouïa de Sidi Zouaoui	1913	
Aïn-Touila	Chadhelia-Chabia	Boutebina (Moh. b. Djeffal)	»	»	45	»	Chabi Si Ramdan de Tozeur	»	Ce moqaddem est le gérant des intérêts du cheikh de Tozeur, dans la région.

9° Khenchela (mixte et plein exercice)

Mzara. — Le caractère berbère des populations est, ici, encore plus fortement accentué qu'à la Meskiana et le culte des saints y est plus vivace. Les mzara y pullulent. Certaines donnent lieu à de véritables pèlerinages et même ont occasionné la création de zaouïa importantes.

Nous n'énumèrerons ici que les mzara célèbres attirant un grand concours de populations et où les cérémonies sont généralement présidées par l'oukil ou le moqaddem de la mzara. Il peut être utile de les connaître. Quant aux mzara qui ont donné naissance à des zaouïa ou sur lesquelles s'appuie l'influence d'un moqaddem de confrérie nous en parlerons dans le paragraphe des *zaouïa et confréries*. Voyons d'abord le premier groupe.

Au douar Tamza se trouve le tombeau de Sidi Moussa ben Kacem. Ce saint a donné naissance à une famille maraboutique du douar O. Bouderhem, à laquelle appartient le moqaddem Rahmani Goudjil (Mohammed ben Amar). Mais l'oukil de la mzara, Siad (Touhami ben Ahmed) est seulement le parent d'un moqaddem de confrérie. Des zerda ont lieu en cet endroit, au printemps et en automne, pour demander la pluie. Il y a généralement 500 à 600 assistants des douars Tamza, Ensigha, O. Bouderhem.

Au douar Ensigha se trouve le tombeau de Boukahil 'ladjel. Il s'y fait les mêmes cérémonies qu'au douar précédent ; 300 personnes environ du douar Ensigha y assistent. Le moqaddem de la mzara, Bouzid (Abbès ben Merah), descendant du saint, n'est pas moqaddem de confrérie.

Au douar O. Bouderhem le tombeau de Khelil Cherf donne lieu aux mêmes cérémonies. Le moqaddem est ici un notable quelconque. Au tombeau de Mrabet Amar il

en est de même. Les assistants venant à ces cérémonies sont au nombre de 200 environ.

A Khenchela il en est de même au tombeau de Merah Embarek et à la caverne de Sidi Chabor. Dans toutes ces cérémonies une collecte en nature est faite au profit du mausolée et de son desservant afin de lui permettre de payer les frais de nourriture des assistants.

Remarque particulière : A la caverne de Sidi Chabor on sert aux assistants à la zerda une soupe au pain et à la viande.

Au douar Tamza, un moqaddem défunt a son tombeau très vénéré. Ce tombeau donne lieu à une zerda annuelle où les gens viennent en foule. L'oukil, qui n'appartient pas à la famille du moqaddem, y reçoit pour la veuve (intermédiaire spirituel entre les visiteurs et son mari défunt) des dons en argent variant entre 1 et 3 francs.

Zaouïa et confréries. — Nous ne donnerons ici que les renseignements complémentaires au tableau nominatif et qui nous ont paru avoir quelque importance.

a) *Rahmania de Tolga*

A El Himeur, au douar Metoussa, une tombe vénérée a donné naissance à l'importante zaouïa du moqaddem Khiari (Si Mohammed bel Hadj Lakhdar). Essaimant à son tour cette zaouïa possède environs 400 khouans avec 3 moqaddem au douar Metoussa, 1 au douar Remila, 1 au douar Khenchela (Khenchela mixte) ; 1 au douar Aïn Diss, 1 à Aïn Diss, 1 à Aïn Babouch, 1 à Medfoun (Oum el Bouaghi) ; 1 à Oued Nini (Meskiana); 2 à Oulmen (Aïn Beïda).

L'influence du moqaddem Khiari est d'autant plus solide que tous les membres de sa famille, de père en fils, ont pour tradition de se marier dans le pays.

Au douar Remila le moqaddem Zouari (Chebab ben Si Amar) a son influence établie par les tombes de ses ancê-

tres où ont lieu deux zerda par an : une à Bou Refia, l'autre à Enchir Azreg.

b) *Rahmania de Khanga Sidi Nadji-Kheïrane*

Au douar Baghaï, à Enchir Draben, le moqaddem Berouq (Larbi ben Hadj Mbarek) possède à côté du tombeau vénéré de son ancêtre Sidi Taïeb, occasion de zerda nombreuses, une zaouia importante tendant à essaimer. Il a deux moqaddems à Baghaï et 60 khouans pour chacun.

Au douar Yabous le moqaddem Hasrour de la famille maraboutique des Beni Hasrour se rend chaque année, pour une zerda, au tombeau de son ancêtre Sidi Hasrour, enseveli à El Ouldja (Dj. Chechar). Ce personnage a une fille mariée à Sidi Abd el Hafid, chef de la branche rahmania de Khanga-Kheïrane.

Au douar Ensigha, se trouve la famille maraboutique des O. Sidi Moussa. L'un d'eux, le moqaddem Siad (Mohammed Sghir) préside, deux fois par an, en été et en automne, aux zerda que font les O. Ensigha au tombeau de son ancêtre au douar Tamza.

Dans le même douar le moqaddem Ghedir (Larbi ben Mohammed) de la famille maraboutique des O. Lalouani agit de même au tombeau de son ancêtre chez les Ouled Bouderhem.

c) *Rahmania de Timermacin (Ahmar Khaddou)*

Au douar Ensigha, cette branche est représentée par le moqaddem Dib (Ali ben Mohammed) également de la famille maraboutique des O. Sidi Moussa.

d) *Rahmania d'Aïn Chefa (Aïn el Ksar)*

Au douar Remila, le moqaddem Benmerdja, propriétaire de la zaouïa des O. Mirah, représente cette branche de confrérie ; mais son influence est presque nulle.

e) *Rahmania de Constantine (Bachtarzy)*

Au douar Chelia le moqaddem Tazoult (Si Mohammed ben Ahmed), de la famille maraboutique des O. Sidi Ali ben Messaoud (mzara au Chelia), représente cette branche. Tazoult a reçu l'idjaza d'Hadj Ahmed Chérif ben Mohammed de Kercha (Aïn Mlila) suppléant le cheikh Bachtarzy.

f) *Tidjania de Temacin*

Au douar Tamza, Sidi Bou Kahil, marabout vénéré, n'a pas tardé à voir sa mzara transformée en l'importante zaouïa de Tamagra ; son descendant le moqaddem Gouala (Mohammed Cherif ben Merah) a sous sa direction deux autres moqaddems et une centaine de khouans.

g) *Qadria (Oulad Sidi Bou Bekeur)*

Cette branche de la grande confrérie des Qadria est installée depuis plus de 100 ans au douar Tamza (fraction des Bou Zian), près du tombeau des ancêtres de Bou Bekeur, Sidi Abdallah et Sidi Messaoud. Il se fait là de célèbres zerdas en temps de sécheresse. Non loin s'élève la grande zaouïa de Sidi Bou Bekeur, dirigée actuellement par Si Saïd ben Bou Bekeur. Une autre zaouïa, à l'Oued Reghis (Ouled Athmana) est dirigée par son fils Mohammed Sghir. L'influence de cette famille est très grande chez les Amamra, Beni Oudjana, Haractas, Ouled Rechaïch. Elle a, environ 700 à 800 khouans dans ces territoires.

C'est à la même influence qu'appartient, au douar Remila, l'importante zaouïa d'El Achaïchi. Son propriétaire, le moqaddem Ben Ounis (Cherif ben Seddik) appartient à la famille maraboutique des Ouled Sidi Zirara. Il préside chaque année aux deux zerda (printemps et automne) faites au tombeau de son ancêtre Sidi Zirara à Bou Refia (tribu des O. Daoud) et au tombeau de son oncle Mahboub à Enchir Mahboub.

h) *'Alaouïa (Si Mhamed ben Amor Skanderi de Nefta)*

A Khenchela, rue de la Poste, le moqaddem Kellil (Mohammed ben Larbi) possède la mzara et petite zaouïa-chapelle de Boudouda. Ce personnage appartient à la célèbre famille religieuse des O. Ahmed ben Bouzid (1). Mais, en raison de son caractère et de ses pratiques religieuses, il est tenu en suspicion par ses coreligionnaires fervents et même ses parents. La zaouïa de Kellil (200 khouans, dont 50 à Khenchela) est fréquentée surtout par la fraction des Zouaer. Son cheikh religieux Si Mahmed Skanderi vient chaque année en visite au tombeau de son propre fils (décédé en 1894) à Aïn Beïda. Kellil en profite pour lui faire sa visite annuelle.

i) *Chadhelia de Mena'a (Aurès)*

Au douar Taouzient le moqaddem Tagherrit (Ghezouani ben Belkacem) a une certaine influence (300 khouans) en raison de sa famille, les marabouts O. Sidi Amor, et du tombeau de son ancêtre Sidi Amor, où se fait une zerda annuelle.

j) *Chadhelia-Naceria de Khanga Sidi Nadji*

Au douar Chelia et au douar Taouzient se sont établis, vers 1887, deux moqaddems de la famille maraboutique de Sidi Fatallah de Mçara (Beni Bou Sliman) dans le but de recruter des adhérents. Malgré la vénération dont jouit leur ancêtre Sidi Fatallah, enseveli à Mçara, et où les habitants des douars Chelia et Taouzient vont en zerda annuelle, ils ne paraissent pas avoir réussi dans leur tentative de prosélytisme.

(1) Descendant eux-mêmes de Sidi Bouzid du Guergour près Batna. Ne pas confondre avec la famille politique des *Ben Bouzid* des Haractas.

k) *Hansalia (du Chettaba, près Constantine)*

Au douar Remila la zaouïa élevée à côté du tombeau (mzara) de Sidi Abderrahman appartient au moqaddem Derradji (Mohammed Chérif ben Hadj Abderrahman ben Si Sadok). Le saint Abderrahman était originaire de Barika. Il vint se fixer à Remila où il fonda la famille maraboutique des O. Si Berrabah.

l) *Ammaria*

Il y a quelques 'Ammaria dans la commune mixte. Jadis ils avaient un moqaddem. Mais à la suite d'un scandale où ce personnage fut impliqué le cheikh de l'ordre le révoqua ; depuis ce temps le cheikh Si Ammar bou Senna s'occupe directement des affaires de ses khouan.

Commune mixte de Khenchela (1)

1	2	3	4		5		6	7	8
DOUAR	CONFRÉRIE du moqaddem	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il la propriété ou la gérance		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqaddem	OBSERVATIONS
			d'une mzara avec zaouïa	d'une zaouïa sans mzara	dans le douar	en tout			
Mtoussa	Rahmania	Khiari (Si Mohammed ben el Hadj Lakhdar)	à El Himeur mzara et zaouïa importante	»	»	400	Zaouïa de Si Ali b. Othman (Tolga)		
Id.	Rahmania	Zouis (Moh. Lakhdar b. Ahmed)	non	»	50	»	Id.		
Id.	Rahmania	Sebeg (Ahmed b. Moh. Lakhdar)	non	»	peu	»	Id.		
Baghaï	Rahmania	Bernouq (Si Larbi bel Hadj Mbarek)	mzara et z. importante	»	55 à 60	»	Zaouïa de Sidi Abdelhafid (Kheïrane)		
Id.	Rahmania	Bouzidi (Hellal ben 'Ali)	non	»	10 à 15	»	Zaouïa de Bernouq ci-dessus (Enchir Draben)		
Id.	Rahmania	Adami (Mohammed Lakhdar)	»	»	»	»	»		
O. Bou Dahrem	Rahmania	Bou Djelal (Mohammed Salah ben Amar)	non	»	15	»	Zaouïa de Si Moh. Saïd au Reghis (Oum el Bouaghi)		
Id.	Rahmania	Zaïr (b. Moh. b. Trad)	non	»	25 à 30	»	Zaouïa de Si Ben Azzouz ben El Hafnaoui (Tamaghza)		
Id.	Rahmania	Goudjil (Moh. ben Amar)	non	»	peu	»	Investi par Si Amar b. Moh. de Tifech		
Id.	Hansaliya	Tebib (Moh. ben Moh.)	non	»	10 à 15	»	Zaouïa de Sidi Zouaoui (Chettaba)		Se rend une fois par an au Chettaba.
Remila	Rahmania	Touami (Taïeb ben Hamana)	simple mzara	»	15 à 20	»	Zaouïa de Si Moh. Saïd au Reghis (Oum el Bouaghi)		
Id.	Rahmania	Zouari (Chebab ben Si Amar)	deux mzara	»	peu	»	Zaouïa de Ali b. Othman de Tolga		Moqaddem pour l'honneur ne fait pas de prosélytisme.
Id.	Rahmania	Benmerdja (b Goudjil)	»	zaouïa	peu	»	Zaouïa de Si Moh. b. Abdesamed à Aïn Chefa (Aïn el Ksar)		
Id.	Rahmania	Mansour (Si Laïf ben Ali)	non	non	20	»	Id.		
Id.	Tidjania	Benmerdja (Mihoub ben Moh.)	non	»	20	»	Zaouïa de Temacin		
Id.	Qadria	Benounis (Cherif ben Seddik)	zaouïa importante	»	100	»	Zaouïa de Sidi Bou Bekeur à Tamza		Très influent ; famille maraboutique des O. Zirara.
Id.	Hansaliya	Derradji (Mohammed Cherif)	»	petite zaouïa	peu	»	Zaouïa de Sidi Zouaoui (Chettaba)		
Yabous	Rahmania	Basrour (Ahmed Amzian ben Taïeb)	mzara	»	30	»	Zaouïa de Sidi Abdelhafid à Kheïrane		Famille maraboutique ; une fille mariée au cheikh de Kheïrane.
Id.	Chadhelia	Néant	»	»	50	»	Sous l'influence de la Zaouïa de Mena'a		

(1) Voir note de la page 95. (*Rev. Afr.*, nos 306-307 (1er et 2e trim. 1921).

1	2	3	4		5		6	7	8
DOUAR	CONFRÉRIE du moqaddem	NOM DU MOQADDEM	LE MOQADDEM a-t-il la propriété ou la gérance		NOMBRE approximatif des khouans du moqaddem		BRANCHE DE LA CONFRÉRIE à laquelle appartient le moqaddem	DATE de l'Idjaza du moqad-dem	OBSERVATIONS
			d'une mzara avec zaouïa	d'une zaouïa sans mzara	dans le douar	en tout			
Ensigha	Rahmania	Siad (Moh. Sghir b. Ahmed)	mzara	»	55 à 60	»	Zaouïa de Sidi Abdelhafid à Kheïrane		Famille maraboutique des O. Moussa ; a son frère comme coadjuteur.
Id.	Rahmania	Ghedir (Larbi b. Mohammed)	mzara	»	peu	»	Zaouïa de Sidi Abdelhafid à Kheïrane		Famille marabout. des O. Si Lalouani.
Id.	Rahmania	Djallkhir (Si 'Ali ben Taïeb)	non	non	45 à 50	»	Si El Mekki ben Si Mostefa ben Azzquz de Nefta		
Id.	Rahmania	'Ogab (Abd el Hafid b. Moh.)	non	non	60	»	Zaouïa de Sidi Abdelhafid de Kheïrane		Les hommes et les femmes font partie de la confrérie.
Id.	Rahmania	Dib ('Ali ben Mohammed)	non	non	15	»	Zaouïa de Timermacin (Ahmar Khaddou)		
Id.	Tidjania	Bouzid (Abbès ben Merah)	non	non	15 à 20	»	Zaouïa de Temacin		Famille marabout. des O. Bou Kahil.
Taouzient	Rahmania	Taïa (Belkhacem b. Cha'aban)	non	non	15	»	Zaouïa de Timermacin (Ahmar Khaddou)		
Id.	Chadhelia	Tagherrist (Ghezouani ben Belkacem)	mzara importante	»	»	»	Zaouïa de Si Bel Abbès Moh. Sghir (Mena'a)		Famille maraboutique des O. Si Amar, tombeau au douar Yabous.
Id.	Chadhelia-Naceria	Zeroualia ('Ali b. Mohammed)	non	non	35 à 40	»	Zaouïa de Si El Hadi à Khanga Sidi Nadji		
Id.	Chadh.-Naceria	Bentaheri (Moh. ben Moh.)	mzara	»	peu	»	Id.		Famille maraboutique et chérifienne de Sidi Fatallah.
Chelia	Rahmania	Tazoult (Si Moh. ben Ahmed)	non	non	20	»	Investi par Hadj Ahmed Cherif de Kercha (Aïn Mlila) au nom d'El Hadj Mohammed b. Saïd Bachtarzi (Constantine).		Famille maraboutique des O. Sidi Ali ben Messaoud(Chelia).
Id.	Chedh.-Naceria	Khiran (Moh. ben Hocine)	non	non	120	»	Zaouïa de Si El Hadi à Khanga Sidi Nadji		Famille maraboutique des Chorfa de Sidi Fatallah.
Tamza	Tidjania	Gouala (Moh. Cherif b. Merah)	mzara et z.	»	50 à 60	»	Zaouïa de Temacin		Famille marabont. des O. Bou Kahil.
Id.	Qadria	Amrani (Si Saïd b. Si Messaoud b. Si Bou Bekeur)	mzara et z. importante	»	»	»	Zaouïa mère de la branche des Qadria de Si Bou Bekeur		
Khenchela	'Alaouia	Kellil (Mohammed b. Larbi)	mzara et z. rue de la Poste	»	50	200	Zaouïa de Si Mahmed b. Si Moh. Salah b. Si Amor Skanderi à Nefta-Tozeur (Tunisie)		Famille maraboutique des O. Si Ahmed ben Bouzid.
Khanga Sidi Nadji	Chadhelia-Naceria	Si El Hadi ben Abd el Hafid ben Nadji	mzara-zaouïa importantes	»	»	»	Zaouïa mère de la branche locale des Naceria		Grosse influence politique.
Id.	Rahmania	Si Abdelhafid b. Si Mhamed El Azhari	mzara et zaouïa nombreuses	»	»	»	Zaouïa mère d'une branche des Rahmania qui a donné naissance aux zaouïas de Khaïrane, Tamaghza, Kaïrouan, Tunis.		Grande importance religieuse.
Taberdga	Tidjania	Hadj Abdelhafid b. Abdelhafid	»	»	100	»	Zaouïa de Sidi Ahmed Tidjani à Aïn Mahdi		Groupement d'introduction relativement récente dans le pays.

III. — Remarques générales sur les groupements étudiés ci-dessus

Nous venons de passer en revue la situation dans chaque commune des Confréries religieuses. Les chiffres que nous avons donnés sont des chiffres minima. Il n'est pas possible d'obtenir des chiffres exacts sur le nombre des khouans.

Chez les informateurs, auxquels on s'adresse, les chiffres sont enflés ou diminués suivant que l'on questionne un partisan ou un adversaire d'une confrérie donnée. En prenant les chiffres minima pour base on ne risque pas d'en tirer des conclusions exagérées. Cependant les chiffres que nous avons donnés pour les moqaddems doivent être très près de la réalité. Il est possible aux khouans de se dissimuler; seul, celui qui les dirige, qui perçoit leurs offrandes, connaît exactement leur nombre. Il n'en est pas de même pour les moqaddems. En ville, le clergé officiel préside aux fêtes de l'Islam ; à la campagne, les jours d'Aïd Kebir ou d'Aïd Seghir, le jour du Mouloud, etc., les fidèles se réunissent chez leur moqaddem pour la célébration des cérémonies du culte. Ce jour-là le moqaddem reçoit des offrandes ; ce jour-là il est le véritable imam de ses fidèles; son influence se mesure au concours de population qui a afflué vers sa demeure. Il lui serait bien impossible de passer inaperçu dans son douar. Aussi les cheikhs ou les caïds des douars savent-ils parfaitement le nombre des moqaddems qui sont parmi leurs administrés. Pour cette raison nous ne croyons pas que les chiffres que nous avons donnés pour les moqaddems puissent être augmentés de plus de 2 ou 3 unités dans la plus grande des communes que nous avons visitées.

Maintenant, si nous comparons au chiffre de la population indigène totale des communes parcourues les nombres relevés pour les khouans ou les moqaddems nous pourrons faire les constatations suivantes, assurément approximatives. Nous verrons dans le tableau ci-dessous (p. 310) que le nombre des khouans va du 5ᵉ de la population totale (Meskiana), au 6ᵉ (Tébessa mixte), au 11ᵉ (Morsott et Tébessa-ville) au 13ᵉ (Sedrata), au 15ᵉ (Khenchela), au 23ᵉ (Souk-Ahras mixte et Aïn-Beïda), au 34ᵉ (Oum el Bouaghi). Si nous faisons le total de toutes ces communes nous verrons que le nombre des khouans est à peu près le 11ᵉ de la population indigène totale. Nous croyons, sans exagérer, pouvoir porter ce nombre au 10ᵉ du total.

Nous verrons aussi qu'il y a 1 moqaddem pour un millier d'habitants par endroits (Souk-Ahras mixte, Tébessa ville, Tébessa mixte), Meskiana, Khenchela) ; ailleurs 1 moqaddem pour 1.900 habitants (Oum el Bouaghi) ou pour 2.300 (Morsott) ou pour 838 (Sedrata).

En examinant les chiffres spéciaux aux confréries et au nombre de leurs adhérents nous ferons des constatations tout aussi intéressantes. Le tableau d'ensemble ci-dessous (pp. 312 et 313) nous fera voir que la confrérie des Rahmania, dans le territoire envisagé, possède, à elle seule, plus de la moitié des khouans ; la confrérie des Tidjania plus du quart ; celle des Qadria, un peu plus du dixième, etc. Mais l'étude de ces proportions, utile pour connaître la richesse et l'influence en bloc d'une confrérie, ne saurait que tromper au point de vue de l'influence locale réelle. Cette influence s'exerce surtout par les moqaddems, et, pour la connaître, il faut pénétrer dans le détail des chiffres par communes et par confréries, et même par branches de confréries. Car il faut bien remarquer que dans le groupe des Rahmania plus de la moitié des khouans appartient aux branches tunisiennes. On pourrait même ajouter ici que les branches tunisiennes ou tripolitaines de confréries quelconques ne laissent, dans notre territoire, aux branches algériennes qu'un peu plus de la moitié du total des adhérents.

Tableau comparatif

DU NOMBRE DES MOQADDEMS ET DES KHOUANS AVEC LA POPULATION TOTALE INDIGÈNE

NOM des Communes	POPULATION INDIGÈNE par commune	NOMBRE de moqad-dems	NOMBRE de khouans	NOMBRE PROPORTIONNEL DES MOQADDEMS par rapport aux khouans	à la population totale	OBSERVATIONS
Oum el Bouaghi.....	34.350 hab.	18	1.000	1 pour 55 kh.	1 pour 1.908 hab.	
Aïn-Beïda..........	7.985 —	5	340	1 — 55 —	1 — 1.597 —	
Sedrata...........	27.830 —	32	2.067	1 — 64 —	1 — 838 —	
Souk-Ahras mixte...	41.958 —	47	1.808	1 — 38 —	1 — 956 —	
Souk-Ahars ville....	4.381 —	2	220	1 — »	1 — »	3 moqaddems de Souk-Ahras habitent dans les douars et sont comptés en commune mixte.
Morsott...........	29.842 —	13	2.600	1 — 200 —	1 — 2.295 —	
Tebessa ville.......	8.093 —	7	720	1 — 100 —	1 — 1.156 —	
Tebessa mixte......	52.374 —	57	7.937	1 — 139 —	1 — 918 —	
Meskiana..........	23.259 —	20	4.505	1 — 225 —	1 — 1.162 —	
Khenchela..........	35.623 —	35	2.360	1 — 67 —	1 — 1.017 —	Y compris Khenchela ville.
TOTAL GÉNÉRAL....	265.686 hab.	236	23.557	1 pour 99 kh.	1 pour 1.125 hab.	

Dans la commune d'Oum el Bouaghi le groupe algérien des Rahmania de Tolga a plus des deux tiers des khouans. Presque tout le dernier tiers est sous la dépendance religieuse des Tidjania.

A Aïn-Beïda, ces derniers ont le tiers des khouans. Les Rahmania algériens (25), les Aïssaoua (50) ne forment pas un tiers du total. Le reste est partagé entre les groupes tunisiens ou tripolitains (25 rahmania de Nefta; 40 'Alaouïa de Nefta ; 70 Qadria de Si Qaddour, du Kef; quelques Soullamia de Tripolitaine), soit plus d'un tiers.

A Sedrata, les Rahmania de Nefta (540) et les Rahmania du Kef (250) forment presque le tiers du total des adhérents des Confréries. Les Tidjania algériens en ont un tiers, et le reste est partagé entre les Rahmania algériens de Chateaudun (440), d'El Kamel de Souk-Ahras (150), quelques Chadhelia.

A Souk-Ahras ces dernières proportions sont renversées ; les adhérents des confréries tunisiennes forment plus des deux tiers du total.

A Morsott l'influence personnelle d'un marabout local a maintenu la moitié des adhérents à la branche des Rahmania algériens de Tolga. Le reste est partagé entre les diverses confréries tunisiennes.

A Tébessa ville, ce sont les confréries tunisiennes qui dominent et parmi elles ce sont les Qadria du Kef qui ont la prépondérance.

A Tébessa mixte, les Rahmania de la branche de Tamaghza (3900), ceux de Nefta (200), les Kadria du Kef (571) ou de Nefta (500) font plus des deux tiers des khouans.

En nous éloignant de la frontière tunisienne l'influence des confréries algériennes reprend le dessus. A la Meskiana les Tidjania ont, à eux seuls, les deux tiers des khouans ; un cinquième, à peine, revient aux Rahmania de Nefta, encore ces derniers ont-ils une tendance à passer sous l'obédience d'El Kamel de Souk-Ahras.

Tableau d'ensemble de la situation par commune de chaque branche de Confrérie

CONFRÉRIE	BRANCHE de la Confrérie	TOTAL DE CHAQUE BRANCHE ET DANS CHAQUE COMMUNE																		TOTAL pour chaque branche		TOTAL par nationalité des branches
		Oum el Bouaghi		Aïn-Beïda		Sedrata		Souk-Ahras ville et mixte		La Meskiana		Morsott		Tebessa (ville)		Tebessa (mixte)		Khenchela				
		moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	
Rahmania	Châteaudun	»	»	»	»	6	440	4	195	2	215	»	»	»	»	»	»	»	»	12	850	Groupe algérien : 79 moqad. et 5.925 khouan
Rahmania (Groupe dominé par la zaouïa de Constantine)	Constantine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	20			
	Aïn Mlila	»	»	»	»	»	»	2	peu	»	»	1	peu	»	»	»	»	»	»			
	Aïn Chefa (A. el Ksar)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	2	20	10	65	
	O. Si Moussa (Biskra)	»	»	»	»	2	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
Rahmania (Groupe dépendant de Tolga)	Hanencha	»	»	»	»	»	»	2	peu	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
	Nebaïls	»	»	»	»	»	»	1	peu	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
	Reghis	1	(v. Tolga)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
	El Himeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	400	35	3.650	
	Tolga	17	700	»	25	4	»	1	»	2	200	2	2.000	»	»	»	230	6	95			
Rahmania	Timermacin	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	30	2	30	
Id.	El Kamel (S.-Ahras)	»	»	»	»	4	150	2	»	1	200	»	»	»	»	»	»	»	»	7	350	
Id. (Groupe de Kheïrane)	Kheïrane	»	»	»	»	1	»	»	»	2	400	1	300			»	»	8	270	13	980	
	Liana-Zoui	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	10	1	20	»	»	»	»			
	Tamaghza	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	3.900	»	»	»	3.900	
Rahmania	Nefta	»	»	»	25	3	540	1	»	2	600	2	150			»	230	»	»	8	1.545	Groupe tunsien : 29 moqad. et 6.400 khouan
Id.	Mager (Thala)	»	»	»	»	»	»	1	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	10	
Id.	O. Bou Ghanem	»	»	»	»	»	»	3	1[illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	10	
Id.	Sidi el Fodhil	»	»	»	»	»	»	2	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	10	
Id.	Le Kef (Salah b. Ali)	»	»	»	»	2	250	11	545	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	795	
Id.	Ghardimaou	»	»	»	»	»	»	1	130	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	130	
Id.	Tozeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	peu	»	»	»	»	»	»	1	»	

Total des Rahmania : 108 moq., 12.325 kh.

CONFRÉRIE	BRANCHE de la Confrérie	TOTAL DE CHAQUE BRANCHE ET DANS CHAQUE COMMUNE: Oum el Bouaghi		Aïn Beïda		Sedrata		Souk-Ahras ville et mixte		La Meskiana		Morsott		Tebessa (ville)		Tebessa (mixte)		Khenchela		TOTAL pour chaque branche		TOTAL par nationalité des branches
		moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	moq.	khouan	
Tidjania	Temacin	»	300	1	100	7	600	4	282	4	1.300	»	»	1	250	»	2.506	3	90	22	6.828	
Id.	Guemar	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1.500	»	»	»	»	»		»	»			
																						Total des Tidjania : 22 moq., 6.828 kh.
Chadhelia-Naceria	de Khanga Sidi Nadji	»	»	1	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	155	4	185	
Chadhelia	de Bône-Edough	»	»	»	»	2	50	4	300	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	350	
Id.	de Mena'a	»	»	»	»	1	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	300	2	312	
																						Total des Chadhelia : 12 moq., 847 kh.
Qadria	Oulad Sidi Bou Bekeur (Aurès)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	700	3	700	Alg. 3 m. 700 kh.
Id.	Nefta (Si Brahim)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	?	»	»	»	500	»	»	1	500	Tun. 17 m 1.997 kh.
Id.	Le Kef (Si Qaddour)	»	»	1	70	»	»	6	306	»	»	3	150	1	400	5	571	»	»	16	1.497	
																						Total des Qadria : 20 moq., 2.697 kh.
Hansalia	(Chettaba ou Gastonville)	»	peu	»	»	»	»	1	40	1	30	»	»	»	»	»	»	3	80	5	150	
Ammaria	(Guelma)	»	»	»	»	»	»	1	20	»	»	»	»	1	130	»	»	»	»	2	150	
Aïssaoua	(de Constantine etc.)	»	»	1	50	»	»	»	»	»	»	»	»	1	75	»	»	»	»	2	125	
'Alaouia	de Nefta	»	»	1	40	»	»	1	30	1	30	»	»	1	200	»	»	1	200	5	500	de Tunis
Soulamia	de Tripolitaine	»	peu	»	»	»	»	»	»	1	30	»	»	1	90	»	»	»	»	2	120	de Tripoli
Total des moqaddem et des khouan pour chaque commune........		18	1.000	5	340	32	2.067	49	1.878	18	4.505	13	2.610	7	1.345	5	7.937	33	2.360	Total général : 180 moq. et 24.042 kh		

Mêmes constatations à Khenchela où les confréries algériennes ont la presque totalité des khouans. Seuls, les Alaouïa de Nefta y figurent avec 200 khouans, soit un peu plus du douzième du total.

Il ne faudrait pas croire que l'emprise, sur notre territoire, des confréries étrangères à l'Algérie ne date que de nos jours. Cette situation existe, dans quelques cas, depuis au moins l'occupation française. La preuve en est dans ce fait que la charge de *moqaddem* d'une branche de confrérie donnée s'est transmise de père en fils dans nombre de familles depuis deux et trois générations. Souvent même des moqaddems peu influents, peu estimés, ont, malgré cela, des khouans assez nombreux. Ces khouans leur viennent de leur père défunt ; la tradition a été plus forte que la répulsion pour le personnage.

Il ne faut pas oublier aussi que les chefs de branches des confréries qui nous occupent sont d'origine algérienne et ne se sont retirés en territoire tunisien que devant l'arrivée des troupes françaises. Leurs adeptes ont conservé la même direction spirituelle. La paix, la sécurité assurées par les nouveaux maîtres ne leur ont point nui ; au contraire. Les indigènes ont été enrichis et les ziara (dons pieux aux chefs religieux) ont été sinon plus abondantes, au moins plus régulières. Une autre raison de l'influence des confréries tunisiennes est d'ordre politique. Les confréries ou leurs branches restées en Algérie ont été obligées de se soumettre aux décisions du Gouvernement français. Elles ont rencontré un Pouvoir ne contrecarrant pas leurs doctrines religieuses mais surveillant leurs pratiques abusives. Obligées de vivre avec lui, elles ont cherché à s'en accommoder dans leurs relations. Cela leur a servi auprès des éléments de la population ouverts au progrès et ayant, sinon des sympathies pour la France, tout au moins des tendances à profiter des avantages de sa civilisation. Cela leur a nui auprès des populations plus arriérées, moins en contact avec l'élément européen,

et dont le fanatisme s'est trouvé flatté par les chefs des branches des confréries tunisiennes fort peu portées, avant l'occupation de la Régence en 1881, à admettre les exigences administratives d'un Gouvernement de chrétiens.

D'autre part, les moqaddems relevant des branches tunisiennes sont moins contrôlés par leurs chefs que les autres moqaddems. Les chefs religieux des confréries de la Régence obtiennent plus difficilement l'autorisation de voyager en Algérie, leurs tournées y sont plus surveillées. Il en résulte que leurs moqaddems ont une indépendance plus grande, une influence personnelle prépondérante auprès de leurs khouans et des profits en conséquence. Ces derniers ont souvent leur importance. Nous en avons un exemple typique avec le moqaddem Khaoua Salah ben Youssef qui a pu, par l'exploitation religieuse de ses coreligionnaires, bâtir sur des terrains communaux, capter une source, faire des plantations, etc. Il a pu ainsi créer une propriété, la vendre, en acquérir une autre. A Souk-Ahras, les offrandes des khouans pieux ont permis à Si Mohammed el Kamel ben El Mekki ben Azzouz de transformer une ferme européenne en zaouïa. A Sedrata (au douar Khemissa), Cherfi Tahar, émigrant de Tunisie en Algérie, reçoit, de ses khouans, des terres et des offrandes assez abondantes pour lui permettre de bâtir une zaouïa.

Les moqaddems profitent des avantages de leur rôle religieux à des degrés et sous des formes diverses. Quelques-uns limitent leur action de propagande à leur entourage immédiat. Ils se contentent de l'honneur du titre ; ils sont heureux, aux jours de fêtes musulmanes, de voir arriver autour de leur demeure les habitants des environs venant célébrer sous leur présidence les rites de l'Islam. Beaucoup n'ont dû leur élévation politique dans l'administration qu'à leur influence religieuse. En alliant les deux situations ils sont devenus les premiers personnages de leur douar ou de leur tribu.

Certaines confréries, les Tidjania, par exemple, ne tendent pas à la multiplication du nombre de leurs moqaddems. Les Qadria algériens des O. Si Bou Bekeur (d'El Himeur), les Chadhelia semblent agir de même ; ces chefs de confrérie ont moins d'intermédiaires que les autres entre eux et leurs khouans. En revanche, leurs moqaddems sont des sortes de personnages religieux.

Les Rahmania procèdent autrement. Ils semblent compter surtout sur les influences locales et personnelles pour étendre leur confrérie ; leur action n'en est que plus intime sur les populations. Cette influence, en cas de crise, n'irait pas sans présenter un certain danger si l'on ne connaissait la valeur morale des chefs des branches de cette confrérie. Aussi est-il utile de savoir ce que sont ces personnages, d'où ils viennent, quelles sont leurs tendances. Ce sera l'objet du paragraphe suivant.

IV. — Les Rahmania dans les communes parcourues.

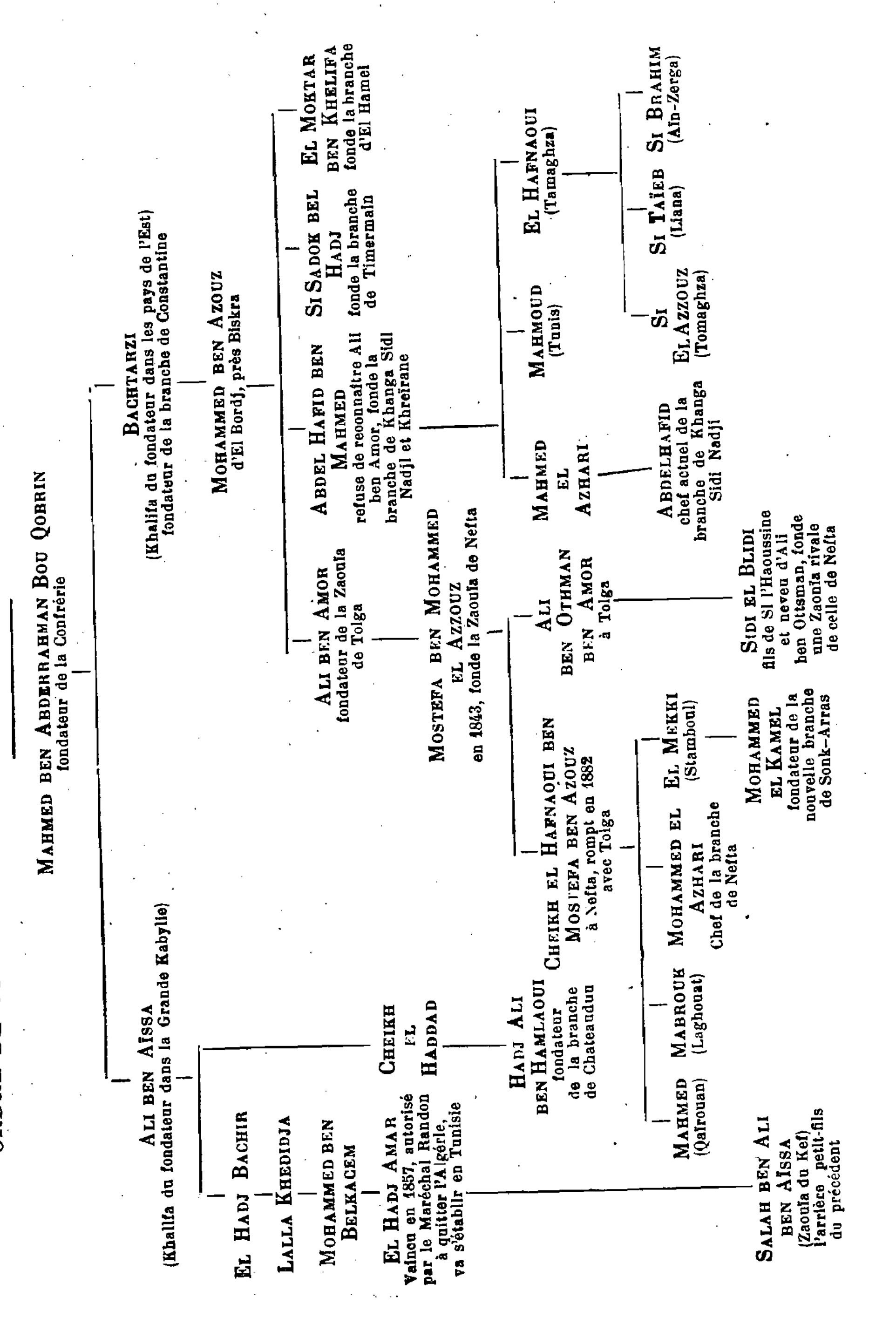
Il serait oiseux de faire ici l'historique de la célèbre confrérie de Si Mahmed ben 'Abderrahman Bou Qobrin (1). Il n'y a même pas à revenir sur certaines de ses branches, suffisamment connues, telles que celles d'El Hadj Ali ben Hamlaoui (zaouïa de Chateaudun), de Bachtarzi (Constantine), d'Ali ben Othman (Tolga), de Tahar ben El Hadj Sadok (Timermacin) et leurs branches secondaires. On trouvera dans les ouvrages de MM. Rinn ou Depont et Coppolani tout ce qui les concerne (2). Nous nous bornerons, à leur sujet, à donner le tableau de la filiation spirituelle de leurs fondateurs pour permettre au lecteur de se repérer. (Voir ce tableau, p. 320).

a) *Branche de Si El Kamel de Souk-Ahras.* — Mais nous insisterons sur les branches moins connues, ou sur celles nouvellement créées, ou dont le rôle est postérieur aux ouvrages cités. Tel est le cas de la branche de Si Mohammed el Kamel ben El Mekki ben Mostefa ben Mohammed ben Azzouz de Souk-Ahras.

Son grand père, Mostefa ben Azzouz, fut en 1842 le quatrième successeur du fondateur de la Confrérie. Il résidait à El Bordj, près Biskra. Mais lorsque les Français se furent emparés de cette ville, en 1843, il émigra, pour fuir le chrétien, dans le Djerid tunisien, à Nefta, et y fonda la grande zaouïa qui resta longtemps la tête de la Confrérie. A sa mort, Ali ben Othman, chef de la zaouïa de Tolga lui succéda, tandis que les fils de Mostefa se sé-

(1) DEPONT et COPPOLANI, *Les Confréries religieuses musulmanes*, p. 370 et suiv., 382 et suiv. — RINN, *Marabouts et Khouans*, p. 452 et suiv.

(2) ID. *Ibid.*



paraient. L'aîné, El Hafnaoui, restait à la tête de la zaouïa de Nefta ; le second, Mahmed, alla fonder une zaouïa à Qaïrouan ; le troisième, Mabrouk, devait se trouver peu après à la tête de la zaouïa de Laghouat où il est mort en 1888 ; le quatrième, El Mekki, devait devenir professeur à la Djami 'Zitouna de Tunis.

L'occupation française de la Tunisie en 1881 amena des troubles dans la grande confrérie et en particulier dans la branche de Nefta. Si El Houssine, frère du grand cheikh de Tolga, Ali ben Othman, accusa le cheikh de Nefta, El Hafnaoui, de menées hostiles contre la France (1). Ces accusations qui paraissaient fondées amenèrent la rupture entre El Haoussine et El Hafnaoui d'abord, puis entre la branche de Nefta et celle de Tolga. Ces deux branches furent dès lors hostiles. Le fils d'El Haoussine, Sidi el Blidi, alla même fonder une zaouïa rivale à Tozeur.

Le cheikh El Hafnaoui eut pour successeur son fils Si Mohammed el Azhari. Quant à Si El Mekki, le professeur de Tunis, ne pouvant supporter le contact des Français, il émigra successivement en Egypte, puis à Constantinople où il devint l'un des principaux personnages religieux avec le titre officiel de *Lecteur du Coran* du Sultan Abdul Hamid. Il y fut aussi l'un des protagonistes les plus fervents du mouvement panislamique destiné à lutter contre les chrétiens dans l'Afrique du Nord. Quoique l'objet d'une surveillance étroite, il tenta à plusieurs reprises de venir en Tunisie et en Algérie pour y nouer des relations On soupçonna son fils, Si Mohammed el Kamel, fondateur de la zaouïa de Souk-Ahras, de favoriser ces entreprises car de nombreux indices le laissaient supposer.

Si Mohammed el Kamel s'est cependant toujours défendu de menées politiques. Son père, raconte-t-il, a été marié plusieurs fois. Si El Kamel, né à El Bordj, près Biskra, fils unique d'une femme décédée, s'est séparé de

(1) Lettre du général Cajard commandant la subdivision de Batna au général de Division. Lettre arrivée à la Division le 22 janvier 1882, n° 226 aa des Archives.

son père, et a refusé d'émigrer lorsque ce dernier quitta la Tunisie. Si El Kamel est venu au pays de sa mère et de ses ancêtres, l'Algérie, et n'a eu, depuis, aucune relation particulière avec l'auteur de ses jours. Il lui écrit, comme tout fils doit faire à l'égard de son père. Mais il ne lui parle de rien autre. Ces derniers renseignements, qui m'ont été donnés par Si El Kamel même, peuvent être complétés par des renseignements d'autre origine.

Ancien élève de la Djami 'Zitouna de Tunis, ce dernier fut fait moqaddem dans cette ville. Revenu en Algérie, il se fixa à Aïn Beïda. Dans cette région se trouvaient de nombreux khouan de la branche des Rahmania de Nefta. Si El Kamel loua près de cette ville, aux douars Ras Zebar et Dala, des terres de labour, et obtint du préfet de Constantine une autorisation de séjour, le maire d'Aïn Beïda l'ayant faussement déclaré propriétaire (1). A ce moment (1905) une grande hostilité existait entre deux familles des Hauts-Plateaux d'Aïn Beïda, celle des Ben Bouzid et la famille maraboutique des Ouled Si Ouan, à cause d'une contestation au sujet de terrains arch situés au douar Oulmen (2). Ces terrains furent attribués par la Djemaâ de la tribu aux Ouled Si Ouan (3). Ces Ben Bouzid ne se tinrent pas pour battus et réclamèrent auprès des autorités.

Cette famille des Ben Bouzid avait joué un rôle politique important dans la région dès avant la conquête française (4). Elle avait essaimé dans tout le pays occupé par

(1) Lettre de l'administrateur de Sedrata au Préfet, du 21 février 1917, n° 428.

(2) Lettre de l'administrateur d'Aïn Beïda au Préfet, du 18 janvier 1907.

(3) Lettre du maire d'Aïn Beïda au Préfet, du 14 janvier 1907. Cette décision de la *djemaâ* avait été approuvée par le Gouvernement Général, le 20 mars 1906.

(4) Cette famille (qui n'a rien de commun avec le groupe maraboutique des Oulad Sidi Ahmed ben Bouzid) prétend descendre des Oulad Solah de Constantine, tribu dont une fraction tenta de fonder un royaume arabe entre l'Oued Mzi et Mzab, mais qui, chassée de cette région, vint se fixer dans celle d'Aïn-Beïda.

la grande tribu des Haractas dont elle faisait partie. Les Turcs avaient fait de cette famille un groupe makhzen. Après la conquête française ce groupe passa au service de notre pays et continua à occuper la plupart des hauts postes administratifs indigènes de cette région. Peut-être ces fonctionnaires ne surent-ils pas toujours éviter haines et rancunes.

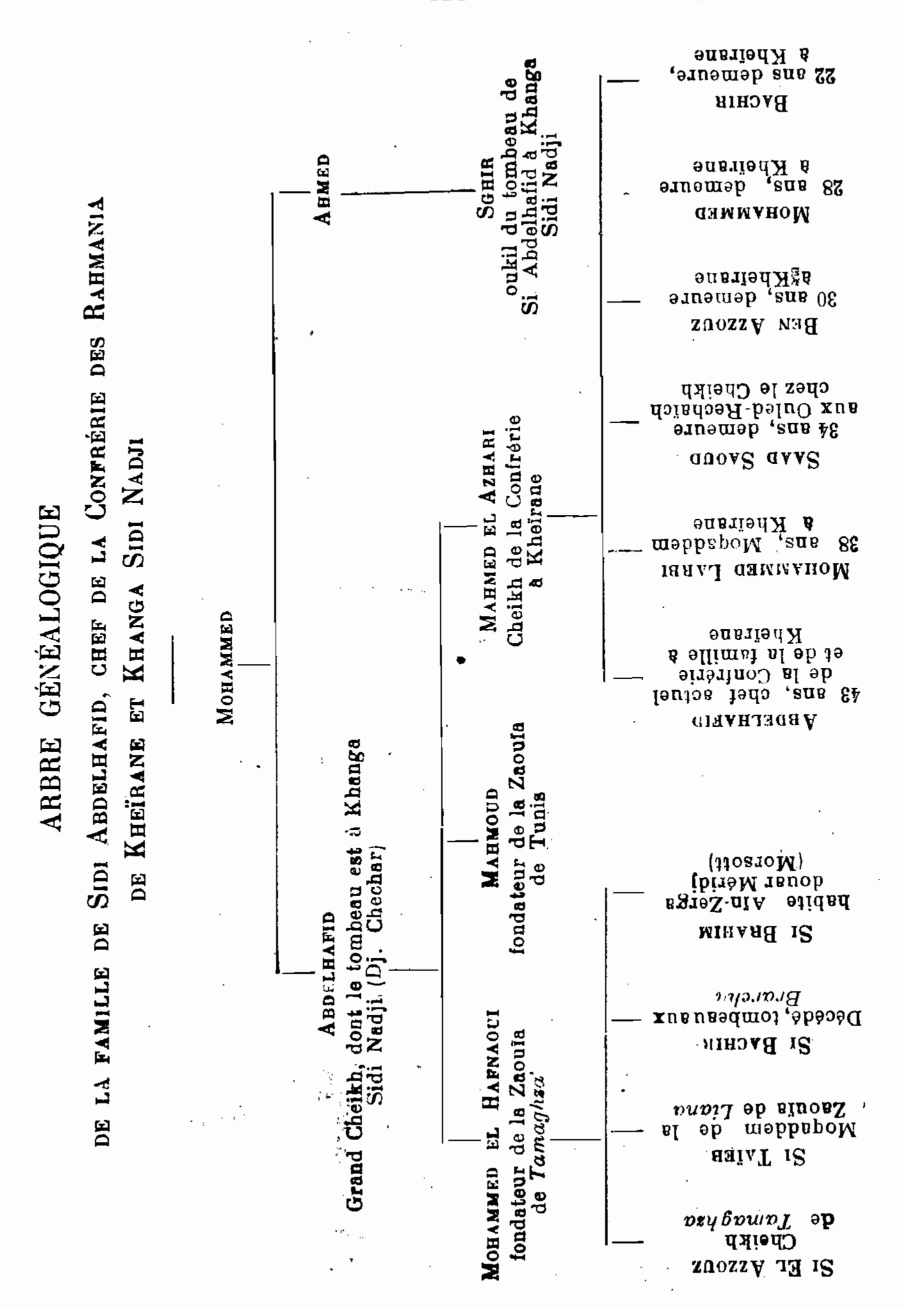
Quoi qu'il en soit, un Ben Bouzid, cheikh du douar Dala (Meskiana mixte), venait de mourir ; un autre Ben Bouzid briguait la succession. Les Ouled Si Ouan émirent la prétention de voir un des leurs à ce poste. Ils le demandèrent aux autorités françaises et, pour peser sur elles, ils s'allièrent avec un groupe de familles religieuses hostiles de temps imémorial aux Ben Bouzid. Dans ce groupe se trouvaient un représentant de la famille maraboutique des Ouled Saïagh du Djebel Chechar, rivale des Ben Bouzid au temps des Turcs ; un moqaddem des Rahmania de Nefta ; un moqaddem des Qadria ; des fonctionnaires indigènes, ou jaloux, ou ambitieux (1).

Si Mohammed el Kamel était l'âme de tout ce monde. Il en profitait pour asseoir son influence en groupant les mécontents, en créant des moqaddems, en propageant sa confrérie. L'imam d'Aïn Beïda, volontairement ou non, y contribuait encore en le laissant officier à sa place dans les cérémonies religieuses. Mais ces agissements donnèrent l'éveil à l'administration (2). Celle-ci coupa court à l'agitation qui se manifestait en mettant Si Mohammed El Kamel en demeure de régler ses affaires et de partir du pays. Il se retira alors à Alger, puis fut autorisé à résider à Souk-Ahras où son beau-père le sieur Kateb (Si Saïah ben Ahmed) est adel à la mahakma de la Medjerda (3).

(1) Lettres de l'administrateur d'Aïn-Beïda au Préfet, des 29 janvier 1907, 16 et 20 février 1907.

(2) ID. *Ibid.*

(3) Lettres du Gouverneur Général du 21 août 1907, n° 5.874 et du 8 octobre 1907 ; du 14 octobre 1908, n° 6508.



Dans cette nouvelle résidence, Si Mohammed El Kamel, quoique surveillé de très près (1), ne fut jamais gêné dans son action purement religieuse. Sa qualité de descendant de Ben Azzouz lui amène les sympathies des khouans algériens adeptes de la zaouïa de Nefta. Il en tire une certaine influence : il a sous sa direction sept moqaddems et trois cent cinquante khouans avoués. Il a acheté à 1 kilomètre et demi de Souk-Ahras, sur la route de La Calle, la ferme Canapa qu'il a transformée en zaouïa. La guerre franco-allemande lui a procuré l'occasion, en août dernier, de lancer une proclamation à ses fidèles leur recommandant l'attachement à la cause française. Cette proclamation, tout en affirmant la loyauté de son auteur, lui a permis de se poser en chef de confrérie, d'une manière bien nette, concurremment avec les chefs des zaouïa Rahmania de Tolga ou de Khanga Sidi Nadji.

b) *Branche de Khanga Sidi Nadji et Kheïrane.* — A la mort de Mohammed ben Azzouz, deuxième successeur dans l'Est de l'Algérie du fondateur des Rahmania, un des principaux moqaddems, 'Abdelhafid ben Mohammed, prétendant avoir été désigné par le cheikh défunt pour lui succéder, refusa de reconnaître la suprématie d'Ali ben Amor de Tolga et fonda une branche rivale. Il s'installa d'abord à Khanga Sidi Nadji où existait déjà la célèbre zaouïa des Naceria-Chadelia de Si Nadji, contre laquelle il lutta d'influence. Il fonda, dans cette localité, une grande zaouïa. Plus tard, il en fonda une nouvelle à Kheïrane où il habita. C'est dans cette dernière qu'il mourut, mais il fut enseveli à Khanga Sidi Nadji (2).

(1) On a cru voir ses agissements dans la souscription en faveur des Turcs tripolitains (16 novembre 1911).

(2) La légende populaire prétend qu'il n'est pas mort. Il se fit simplement enfermer dans un cercueil, au moment de la conquête française, pour ne point voir les chrétiens. Cf. MASQUERAY, *Le Djebel Chechar*, dans la *Revue Africaine*, 22e année (1878), page 210.

Il laissait trois fils. L'aîné, Si Mohammed El Azhari, lui succéda à la tête de la zaouïa de Kheïrane et de la confrérie ; le second, Si Mahmoud, alla fonder une zaouïa à Tunis ; le troisième, Si El Hafnaoui, fonda la zaouïa de Tamaghza sur la route de Biskra et l'Aurès à Negrine et au Djerid tunisien, à environ 50 kilomètres à l'Est Sud-Est de Negrine, sur la route aussi de Tébessa au Djerid, et sur la frontière algéro-tunisienne. Les trois frères, et leurs descendants ont entretenu, de tout temps, à frais communs, la zaouïa mère de Khanga Sidi Nadji.

Le groupe de Kheïrane ne semble pas avoir prospéré au même degré que celui de Tamaghza. Les cheikhs de Kheïrane n'ont pas toujours su se tenir à l'écart des querelles politiques locales. En janvier 1902 des récriminations injustifiées s'élevèrent, dans l'Aurès, contre les représentants indigènes de l'Autorité française. A la base de l'agitation on trouva l'action des gens de la zaouïa de Kheïrane. Aussi le général Larrivet, commandant la division de Constantine, dût-il leur adresser une lettre de blâme le 2 avril 1902. La même attitude équivoque a été signalée par le général de Lartigue dans sa *Monographie de l'Aurès* (p. 34). Cette attitude a encore été rappelée avec raison dans une lettre de l'administrateur de Khenchela au Préfet de Constantine en date du 17 septembre 1914. Cependant le cheikh actuel proteste de ses bons sentiments à l'égard de la France. On ne peut dire qu'il ne soit sincère car rien, dans sa conduite, ne permet un pareil soupçon. Son attitude personnelle tend au contraire, et malgré lui, à faire ressortir celle de quelques-uns de ses frères beaucoup moins corrects que lui à l'égard des autorités.

Cependant le cheikh Si Abdelhafid (Si Hafa, comme le vulgaire, en abrégeant) a des relations constantes avec son oncle de Tunis qui passe pour favorable au parti jeune-turc. Si Abdelhafid lui-même s'est marié dans cette ville avec une sœur de Hachich Abdelaziz, turc

d'origine et agent de la politique turque (1). Une sœur de cette femme a épousé Si Bel Azouz, troisième frère d'Abdelhafid. Le deuxième frère, Si Saad Saoud, avait épousé aussi une sœur des précédentes mais il a divorcé. Si Nocerat, autre turc marié à la tante de ces jeunes femmes, est venu rendre visite à Si Abdelhafid, il y a environ 10 mois à 1 an. Je dois ajouter que ces jeunes femmes vivaient chez Si Nocerat, avant leur mariage, et ont été élevées chez lui.

Le propriétaire de la zaouïa de Tamaghza dont l'influence, dans la commune mixte de Tébessa et dans le Sud, est considérable, ne semble pas moins digne de surveillance que certains membres de la famille des cheikhs de Kheïrane. A cheval sur la frontière, il sert d'intermédiaire aux tribus de l'un et l'autre territoire. Un crime, un vol sont-ils commis ? C'est le cheikh de Tamaghza qui fait restituer le vol ou payer le prix du sang. Des renseignements qui m'ont été fournis personnellement (et que je donne sous réserve) m'affirment que ces chefs religieux possèdent une prison où ils détiennent, dans leur zaouïa, leurs ennemis dont ils se sont emparés.

Le rôle d'intermédiaire pieux entre les criminels et leurs victimes rapporte des offrandes nombreuses à cette zaouïa. Le tableau suivant, extrait d'un rapport (2) du commandant Chenin, chef du Cercle de Tébessa en 1898, donnera une idée des propriétés du marabout de Tamaghza dans la seule commune militaire de Tébessa (tribus des Brarcha et des Allaouna ,oasis de Negrine et Ferkane) :

(1) Ce personnage habite à Tunis, dans la rue Rahbat-el-Oued, près de Rahbat-el-Ghelem.

(2) Rapport à la Division de Constantine en date du 19 février 1898.

Tableau des possessions du marabout de Tamaghza

DANS LA COMMUNE MIXTE DE TEBESSA EN 1898

TRIBUS	NOM DU MOQADDEM chargé de l'administration des biens	Chameaux	Moutons	Chèvres	Terre	Vaches	OBSERVATIONS
Allaouna	Mhamed ben Salah	»	27	6	»	»	
	Brahim ben Ahmed	1	»	»	»	»	
	Mohammed ben Bouziane	»	7	»	»	»	
	Sa'ad ben Amar	»	25	»	1/4 charrue	»	
	Salah ben Bouaziz	»	25	»	»	»	
	Amar ben Salah	»	20	»	»	»	
	Hadj Ali ben Belkacem	»	25	»	»	»	
Brarcha	Brahim ben Othman	1	50	6	1/2 charrue	»	
	Si Bourrega	»	30	»	1/4 —	»	
	Si Bouhafs	2	80	12	1/2 —	»	
	Salah ben Brahim	»	20	4	1/4 —	»	
	Si Abdel Hafid	»	20	»	1/4 —	»	
	Hadj Ata	»	15	»	1/4 —	»	
	Hadj Mahmed ben Ali	»	24	»	1/4 —	»	
	Mohammed ben Belkacem	»	15	»	1/4 —	3	
	Hadj Abdallah	»	30	6	1/2 —	»	
	Hadj Brahim	»	15	»	»	»	
	Ahmed ben Othman	»	14	3	»	»	
	Moh. ben Taïeb (cheikh des O. Khelifa)	»	35	8	1/4 —	4	
	TOTAUX...........	4	477	45	5 ch. 1/2	7	

OASIS	GÉRANT	Maison	Palmiers	Oliviers	Dîme	OBSERVATIONS
Negrine	Un nègre	1 moulin	90 56 (indivis)	»	500 fr.	Ces 56 palmiers sont indivis entre les zaouïa de Tamaghza, Kheïraue et Tunis.
Ferkane	»	1 maison	147	11	77 fr. pour les palmiers. 18 litres huile.	
			216 (ind.)	44(indiv.)	23 fr. et 7 lit. huile	Id. Id.
	TOTAL pour Tamaghza seul..		237	11	577 fr., 18 lit. huile.	

Le même rapport du commandant Chenin signalait que, pour ces biens, le chef de la zaouïa de Tamaghza ne payait pas d'impôts.

Si Taïeb, un frère du fondateur de Tamaghza, a fondé une zaouïa à Liana, un peu au Sud de Khanga Sidi Nadji, dans le territoire militaire de Biskra. Un autre, nous l'avons déjà signalé, Si Brahim, a acheté une propriété à Aïn Zerga dans le douar El Meridj, de la commune mixte de Morsott.

c) *Les autres zaouïa rahmania de la frontière tunisienne.* — *Si Salah ben Ali ben Aïssa du Kef.* — Le rôle d'intermédiaire, ou de pieux courtier, entre les populations algériennes et tunisiennes a tenté d'autres personnages de la même confrérie, tout le long de la frontière, sur les principaux lieux de passage. Mais le nombre de leurs adeptes en Algérie est loin d'égaler celui des branches précédentes. Tels sont Si Mohammed ben Amar, chef de la zaouïa de Madjer (contrôle de Thala) ; Si Mahmed ben Zerrouk, chef de la zaouïa des O. Bou Ghanem (contrôle de Thala); Si Fodhil ben Rezgui, chef d'une zaouïa de la banlieue du Kef ; Si Abdelmalek, chef de la zaouïa de Ghardimaou. Il en est cependant un, Si Salah ben 'Ali ben Aïssa, chef de la zaouïa du Kef, qui, en raison de son origine et du nombre de ses khouans dans les régions de Sedrata et Souk-Ahras, mérite une mention spéciale.

Il appartient, par les femmes (Voir le tableau de la page 320), à la lignée d'Ali ben Aïssa, successeur immédiat du grand fondateur de la confrérie (1). L'aïeul de Si Salah, Hadj Ammar, avait épousé une petite fille d'Ali ben Aïssa. Exilé d'Algérie après la soumission de la Kabylie, en 1857, il se réfugia en Tunisie où lui ou ses descendants construisirent la zaouïa du Kef. Cet établissement conquit

(1) D'après des renseignements que je lui ai fait officiellement demander, le successeur de ce personnage affirme que sa famille est originaire d'Aïn-Temouchent (prov. d'Oran).

vite une grande influence dans la région de Souk-Ahras et n'aurait pas été étranger, dans ce pays, au mouvement insurrectionnel de 1871.

Le père du cheikh actuel, Ali ben 'Aïssa, était réputé, chez les indigènes, comme un homme pieux et vertueux. Sa zaouïa était prospère, ses adeptes relativement nombreux, lorsqu'il mourut. Son fils, Si Salah ben Ali, ne semble pas avoir marché sur ses traces. Il se livra d'abord à des expédients pour augmenter ses revenus et couvrir ses dépenses exagérées. Voici d'ailleurs une lettre du contrôleur civil du Kef, en réponse à une demande de renseignements de l'Administrateur de Souk-Ahras, lettre qui édifiera suffisamment sur cette personnalité :

RÉSIDENCE GÉNÉRALE
de la
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
A TUNIS
—
Contrôle civil du Kef
et
Vice-Consulat de France
—

Kef, le 24 décembre 1909.

Le Contrôleur civil du Kef
à Monsieur l'Administrateur de la Commune mixte de Souk-Ahras.

« En réponse à votre lettre du 15 décembre courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, à l'occasion de la mise en place d'un *thebout* (couvre-tombeau) sur la sépulture de son père, le nommé Salah ben Ali ben Aïssa, fils du dernier cheikh des Rahmania au Kef (mais non pas lui-même cheikh), a provoqué récemment un concours assez important des adeptes de cette confrérie au Kef. Il est certain qu'un certain nombre d'Algériens sont venus au Kef à cette occasion, et j'ai eu à viser un grand nombre de permis de voyage. Mais rien n'est venu à ma connaissance quant au passage d'un moqaddem de cette confrérie originaire de Souk-Ahras.

« Hadj Beddiaf avait quitté le Kef au moment de la mise en place du *thebout*. La seule cérémonie à laquelle il aurait pu participer est celle qui a eu lieu ici au moment de la visite du cheikh des Aïssaoua de Tunis ; mais il n'a

guère pu y prendre part en qualité de spectateur, ou tout au moins d'invité de marque, et sur ce point là encore, je n'ai aucun renseignement me permettant de vous signaler son attitude.

« Quant au passage d'Algériens au Kef, à l'occasion de la fête organisée par Salah ben Ali ben Aïssa il n'est pas à mettre en doute qu'il a dû donner lieu à la perception de ziara. La chose eût été difficile à empêcher. Les frais faits dans la circonstance par ce personnage sont absolument hors de proportions avec ses ressources essentiellement précaires.

« Il vous sera facile de prévenir le retour de pèlerinages semblables en faisant connaître discrètement parmi les adeptes des Rahmania de votre circonscription, que Salah ben Ali ben Aïssa n'est, n'a jamais été, et ne sera jamais cheikh de la zaouïa de leur confrérie au Kef. Son père l'était, mais à sa mort, la réputation et la conduite de son fils (impliqué à ce moment-là même dans une affaire de vol) était telle que le gouvernement tunisien n'a pas cru possible de lui confier la succession de son père. Salah ben Ali ben Aïssa vit, depuis, de simples expédients, ou de bluff dans le genre de celui qu'il vient d'organiser. Les intéressés ne sauraient en être trop informés. »

LE CONTRÔLEUR CIVIL
X...

Un commentaire n'ajouterait rien à la portée de ce document qui nous révèle un des côtés les plus curieux de l'action des confréries en territoire algérien ou tunisien.

———

V. — Conclusions

En général, les chefs des branches de la confrérie des Rahmania n'en sont pas à ce degré de supercherie et de rapacité, au moins en Algérie où l'Administration surveille de très près leurs agissements. Nous avons dû, cependant, signaler les procédés employés par certains personnages, particulièrement à propos des branches tunisiennes. Nous avons voulu donner quelques détails peu répandus dans le public sur les origines de ces groupements, leur développement et leur fonctionnement. Nous savons, d'ailleurs, que les mêmes procédés sont employés par d'autres chefs de confréries diverses soit en Algérie, soit en Tunisie.

Au Kef, le cheikh de la zaouïa des Kadria, Si Kaddour, procède comme les cheikhs de Tamaghza, de Nefta, ou d'autres localités. Il sert, moyennant offrandes, d'intermédiaire entre les indigènes ; il prélève saintement sa part des profits. Si l'un de ses adeptes a un beau cheval et si Si Kaddour l'envie, l'animal ira tôt ou tard embellir l'écurie du saint homme qui paiera en implorant sur la tête du donateur les bénédictions de Dieu.

A Sedrata (douar Maïda), Sidi Bel Gheïts intervient dans les contestations entre indigènes. Il fait prêter le serment sur le tombeau de son ancêtre ; mais auparavant il place un boulet de fonte sur la tête de celui qui jure. Si ce dernier fait un faux serment le boulet éclate, dit-on, et anéantit le parjure.

Les procédés d'influence et de domination varient avec les confréries. Les Hansalia sont surtout médecins et rebouteurs ; ils chassent, au moyen de leurs danses rituelles, les *djinn* du corps des possédés. Les 'Alaouïa font de même ; mais, en plus, presque tous petits commerçants, ils sont une sorte d'association sous la direction de leurs moqaddems qui leur servent à la fois de secrétaires et de banquiers. Dans la région Tébessa-Aïn Beïda les Soullamia groupent surtout les terrassiers tripolitains travaillant au chemin de fer et les jardiniers fezzani ; leur moqaddem est leur secrétaire, leur dépositaire comme banque de dépôt ; il les fait correspondre avec leur famille par l'intermédiaire de la zaouïa mère de Zliten (Tripolitaine) ou une de ses succursales. Il les groupe pour leurs devoirs pieux et les empêche ainsi de perdre le contact avec leur pays d'origine, de tomber et de se perdre dans la masse de la population musulmane algérienne. Mais ceci est une action indirecte et, fort probablement, non spécialement voulue. Est-ce un bien ? est-ce un mal ? Nous laissons à chacun son avis, nous bornant à constater un fait.

Du reste, tant vaut l'homme tant vaut la fonction. Les chefs des branches algériennes des confréries ont quelquefois fourni des exemples remarquables de loyauté et de désintéressement. Ils ont parfois rendu à l'administration de grands services. Il est vrai qu'ils en ont retiré un appui tel que l'on a pu dire, dans certains cas, que c'étaient des fonctionnaires français qui avaient fait leur influence. Il ne faut pas oublier aussi que les confréries répondent à un besoin pour des indigènes encore dans un stade peu avancé de civilisation et dont la naïveté est grande. Il est à remarquer que ce besoin du mystique s'est manifesté chez nous, d'une manière générale, au moyen-âge, et qu'il se manifeste encore chez toutes les populations européennes peu développées intellectuellement aussi bien que dans l'Afrique du Nord.

Mais les chefs de confrérie, dans les moments de crise, grâce à leur ascendant sur les foules, peuvent avoir une

influence néfaste et dangereuse. Nous croyons que, puisqu'on ne peut les supprimer, il est logique de s'en servir. A une condition, cependant : c'est que, tout en ayant un certain appui du côté de l'administration, ils ne puissent, même aux yeux des indigènes peu clairvoyants, paraître empiéter sur l'autorité gouvernementale.

Constantine, le 1er décembre 1914.

A. Cour.

SUPPRESSION du BAISE-MAIN des CONSULS

A LA COUR DU BEY DE TUNIS

On sait dans quelles conditions le Bey de Tunis Ali Pacha obligea le Consul de France, Jean-Louis Gautier, à lui baiser la main. La Nation réunie par deux fois, le 9 mars 1740 (1) et le lendemain (2), estima que le Consul ne

(1) Plantet, *Corr. des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour*, 3 vol., Paris 1893-1899, t. II, p. 315, reproduit in extenso le procès-verbal de la première délibération.

(2) Le procès-verbal de la seconde délibération est ainsi conçu : « Ce jourd'hui dixième du courant mois de mars mil sept cent quarante, les Sieurs Louis Crozet et François Bigard, députés de la Nation, s'étant portés hier au Barde ensuite de la susdite délibération pour représenter au Khasnadar le contenu d'icelle, ce Ministre après les avoir écoutés et avoir entendu les raisons alléguées ci-dessus leur promit d'en parler le soir même au Bey et qu'ils n'avaient qu'à revenir le lendemain qui est ce jourd'hui pour apprendre positivement les dernières intentions de Son Excellence. Les Sieurs Députés s'étant rendus à l'heure marquée chez le Khasnadar, ce Ministre leur dit qu'il n'avait pas manqué de faire part au Bey de ce qu'ils lui avaient dit hier et que même il avait fait tout ce qu'il avait pu auprès de S. E. pour l'engager à changer de résolution et à se désister de sa nouvelle prétention, mais que le Bey n'avait pas voulu en démordre ; qu'il se trouvait donc obligé de leur signifier de sa part que Son Excellence était toujours dans la résolution d'exiger de M. le Consul qu'il lui baisât la main ou qu'il n'allât plus absolument au Barde ; que, bien plus, S. E., lui avait aussi ordonné de leur dire que lorsque les vaisseaux du Roi qu'il attendait tous les jours seraient arrivés, il prétendait le faire insérer dans le traité de paix (qu'à l'avenir les Consuls de France baiseraient la main aux Beys) et qu'en cas de refus de

devait pas obéir au Bey. Les choses en restèrent là jusqu'au 14 mai. A cette date, le Bey exigea que le Consul se soumît à sa volonté. Il y allait de la vie ; Jean-Louis Gautier dut obéir autant pour échapper à la mort que pour prévenir la ruine de tous ses nationaux. Une nouvelle délibération de la Nation, réunie le 14 mai 1740, nous fait connaître ce qui se passa ce jour-là. La voici in extenso ; elle porte la signature de Gautier et des Français de Tunis :

« Ce jourd'hui quatorzième mai mil sept cent quarante, nous Jean Louis Gautier, Conseiller du Roi, Consul de France en cette ville et Royaume de Tunis, aurions fait assembler ce matin à huit heures la Nation française résidant en cette Echelle dans la Maison consulaire pour lui faire (1)..
Seigneur Ali (1)..
portant d'aller dans ce moment au Bardou pour lui baiser la main et en cas de refus de nous couper la tête et tout de suite la dite Nation étant toujours assemblée no[illegible]ons fait appeler ces deux hampes (hambas) pour faire [illegible] la Nation les susdits ordres du Bey afin qu'elle put en [illegible]oignage. A cet effet, nous, députés et marchands français, déclarons avoir entendu la déposition des dits deux hampes qui est conforme à ce qui est mentionné ci-dessus, ce qui obligea M. le Consul que nous accompagnâmes d'aller au Bardou pour baiser la main au Bey (2) et lui faire compliment sur la prise de Kairouan. En témoin de quoi nous avons fait et signé la présente déclaration................ »

(*Reg. des délibér. commencé en 1709 et fini en 1749*)

---

la part de ceux qui seraient nommés pour dresser ce traité d'insérer cette dernière clause, il déclarerait la guerre à la France. Sur quoi la Nation a délibéré qu'il ne convenait pas que M. le Consul baisât la main au Bey et qu'il se privât d'aller au Barde en conformité des ordres du Bey jusqu'à ce que la Cour en eut ordonné. »

(*Reg. des délibér. commencé en 1709 et fini en 1749*).

(1) Le bas de la feuille est déchiré. Les deux dernières lignes manquent.

(2) Contrairement à ce que dit Plantet, p. 316, note 1. D'après lui, Gautier n'aurait pas cédé et serait parti pour Marseille en laissant la gérance du Consulat au 1er député Crozet. Par contre, Rousseau, dans ses *Annales tunisiennes*, Alger 1864, p. 123, est

Si l'on connaît assez bien l'incident de 1740, il n'en est pas de même de la suppression de l'usage que la mauvaise humeur d'Ali Pacha avait fait adopter dans un jour de colère. Les deux lettres suivantes du Consul Schwebel au Ministre des Affaires Etrangères en 1836 donnent tous les éclaircissements possibles à ce sujet :

« Tunis, le 31 mai 1836.

« *De Schwebel, Consul Général de France à Tunis,*
« *à Thiers, Ministre des Affaires Etrangères, à Paris.*

« On m'annonce qu'un navire de commerce doit mettre à la voile ce soir pour Marseille. J'en profite à la hâte pour avoir l'honneur d'informer V. E. de mon arrivée à Tunis, qui eut lieu avant hier matin, après une navigation de 5 jours sur la belle frégate l'*Iphygénie*, à bord de laquelle se trouvaient M. Ferd. de Lesseps et M. de Rabaudy, capitaine de vaisseau qui se rend au Levant pour y prendre le commandement de notre station.

« Après avoir fait prévenir hier le Bey que je me rendrais aujourd'hui auprès de lui pour lui remettre mes lettres de créance, je suis allé ce matin au Barde, accompagné de M. Deval, de M. Rabaudy, de M. Parseval, Commandant de l'*Iphygénie* et d'une partie de son Etat-Major. Le Bey me reçut dans la salle où tous les matins il rend la justice en audience publique. A sa droite se trouvaient, son fils Ackmet, Bey du camp et d'autres personnes de sa famille. A sa gauche étaient le Saheb Tapa, premier Ministre, et quelques maures de distinction. M'étant approché du Bey à une distance de quelques pas je lui fis ma révérence à l'européenne et m'assis après sans lui baiser la main. L'omission de ce cérémonial fit changer à l'instant la mine du Bey, ses traits s'allongèrent, il paraissait tout ébahi, et après avoir adressé quelques paroles au Saheb Tapa il me fit exprimer par son Interprète la surprise que lui causait l'oubli d'un usage observé par tous les Consuls et me demanda une explication à cet égard. Je lui répondis que ce n'était point par oubli que je m'étais écarté de cet usage mais parce que j'y avais été autorisé par le Gouvernement du Roi qui avait jugé qu'une

---

exact en ce qui concerne cet incident. L'erreur du copiste de Plantet est assez inexplicable, le registre des délibérations en question portant sur la couverture : « Au f° 91 M. Gautier, Con- « sul, fit assembler les négociants au sujet d'Aly Bey, qui l'obli- « gea à lui baiser la main. Au f° 92 une 2e assemblée pour le « même sujet ; au f° 93 une 3e assemblée pour le même sujet. » Ce troisième procès-verbal pouvait donc passer difficilement inaperçu.

étiquette inusitée dans les cours chrétiennes et même à Constantinople et qui ne s'accordait point avec la dignité du représentant de la nation française ni avec la position qu'il doit occuper à Tunis, ne saurait subsister plus longtemps. Le Bey me dit alors que l'usage en question établi depuis un temps immémorial était devenu pour lui un droit qu'il devait soutenir et dont il ne consentait point à être dépouillé, qu'il protestait contre sa suppression et qu'il en réfèrerait directement au Gouvernement du Roi et, qu'en attendant, la question devait rester en suspens. Après cette explication, qu'avait précédé la remise des lettres du Roi, le Bey devenu plus calme, s'informa ensuite de la santé de S. M. et de la famille Royale et parut écouter avec intérêt les détails que je lui donnais à cet égard, et sur le voyage de nos Princes en Allemagne.

« Après l'audience du Bey je fis une visite à son fils Sidi Hamed et au Saheb Tapa ; l'un et l'autre me firent tout accueil et ne laissèrent pas apercevoir le déplaisir qu'ils devaient avoir éprouvé de ce qui s'était passé à l'audience du père.

« La sensation qu'a produit au Barde l'omission du baise main de ma part fait voir combien les Maures attachent d'importance à cette étiquette qui flattait leur orgueil en humiliant les chrétiens qui sont toujours l'objet de la haine et du mépris de la plupart d'entr'eux. Malgré cela et quelque vif que fût le déplaisir qu'a causé au Bey cette innovation, je ne pense pas qu'il veuille donner suite à ce qu'il a dit dans le premier moment de sa mauvaise humeur. Il s'y résignera quand il se sera convaincu que je ne me suis affranchi de cette humiliante étiquette qu'avec l'autorisation de mon Gouvernement. »

⁂

« Tunis, le 5 juin 1836.

« *Du même au même.*

« Je suis à même aujourd'hui de compléter ce que j'ai eu l'honneur de vous mander au sujet de la suppression du baise main, en informant V. E. que le Bey, ainsi que je l'ai prévu, s'est résigné à l'abolition de cet usage sans discussion ultérieure. Voici ce qui s'est passé à cet égard.

« Le surlendemain de mon audience ayant appris le retour au Bardè du sieur Raffo, que la pêche du thon avait tenu éloigné de Tunis depuis quelques jours, j'envoyai M. Duchenoud auprès de lui pour l'entretenir, d'abord de quelques réclamations particulières, et ensuite pour chercher à savoir si, et comment, le Bey entendait donner suite à ce qu'il m'avait dit relativement à la suppression du baise main, et à obtenir une explication sur le sens qu'il attachait à ces mots « *que les choses resteraient suspendues* » dont il s'était servi. A la suite de l'entretien que mon Chancelier eut avec M. Raffo, et dans lequel ce dernier avait cherché à atténuer l'impression qu'avaient fait sur moi les paroles de son maître, il me fut adressé, encore le même jour, une invitation du Bey de me rendre au Barde pour recevoir l'explication que je désirais. Après m'être assuré que j'étais appelé à une entrevue avec le Bey même, je me rendis le 4 au Barde et lorsque ce prince eut quitté la salle de la justice et fut rentré dans ses appartements je fus introduit auprès de lui par M. Raffo. Il y avait avec lui son fils Ahmed, l'ancien Saheb Tapa Si Chakir et le Saheb Tapa Mustapha. Aussitôt que je fus assis, le Bey m'adressa la parole et me dit, qu'ayant pris connaissance des lettres du roi il y avait trouvé les assurances les plus satisfaisantes de la continuation des sentiments d'amitié et de bienveillance de S. M., que lui, de son côté, désirait faire tout ce qui pouvait entretenir la bonne harmonie qui existe entre les deux nations, qu'en conséquence de ce désir il s'abstiendrait de toute objection contre l'abolition du baise main, voyant que ce cérémonial déplaisait au Gouvernement du roi, que d'ailleurs il attachait peu d'importance au maintien de cet usage, bien qu'il existât depuis de longues années, qu'il n'en résultait ni diminution, ni accroissement de sa considération et de sa puissance. Il ajouta ensuite que, quant à l'expression dont il s'était servie, « *que les choses resteraient suspendues* », ces paroles n'avaient eu rapport qu'à ce seul point d'étiquette, lequel étant maintenant mis hors de discussion, elles devaient être regardées comme non avenues. Après cette explication je dis au Bey que je voyais avec plaisir qu'il abandonnait un usage que le Gouvernement du roi jugeait contraire à la dignité de ses Agents à Tunis et dont la suppression ne pouvait nullement être attribuée à une diminution de la considération que le roi avait pour lui, que S. M. était son ami le plus sincère, que les dispositions bienveillantes dont il avait reçu une preuve, il n'y a pas longtemps, étaient toujours les mêmes et que je le priais de croire que je mettrai tous mes soins à ce que ma conduite, et toutes mes relations avec lui s'accordent avec ces sentiments de mon souverain.

« Pendant tout cet entretien les traits du Bey ne se sont pas rassérénés un instant, aucun regard bienveillant n'est tombé sur moi, aucune parole bienveillante ne m'a été adressée, et je suis persuadé que l'indifférence qu'il témoignait à l'égard de ce cérémonial aboli n'était que simulé et qu'il en a éprouvé le plus vif dépit. Malgré cela il a su gagner sur lui d'annoncer le même jour au Consul Sarde qui venait le voir qu'il le dispensait du baise main de même que tous les Consuls qui se trouvent ainsi redevables à la France d'être affranchis à l'avenir de ce cérémonial humiliant. »

Pierre GRANDCHAMP.

LES INFLUENCES PUNIQUES

CHEZ LES BERBÈRES

———

Avec un nouveau volume — le quatrième — de sa grande *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord,* M. St. Gsell termine l'étude de Carthage. Au cours des précédents, nous avions assisté à la fondation de la ville et à l'établissement de son empire ; ils nous avaient décrit les institutions de la République ; retracé l'histoire de sa vie intérieure et celle des longues guerres qu'elle entreprit ou qu'elle dut soutenir, sur mer et sur terre, en Sicile, en Espagne, en Italie et sur son propre sol, jusqu'au jour où elle succomba sous les coups de Scipion Emilien. Ce dernier volume est consacré à la civilisation et à la religion de Carthage. Il n'est point besoin d'insister sur la méthode avec laquelle cette étude est conduite ; nous la connaissons de longue date. Documents archéologiques, textes anciens, travaux modernes, tout est passé au crible de la plus minutieuse critique. Cela ne va pas sans modifier quelque peu les idées communément admises jusqu'ici. Avec des matériaux soigneusement triés, M. Gsell retrace de la civilisation carthaginoise un tableau moins brillant, mais beaucoup plus fidèle que celui de ses devanciers, de Movers particulièrement. Inappréciable service : archéologues et ethnographes possèdent enfin une base solide, sur laquelle ils peuvent s'appuyer en toute confiance pour étudier l'influence que la grande cité punique a exercée sur la civilisation des anciennes populations de la Berbérie, et pour chercher à reconnaître dans quelle mesure cette influence, après tant de siècles, se fait encore

sentir aujourd'hui. Ces survivances, on les pressentait sans les pouvoir exactement déterminer ; et, comme il arrive souvent en pareil cas, on était disposé à exagérer plutôt qu'à réduire leur importance. L'on peut maintenant tenter une mise au point pratiquement impossible jusqu'ici, et M. Gsell, en maint passage de son livre, montre que l'intérêt de cette question ne lui échappe nullement.

***

Dans quelles conditions, d'abord, l'influence punique s'exerça-t-elle sur les ancêtres des Berbères ?

Le contact entre les deux peuples dura fort longtemps. Les premiers établissements phéniciens en Afrique datent vraisemblablement de la fin du XII[e] siècle avant notre ère ; et les croyances puniques ne disparurent qu'avec le triomphe du christianisme, la langue, qu'avec la conquête arabe. Cela fait plus de dix-sept siècles. C'est énorme : les Arabes ne sont là que depuis douze. Seulement, il s'en faut de beaucoup que l'influence punique, au cours d'une si longue série de siècles, se soit fait sentir sur la même étendue de territoire, avec la même intensité, et dans les mêmes matières ; elle ne s'exerça directement que sur une partie, souvent minime, des indigènes. Au début, et pendant longtemps, elle dut se réduire presque à rien. Est-ce aux premiers comptoirs phéniciens que les Berbères occidentaux empruntèrent le mot d'*agadir,* terme très anciennement entré dans leur langue, et par lequel ils désignent encore aujourd'hui leurs forteresses ? C'est possible ; mais la chose, vraisemblablement, existait chez les Berbères bien avant l'arrivée des Phéniciens. Il y eut peut-être, dès les temps les plus anciens, des ouvriers berbères dans les établissements étrangers ; mais, d'une manière générale, les Phéniciens semblent avoir réduit leurs relations avec les indigènes aux rapports strictement nécessaires à leur commerce, et celui-ci ne

paraît pas avoir été extrêmement important dans l'Afrique du Nord. L'Espagne les attirait davantage. Les quelques objets qu'ils laissaient entre les mains des Berbères voisins de leurs comptoirs, en échange de matières premières, pouvaient parvenir très loin ; mais ils ne devaient pas exercer sur la civilisation des indigènes une influence plus considérable, que sur celle des nègres la verroterie introduite par les premiers traitants européens. Carthage même, tant que sa domination directe en Afrique ne s'étendit pas beaucoup plus loin que ses murailles, ne joua pas auprès des tribus africaines un autre rôle que celui d'un comptoir particulièrement important et riche. Son rayonnement était plus étendu, mais son influence s'exerçait de la même manière.

Au début du v[e] siècle seulement, les choses changèrent. Carthage, engagée dans les guerres de Sicile, ne suffit plus au recrutement de sa propre armée : elle eut besoin de mercenaires ; il y eut vraisemblablement des Libyens parmi eux. En tout cas, peu de temps après, entre 475 et 450, la République s'affranchit définitivement du tribut que, grande puissance maritime, elle continuait à payer aux obscures peuplades qui l'enserraient ; et sortant des limites étroites de son enceinte, elle se constitua enfin un domaine africain. Jusqu'où s'étendit cet empire ? Nous ne le savons pas au juste, mais il est probable qu'il finit par comprendre à peu près la moitié septentrionale de la Tunisie actuelle. Carthage y levait des soldats ; mais elle l'exploitait aussi. Son aristocratie avait été jusque là une aristocratie de marchands ; désormais, elle fut en même temps une aristocratie foncière. Elle y trouvait son profit. Carthage, tous les jours plus peuplée, avait besoin de vivres ; à mesure qu'elle perdait ses possessions lointaines, elle devait les demander à son propre sol. C'était aussi une tradition qui se renouait. En même temps que de grands navigateurs, les Phéniciens avaient été d'habiles agriculteurs ; sur la terre d'Afrique, leurs petits-

fils, par la force même des choses, le redevinrent. Ils eurent de vastes domaines, où, sous leur direction, travaillèrent les anciens maîtres du sol ; c'était un contact direct, de chaque jour. Carthage, pour les Libyens soumis, cessait d'être une ville étrangère ; ses portes leur étaient ouvertes. Son action, du jour où elle devint puissance territoriale, s'étendit très vite au delà même de ses nouvelles frontières. Sans doute, comme ils l'ont toujours fait, à l'époque des grands travaux agricoles les Berbères des alentours venaient offrir leurs services. Et tout autour du territoire qu'elle administrait directement, Carthage se ménagea une série d'alliés, de vassaux ou de tributaires, sur lesquels son influence s'exerçait chaque jour davantage. Quelques-uns d'entre eux, par la suite, fondèrent de véritables états ; et la République, qu'elle le voulût ou non, y fut sans doute pour beaucoup ; en vivant à côté d'elle, les chefs indigènes eurent la révélation de ce qu'était un état organisé. Beaucoup d'entre eux avaient visité Carthage comme alliés, ou l'avaient habitée comme otages. Ces Barbares avaient compris la supériorité de la civilisation punique : prompts à imiter, comme le sont tous les Berbères, ils en avaient aisément adopté les mœurs, et rentrés dans leur pays lointain, ils s'efforçaient de vivre comme on vivait à Carthage, dont ils se mirent à parler la langue. Cirta, sous la domination des rois numides, était devenu un centre punique (1). En même temps, les colonies elles-mêmes, les vieilles colonies phéniciennes et celles que Carthage avait fondées, se hasardaient à planter des vergers plus loin de leurs remparts, et entraient en relations plus étroites avec les indigènes.

Cela dura trois siècles, traversés par bien des vicissitudes, mais au cours desquels la punicisation de l'Afrique,

---

(1) Le nom de Cirta est lui-même très probablement un mot punique : *Qirtat*, la ville.

surtout à l'est, fit d'énormes progrès ; ils s'accentuaient tous les jours, à l'heure même où la fortune de la République allait déclinant. Et puis, brusquement, ce fut la catastrophe. En 146 avant J.-C., sous les coups de Rome et d'un prince qu'elle-même avait éduqué, Carthage s'effondrait : après l'avoir prise d'assaut, Scipion Emilien la rasait. Lorsqu'elle se releva, ce fut pour abriter des colons romains.

Quand fut anéantie la ville en qui était concentrée toute la puissance et presque toute l'industrie punique, on pouvait croire logiquement que son influence, par là même, était à jamais détruite. Il n'en fut rien. Disparaissant trois siècles plus tôt, Carthage n'aurait laissé d'autres traces en Afrique que quelques pierres et quelques sépultures. Mais pendant ces trois siècles, elle avait multiplié le nombre de ses établissements, qui restaient comme autant de petits foyers de civilisation punique ; surtout, elle avait exploité, dans l'angle nord-est de la Berbérie, un domaine à elle, où beaucoup de ses nationaux s'étaient établis à demeure au milieu des indigènes ; elle avait servi de modèle à des chefs berbères, dont le pouvoir survivait à sa chute. Son influence morale persista. Ses dieux, sous des noms d'emprunt, furent tout aussi puissants que par le passé; leur renommée s'étendit, et sa langue, comme si la vieille Carthage vivait toujours, continua à gagner du terrain. Tout ce que Rome n'avait pas détruit de la civilisation punique, elle contribua elle-même, par sa conquête, à le faire pénétrer bien plus avant que ne l'avait pu Carthage. Par contre, l'influence de sa civilisation matérielle cessa presque entièrement de s'exercer, car son industrie était morte ; artisans et colons romains introduisirent d'autres produits et d'autres méthodes.

⁂

On comprend dès lors pourquoi, contrairement à une idée souvent reçue, les techniques berbères, agricoles ou

industrielles, trahissent très rarement une influence punique certaine.

Ainsi, cette influence semble avoir été extrêmement faible en ce qui concerne la culture des céréales. Assurément, les Carthaginois l'encouragèrent et la développèrent ; mais les Libyens n'avaient pas attendu leur venue pour cultiver le blé et l'orge. Dès l'an 500, à l'époque où Carthage ne possédait encore aucun territoire, le géographe Hécatée signalait des Libyens « cultivateurs et mangeurs de blé », et Hérodote, au milieu du v[e] siècle, citait trois tribus de cultivateurs vivant probablement dans ce qui est aujourd'hui la Tunisie orientale et méridionale, loin du domaine que Carthage commençait alors à se constituer. Il semble même que plus tard, quand sa puissance territoriale s'accrut, et qu'elle demanda à l'Afrique tout le blé dont elle avait besoin, la République l'obtint au moyen d'un tribut imposé à ses vassaux ou aux indigènes soumis directement à son autorité ; ses propres citoyens, même devenus gentilshommes campagnards, ne paraissent pas s'être consacrés à cette culture (1). En tout cas, l'on ne voit pas qu'ils aient apporté de procédés ni d'instruments nouveaux ; ou s'ils le firent, ils ne réussirent pas à les imposer de façon durable.

Nous connaissons mal la charrue punique ; elle ne semble cependant pas avoir été très différente de celle qu'emploient les Berbères aujourd'hui. Nous ne saurions dire si Carthage avait adopté la charrue du pays ; mais nous pouvons affirmer que le pays n'avait pas reçu la sienne de Carthage. Sur ce point, les données de la linguistique sont formelles. Il existe en berbère un très riche vocabulaire relatif à la charrue et à ses accessoires. On n'y rencontre aucun mot punique, tandis qu'au contraire, si les mots qui se rapportent au corps même de l'instrument sont berbères, les termes d'origine latine apparaissent nombreux en ce

(1) Gsell, *op. cit.*, p. 11.

qui concerne le mode d'attelage. Il semble donc que cet essentiel instrument de culture, connu très anciennement dans l'Afrique du Nord, et, s'il n'est pas indigène, venu on ne sait d'où, ne fut pas modifié par les Carthaginois, mais que la colonisation romaine apporta un notable perfectionnement à l'un de ses principaux éléments (1).

Un autre instrument, cependant, semble avoir été importé par les Carthaginois, car on le retrouve dans plusieurs des pays qu'ils colonisèrent, et il est fréquent en Orient : c'est une machine à dépiquer, traînée par un animal, et composée d'un châssis ou d'un plateau de bois, pesant sur des roulettes de fer dentelées ou sur des lames de silex. Il n'a pas disparu tout à fait de l'Afrique du Nord; on l'emploie quelquefois encore en Tunisie, qui était justement le domaine propre de Carthage ; mais on ne s'en sert que là, et s'il a pu s'y conserver depuis plusieurs siècles (2), il n'a point pénétré dans les régions voisines. Celles-ci sont demeurées fidèles au vieux mode de dépiquage, par les sabots des bêtes de somme.

Au reste, nous le verrons, les croyances et les rites berbères relatifs à l'agriculture ne dérivent point de la religion punique. Ils existaient au moment où les deux peuples entrèrent vraiment en contact. Hérodote (3) nous a transmis le souvenir d'une cérémonie qui se déroulait chez les Libyens, au bord du lac Triton. Elle a une allure étrangement guerrière, et l'héroïne principale se présente dans le récit de l'historien grec sous les traits d'une

(1) Cf. E. Laoust, *Le nom de la charrue et de ses accessoires*, *Archives berbères*, 1918 ; reproduit dans *Mots et Choses berbères*, Paris 1920, p. 275-301.

(2) Si même il n'y a pas été réimporté à une époque récente. La Tunisie, on le sait, fut depuis l'arrivée de l'Islâm beaucoup plus pénétrée par les influences orientales que le reste de l'Afrique du Nord.

(3) IV, 180.

Athéna farouche ; mais il est difficile de ne pas voir en elle une proche parente de ces personnages symboliques féminins qui tiennent une si grande place dans les mystères agraires des modernes Berbères. Quelques rites seulement ont pu passer d'un peuple à l'autre. On admettra volontiers que lorsque l'agriculteur berbère, en commençant ses labours, brise une grenade sur le timon de sa charrue, ou l'enterre dans le premier sillon, afin que les épis portent autant de grains qu'en contient la grenade, il attribue à celle-ci une valeur symbolique que Carthage lui a appris à connaître : la grenade est un vieux symbole punique de fécondité. Mais ce ne sont là que des rites secondaires.

Il semble qu'il en fut de l'élevage comme de l'agriculture. Sans doute, les Carthaginois ne s'en désintéressèrent-ils pas ; peut-être même améliorèrent-ils les espèces. Mais nous ne voyons pas qu'ils en aient introduit une seule. De longue date, l'indigène élevait le bœuf, le mouton et vraisemblablement le cheval; et l'on peut même penser que l'élevage était plus florissant dans les régions non soumises à Carthage, où l'agriculture était moins développée, où les troupeaux étaient la plus grande richesse, et le bœuf — le chameau n'ayant pas encore été introduit — la principale bête de somme.

Mais si, en matière d'élevage et de culture des céréales, il ne semble pas que les Berbères aient emprunté beaucoup aux Puniques, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'arboriculture. Les Carthaginois se plaisaient mieux à la culture des arbres qu'à celle des céréales : ce que nous savons du traité d'agriculture de Magon, l'un des leurs, tendrait à le confirmer. En outre, l'arboriculture, chez les indigènes, était encore dans l'enfance. Pas une espèce d'arbres fruitiers convenablement cultivée, si ce n'est sans doute le palmier dans le sud ; pas une dont les fruits donnassent tout ce qu'on en pouvait attendre. A cet égard, Carthage fut pour les Berbères une éducatrice.

Elle leur apprit à cultiver l'olivier. Cet arbre, vraisemblablement, existait dans l'Afrique du Nord bien avant l'arrivée des Phéniciens ; mais ils en introduisirent la culture et montrèrent aux indigènes l'art de tirer l'huile des olives. C'est une hypothèse déjà ancienne ; M. Gsell la reprend à son tour ; aux raisons qu'il donne, la linguistique ajoute une confirmation nouvelle. Il existe en berbère deux mots pour signifier l'olivier : l'un, *azemmour*, est d'origine nationale ; il désigne l'olivier sauvage, ou le sauvageon greffé. Quand on veut parler de l'olivier cultivé, on emploie presque toujours un mot sémitique, *zitoun*. C'est encore un mot sémitique, *zit*, qui désigne généralement l'huile ; lorsqu'on emploie un mot vraiment berbère, c'est celui d'*oudi*, qui signifie matière grasse en général et s'applique bien plus souvent au beurre qu'à l'huile ; celle-ci n'a pas de nom spécifique d'origine berbère. Et si ces termes sémitiques se présentent ordinairement sous un aspect assez semblable à celui des termes arabes, il n'en faudrait pas conclure que cette langue les a introduits pour la première fois dans l'Afrique du Nord : à côté de *zit* on trouve des formes telles que *ahatim*, qui, tout en appartenant vraisemblablement à la même racine, ne sauraient s'expliquer par l'arabe (1).

Il semble qu'il en fut de même pour le figuier ; les Puniques auraient appris aux Berbères la culture de cet arbre, indigène à l'état sauvage ; ils leur auraient enseigné notamment la caprification (2), encore aujourd'hui usitée en Berbérie. Ici, il est vrai, la linguistique ne permet guère le contrôle. Le mot *azar* qui, en berbère, désigne la figue, semble bien national. La culture de la vigne, autre plante indigène, paraît avoir été introduite par les Phéniciens, à qui l'Afrique du Nord est redevable aussi du grenadier.

(1) Cf. Laoust, *op. cit.*, p. 444-448.

(2) Gsell, p. 31.

On le voit : en matière d'arboriculture, Phéniciens et Carthaginois furent vraiment des initiateurs, et la langue trahit encore aujourd'hui l'influence qu'ils exercèrent. Cela est remarquable, car, sur ce point encore, les Romains, leurs successeurs, les dépassèrent. Ce furent eux qui, poursuivant le travail punique, couvrirent l'Afrique du Nord de ces forêts d'oliviers, dont les nombreux pressoirs à huile épars aujourd'hui dans des régions souvent désertes, nous disent l'importance. Et le nombre des termes d'origine latine que l'on trouve parmi les mots berbères servant à désigner les arbres, et surtout les arbres fruitiers, montre que si Carthage avait introduit en Afrique la culture de quelques espèces — les plus précieuses il est vrai — Rome en acclimata ou apprit à en exploiter un bien plus grand nombre. C'est elle qui transforma l'Afrique du Nord en cet immense jardin, dont au temps des anciens historiens arabes la splendeur vivait encore dans la mémoire des hommes.

Passons maintenant aux techniques industrielles. Dans ce domaine, nous serions tout prêts à supposer *a priori* que l'influence punique dut être extrêmement considérable. Les Berbères étaient en relations avec les Phéniciens depuis l'antiquité la plus lointaine ; plus tard, Carthage fut pendant bien des siècles un des principaux centres d'industrie du monde, le premier de la Méditerranée occidentale ; et, grande cité de marchands et d'armateurs, elle allait elle-même offrir au loin ses produits. Comment ses plus proches voisins auraient-ils pu échapper au rayonnement de son influence, et vivant tout auprès de si habiles ouvriers, ne point apprendre d'eux à façonner ces objets, œuvres d'une civilisation si manifestement supérieure, ces modèles qui pénétraient jusque dans les tribus les plus reculées ? Cela paraît la logique même ; et pourtant cela n'eut pas lieu, ou seulement dans une très faible mesure. Et s'il en reste quelques vestiges, ils sont terri-

blement difficiles à discerner, même dans les industries si vivantes aujourd'hui chez les populations nord-africaines et qui sont celles où Carthage excella, auxquelles elle devait la majeure partie de ses produits d'exportation : céramique, travail des métaux, tissage. C'est là qu'on pouvait espérer trouver la trace des techniques carthaginoises, si elles avaient pénétré profondément dans le pays. Or, qu'en est-il ?

En matière de céramique, deux techniques coexistent encore aujourd'hui dans les campagnes nord-africaines ; l'une et l'autre, quoique d'âge divers, sont d'importation ancienne. Il est d'abord une céramique faite à la main, sans l'aide du tour, et cuite sommairement en plein air ; elle est fabriquée par des femmes, et ne l'est pas normalement pour la vente en quantité, ni pour l'exportation ; elle est très archaïque d'aspect et correspond à une forme peu avancée d'organisation sociale. On la trouve chez les populations des chaînes qui bordent la Méditerranée, au Maroc, en Algérie et en Tunisie, et rarement dans des endroits situés loin de la côte : dans l'Aurès, par exemple, et dans quelques régions voisines. Il est, d'autre part, partout ailleurs, une céramique de technique plus perfectionnée, faite au tour, cuite au four, fabriquée par des hommes, en grande quantité à la fois, et destinée à être vendue sur les marchés.

Sur les poteries du premier groupe, Carthage n'a évidemment exercé aucune influence. Elles sont beaucoup plus anciennes que cette ville. Elles présentent d'étranges ressemblances, dans leur décor comme dans leur technique, avec les poteries égéennes et chypriotes du deuxième millénaire avant notre ère. Si l'on veut leur trouver une origine étrangère, c'est là qu'il la faut chercher. Comment en sont-elles venues ? C'est une autre question. Mais Carthage n'y est pour rien. Sa céramique, à elle, était plus perfectionnée. Elle connaissait le tour, et l'employait.

Est-ce elle, alors, qui en apprit l'usage aux Berbères ? On ne peut le nier péremptoirement ; mais cela est infiniment douteux. Le tour est certainement très ancien chez les Berbères (1) ; mais au façonnage de la poterie à l'aide du tour correspond sa cuisson au four ; or, le four à poteries carthaginois, que nous connaissons bien (2), n'est pas le même que celui des artisans nord-africains : il est beaucoup plus compliqué. Rien non plus, dans cette technique, ne décèle donc de façon assurée l'influence de Carthage.

On ne la voit pas davantage dans la forme des vases aujourd'hui en usage. Certes, quelques-uns, lampes, par exemple, ou poteries en forme d'outre, peuvent présenter quelques ressemblances avec les types puniques correspondants ; mais ces ressemblances n'excèdent pas celles qu'on peut attendre de vases destinés au même usage. Nulle part elles ne sont assez nettes pour permettre d'affirmer qu'elles ne sont pas fortuites. Le décor, même celui des poteries faites au tour, est toujours très différent des décors puniques. Quant à la linguistique, elle reste muette à ce sujet.

On arrive à d'analogues constatations en ce qui concerne le travail des métaux. Là encore, chez les indigènes nord-africains, coexistent plusieurs techniques. Elles se différencient surtout par l'outil essentiel du forgeron, le soufflet. Il en est de trois types, non compris le soufflet de forge, importé récemment d'Europe, et de plus en plus répandu :

---

(1) Entre autres arguments, on peut avancer celui-ci : si le tour était d'introduction récente dans les campagnes nord-africaines, comment ne trouverait-on nulle trace d'une technique précédente dans le Grand-Atlas ou l'Anti-Atlas marocains, tout aussi éloignés que les chaînes côtières, sinon plus, des routes d'invasions et d'influences étrangères, et ayant conservé par ailleurs une forme de civilisation si archaïque ?

(2) Description dans Gsell, p. 52. Reproduction dans P. Gauckler : *Nécropoles puniques de Carthage*, Paris 1915, pl. CCXX.

1° Un grand soufflet double, à soupapes, employé principalement dans les villes marocaines et tunisiennes, et surtout pour le travail du fer et du cuivre ;

2° Un soufflet-sac, composé d'une simple outre, outil des forgerons ambulants, employé dans un assez grand nombre de villes, pour des industries spéciales (bijouterie, travail du fer-blanc, et parfois du cuivre) ;

3° Un soufflet double, formé de deux soufflets du type précédent accolés, de manière à produire un souffle continu.

A certains indices, il semble que le premier de ces soufflets ait été apporté d'Orient par les Arabes. Le troisième qui, à ma connaissance, n'avait pas encore été signalé de façon précise dans ces régions (1), n'est qu'une variété du soufflet-sac, mais ce n'en est pas une variété indigène : sa zone de dispersion dans l'Afrique du Nord montre très nettement qu'il y est arrivé du sud. Reste le simple soufflet-sac, formé d'une seule outre. On le trouve sporadiquement en un certain nombre de régions du monde ; son principal domaine, aujourd'hui, est l'Afrique orientale, le Soudan, le Sénégal et les pays qui bordent le golfe de Guinée ; d'après certains ethnographes, il serait originaire de l'Asie antérieure. Cependant, simple comme il l'est, il a pu être inventé indépendamment en bien des endroits (2). Dans l'antiquité, les Grecs le connaissaient. Et nous avons quelques raisons de le croire très ancien dans l'Afrique du Nord. Faut-il faire honneur aux Phéniciens ou aux Carthaginois de son introduction en Berbérie ? Mais, d'abord, nous ne connaissons pas leur outillage métallurgique. Ensuite, cela supposerait résolu un problème qui est bien loin de l'être, celui de l'introduction de la

(1) Sauf peut-être par Ricard, in Van Gennep, *Rev. d'Ethn. et de Soc.* 1911, p. 273. Mais l'indication n'est pas nette.

(2) Comme le fait remarquer très justement Van Gennep, *op. cit.*, p. 275.

métallurgie elle-même (1). Enfin, s'il nous est permis de penser que les Phéniciens ou leurs successeurs carthaginois ont exploité des mines en Afrique, nous n'en avons aucune preuve certaine (2). Toutes raisons qui nous incitent à la prudence. Et, il convient de le remarquer, les indigènes qui savent encore extraire le métal se servent du procédé soudanais, et emploient le double soufflet-outre (3).

Si maintenant nous examinons les produits de cette industrie, nous n'en pouvons tirer non plus rien de concluant en faveur d'une origine punique. En matière de bijouterie seulement, certains objets pourraient rappeler de loin des modèles venus de Carthage. Est-ce là que les Berbères ont pris leur goût des diadèmes et des cercles de chevilles pour les femmes, ou l'habitude d'enfermer leurs amulettes dans des tubes de métal ciselé ? Des épingles carthaginoises présentent à leur sommet une main ouverte ; on sait que ce symbole, porte-bonheur renommé en même temps que motif décoratif, se retrouve souvent encore sur des bagues ou sur des pendentifs : est-ce un héritage de la vieille Carthage, comme le signe de Tanit que l'on croit discerner dans les tatouages tunisiens ? Il est fort possible que des bijoutiers puniques aient déjà parcouru les tribus, comme le font aujourd'hui les bijou-

(1) Voir sur cette question, Gsell, *op. cit.*, t. I, p. 210 sqq.

(2) Gsell, p. 49-50. Au reste, même en Espagne, ils se contentèrent, jusqu'aux tout derniers temps, d'acheter le métal extrait par les indigènes eux-mêmes. Il en était peut-être ainsi en Afrique. C'est en tout cas ce qu'ils faisaient pour l'or, apporté vraisemblablement de très loin.

(3) Si les renseignements que j'ai pu obtenir sont exacts : car cette extraction se fait en pays non encore soumis. Stumme (*Zeitschrift für Assyriologie*, t. XXVII, 1912, p. 127) tente de ramener le nom berbère du fer, *ouzzal*, à une racine cananéenne. La démonstration n'est guère convaincante. Masqueray avait déjà tenté une assimilation analogue : cf. René Basset, *Les noms des métaux et des couleurs en berbère*, *Mémoires de la Soc. de Ling.*, t. IX, p. 68.

tiers juifs. Mais ces ressemblances risquent encore trop de n'être que des coïncidences, pour fournir de très solides arguments. Il faut bien reconnaître que les bijoux berbères les plus caractéristiques, ceux de Kabylie et ceux du Sous, ont peu de traits communs avec les bijoux carthaginois.

Nous ne connaissons guère les étoffes de Carthage, et pas du tout la technique de leur fabrication : la comparaison directe nous est donc interdite. Cependant, en l'absence de tout autre document, les décors des tissus berbères pourraient peut-être nous fournir quelques indications. Aujourd'hui, en Kabylie et dans le Moyen-Atlas notamment, on tisse des étoffes de laine à décoration serrée, et d'effet fort plaisant. Mais si l'on étudie de près cette décoration, on s'aperçoit aisément que ses éléments simples sont les mêmes combinaisons géométriques que l'on retrouve aussi bien dans la céramique, sur les bois sculptés, dans les bijoux, bref, dans toute la décoration berbère. Celle-ci présente, quelle que soit la matière employée, une remarquable unité ; et cet art décoratif n'a guère de rapports avec celui de Carthage. Si le goût des couleurs vives, du rouge surtout, demeuré très vif chez les indigènes nord-africains, devait leur faire apprécier singulièrement la pourpre punique, ils n'en ont pas connu, ou n'en ont pas retenu plus que les autres peuples les procédés de fabrication ; car avant l'introduction récente des produits occidentaux, les femmes berbères, pour teindre la laine qu'elles tissaient, ne connaissaient que les teintures tirées des végétaux.

Ainsi donc, partout où nous pouvons déterminer l'origine d'une technique berbère, elle n'est pas carthaginoise. D'autres fois, tout en ne connaissant pas cette origine, nous pouvons affirmer qu'elle n'est pas punique. Restent enfin quelques cas douteux : comme nous ne savons rien, toute hypothèse peut être formulée avec les mêmes chan-

ces d'être exacte. Aucun argument positif ; quelques faibles arguments négatifs ; quelques présomptions très vagues ; autant dire rien.

Faut-il supposer que l'influence punique en ces matières, après s'être effectivement exercée, fut combattue plus tard par d'autres influences qui en effacèrent jusqu'au souvenir ? Ce peut être vrai, mais pour des régions d'étendue fort restreinte, très voisines de l'ancienne Carthage ou de quelques villes puniques, lieux de passage ou de colonisation privilégiés, où s'exercèrent avec une égale puissance les influences romaines, puis musulmanes. Il faut, nous le savons par ailleurs, un étrange concours de circonstances pour que, dans un pays aussi foncièrement conservateur, quelles que soient parfois les apparences, un élément profondément implanté disparaisse à jamais, sans laisser aucun vestige en un point quelconque du territoire des Berbères. Si dans leurs techniques à eux tous, si dans leur langue surtout, remarquable musée des influences passées, on ne trouve pas, en une matière donnée, la trace de l'une d'entre elles, on peut conclure que cette influence, en cette matière-là, a été nulle — ou a été bien faible.

Cela posé, comment se fait-il que contrairement à ce que l'on pouvait logiquement imaginer, Carthage ait contribué dans une si faible mesure au progrès industriel des populations au milieu desquelles elle s'élevait, elle, et toutes ses alliées, et toutes ses colonies, et tous ses comptoirs, le long de la côte méditerranéenne et atlantique ?

C'est que, tout d'abord, le commerce punique avec les populations indigènes de l'Afrique du Nord fut peut-être beaucoup plus restreint qu'on ne l'admet généralement. C'est une opinion à laquelle M. Gsell arrive après un minutieux examen des documents que nous possédons. Ce n'est pas une des conclusions les moins importantes de son ouvrage ; dans notre domaine, elle explique bien des

choses. Certes, ce commerce existait ; c'était, sinon pour Carthage, du moins pour quelques-unes de ses colonies sans arrière-pays punique, une nécessité d'existence ; et nous savons à peu près en quoi il consistait : les trafiquants puniques achetaient aux indigènes des matières premières, laine, peaux, ivoire, œufs et plumes d'autruche, peut-être quelques céréales, voire, selon les régions, des pierres précieuses, ou de l'or qui venait de fort loin ; en échange, ils leur donnaient des armes, des étoffes, des bijoux, des parfums. Mais quelle était l'importance de ce commerce ? Ici, il faut citer M. Gsell (p. 167) : « Les documents archéologiques ne nous donnent pas la preuve d'un grand mouvement d'importation dans le pays dont Carthage s'était réservé le monopole. Et puisque le trafic s'y faisait surtout par voie d'échange, on a le droit de se demander si elle a exporté beaucoup de ces régions. » Pourquoi alors en avoir écarté avec autant de soin tous ses rivaux ? Car on sait avec quelle jalousie Carthage interdisait aux autres peuples navigateurs les rivages d'Afrique, et les luttes, par exemple, qu'elle n'hésita pas à soutenir pour repousser les Grecs jusqu'au milieu de la Grande Syrte. M. Gsell semble ici encore avoir trouvé la vraie raison : « Il importait peut-être plus à Carthage de se réserver cette route entre le détroit de Gibraltar et la Méditerranée orientale que de fermer à des concurrents commerciaux des pays de ressources médiocres, de pénétration difficile, et habités par des peuplades encore très barbares. » (p. 118). L'importance de la côte africaine venait donc surtout de ce qu'elle était la route de l'Espagne et de l'Atlantique ; et les comptoirs que Carthage y possédait étaient des points d'escale plus encore que des places de commerce.

Donc, si l'on excepte les environs immédiats du territoire punique, et quelques centres, comme Cirta, siège de dynastes riches et très ouverts aux influences du dehors, les objets fabriqués à Carthage pouvaient parfois pénétrer loin, mais ils n'étaient pas extrêmement fréquents. Il est remarquable que les fouilles faites hors des territoires soumis aux Carthaginois ne nous aient donné, sauf à Cirta, aucun fragment de céramique punique ou punicisante, si fréquente dans d'autres contrées avec lesquelles commerçait Carthage. Les artisans berbères avaient, somme toute, et si étrange que cela paraisse au premier abord, assez peu de modèles carthaginois à leur disposition.

Mais si même ils en avaient eu à profusion, auraient-ils été capables de les reproduire ? Les objets carthaginois, par leur seule présence, auraient-ils pu exercer une influence très sensible sur les techniques des indigènes ? C'est bien douteux. La vue d'un objet ne renseigne pas sur la manière dont il est fabriqué, surtout quand il est le produit d'une industrie perfectionnée ; le plus simple secret de fabrication, difficile à retrouver pour un technicien civilisé, est tout à fait impossible à pénétrer pour un artisan barbare.

D'autre part, parmi les Libyens, assez nombreux, qui semblent avoir vécu à Carthage ou dans les villes puniques, y avait-il beaucoup d'ouvriers libres, décidés à rentrer chez eux après un apprentissage par lequel ils se seraient assimilé les techniques de leurs voisins ? C'est infiniment peu probable : les conditions du travail industriel, qui employait surtout des esclaves, ne s'y prêtaient guère.

Dans ces conditions, les produits de l'industrie punique, objets de luxe assez rares, profondément admirés, mais œuvres d'un art mystérieux — peu importe s'il nous paraît à nous totalement dépourvu d'originalité — ne pouvaient faire naître chez les Berbères autre chose que de rudes et passagères imitations. Les deux peuples étaient trop loin l'un de l'autre : c'était, sans transition, le contact de la barbarie et de la civilisation. Pour que celle-ci transformât celle-là, il aurait fallu plus de temps,

une pénétration plus complète du pays ; il aurait fallu surtout que le civilisé voulût éduquer le barbare, et consacrât à cette tâche quelque effort méthodique. Mais cela, c'est une idée tard venue dans l'histoire de la colonisation.

***

Dans le domaine matériel, on vient de le voir, l'influence exercée par Carthage sur les Berbères se réduit à bien peu de chose. En est-il de même dans le domaine moral, et surtout dans le domaine religieux ? S'il est difficile à des techniques civilisées de s'introduire chez des barbares brusquement, par le seul fait de leur supériorité, et de s'y acclimater d'elles-mêmes, il n'en est pas forcément ainsi des idées religieuses. Celles-ci, d'une société à l'autre, s'infiltrent aisément ; il n'est pas rare que le barbare, vivant à côté d'un peuple civilisé, emprunte aux croyances de celui-ci ce qui est à sa portée, l'interprète selon son propre esprit, et le combine sans effort avec ses conceptions anciennes. Inversement, alors qu'il est fort peu commun pour un civilisé d'adopter une technique inférieure aux siennes propres, on voit souvent, particulièrement aux époques de décadence, des démons ou des rites barbares sortir des bas-fonds populaires où se mêlent tous les cultes, et s'implanter jusque dans les plus hautes classes des sociétés civilisées. L'Egypte, à une basse époque, adopta des dieux difformes venus d'Ethiopie ; et les rites sanglants du gnaouisme, de nos jours, poussent des racines de plus en plus profondes dans la société musulmane du Maroc.

D'autre part, tandis que la civilisation matérielle de Carthage disparaissait avec elle, sa religion continuait à vivre. Rome était accueillante aux dieux vaincus ; quand bien même elle ne les introduisait pas dans son propre panthéon, elle leur laissait leur souveraineté sur les pays conquis, et les colons latins étaient parfois pour eux

autant de fidèles nouveaux. Sans doute, à leur contact, ces dieux se modifiaient quelque peu. Souvent ils changeaient de nom, pour prendre celui d'un dieu déjà connu du panthéon latin ; leurs attributions pouvaient s'élargir ou se préciser, leur culte s'enrichir de quelques éléments, ou perdre ceux dont la barbarie n'était plus compatible avec le bon ordre de la civilisation romaine. Mais ces changements restaient presque toujours assez superficiels ; sous le nom nouveau, le vieux dieu gardait tous ses caractères essentiels. Ainsi en advint-il des dieux carthaginois. Les deux plus grands, Baal Hammon et Tanit Pene Baal, persistèrent jusqu'à la fin de la période romaine sous les traits à peine différents du Saturnus africain et de Juno Caelestis ; une grande partie des autres conserva de nombreux adorateurs. Non seulement la conquête n'arrêta pas l'action des croyances carthaginoises sur les indigènes, mais, comme elle fit pour la langue, elle la favorisa dans une remarquable mesure. Carthage n'avait soumis qu'une petite partie de l'Afrique du Nord ; Rome la colonisa tout entière ; c'était autant de territoires nouveaux qui s'ouvrirent du même coup à l'action des cultes puniques demeurés vivaces. Jusqu'à quel point les Berbères en ont-ils subi l'empreinte ? Et les croyances puniques, au contact des cultes africains, ont-elles été en retour profondément modifiées ? Autant de problèmes auxquels il serait encore prématuré de vouloir donner une réponse définitive. Mais le livre de M. Gsell, rassemblant et discutant ce que nous savons de certain sur la religion de la première Carthage, nous apporte quelques très utiles éléments d'appréciation.

Certes, ce que nous savons de cette religion, c'est bien peu. Nous avons des matériaux assez nombreux, mais « de qualité médiocre ou douteuse. Ils ne permettent pas une reconstitution d'ensemble. C'est à peine si les noms d'un certain nombre de dieux et quelques pratiques du culte nous sont connus. Sur la nature de ces dieux, sur leurs

rapports, nous ne pouvons faire que des hypothèses très fragiles. Nous ne sommes pas en mesure de suivre les modifications des croyances et des rites à travers la longue histoire de Carthage » (p. 225). Nous voilà bien loin de la belle construction de Movers.

Cependant, si mal que nous connaissions ces dieux aux traits fuyants, nous arrivons à saisir les caractères généraux de la religion punique, et même quelques-uns de ses aspects particuliers. Nous pouvons donc déjà chercher si l'on en trouve quelque trace dans les croyances actuelles des Berbères — celles, si nombreuses, que l'Islam n'est point parvenu à détruire : — ce serait la meilleure preuve d'une influence profonde et durable exercée sur elles par les pratiques et les idées puniques.

Les croyances non islamiques des sédentaires berbères, dans leurs très grandes lignes, se rapportent à deux objets principaux. D'abord aux génies. Ceux-ci, suffisamment discernables encore, dans l'ensemble, des génies importés par l'Islam, qui tendent de plus en plus à les absorber, tiennent une place extrêmement considérable dans la vie des Berbères. Ce sont des compagnons invisibles, mais de tous les instants ; les moindres événements n'arrivent qu'avec leur permission, les moindres gestes ont leur répercussion chez eux ; souvent ils s'attachent en parasites à l'homme, à ses bêtes, à ses moissons, car ils incarnent toutes les mauvaises influences, magiques ou matérielles, qui menacent l'homme ou ses biens. Contre eux, beaucoup d'armes, très puissantes, et d'un emploi quotidien : les innombrables ressources de la magie qui les contraint, de la prière et des offrandes qui les rendent propices. Ils vivent partout, mais surtout sous la terre, dans les grottes, sur les hauts-lieux, dans les tourbillons, dans les arbres, dans les sources, dans les fleuves ; et bien souvent, le culte que l'on rend à ces aspects de la nature semble n'être en définitive qu'un culte rendu aux génies.

Le deuxième objet des croyances berbères, c'est la

bonne venue de la moisson. Les rites, à ce sujet, sont très nombreux aussi. Certes, on y rencontre souvent la préoccupation des génies : on s'efforce de les rendre favorables au moment des labours, lorsque la charrue perce le sein de la terre, leur demeure ; de les arracher des champs, comme les mauvaises herbes, à l'époque où les céréales croissent et mûrissent ; de les chasser enfin de l'aire à battre où l'on dépique la moisson, des silos où on la rentre. Cependant les principaux de ces rites agraires sont ceux qui sont destinés à agir sur la récolte elle-même. Ils sont de diverses sortes ; mais à travers eux tous, rites de labour, rites destinés à faire tomber la pluie, rites de moisson, rites innombrables qui se célèbrent tout au long de l'année agricole, on perçoit aisément la conception du système agraire que se font les Berbères. La récolte est le produit d'un mariage magique renouvelé chaque année, entre un élément femelle, la terre, et un élément mâle, la pluie. Pour assurer cette union et pour la rendre féconde, l'homme peut beaucoup ; de là toutes ces cérémonies symboliques, d'un caractère si archaïque, qui se déroulent encore aujourd'hui en tant de points de la Berbérie, et dans lesquelles la terre est figurée sous les traits d'une mariée (*taslit*) et la pluie sous ceux de son époux (*asli*). Lorsque cette union mystique a produit ses fruits, la terre meurt avec la moisson, pour renaître à l'automne suivant, si les rites qui doivent assurer sa résurrection ont été accomplis selon les règles.

A côté de ces deux croyances fondamentales, on discerne encore, mais très effacées, quelques traces de culte du soleil et peut-être de la lune, qui, en d'autres temps, eurent une fortune plus belle. Enfin, il est de nombreux personnages, morts ou vivants, qui possèdent par leur naissance, ou par le fait d'une obscure élection, beaucoup plus que pour leurs vertus, un pouvoir particulier sur toute chose. Ce sont des porte-bonheur, des gens doués d'une souveraine puissance sur les forces occultes, ceux que nous désignons sous le terme général de marabouts.

Telles sont ces croyances. Elles paraissent extrêmement anciennes. Depuis des siècles elles sont allées s'effaçant lentement ; mais se sont-elles en elles-mêmes profondément modifiées ? On en peut douter. Il ne semble pas qu'elles aient jamais formé un ensemble cohérent; depuis l'introduction du christianisme, pour la plus grande partie de la Berbérie, depuis l'invasion musulmane pour le reste, elles n'apparaissent plus que comme des survivances, combattues, âprement ou insidieusement selon le cas, par la religion officielle. Une religion qui n'est plus que survivances n'évolue plus guère ; toutes ses forces vives se concentrent dans une lutte sourde contre la religion officielle qui la pénètre chaque jour davantage, mais dont les apports se laissent aisément discerner.

Si l'on met ces croyances berbères en regard de la religion punique, aux dieux puissants, personnifiés, nettement dégagés des forces naturelles, au clergé savamment organisé, l'on a conscience qu'entre les conceptions religieuses des deux peuples est toute la distance qui sépare le civilisé du barbare. Mais, cela admis, il faut bien reconnaître qu'il est entre elles, toutes proportions gardées, un certain nombre de points communs. Comme celle des indigènes, la vie des Carthaginois était perpétuellement dominée par des puissances divines ou magiques ; ils avaient eux aussi leurs génies ; et l'on sait la place que tiennent dans les cultes de l'Orient d'où ils venaient, des croyances relatives à la vie de la végétation de même ordre que celles des Berbères, des mythes de mort et de résurrection d'un dieu. Enfin la religion des Carthaginois semble avoir été toujours très ouverte aux influences extérieures, comme les Berbères très prompts à adopter — au moins superficiellement — ce qui vient de l'étranger. Tout cela suffisait pour qu'en matière religieuse il pût se produire entre les deux peuples échanges ou contaminations.

Eurent-ils lieu en ce qui concerne les démons ? Tout en connaissant leur importance, nous sommes trop peu renseignés sur les démons puniques — nous ignorons même sous quels aspects ils se présentaient — pour savoir s'ils furent en quelque mesure influencés par les démons berbères. On peut tenir pour assuré que ceux-ci existaient avant l'arrivée des Phéniciens : ils correspondent à une forme de pensée sinon primitive, du moins extrêmement ancienne, et leurs caractères fondamentaux apparaissent assez différents de ceux que nous sommes habitués à rencontrer chez les génies orientaux. Sans doute, depuis quelques siècles, ils tendent à se confondre ; des éléments venus d'Orient se discernent, plus ou moins clairement, dans l'actuelle conception berbère du monde invisible. Mais ces éléments orientaux sont-ils tous arrivés avec les Arabes, et sous leur aspect islamique ne pourrait-on trouver la trace de génies sémitiques plus anciens dans ce pays que l'Islâm ? Les documents nous manquent tout à fait pour résoudre un tel problème.

En matière de cultes agraires, nos éléments d'appréciation, sans être encore très nombreux ni très clairs, le sont cependant un peu plus. Nous avons vu quel est l'état d'esprit des Berbères devant le mystère de la récolte ; l'Orient l'expliquait d'une manière analogue : il connaissait des dieux de la végétation, mourant et ressuscitant périodiquement, et des déesses de la fécondité. En doit-on conclure que les véritables mystères agraires célébrés aujourd'hui par les Berbères sont la trace de cultes importés jadis de Phénicie ? Cela ne semble pas pouvoir se soutenir. Certes, il existe entre les conceptions orientale et berbère d'assez remarquables analogies ; mais ce ne sont qu'analogies, nullement similitudes de pensée ni de rites ; l'une et l'autre appartient à cette même catégorie de croyances que les recherches ethnographiques de ces dernières années ont permis de retrouver chez presque tous les peuples agriculteurs. Et, en les comparant d'assez près, à côté des analogies, on constate aisément des différences profondes.

Tanit Pene Baal, la grande déesse de Carthage, était vraisemblablement une déesse de la fécondité ; et Juno Caelestis qui lui succéda à l'époque romaine accentua encore ce caractère ; elle fut la déesse qui donne les épis, *spicifera*, celle qui provoque les pluies, *pluviarum pollicitatrix* ; c'en est assez pour qu'il puisse venir à l'esprit d'y voir le prototype de la *taslit* berbère, celle dont l'union avec l'*asli* magique produit la moisson, celle que l'on promène en grande pompe pour faire tomber la pluie. Seulement, là s'arrête la ressemblance. Tanit-Caelestis était un personnage divin beaucoup plus accusé et beaucoup plus complexe. Elle était une déesse lunaire, et la *taslit* n'a aucun rapport avec la lune ; elle était bien associée avec un dieu, autre grande divinité de Carthage, Baal Hammon ; mais rien ne nous dit qu'elle ait été son épouse ; et le Baal Hammon de la première Carthage ne paraît avoir aucun rapport avec les divinités de la végétation : par opposition à celles-ci, qui mouraient et ressuscitaient, les Baals étaient des dieux pérennes, des vieillards maîtres du monde. Ce n'est pas avant la période romaine, en tout cas à une époque tardive, semble-t-il, que Baal Hammon-Saturne, associé à la déesse de la fécondité, devint lui aussi *saeculum frugiferum;* et cette évolution se fit vraisemblablement sous l'influence des cultes indigènes, bien loin que ce dieu fût à leur origine.

Enfin, il est entre les deux groupes de cultes une différence essentielle. Dans les croyances berbères, l'*asli*, l'élément mâle, semble être, dans la plupart des cas, un personnage céleste, d'ailleurs fort matériel, la pluie : il en est ainsi notamment dans la pratique si générale de la *taghounja*, au cours de laquelle on l'adjure, en l'appelant par son nom, *Anzar*, la Pluie, de venir ranimer la Fiancée défaillante. Dans quelques cérémonies de carnaval figure, il est vrai, un personnage mâle alternativement vieux et rajeuni, analogue à celui que l'on rencontre dans les rites agraires ou carnavalesques de bien d'autres pays ; mais nulle part nous ne lui voyons jouer un rôle aussi net que celui de la *taslit*. C'est elle, l'élément féminin, dont la mort apparaît invariablement dans les cérémonies les plus complètes et les plus claires qui aient persisté jusqu'à présent. Dans les conceptions orientales, c'est tout le contraire : celui qui meurt et ressuscite, ce n'est pas la déesse, c'est le dieu. L'élément essentiel de ces mystères, en Orient, c'est l'esprit de la végétation, un dieu ; chez les Berbères, c'est la terre elle-même, une déesse, ou du moins, car ce mot semble trop précis pour leurs croyances, un principe féminin.

On retrouve bien une conception un peu analogue dans le mythe grec de Corè. Le culte de celle-ci et de sa mère fut introduit de très bonne heure à Carthage, au début du IVe siècle ; et les *Cereres* continuèrent à être très honorées en Afrique à l'époque romaine. Il ne semble pas, pourtant, que ce mythe puisse avoir donné naissance aux croyances berbères : car l'*asli* céleste, la pluie, ne saurait avoir rien de commun, à l'origine, avec le Pluton du mythe hellénique (1). Sans doute, à l'époque romaine, se produisit-il entre les cultes indigènes et celui des *Cereres* et de *Pluto frugifer*, si particulièrement vénéré en Afrique, des contaminations comme il s'en produisit avec le culte de Saturnus et de Caelestis. Mais la divinité qui, à ce moment, semble le mieux représenter la *taslit* berbère, c'est *Tellus*, qu'une dédicace distingue formellement de Ceres, et dont le culte, presque spécial à l'Afrique romaine, avait pour seuls adeptes des indigènes (2).

Tout semble donc nous porter à croire que les cérémonies agraires des Berbères dérivent d'une conception indigène de même ordre que celle des Phéniciens, mais qui se

(1) Le culte de *Pluto frugifer* en Afrique semble d'ailleurs ne dater que de l'époque romaine : cf. Gsell, p. 297 et 348.

(2) Cf. J. Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, t. I, p 339 sqq. M. Toutain remarque très justement que « ce culte avait évidemment des racines profondes dans le sol africain ».

trouvait déjà dans le pays quand ceux-ci s'y établirent à demeure. Au reste, nous l'avons vu plus haut, on croit percevoir, à travers les récits qu'Hérodote nous a transmis sur les Libyens, avant le temps où Carthage étendit sur eux sa puissance, l'existence d'une de ces cérémonies qui paraissent, dans l'état actuel de la science, inséparables de toute agriculture à ses débuts.

Aussi a-t-on pu se demander si la grande déesse de Carthage n'était pas d'origine africaine. Certes, le nom de Tanit ne se retrouve pas en Orient, et avec son *t* initial et final, il a une certaine apparence berbère. Toutefois nous n'en connaissons pas la prononciation réelle ; nous ne sommes même pas sûrs que ce fût un nom propre et non un titre ; et nous ne voyons pas à quelle racine berbère il pourrait se rattacher. Faut-il cependant penser, avec M. Dussaud (1) qu'« en s'installant à Carthage, les Phéniciens aient reconnu et adopté la grande déesse locale » ? Cela supposerait résolu un problème préalable : les Berbères étaient-ils aptes alors à dégager de leurs rites magiques une personnalité divine qui fît figure de grande déesse ? On ne voit point qu'ils l'aient jamais fait sans y être aidés, au moins par l'exemple de dieux étrangers. A une époque aussi ancienne, nous ne leur connaissons qu'une seule divinité personnifiée, Ammon ; il se trouve justement que, si même elle est indigène, elle ne s'est vraisemblablement dégagée que grâce à l'intervention d'influences extérieures (2). Le rite magique, dans ce pays, a toujours été l'essentiel de la religion ; ce n'est point un terrain favorable à la naissance de divinités.

Enfin, nous l'avons noté, il y a d'assez grandes différences entre la déesse carthaginoise et le personnage symbolique qui lui correspond chez les Berbères. Et Tanit fut très probablement, Caelestis sûrement, une divinité lunaire. Prit-elle en cela aussi la succession d'une divinité

(1) *Revue de l'Hist. des Rel.*, 1920, p. 364.

(2) Voir ci-dessous.

indigène ? Hypothèse assez fragile : il n'existe que de faibles vestiges d'un culte développé de la lune chez les Berbères, et le témoignage isolé d'Hérodote (1) n'est guère suffisant pour que nous reconstituions l'existence d'une grande divinité lunaire indigène comparable à l'Ammon solaire (2). En tout cas, nous ne pouvons établir aujourd'hui aucun rapport entre la lune et les cérémonies agraires, alors qu'il en existe, si effacés soient-ils, entre elles et le soleil. Pour toutes ces raisons, il semble préférable de voir avant tout dans Tanit, comme M. Gsell y incline (p. 265), quelles que soient l'origine et la signification de son nom, une forme carthaginoise de l'Astarté phénicienne.

Cependant, il y avait entre les cultes carthaginois et berbères, si différents qu'ils fussent à l'origine, si différentes aussi que fussent les deux civilisations, assez de points communs pour que, vivant côte à côte sur la terre d'Afrique, ils exerçassent l'un sur l'autre une action de plus en plus considérable à mesure que les peuples se pénétraient davantage. Il se produisit peu à peu entre le couple Tanit-Baal Hammon et l'*asli* et la *taslit* symboliques berbères un rapprochement qui finit par donner au Saturnus africain, entre autres fonctions, celle d'être un dieu de la végétation, et modifia Tanit-Caelestis dans une proportion qui serait assez difficile à déterminer. Cela, d'ailleurs, assura leur succès, plus que le fait d'avoir été les deux grandes divinités de Carthage. Ils étaient devenus des dieux nationaux : de là leur extraordinaire fortune, à laquelle la conquête romaine, selon la loi ordinaire, ne fut pas étrangère ; car elle les répandit dans tout le pays.

Baal Hammon, lui, était devenu national à un autre titre encore. La grande divinité des Berbères, à l'époque

(1) IV-188. Cf. Gsell, *Hérodote*, p. 185.

(2) En outre, dans les dialectes berbères, *ayyour*, la lune, est du masculin.

de la première Carthage, était Ammon ; il paraît même le seul qui fît figure de grand dieu, le seul qui ne fût pas un simple symbole, une simple représentation magique d'une force mal définie. Il devait ce caractère à ce qu'il n'était pas entièrement berbère. Ce semble avoir été un dieu composite, formé — qu'on me permette de ne point insister ici sur cette hypothèse que je me propose de développer ailleurs — d'un ancien bélier sacré représentant la force des troupeaux berbères, du grand dieu solaire Ammon-Râ, et peut-être d'une troisième personnalité divine, différente à l'origine, le dieu oraculaire de la Grande Oasis. Baal Hammon, bien que cela ait été contesté, était fort probablement un dieu originaire de Phénicie (1) ; peut-être même, mais ce n'est point sûr, était-il déjà le maître du soleil ; il le fut très vraisemblablement à Carthage, et son successeur Saturnus le fut certainement. En tout cas, il était fatal qu'une contamination se produisît entre les deux grands dieux, l'un africain, l'autre phénicien, dont les noms étaient presque semblables, et dont les attributions elles-mêmes concordaient peut-être déjà lors de leur première rencontre. A Carthage et dans les régions voisines, l'assimilation entre Baal Hammon et Ammon semble s'être produite très vite (2) : cela explique la popularité que le dieu phénicien obtint de très bonne heure chez les indigènes, et la prééminence qu'il possédait à Cirta sur Tanit Pene Baal, contrairement à ce qui se passait à Carthage. Par contre, dans les régions où Ammon ne fut pas en contact direct avec Baal Hammon, il ne semble pas qu'on l'ait assimilé à ce dieu ni à Kronos-Saturne. Les Grecs en ont fait un Zeus ; les Romains, en parlant du dieu de la Grande Oasis, ne l'ont jamais nommé que Iuppiter Ammon ; et dans l'ouest de la Berbérie, il

(1) Voir la discussion dans Gsell, p. 282.

(2) Sans cependant que le souvenir de l'origine distincte des deux divinités disparût. Cf. Gsell, p. 286.

semble, à certains indices, que les colonies phéniciennes l'aient assimilé non à Baal Hammon, mais à Melqart.

Par ce qui précède, on voit que les divinités puniques, tout en gardant leur caractère oriental, semblent avoir subi dans une assez large mesure l'influence des cultes indigènes, surtout, comme il est naturel, au moment où la fusion des deux peuples se fit plus complète, à l'époque romaine. Les cultes puniques exercèrent par contre une action considérable sur les rites et sur les conceptions religieuses des indigènes. Elle se laisse clairement discerner aujourd'hui sur quelques points : ce n'est pas là pourtant qu'elle fut le plus efficace.

L'importance et le nombre de ces traces visibles ont d'ailleurs été souvent exagérés. On a tendance en cela encore à attribuer aux Phéniciens et aux Carthaginois bien des faits auxquels ils n'ont nulle part certaine. Quelques symboles puniques ont traversé les siècles : nous avons rencontré déjà le signe de Tanit, la main, la grenade ; il n'est pas impossible que les colombes sacrées qui nichent auprès de la tombe de certaines saintes ne soient un héritage de Tanit-Caelestis. L'influence punique devient plus douteuse déjà lorsqu'il s'agit du poisson. Il était bien, lui aussi, consacré à la déesse de la fécondité ; c'est peut-être en souvenir de cette ancienne consécration que le poisson, aux œufs si nombreux, apparaît souvent dans les rites berbères du mariage, au moment où la mariée entre dans sa nouvelle maison ; mais rien ne nous permet de penser que le culte des poissons sacrés, si fréquent, comme celui des anguilles et des tortues, dans les sources et dans les bassins nord-africains, ait été introduit par les Carthaginois ; ces animaux semblent servir, en dernière analyse, de supports aux génies des eaux : c'est donc à une croyance indigène qu'ils doivent leur caractère sacré (1). Rien ne

(1) A noter que les Berbères mangent assez peu de poisson ; c'est pour beaucoup d'entre eux un ancien tabou alimentaire, dont on retrouve notamment la trace chez les Berghouata, et dans les prescriptions de Hamîm, le faux prophète des Ghomara.

nous dit non plus que le culte du serpent protecteur dont il reste de curieuses traces, ait pour origine le serpent d'Echmoun : un tel culte peut naître spontanément en bien des endroits. Et si la religion punique a vraisemblablement contribué à propager le culte des pierres en Berbérie, elle ne l'y a pas introduit (1).

Enfin l'on pourrait être tenté de se demander si c'est cette religion qui a importé chez les Berbères deux rites dont on fait d'ordinaire reproche aux Carthaginois : les sacrifices humains et la prostitution sacrée. Mais ces rites se présentent de part et d'autre de façon tout à fait différente.

Selon Corippus (2), les indigènes immolaient des victimes humaines à un dieu nommé Mastiman. C'est, je crois, le seul exemple précis, rapporté par un auteur ancien, de sacrifice humain offert à une divinité proprement libyque. Ces sacrifices furent au contraire nombreux en l'honneur des divinités de Carthage : sacrifices de prisonniers après une victoire, sacrifices pour préserver d'une calamité, et surtout sacrifices d'enfants à Baal Hammon. On retrouve peut-être dans les cultes berbères des vestiges de sacrifices humains : quelques victimes, dans des cérémonies agraires ou dans des cérémonies d'expulsion du mal, apparaissent aujourd'hui comme des victimes de substitution — encore faudrait-il prouver, pour quelques cas, que la substitution ne s'est pas toujours opérée. — On redoute, dans les campagnes africaines, les tolba du Sous, chercheurs de trésors ; ce sont, dit-on, des magiciens qui s'emparent des enfants — et parfois des hommes faits — et les sacrifient aux génies au cours des conjurations qu'ils font pour s'emparer des trésors. Mais tous ces sacrifices d'ordre magique apparaissent trop différents des offrandes aux divinités puniques pour qu'on puisse supposer qu'ils en

(1) Gsell, p. 371.

(2) *Johannide*, VIII, 307-309.

dérivent : au reste, ils s'expliquent fort bien sans cette intervention.

Quant à la prostitution sacrée, il n'est pas absolument prouvé, de l'avis de M. Gsell, qu'elle ait été pratiquée dans les temples carthaginois. Elle n'est attestée formellement qu'en un point, à Sicca Veneria. Mais « la Venus de l'Eryx n'était pas une divinité des Phéniciens, et l'on affirmait, à tort ou à raison, que la Venus de Sicca était identique à celle de l'Eryx » (1). Et quand bien même l'existence de la prostitution sacrée serait démontrée à Carthage, on ne devrait pas pour cela y chercher l'origine des rites sexuels dont on trouve encore les traces très nettes chez les Berbères. Ces rites, en Orient — et à cet égard, le culte de Sicca a une apparence très orientale — étaient beaucoup plus évolués qu'ils ne semblent l'avoir jamais été chez les Berbères, si même leur sens, dès l'origine, n'était pas différent. On ne voit pas chez ceux-ci de courtisanes sacrées attachées à tel ou tel sanctuaire (2) ; la valeur du rite, toute magique, est particulièrement claire ; il est destiné à provoquer sympathiquement l'union des forces naturelles qui produira la moisson. Ainsi s'expliquent les traditions de « nuits de l'erreur » répandues dans toute la Ber-

(1) P. 403. Des dédicaces à la Venus Erycine ont d'ailleurs été trouvées en Afrique.

(2) M. Gsell refuse avec raison de voir dans les mœurs très relâchées des femmes Oulad Naïl avant leur mariage un reste de prostitution sacrée. L'idée pourrait être reprise avec plus de force pour les Oulad Sidi Rahhal de la région de Marrakech, qui, elles, se rattachent plus ou moins étroitement à un sanctuaire religieux. Cependant il semble qu'on ait beaucoup exagéré sur leur compte. Si de telles mœurs se rencontrent surtout parmi les tribus maraboutiques, cela peut venir simplement de ce que les femmes de ces tribus, étant maraboutes, sont affranchies de la loi commune. On sait en effet que les maraboutes nord-africaines ne sont pas d'ordinaire célèbres pour leurs vertus. Mais leur *baraka* vient-elle de leur dévergondage, ou leur dévergondage leur est-il permis en raison de leur *baraka ?* La question, dans l'Afrique du Nord, est obscure.

bérie, les cérémonies du genre de celle de Douzrou, dans l'Anti-Atlas, où l'on unit en grande pompe deux mariés d'un jour (1), et, d'une manière générale, le rôle magique des mariés de l'année. Cette interprétation n'est point hypothétique : c'est celle que donnent encore aujourd'hui ceux des Berbères qui célèbrent de tels rites ; mais nous sommes loin d'avoir la même assurance en ce qui concerne les rites de prostitution sacrée dans les religions orientales.

Si l'on en jugeait donc par les vestiges tangibles qu'ils ont laissés dans les croyances et dans les rites populaires, l'on pourrait penser que l'influence durable des cultes puniques sur les croyances religieuses des indigènes a été bien faible : elle se réduirait en définitive à l'introduction de quelques symboles. Mais ce serait, je crois, une vue très fausse : car la venue du christianisme, et plus encore celle de l'Islâm, nous voilent l'action, indirecte peut-être, mais décisive, exercée sur les conceptions indigènes par les divinités puniques, et surtout punico-romaines. Nous avons vu que partout où elles ont pénétré, une assimilation qui modifiait quelque peu leur caractère a tendu à se produire entre elles et les humbles personnages des mystères agraires. Ces personnages, par suite même de cette assimilation, ont perdu, partout où elle s'est produite, leur caractère de simples représentations magiques de forces mystérieuses, pour se hausser à la dignité de dieux. La personnalité divine de l'*asli* et de la *taslit* s'est dégagée, pour se fondre dans celle de Saturnus ou de Pluto, et de Caelestis ou de Corè ou de Tellus, de même que bien des siècles auparavant celle de l'obscur maître des troupeaux s'était mêlée à celle de l'éclatant dieu solaire d'Egypte pour former le grand dieu libyque Ammon. C'était un très grand progrès, que les Berbères, une fois encore, accomplissaient sous l'impulsion des idées étrangères : d'eux-

(1) Laoust, *Mots et Choses berbères*, p. 191-193.

mêmes y seraient-ils parvenus ? Ce fut, à l'époque romaine, toute une éclosion de personnalités divines issues de génies obscurs, Bacax, Ifrou, tous les petits dieux maures dont M. J. Toutain a dressé la liste (1). Les Berbères soumis à Rome, pénétrés par des influences qui, à l'origine, venaient de Carthage, prenaient conscience de ce qu'était un maître divin ; le terrain se préparait pour la prédication chrétienne, pour la domination du Dieu de l'Islâm. Mais le triomphe de celui-ci dissimule à nos yeux le travail accompli par ses prédécesseurs.

***

Il en fut de la langue comme de la religion : ce furent les mêmes échanges, et le même résultat. Le punique, dans certaines villes, subit des influences libyques : Salluste le remarquait déjà, et saint Jérôme le confirme ; de même qu'aujourd'hui l'arabe nord-africain se teinte parfois de berbérismes. Mais le punique se répandit largement en Afrique. Au temps de la première Carthage, il débordait déjà hors des frontières de la République : les rois numides, dans les derniers temps, affectaient de le parler, et en avaient fait leur langue officielle. Mais ce fut surtout à l'époque où la conquête romaine ouvrit le pays, où les descendants des Carthaginois et des punicisés purent pénétrer partout, que leur langue fit d'étonnants progrès, à côté du latin, langue officielle ; au point que dans l'ouest de la Berbérie, dans les villes principalement, on parlait punique plus encore que libyque. Nous n'en voyons pourtant pas grande trace aujourd'hui dans le vocabulaire berbère si accueillant aux termes étrangers, où les mots latins sont si nombreux. Mais M. Gsell en montre bien la cause. Les régions où la langue de Carthage avait poussé les plus profondes racines furent les premières et les plus complètement arabisées. Le punique était une langue sé-

(1) *Les cultes païens dans l'empire romain*, t. III, p. 41-43.

mitique assez voisine de l'arabe. Lorsque celui-ci, avec l'invasion, arriva dans le pays, il se superposa sans peine au punique ; et c'est peut-être ce qui explique les progrès extrêmement rapides qu'il fit dès le début dans l'est de l'Afrique mineure. Comme les dieux puniques avaient préparé le triomphe du Dieu de l'Islâm, la langue des Carthaginois avait frayé la route à l'arabe.

***

Tel fut, dans ses grandes lignes, l'effet de l'influence punique sur les Berbères. Dans le domaine matériel, elle fut faible. Aux indigènes, Carthage ne sut apporter qu'un bienfait, mais ce fut un don royal : elle leur apprit à cultiver les arbres fruitiers. Dans le domaine moral, la force même des choses voulut que son action eût d'incalculables conséquences. Mais sa volonté consciente n'y fut pour rien. Cette influence ne commença à devenir vraiment agissante que le jour où la vieille Carthage n'exista plus. Rome en brisa les murailles ; elle n'en détruisit pas l'esprit. Au contraire, par le fait même d'une conquête chaque jour plus étendue, elle se chargea de propager dans toute la Berbérie les croyances et la langue de Carthage. Les choses, aujourd'hui, sont-elles bien différentes ?

Henri Basset.

A PROPOS DU FONDS ARABE-TURC

DES

Archives du Gouvernement Général de l'Algérie

Dans un article intitulé « Le Fonds des Concessions d'Afrique et l'Organisation des Archives du Gouvernement Général de l'Algérie » (*La Révolution Française, Revue d'hist.* mod. 1908, pp. 385 à 401), M. Busquet, précédemment archiviste du Gouvernement Général, a déjà signalé l'intérêt qu'il y aurait à exploiter avec méthode le fonds des archives algériennes.

J'ai profité récemment (du 20 mars au 16 avril 1921) d'une mission gratuite accordée par le Ministre de l'Instruction publique pour examiner le fonds arabe-turc de ces archives auquel on n'a pas touché depuis Devoulx et Féraud, c'est-à-dire depuis un demi-siècle, et sur lequel M. Esquer, le très obligeant archiviste actuel, m'avait donné quelques précisions dès 1914, par l'intermédiaire de M. René Basset.

Après une série de tâtonnements, j'ai été amené à constater que le fonds auquel M. Busquet donne, dans son article, le nom de « Fonds arabe-turc des Archives domaniales d'Alger (1627-1830) » se compose en réalité de deux fonds distincts, qu'on a réunis, à tort, en un seul, en appariant les numéros semblables.

Ces deux fonds avaient été enregistrés par Devoulx en deux inventaires séparés :

1° « L'inventaire général des documents arabes et turcs ».

2° « L'inventaire des registres du Beït-ul-Mâl (Domaine) ».

Seul le premier de ces inventaires a été conservé, en manuscrit.

Dressé en arabe par un scribe indigène, il comporte une traduction en regard établie par Devoulx.

C'est d'après cet inventaire que sont délivrés les documents aux chercheurs. Or, par suite de la fusion des deux fonds, il arrive — et cela a été le cas pour moi — qu'au lieu du document demandé on reçoive un registre du Beït-ul-Mâl.

J'avais été conduit ainsi à penser tout d'abord que le fonds arabe-turc avait été en partie dilapidé et en partie versé à la Bibliothèque Nationale d'Alger, où se trouve, en effet, les trente-trois premiers numéros du premier inventaire de Devoulx (— les registres de solde des janissaires ; cf. la *Rev. Afr.* de 1920) et le n° 60 du même inventaire (— Tachrifât, publié en traduction par Devoulx).

Bien que corroborée, en apparence, par le fait que dès avant la guerre, le hasard d'un achat m'avait mis en possession de certains documents émanant manifestement de l'ancienne Régence et paraissant provenir de la succession Devoulx, — cette opinion s'est trouvée être fausse. En réalité ce fonds est plus riche qu'on ne le croyait, mais il se trouve dans un fâcheux état de confusion. Je m'empresse d'ajouter que M. Esquer n'est nullement responsable de cette situation qui a été créée antérieurement à la remise des archives par le Service de l'Enregistrement et des Domaines et qui s'est perpétuée depuis grâce à la désaffection manifestée à l'égard de ces documents par le monde savant.

Il y aurait lieu, par conséquent :

1° de disjoindre en les reclassant les deux fonds. Ce travail serait matériellement facilité du fait que sur les étiquettes les chiffres employés ne sont pas les mêmes : ils sont généralement beaucoup plus gros pour le fonds du premier inventaire. Dans les cas, où cette différenciation n'a pas été observée, il suffira de se reporter à une seconde étiquette collée à l'intérieur de la reliure et portant les indications suivantes : « Service de l'Enregistrement et des Domaines. — Archives arabes. — Le présent ouvrage a été classé sous le n°   de l'inventaire des registres du Beït-ul-Mâl, signé : Devoulx ».

2° de dresser un inventaire pour le fonds des « registres du Beït-ul-Mâl ». Je me propose de le faire ultérieurement et de demander, à cet effet, une mission de plus longue durée.

J'ajoute qu'il y aurait lieu d'examiner également si les pièces désignées dans l'article précité de la *Révolution Française* sous le nom de « fonds correspondants des Archives domaniales d'Oran et de Constantine » constituent réellement un fonds à part, ou s'il ne s'agit pas — comme cela paraît probable — des documents enregistrés au premier inventaire de Devoulx sous les chapitres 2 (province de Constantine : n° 470 à 490) et 3 (province d'Oran : n° 491 et 492).

Voici d'ailleurs le plan de l'inventaire en question :

1re Partie. — Registres arabes et turcs (n° 1 à 508).

Chapitre I. — Province d'Alger (n° 1 à 469).

§ 1. Beylik (n° 1 à 144).

§ 2. Fontaines (n° 145 à 159).

§ 3. La Mecque et Médine (immeubles appartenant à) (n° 160 à 400).

§ 4. Sboul-Kheïrat (Fondations pieuses) (n° 401 à 443).

§ 5. « Andaloux » (n° 445 à 448).

§ 6. Etablissements religieux (n° 449 à 453).
§ 7. Janissaires et beylik (n° 456, 457).
§ 8. Localités diverses (n° 458 à 469).

Chapitre II. — Province de Constantine (n° 470 à 490).

Chapitre III. — Province d'Oran (n° 491, 492).

Chapitre IV. — Registres appartenant à des particuliers (n° 493 à 508).

2° Partie. — Ouvrages arabes et turcs n° 1 à 21 (Corans, poésies) (1).

3° Partie. — Neuf liasses de lettres et fragments.

J. DENY.

(1) Ces volumes qui offrent peu d'intérêt ont été, en partie, tout au moins (par exemple le n° 5) englobés à leur rang numérique dans l'ensemble de la première partie, ce qui constitue une nouvelle cause de confusion dont on tiendra compte.

Bibliographie

BONNEL DE MÉZIÈRES. — *Recherches sur l'emplacement de Ghana et sur le site de Tekrour* (Extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, T. XIII, 1re partie). — Paris, I. N. 1820, 49 p. in-4°.

Ghana (ou Ghanata) a été la capitale d'un empire du Soudan célèbre avant le XIIe siècle, et dont le déclin fut amené par la conquête almoravide. Naturellement, il est intéressant de retrouver les ruines de cette ville et c'est la tâche qu'a entreprise M. Bonnel de Mézières connu par de fructueuses missions au Soudan. D'après les indications des géographes arabes, cette ville devait être située au Sud de Néma. Il existe en effet, dans cette région une localité en ruines du nom de Ghanata, mais elle ne répond nullement au caractère de celle qui est décrite par El Bekri. Au contraire, celles de Koumbi, à deux journées et demie au Sud de Néma, s'accordent mieux avec les données du géographe arabe ; ce sont les restes d'une ville prospère, construite en pierres, où se trouvent les débris de tombeaux importants. Mais il est un autre point qui pourrait, à certains égards représenter Ghana et que M. Bonnel a aussi exploré, c'est Settah : mêmes ruines, mêmes vestiges. On hésite entre les deux et une inscription pourrait seule trancher la question. Malheureusement, aucune jusqu'ici n'a été retrouvée, ce qui peut paraître étonnant, puisqu'il s'agit d'une communauté qui a été florissante.

En tout cas, comme El Bekri ne mentionne que Ghana comme ville considérable de cette région, Koumbi et Settah ne peuvent avoir co-existé et l'une d'elles doit être postérieure à l'autre, ce qui est le cas de Oualata. Il semble que l'antique Ghana était à Koumbi, mais de nouvelles fouilles, et surtout la découverte d'une inscription pourront seules trancher la question. On peut espérer que M. Bonnel de Mézières qui a tant fait dans ce domaine, aura le mérite de résoudre ce problème.

Le mémoire se termine par des recherches sur l'emplacement de Tekrour que l'auteur, sur les indications de M. Gaden, croit retrouver dans les ruines de Tokora, à l'extrémité de l'Ile de Morfil, non loin du tombeau d'Abou Dardaï, le prétendu compagnon du Prophète, qui aurait introduit l'Islam dans cette région, tandis que la carte de M. Delafosse plaçait cette ville près de Podor. Le nom de Tekrour (d'où vient celui de Toucouleur) était aussi celui d'un empire qui, vers 1340, s'étendait à l'Ouest jusqu'à l'Atlantique, comme l'indique un passage du *Kitâb et Ta'rif* de Chihâb eddin El Omari (Le Qaire, 1912 hég. in-4°, p. 27) que j'avais signalé à M. Bonnel de Mézières. L'identification de Takrour et Tokora me paraît très possible.

Des mémoires comme celui-ci sont une utile contribution à la

géographie historique du Soudan. Il est à souhaiter que les moyens nécessaires pour continuer ses recherches soient fournis à l'auteur.

René Basset.

C. Conti Rossini. — I. *Popoli dell'Etiopia occidentale.* — Rome tip. della R. Accademia dei Lincei, Rome 1920 44 p. in-8°. — II. *Appunti d'istoria e litteratura Falascià.* — Rome, Casa Editrice, 1920, 48 p. in-8°.

M. Conti Rossini en utilisant les notes de D'Abbadie, continue ses recherches sur les points les plus obscurs de la géographie et de la linguistique du Nord-Est de l'Afrique. La première partie de ce mémoire est consacrée aux Gounza, établis dans la contrée classique des Changalla et signalés pour la première fois par Salt ; leur territoire confine à l'Est à celui des Konfel, l'Atchefer et à l'Agaoumeder ; au Sud et à l'Ouest au Nil bleu et au Fazoql. Ils sont païens et paraissent occuper un stade intermédiaire entre les populations éthiopiennes, comme les Gonga et les Agaou et les sauvages de race nègre. Les plus anciens documents historiques relatifs à ce peuple remontent à la fin du seizième siècle, alors que le roi des Fougn du Sennaar, Dakin (1558-1575), fit une expédition contre eux (1). Quant à leur langue, les matériaux fournis par Salt, Beke, Crosby et d'Abbadie sont peu considérables et quelquefois peu sûrs. Cependant, une comparaison minutieuse permet d'avancer qu'elle peut se rattacher au groupe des langues sub-chamitiques.

Les Gamila, moins connus encore, habitent au confluent du Dabous et du Nil bleu. Leur langue, d'après le peu qu'en communique d'Abbadie, est un dialecte du berta, une des familles du groupe nilotique.

II. Les Falacha sont encore aujourd'hui un problème historique. Il s'agit d'une population antérieure aux Gheez, à demi indépendante dans les montagnes du Samien et du Lastâ, parlant l'agaou, langue apparentée au bilin, au kafa, au bedaouiyé, au khamir, et qui professe la religion juive. Ce qui est plus surprenant, c'est qu'elle ne connaît ni la Bible hébraïque, ni la Michnah, ni le Talmud. Sa bible est la bible chrétienne éthiopienne ; ses livres sacrés, tous écrits en gheez mêlé d'agaou, sont, à l'exception du Te'ezaza-Sanbat, tous d'origine chrétienne. Deux hypothèses sont en présence : l'une fait venir d'Egypte, en remontant le Nil, le mosaïsme des Falachas ; l'autre est celle d'une immi-

(1) Pereira, *Chronica de Susenyos, rei de Ethiopia.* T. I, texte éthiopien, Lisbonne, 1892, in-8°, p. 205 ; T. II, traduction portugaise, Lisbonne, 1900, in-8°, p. 158 et notes p. 484-485.

gration des Juifs du Sud de l'Arabie. C'est vers cette dernière hypothèse que penche M. Conti Rossini dont ce mémoire contient de précieux documents sur l'histoire et la littérature des Falachas.

René Basset.

Dandouau. — *Coutumes sakalaves* (extrait de l'*Anthropos* 1914 (paru en 1920), p. 547-564, 833-872), S. Gabriel — Modling, in-4°.

Le *sikidy* (de l'arabe شكل) (1) est l'art de découvrir à l'avance les malheurs grands et petits et le moyen de les prévenir. Cette recherche s'opère au moyen des graines d'un arbuste du même nom ; elles ont remplacé les grains de sable employés à l'origine comme ils le sont encore chez les sorciers arabes qui pratiquent la géomancie. Le *sikidy* est en effet d'origine arabe (2). C'est également par les Arabes que cette science est passée au Soudan (3) et dans le Maghrib (4). Les noms des figures du *sikidy* dérivés de l'arabe montrent bien l'emprunt.

Il a déjà étudié par Dahle (5) et G. Ferrand (6) pour ne parler

(1) Dahle, *Sikidy and Vintana* (*Antananarivo Annual* X, 1886, p.21) le fait dériver de سحر magie. Cette dérivation est d'autant moins possible qu'on trouve une forme plus rapprochée de l'arabe dans le terme dialecte *sikily* (Richardson, *A new malagasy-english Dictionary*, Antananarivo, 1885, in-8°, p. 571). Cf. aussi Ferrand, *L'élément arabe et souahili en malgache ancien et moderne*, Paris, in-8°, 1904, p. 32 et note 1.

(2) Un traité spécial lui est consacré, attribué au cheikh Mohammed ez Zenati, mentionné déjà par Ibn Khaldoun, كتاب الفصل فى وول علم الرمل (Le Qaire, 1290). Hadji Khalifah, dans son *Kachf edh dhonoun*, ne mentionne pas moins de 45 ouvrages consacrés à cette science qui aurait eu pour fondateur le patriarche Hénok (Idris) (*Lexicon bibliographicum*, éd. Flügel, T. III. Londres 1842. in-4°, n° 6525, p. 478-479, Cf. Ibn Khaldoun, *Kitab el Iber*, Boulaq, 7 vol. in-4°, 1284 hég. T. I, p. 94-96 ; *Prolégomènes*, trad. de Slane, Paris, 1864, 3 vol. in-4°, T. I, p. 232-240.

(3) Cf. Mohammed et Tounsi, *Voyage au Darfour*, trad. Perron, Paris, 1845, in-8°.

(4) Cf. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, 1909, in-8°, p. 377-379.

(5) *Sikidy and Vintana, Half-hours with Malagasy diviners, Antananarivo Annual*, n° X, *Antananarivo*, 1886, in-8°, p. 219-234 ; n° XI, Antananarivo, 1887, in-8°, p. 314-324 ; n° XII, Antananarivo, 1888, in-8°, p. 459-467.

(6) *Les Musulmans à Madagascar*, 3 v. in-8°, Paris 1891-1902, T. I, p. 73-78.

que des principaux (1). Le mémoire de M. Dandouau ajoute à leurs renseignements en donnant d'une façon complète l'invocation prononcée pour le réveil du *sikidy* et qui contient, dans des formules consacrées, dont le *mpisikidy* (sorcier) lui-même ne comprend pas toujours le sens, l'énumération d'une série de personnages légendaires, sur lesquels l'auteur a réuni tous les renseignements possibles (2). Il passe ensuite à la formation du groupement des points du *sikidy*, à leur classement et au mode de consultation. Le mémoire se termine par le texte et la traduction d'un certains nombre d'invocations du *sikidy*, usités sur la côte est dans la région de Manandzari. C'est une très utile contribution à l'histoire des superstitions malgaches.

René Basset.

E. K. Nariman. — *Iranian influence on moslem literature*, part. I, translated from the russian of M. Inostranzew, with supplementary appendices from arabic sources. — Bombay, Tarapouvala sons and C°, 1918, VIII-205 p. in-8°.

Un livre écrit en russe et traduit en anglais par un Parsi de Bombay, le fait est rare, peut-être unique, et mérite d'être signalé : l'ouvrage de M. Inostranzew occupe les pages 1-91, les additions de M. Nariman, les pages 91-205. Le début est consacré aux écrivains arabes par rapport avec la civilisation sasanide. Celle-ci avait exercé de l'influence sur l'Arabie antéislamique ; lorsque Mohammed racontait les légendes des prophètes qui l'avaient précédé, Nadhr ben El Harith, issu d'une des premières familles qoraichite, les Benou 'Abd ed Dâr, contait à son tour les exploits de Roustem et d'Isfendiar, que les auditeurs ne manquaient pas de préférer aux premiers récits (3). Nadhr avait

(1) A la bibliographie donnée p. 872, on peut ajouter Mme Ida Pfeiffer, *Voyage à Madagascar*, Paris, 1862, in-18 jés., p. 180-181 ; James Sibree, *Madagascar before the conquest*, Londres, 1896, in-8°, ch. XIII, p. 262-285 ; Ferrand, *Un chapitre d'astrologie arabico-malgache*. *Paris*, 1905, in-8°, p. 7-17 ; Piolet, *Madagascar*, Paris, 1905, in-12°, p. 508-509.

(2) A propos de Zanahari (p. 557, note 12) on peut rappeler le mémoire de M. Ferrand, *Le Dieu Malgache Zanahari*, Leiden, 1906, in-8°. Il est à remarquer que dans les textes arabico-malgaches Zanahhari = الله

(3) Ibn Hichâm, *Sirat er rasoul*, Boulaq, 1295 hég., 3. v. in-4°, T. I, p. 24-25 ; Ibn el Athir, *Kâmil*, éd. Tornberg, T. II, Leiden, 1868, in-8°, p. 55. Le Prophète y fait plus d'une fois allusion dans le Qorân, p. ex. Sourate XXV, 6 ; LXVIII. Cf. Zamakhchari, *Kachchâf*, Le Qaire, 2 v. in-4°, 1308 hég., T. II, 103. Mohammed

voyagé à Hirah, et c'est de ce royaume, vassal des Sasanides, et de l'Omân, plutôt que du Yémen, que l'influence persane se répandit en Arabie. Après la conquête musulmane, ce fut le clergé zoroastrien qui conserva la tradition persane (2).

L'auteur, prenant pour base un chapitre d'Ibn en Nadim dans le *Kitâb el Fihrist* passe en revue tous les ouvrages pehvis qui y sont énumérés et qui appartiennent pour la plus grande partie à la littérature parénétique : ainsi le Zadân Farroukh qui paraît être un des nombreux *Pend-Namah* (*Livre des conseils*) ou conseils d'un père à son fils ; le Mobedân-Mobed, le Testament de Khosrou à son fils Hormouzd, le livre des conseils de Kesrâ (Khosrou) Anouchirouân à son fils ; le livre des conseils d'Ardechir Babegân à son fils, dont des extraits se trouvent dans le *Kitâb et Tanbih* de Mas'oudi. Toute cette littérature influa sur le développement du mouvement littéraire dans l'islam, moins sous les Omayades que sous les Abbasides et, au commencement de cette dynastie, la famille du Barmekides joua un rôle important : la cour de Haroun er Rachid, et surtout celle d'El Mamoun, ressembla singulièrement à celle de Khosrou Anouchirwan (3). Le mouvement en faveur des Alides fut encore une forme du nationalisme persan dont l'influence se faisait sentir dans la littérature arabe. Un de ceux qui contribua le plus à la répandre et à la développer fut le guèbre converti, Ibn et Moqaffa', non seulement par sa traduction bien connue du *Kalilah et Dimnah* (4), mais aussi par celle du *Khodaï Nameh* (5) sous le titre de *Tarikh Molouk al Fars*, du *'Aïn Namah* et par son traité intitulé *El Yatimah* (la Perle) et dont certaines parties présentent des analogies avec les fragments de littérature contenus dans le *Qâbous Nâmeh* de Qâbous 'Onsor el Mo'ali (6), et le *Siasset-Nâmeh* du célèbre vizir Nizam el Molk (7). Abân el Lahiki mit en vers un cer-

---

qui était plus sensible aux railleries qu'aux violences, le fit tuer de sang-froid par Ali après la bataille de Badr (Tabari, *Annales*, 1re série, T. III, éd. De Goeje, Leiden, 1882-1885, in-8°, p. 1330 : Ibn el Athir, *loc. laud.*

(2) Cf. Spiegel, *Erân*, Berlin, 1863, in-8°, p. 371-384.

(3) Cf. J. Darmesteter, *Coup d'œil sur l'histoire de la Perse*, Paris, 1885, in-18°, p. 37-43.

(4) Cf. Hertel *Das Pancatantra*, Leipzig, 1914, in-8°, ch. XI, p 357-393

(5) Cf. De Rosen, *K voprosy ob arabskikh perevodokh Khoudaï Nama*, *Vostotchnyia Zamietki*, S. Pétersbourg, 1895, p. 153-191.

(6) Edité à Téhéran en 1285 hég., traduit en français par Querry, *Le Cabousnamé* (Paris, 1886, in-18°) et en tatar de Kazan par 'Abd en Nâsir, Kazan, 1898, in-8°.

(7) Publié et traduit par Schefer : *Siasset Nâmeh, traité de gouvernement*, 2 v. in-8°, Paris, 1893-1897.

tain nombre d'anciens textes persans, entre autres le *Kalilah et Dimnah* (8) et le livre des Actes d'Ardéchir (9). Il faut encore mentionner Ibn Miskaweih qui a inséré dans un de ses ouvrages, *Kitâb Adab el'Arab wa'l Fors*, la traduction arabe du *Djaouid'an Khired*, dont la découverte rappelle celle du *Kalilah et Dimnah* et qui aurait été composé par le roi fabuleux Houcheng (10). Il faut y ajouter aussi les *Mille et Une Nuits* dont la forme primitive paraît avoir été le *Hezar Efsaneh* (11) ; le lieu de Sindibâd (*Sindibâd Nâmeh*) (12), le *Bakhtyâr-Nâmeh* (13). Les ouvrages de Qazouini, de Mas'oudi, d'El Maqdisi, d'Et Tortouchi, d'Ibn Zhâfer, d'Ibn Talhah, d'Ibn Badroun, de Djahizh, d'El Ibchihi, d'Ibn Nobatah, d'El Amili, d'El Baïhaqi, d'Ibn el Djouzi, d'Eth Tha'alibi et en général tous les recueils connus sous le nom de *Kitâb el Adab* sont remplis de récits empruntés à la Perse sasanide ou musulmane. Les légendes épiques, semblables à celles qui détournaient les Arabes païens des enseignements de Mohammed, tiennent une grande place dans l'œuvre d'El Ya'qoubi (14), dans l'*Histoire des rois*

(8) Comme ce que fit en 467 de l'hégire Ibn et Habbaryah dont l'ouvrage est intitulé *Natâidji el Fitnah*, Bombay, 1317 hég., in-8°. Cf. Houtsma, *Eine metrische Bearbeitung des Buches Kalila wa Dimna*, Gieszen, 1906, in-8°.

(9) Peut-être l'ouvrage pehlvi intitulé *Karnamadj*, mentionné par Mas'oudi, *Prairies d'or*, T. II, p. 161 et qui pourrait être celui que Noeldeke a publié et traduit : *Geschichte des Artachsiri Papakân*, Gœttingen, 1879, in-8°.

(10) Cf. de Sacy, *Mémoire sur le Djawidân Khired* dans les *Mémoires d'histoire et de littérature orientale*, Paris, 1832, in-4°, p. 304 et ma préface à l'édition du *Tableau de Cébès*, Alger, 1898, in-8°, p. 10-12. Un fragment a été donné par les PP. Durand et Cheikho, *Elementa grammaticæ arabicæ*, Beyrout, 1897, in-8°, p. 256-257. Le texte a été lithographié à Téhéran, 1294 hég., in-8°.

(11) Cf. Ibn en Nadim, *Kitâb el Fihrist*, éd. Flügel, Rodiger et Müller, Leipzig, 1871-72, 2 v. in-4°, T. I, p. 304 ; Mas'oudi, *Prairies d'or*, édition et trad. Barbier de Meynard, T. IV, Paris, 1895, p. 90 ; Gaster et Krymskii, *K literaturnoï istorii tysiatchi i odnoï notchi*, Moscou, 1900, in-4°.

(12) Cf. Clouston, *The book of Sindibad*, Glasgow, 1884, in-8° ; Introduction, p. V-LVI.

(13) Cf. Clouston, *The Bakhtyâr-Nama*, Glasgow, 1883, in-8°, introduction p. XXXI-LI et l'introduction à ma traduction de l'*Histoire des dix Vizirs* (*Bakhtiar-Nameh*), Paris, 1883, in-18°, p. 1-XXII. Noeldeke, *Ueber die Texte des Buches von den acht Veziren*, *Zeitschrift des deutschen morgenländischen Gesellschaft*, T. XLV, p. 97-143.

(14) *Historiæ*, ed. Houtsma, Leiden, 1883, 2 v. in-8°.

de Perse d'Eth Tha'âlibi (15), et Tabari a puisé de même aux sources persanes (16). L'auteur arabe des annales de la Perse, Hamzah d'Isfahan, cite parmi ses sources (17) un certain nombre d'ouvrages passés en arabe, *Kitâb Syar el Molouk*, traduits, l'un par Ibn el Moqaffa' (18), le second par Mohammed b. Djahm el Barmeki et le troisième par Zadoueih ibn Chahoueih ; deux histoires des Sasanides, traduites (ou composées) par Hichâm b. Qâsim el Isbahâni, l'autre par Behrâm ben Merdânchâh, mobed de Kourah-Chapour.

A sa traduction, M. Nariman a joint huit appendices qui forment plus de la moitié du volume et complètent les indications de M. Inostranzev. Ce sont : 1° Les princes zorastriens indépendants du Tabaristân ; 2° Les matériaux iraniens dans le *Mahâsin oua'l Masaoui et le Mahâsin oua'l Azdâd* (anecdotes historiques et maximes) ; 3° Traduction d'une partie de l'important mémoire de Nœldeke ; introduction de Barzoé au livre de *Kalilah et Dimnah* ; 4° L'épreuve d'Afchin, un général, zoroastrien déguisé ; 5° Traduction d'une partie de l'introduction de Noeldeke à l'histoire des Perses et des Arabes de Tabari ; 6° Lettre du Tansar au roi du Tabarislan (entre 557 et 560) ; 7° Matériaux iraniens dans quelques auteurs arabes ; Ibn Qotaïbah, *Oyoun el Akhbar* ; Djahizh, *Kitab el Bayân oua'ttabayin* ; Hamzah d Ispahan ; Tabari ; Ed Dinawari ; Ibn el Athir ; Mas'oudi, *Kitâb et Tanbih* ; Ech Chahrastani, *Kitâb el Milal* ; Ibn Hazm, *Kitâb el Fasal* ; Ibn Haouqal. On aurait pu y joindre le *Mo'djem* de Yaqout ou au moins mentionner l'extrait qu'en a donné Barbier de Meynard dans son *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse* (Paris, 1861, in-8°) ; 8° Extraits de la traduction d'Ibn Khallikân par De Slane ; indications empruntées à la *Nozhat el Qoloub* de Hamd Allah Mustôfi, à El Moqaddisi et à Eth Tha'âlibi.

L'ouvrage de M. Inostranzev est un tableau sommaire, mais suffisant de l'influence iranienne sur la littérature arabe (19) ; il

(15) Cf. la préface de Zotenberg à son édition (Paris, 1900, in-4°), p. XXII-XLIV.

(16) Cf. la préface de Nœldeke à sa traduction : *Geschichte der Perser und Araber*, Leiden, 1879, in-8°, p. XIV-XXVII.

(17) *Annalium libri X*, éd. Gottwaldt, Leipzig, 1844-48, 2 v. in-12°, T. I, p. 8.

(18) On peut se demander s'il est le même que le *Khodaï Nâmeh* (voir plus haut), en tout cas, il semble bien qu'il s'agisse ici du *Kitâb el Benkech*, appelé aussi *Sekiserân*, mentionné par Mas'oudi, *Prairies d'or*, T. II (Paris 1863, in-8°) ch. XXI, p. 118, et par Hadji Khalifah, *Lexion bibliographicum*, éd. Flügel, T. II, (Leipzig 1837, in-4°), n° 2267, p. 138.

(19) Le mot « *moslem* » de titre doit être remplacé par «*Arabian* » puisqu'il n'y est pas fait mention des Turks ni de l'Inde.

serait à désirer qu'il fut continué par un autre livre montrant le rôle joué par les grammairiens d'origine persane (Sibaoueihi, par exemple) dans les études grammaticales arabes et sur l'influence des doctrines persanes — en particulier le mysticisme — sur le développement de la philosophie arabe.

En traduisant ce livre, ce qui le met à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, et en le complétant par des appendices, M. Nariman a rendu un grand service aux études orientales.

René BASSET.

GIACOMO DI GREGORIO, *Contributi al Lessico etimologico-romanzo con particulare considerazione al dialetto e ai subdialetti siciliani* (T. VII des *Studi glottologici italiani*). — Turin, Chiantore, in-8°, XXXIII-462 pages.

La Sicile a été une province arabe et s'il ne s'y est pas formé comme à Malte, un dialecte particulier, du moins dans le parler populaire, il existe des traces de l'occupation des Arabes. Il ne s'agit pas de termes scientifiques comme ceux qui, au moyen-âge, ont pu passer dans le latin et de là dans les langues littéraires : ce sont des mots populaires, acclimatés depuis la domination musulmane et qui s'y sont maintenus sous les divers gouvernements normand, allemand, français, aragonais et italien, qui se sont succédé dans l'île.

C'est à ce point de vue que le volume considérable de M. di Gregorio intéresse les orientalistes et qu'il mérite d'être signalé ici. En dehors de sa valeur comme travail d'ensemble — c'est le premier de ce genre qui ait été publié en italien — on doit signaler les articles se rapportant aux mots d'origine arabe. J'y ajouterai quelques observations.

Si (p. 16) *alapt*, sorte de pomme, se rattache à l'arabe, c'est par le mot *alhobb* (الحب), fruit, baie, grain, et non pas *alhabb* (الحب) amour. Cf. les formations حب الملوكى حب هندى etc. dans Ibn el Baïtar (1). Chemin faisant, M. di Gregorio réfute quelques étymologies fantastiques données par ses prédécesseurs, hommes d'imagination plus que de raison ; ainsi p. 36 : comme il le dit fort bien, le mot *bubbuccia*, escargot n'a rien à voir avec le persan بابوش pantoufle ; il vient de l'arabe africain ببوش que je crois d'origine berbère. — P. 50, il est peu probable que *baggianu*, vaniteux, vienne de l'arabe بجع, être gai, être élégant. — P. 63-66. Il est à remarquer que l'arabe برج vient lui-même du grec πύργος — P. 111 Au sujet de *durbu* platane, venu de l'arabe *dolb*, il faut observer

(1) *Traité des simples*, trad. Leclerc, Paris, 3 v. in-4°, 1871-1883, T. I, p. 394-396.

qu'Ibn el Baitar qui connaissait cet arbre, déclare n'en avoir vu aucun ni en Espagne, ni au Maghrib. Faut-il admettre que cet arbre, aujourd'hui si commun en Algérie, est venu d'Orient en Sicile et de là en Afrique ? — P. 118, n° 228, sur l'étymologie de *Spinaci*, épinard, cf. Ibn el Baitar, *Traité des simples*, T. II, p. 60-62. — P. 166, n° 316, l'ancien sicilien *halucu*, gueule, me paraît venir de l'arabe حلق. — Ibid. n° 319 *cabbasisa*, cyperus esculentus, vient bien des deux mots حب العزيز ; il est appelé aussi حب الزلم et en Egypte السقيط. Cf. Ibn el Baïtar, *Traité des simples*, T. I, n° 559-560, p. 305-306. — P. 171, n° 330, le mot arabe « hars, prostituta » donné comme étymologie du sicilien *gurzu*, me paraît être une transcription de حرص qui n'a nullement ce sens en arabe. — P. 194, n° 382. A quel mot arabe correspond la graphie *kamosa* avoir faim ? — P. 196, n° 389. L'étymologie de *catapanu*, venant de l'arabe كتب, écrire, me paraît inadmissible. Le mot paraît être le même que catépan (dérivé non de Κατὰ πάν, comme le croyait Guillaume d'Apulie, mais de Κατὰ ἐπάνω) haut fonctionnaire qui remplaça dans l'Italie grecque le stratège de Longobardie (2). — P. 218, n° 440 *maimun*, singe n'a aucun rapport avec l'arabe ميمون fortuné. C'est un mort turk passé en arabe d'Orient (3). — P. 427, n° 461, que *mattana*, ennui, vienne du persan *mat*, c'est possible, mais ce mot ne signifie pas « mort » en persan : ceci semble se rattacher à l'explication commune et erronée du terme du jeu d'échecs « échec et mat » par *chah mat* (le roi est mort). Le sens est « étourdi par un coup, embarrassé. Il a été rétabli par Mirza Kasem bey (4). — P. 248, n° 508, on a aussi proposé pour orange l'étymologie (*poma*) *aurantia*. — P. 300, n° 608. Qu'est-ce que *qanzar ?* donné comme arabe avec le sens de cime, d'où viendrait *cunzarru*, masse de pierres ? — P. 301, n° 609, Ibn el Baitar, *Traité des simples*, T. III, p. 77, n° 1761, nous dit que le عصفر (conservé dans le sicilien *usfaru*) à le même sens que le قرطم. — P. 506, n° 621, sur le mot *rabeb* (lire rabâb), instrument de musique, cf. W. Marçais, *Le dialecte de Tanger* (5) et les rapprochements cités. — P. 317, n° 647. Le sicilien *roccu*, nom d'une pièce du jeu d'échecs (la tour) n'a rien à voir avec le nom de l'oiseau fabuleux (et non un éléphant) rokh. C'est une altération du mot sanscrit *rat'h*, signifiant « char » et désignant la pièce du jeu d'échecs appelée

(2) Cf. Gay, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin*, Paris, 1904, in-8°, p. 348-349.

(3) Cf. Barbier de Meynard, *Dictionnaire turc-français*, Paris, 2 v. in-8°, 1881-1890, T. II, p. 807-808.

(4) *Lettre à M. Garcin de Tassy*, *Journal asiatique*, novembre-décembre 1851, p. 585.

(5) Paris, 1911, in-8°, p. 306

aujourd'hui « tour ». L'éléphant (sanscrit *pilu*, d'où est venu l'arabe فيل) représentait la pièce nommée en français *fou*, et en anglais *bishop* (évêque) (1). — P. 322, n° 656, sur *Sabbât*. Cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, p. 352-353. — P. 385, n° 759, sur *tasfurja* d'où vient le sicilien *tafara*, cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, p. 376. — P. 386, n° 761, *Tamarhindi* (tamarin). Cf. Ibn el Baitar, *Traité des simples*, T. I, n° 426, p. 316-317. — P. 406-407, n° 805, sur le *turbid*, cf. Ibn el Baitar, *Traité des simples*, T. I, n° 407, p. 306-308. — P. 422, n° 839, sur *zagal* (زغل) d'où l'auteur fait dériver l'ancien sicilien zofali, cf. Simonet, *Glosario di voces ibericas y latinas usadas entre les Mozarabes* (2), p. 620-621.

Ces quelques remarques, portant d'ailleurs uniquement sur la partie arabe, la moins considérable de l'ouvrage suffira, j'espère, pour donner une idée de sa grande valeur.

René BASSET.

C. CONTI ROSSINI, *Lo* Hatatâ Zar'a Yâ'qob *e il padre Giusto da Urbino*. — Rome, Academie des Lincei, 1920, 11 pages, in-8°.

En 1904, Touraiev publia l'œuvre d'un certain Zarëa Yâq'ob, contemporain du nëgouch d'Ethiopie Iyâsou I, et celle de son disciple Oualde Heïouat (3) ; une seconde édition fut donnée en 1904, par Littmann (4). Ce livre était connu par la courte notice de D'Abbadie (5). « Le professeur natif d'Aksum, expose ici ses doutes sur toutes les religions et avoue qu'il en reste au pur déisme. En Ethiopie l'autobiographie d'un homme instruit est déjà d'une grande rareté : celle-ci est plus remarquable encore par sa grande naïvete, par les détails de mœurs qu'elle contient et par les notions d'histoire contemporaine qu'on cherche en vain ailleurs ». En effet, la liberté de penser chez ces deux moines d'Ethiopie était remarquable pour qui connaît l'esprit mesquin, étroit et dévot des *debtera* abyssins. Aussi cette œuvre fut-elle l'objet d'éloges de Littmann, de Nœldeke et de Bezold (1).

(1) Cf. Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes*, Leiden, 1881, 2 vol. in-4°, T. p. 519. Sur les quatre divisions de l'armée figurées par la tour, le cavalier, le fou et les pions, cf. A. Von der Linde, *Geschichte und Litteratur des Schachspieles*, Berlin, 1874, 2 v. in-8°, T. I, p. 75-77.

(2) Madrid, 1888, in-8°.

(3) *Izliedovanie Zara-Iakova abissinskago svobodnago myslidtelia XVII vieka*, S. Petersbourg, 1904, in-8°. L'année précédente, M. Touraiev avait publié une étude sur cet ouvrage sous le titre de *Abissiniskie svobodnye mysliteli XVII-vieka*. S. Petersbourg, 1903, in-8°.

(4) *Philosophie abessini*, Paris, 1904, 2 v. in-8°.

(5) *Catalogue des manuscrits éthiopiens*, Paris, 1859, in-4°, p. 212.

Heureusement, M. Conti Rossini, avec une grande sagacité et une connaissance non moins grande des choses d'Ethiopie, a découvert la vérité. Antoine d'Abbadie, Touraiev et les orientalistes allemands ont été dupes d'un capucin italien, Jacopo Curtopassi qui, entré au couvent à la suite d'un chagrin d'amour, fut envoyé comme missionnaire en Abdyssinie, en 1846, et y passa son existence jusqu'à son expulsion, en 1855, par l'abouna Salama contre lequel il composa des vers satiriques. Pendant son séjour, il se rendit parfaitement maître de la langue gheez et de l'amarinha ; il écrivit des hymnes dans la première de ces langues, et une grammaire et un dictionnaire de la seconde ; elles existent dans la collection d'A. d'Abbadie (2).

L'ouvrage est écrit dans une langue très pure et exprime un rationalisme et une largeur de pensée qui rappellent la parabole des *Trois Anneaux*. L'auteur a inventé des détails historiques destinés visiblement à égarer les recherches. Mais M. Conti Rossini, mis en défiance par la date moderne de tous les manuscrits, a pu rétablir la vérité. Il a même reconnu que les renseignements incomplets sur l'islam avaient été empruntés à un livre français : *Les Soirées de Carthage, dialogues entre un prêtre catholique, un muphti et un cadi*, de l'abbé Bourgade (3), que le P. Giusta do Urbino avait traduit de l'arabe comme on le voit par une lettre de Mgr Massaja.

Assurément, il est curieux de connaître l'état d'âme de ce capucin, tel qu'il nous apparaît dans les fragments de sa correspondance donnés dans les biographies de Tarducci et de Sforza. Un rapprochement se présente naturellement a la pensée, celui de Fray Anselmo de Turmeda, devenu 'Abd Allalh Terdjeman que ses opinions hétérodoxes amenèrent à se convertir à l'islamisme (4). On peut partager la pensée qui termine ce mémoire : « Ce n'est pas sans un véritable regret que je vois disparaître de la littérature abyssine, ce qui paraissait en être le joyau du XVII° siècle ». Mais la vérité est la vérité et l'on ne saurait trop féliciter M. Conti Rossini de sa perspicacité et de son habile critique.

René BASSET.

---

(1) Il figure naturellement dans l'histoire de la littérature éthiopienne de Littmann qui fait partie de la *Geschichte der christlichen Litteraturen des Orients*, Leipzig, 1907, in-8°, p. 254-257.

(2) Conti Rossini, *Notice sur les manuscrits éthiopiens de la collection d'Abbadie*, Paris, 1914, in-8°, p. 236-246.

(3) Paris, 1847, in-8°.

(4) Cf. Menendez y Pelayo, *Origenes de la Novela*, T. I, Madrid, 1905, in-8°, p. CV-CX.

E LAOUST, *Cours de berbère marocain, dialectes du Sous du Haut et de l'Anti-Atlas.* — Paris, Challamel, éditeur, 1921, XVI-312 pages in-8°.

L'éloge de M. Laoust comme berbérisant n'est plus à faire et ce nouveau volume vient enrichir la liste de ses publications antérieures (1). C'est un Manuel comme celui du Capitaine Justinard, mais infiniment mieux ordonné, des dialectes chelha du Sous. Il s'agit d'une méthode pratique dont la distribution ne peut être aussi rigoureusement logique que celle d'une grammaire : on n'y cherchera pas non plus les observations philologiques, phonétiques ou lexicologiques dont la place n'est pas dans un ouvrage de ce genre. Cependant, il me semble que les règles sont parfois données d'une façon trop empirique (p. ex., p. 9, sur les pluriels internes). Mais je dois signaler une lacune pour qu'elle disparaisse dans les éditions suivantes. L'ouvrage se termine par un glossaire qui ne donne que les verbes et non les substantifs, les adjectifs et les autres parties du discours. Elle s'explique d'autant moins que dans les exercices qui accompagnent chaque leçon, certains mots que l'étudiant est censé avoir vus dans des versions et des thèmes antérieurs ne s'y trouvent pas. D'où la nécessité d'un glossaire complet. Une autre observation s'impose : pourquoi M. Laoust n'a-t-il pas indiqué dans ce vocabulaire, sinon au cours de la méthode, les mots empruntés à l'arabe ? Un astérisque ne coutait pas grand'chose à placer devant chacun des mots de cette catégorie. Dans son *Vocabulaire* dont j'ai rendu compte ici, M. Destaing a remplacé l'astérisque par la racine arabe elle-même : on peut encore employer ce moyen.

Je signalerai tout particulièrement les trente textes donnés à la fin du livre, pour la plus grande partie en dialecte de Tlit : ils comprennent des fables, des légendes religieuses, des contes, des textes relatifs aux mœurs et coutumes des Berbères et enfin l'*azref* de Tingissin.

Somme toute, ce livre rendra des services et nous devons remercier M. Laoust.

René BASSET.

R. Istituto Orientale in Napoli. — *Annuario* (1919-1920). — Naples, tip. Giannini e figli, 1920, 126 p. in-8° avec deux gravures.

L'Institut Oriental de Naples vient de publier un annuaire renfermant le tableau du cours où nous voyons figurer un professeur titulaire de berbère (le seul en Europe avec Paris et Leipzig) et un répétiteur indigène pour le dialecte n'fousi, et les discours prononcés à l'inauguration de l'année académique (19 février 1920); parmi ceux-ci, il y a à signaler celui où M. Beguinot, professeur de berbère, faisant appel à ses souvenirs de voyage en Tripolitaine, présente, d'une façon pittoresque, l'opposition entre la richesse des régions telliennes et côtières et la désolation du désert (p. 9-13) ; quant au discours de M. Guglielmo Ciamarra, (p. 15-35). *Il nuovo aspetto della questione africana,* c'est une suite de considérations vagues et sans portée pratique. Viennent ensuite les travaux des professeurs, commençant par celui de M. Bonelli : *Del poeta nazionalista turco Mehmed Emin*, p. 39-45. Ces vers turks, dont le texte n'est pas donné, paraissent aussi insignifiants que toute la poésie turke moderne ; suivent ensuite un intéressant article de M. Giuffrida-Ruggieri sur les affinités anthropologiques entre les Ethiopiens et les Arabes méridionaux (p. 47-53) et la traduction par G. Schiro de trois chants d'un poème albanais, *Te dhên i huàj* (Dans la terre étrangère) qui célèbrent la venue des Albanais en Italie, au XV° siècle (p. 54-101). Ici encore, le texte n'est pas donné. L'enseignement se termine par des renseignements spéciaux relatifs aux élèves inscrits et aux cours d'officiers.

René BASSET.

(1) *Etude sur le dialecte berbère du Chenoua*, Paris, 1912, in-8° ; *Etude sur le dialecte berbère des Ntifa*, Paris, 1918, in-8° ; *Mots et Choses berbères*, Paris, 1920, in-8°.

J. J. HESS, *Beitrœge zur Kenntniss der Kordofân-Nubischen Sprache.* Extrait de la *Zeitschrift für Eingeborenen-Sprachen*, T. X, 1919-1920, fasc. 1, p. 63-67.

Si, grâce aux travaux de Reinisch (1), de Lepsius (2) et d'Almkvist (3), pour ne citer que les principaux, notre connaissance des quatre dialectes nouba (Kenzi, mahassi, fadidja et dongo-

(1) *Die Nuba-Sprache*, Vienne 1879, 2 v. in-8° ; *Die Sprachliche Stellung der Nuba*, Vienne, 1911, in-8°.

(2) *Nubische Grammatik*, Berlin, 1880, in-8°.

(3) *Nubische Studien im Sudan*, 1877-1879, Upsala, 1911, in-8°. On peut y joindre les importantes remarques de Schuchart sur une traduction des Evangiles publiée par la Société biblique (Londres 1912) dans son compte rendu de cet ouvrage (*Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, T. XXVII, 1913, p. 97-118) et sur l'édition du conte de Châtir Hasan en dialecte fadidja par Hans Abel (Leipzig, 1896, in-8°), (ibid, T. XXVII, 1913, p 455-473). En revanche, ses rapprochements entre le nouba et le basque, bien que présentés avec la plus grande réserve (*Nubisch und Baskich*, Paris, 1912) ne me semblent pas admissibles.

lawi), est suffisamment avancée, il n'en est pas de même de celui qui est parlé au Kordofan. En dehors du vocabulaire recueilli par W. Munzinger à El Obeïd (1) (je ne parle pas, bien entendu, des courtes listes qui se trouvent dans Russegger et Rüppel), je ne trouve à signaler que l'ouvrage de H. Junker et W. Czermak, *Kordofân-Texte im Dialekt von Gebel Dair* (2). Pourtant, c'est ce dialecte qui a toutes les chances de s'être conservé le plus pur, ayant moins subi l'influence étrangère. Aussi le vocabulaire de M. Hess sera-t-il le bienvenu. Recueilli au Qaire, il y a plus de vingt ans, il paraît avoir été communiqué à Reinisch et par lui à Junker et Czermak, comme semble l'indiquer la note 7 de la page 5 de leur livre. Mais ils ne paraissent pas en avoir fait un fréquent usage. Au reste, le vocabulaire qui fait suite à leur essai de grammaire et leurs textes, est excessivement incomplet : il ne comprend même pas tous les mots cités dans le corps de l'ouvrage. Le vocabulaire de M. Hess, si court soit-il, est donc une contribution importante a l'étude du nouba.

René BASSET.

Marcel COHEN. — *Documents ethnographiques d'Abyssinie.* — Paris, Editions Leroux, 1920, 38 pages et 2 pages d'index grand in-8°.

Pendant son séjour en Abyssinie (3) M. Cohen a recueilli sur l'industrie des populations et les objets usuels une série de renseignements qui, groupés d'une façon méthodique, complètent ce qui est épars dans les nombreux récits de voyage. Il passe successivement en revue l'industrie du coton : égrenage, cardage, filage, bobinage, dévidage et tissage ; les instruments agricoles : houe, charrue, herse, faucille ; la fabrication du pain, celle de la bière ; les instruments en fer, ceux de l'orfèvre, les poteries, les objets en vannerie, ceux en cuir, le harnachement, la menuiserie et la charpenterie. Il décrit ensuite les attitudes, les vêtements (4) et les coiffures. Toutes ces descriptions sont accompagnées de nombreuses photographies et un index éthiopien des termes techniques termine le volume.

M. Cohen nous avait déjà fait connaître les *Jeux d'enfants* (1) : il est à souhaiter qu'il réunisse en un volume d'ensemble les résultats de sa mission.

René BASSET.

---

(1) *Ostafrikanische Studien*, Schaffouse, 1864, in-8°, p. 543-550.

(2) Vienne, 1913, in-8°.

(3) Cf. l'exposé général : *Rapport sur une mission linguistique en Abyssinie*, Paris, 1912, in-8°.

(4) Que l'on compare, par exemple, sa description précise de la manière de draper le *chammâ* (vêtement national éthiopien), illustrée de photographies avec celle qu'en a donnée Arnaud d'Abbadie (*Douze ans de séjour dans la Haute Ethiopie*, Paris, 1868, in-8°, p. 57-64 et appeendices I et II), qui ne nomme même pas le *chammâ*.

MARIA VON TILING. — *Die Vokale des bestimmten Artikels im Somali*, extrait de la *Zeitschrift für Kolonialsprachen*, T. IX, 1918-1919, p. 132-166. — II. *Adjektiv-Endungen im Somali*, extrait de la *Zeitschrift für Eingeborenersprachen*, T. X, 1919-1920, p. 208-240.

I. Il existe en somali trois formes d'article défini qui se placent après le mot : *a*, *i*, *o*. Les grammairiens qui se sont occupé de somali, Schleicher, Hunter, Reinisch, Kirk, Larajasse et Sampont, ont essayé de marquer la différence de sens. Cette question a été reprise avec plus de précision par Mme Maria von Tiling qui en a déterminé la valeur exacte suivant les circonstances de lieu et de temps.

A ces trois formes doit se joindre celle en *u* (ou) confondue précédemment avec celle en *o* et qu'on emploie lorsque la personne ou la chose dont il est question n'est pas en rapport particulier avec celui qui parle. Il est à remarquer que cette forme ne s'emploie qu'avec le substantif, tandis que les articles définis, avec leurs diverses significations, peuvent se joindre aux pronoms personnels.

II. Le pluriel des adjectifs en somali est variable : tantôt, il est semblable au singulier ; tantôt on redouble la première consonne en la faisant suivre de la voyelle *a* s'ils sont monosyllabiques, ou la première syllabe s'ils sont polysyllabiques ; mais l'emploi des règles générales présente des nuances que l'auteur a examinées avec soin : les suffixes des adjectifs, au masculin *a*, au féminin *ayd*, au pluriel, masculin et féminin *i*, ont-ils une valeur différentes et lesquelles ? Y a-t-il une correspondance entre la voyelle de l'article et celle de l'adjectif ? La construction de l'adjectif attribut, les suffixes des adjectifs dérivent-ils de mots existant par eux-mêmes ? Dans quel cas l'adjectif reste-t-il invariable ? Toutes ces questions ont été étudiées et l'on doit reconnaître que des travaux de ce genre, consciencieux et exacts, font progresser la linguistique africaine.

René BASSET.

---

(1) Paris, 1912, in-8°, cf. le compte-rendu que j'en ai donné dans la *Revue des Traditions populaires*, T. XXVII, 1912, p. 332-334.

GRANDCHAMP (Pierre). — *La mission de Pléville-le-Pelley à Tunis* (1793-1794). Documents inédits publiés sous les auspices de la Résidence générale de France à Tunis. — Tunis, Société anonyme de l'Imprimerie rapide, 1921, in-8°, 136 p.

Le capitaine de vaisseau Pléville-Pelley, qui devint ministre de la Marine sous le Directoire, fut chargé en 1793 par les représentants du peuple en mission à Marseille d'aller remplacer à Tunis l'amiral Vence, bloqué avec son escadre et un convoi par la flotte anglo-espagnole et dénoncé comme suspect. Il a laissé de son voyage et de son séjour à Tunis (27 octobre 1793 — 6 avril 1794) un récit au jour le jour, minutieux et qui n'est pas sans intérêt. « Ce document, comme le dit M. G., donne tous les détails de l'affaire, montre la prudence du vieux marin dont la France devait faire plus tard son plénipotentiaire pour négocier la paix avec l'Angleterre, et met en relief une fois de plus l'activité inlassable et le dévouement dont faisait preuve notre consul général, Jacques Devoize. »

M. G. ne s'est pas contenté de publier avec son soin accoutumé le journal de Pléville-le-Pelley. Il y joint la correspondance échangée par ce dernier avec les représentants du peuple à Marseille, les comptes de la mission, un certain nombre de documents annexes tirés de la correspondance du consul de France à Tunis, des délibérations de la nation et des actes de la chancellerie. Une notice biographique sur Pléville-le-Pelley et un avant-propos complètent avec deux portraits et deux fac-similés cette publication de textes que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des relations de la France avec Tunis consulteront avec intérêt et profit.

G. ESQUER.

J. MAROUZEAU, docteur ès lettres, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes. — *La Linguistique ou science du langage*, 1 vol. in-16°, 188 pages. — Paris, librairie Paul Geuthner, 1921.

La linguistique a fait de tels progrès dans les vingt dernières années ; elle s'est si bien constituée en *science* du langage, que la lecture des récents travaux, même de ceux qui traitent des questions assez générales, devient tout à fait impossible à qui ne s'est pas donné un minimum de préparation. Or, il n'existait point de manuel rassemblant, sous forme réduite et en une langue accessible, les notions indispensables aux étudiants qui veulent s'initier à ces recherches, ou, tout simplement, aux curieux qui désirent n'être point tout à fait ignorants en cette matière. C'est à ce public que sont destinés le *Petit traité de linguistique* de A. Grégoire, publié en 1915, en Belgique, à l'usage des Ecoles normales moyennes et la *Linguistique* de M. Marouzeau. Ce dernier volume est tout à fait contemporain du livre de M. Grégoire, quoique venant cix ans après lui ; c'est la guerre qui en a retardé la publication.

L'auteur s'est tiré au mieux d'un gros empêchement de cette sorte de manuels élémentaires. La linguistique est l'étude du langage, c'est-à-dire *des langues*, et ses plus précieux enseignemeents sont tirés de la comparaison d'un grand nombre de langues Or, M. Marouzeau s'est obligé à emprunter ses exemples à peu près exclusivement au français de nos jours ; mais la généralité et la portée de son exposé n'en ont pas souffert. Il examine successivement les sons (*phonétique*) ; les mots, leur forme et leur sens (*vocabulaire, morphologie, sémantique*) ; la construction de la phrase (*syntaxe*) ; l'expression de la pensée (*stylistique*) ; l'inventaire de la langue (*grammaire descriptive*) ; la parenté des langues (*grammaire comparée*) ; et enfin les grandes lois du langage (*grammaire générale*). A quoi il ajoute deux chapitres sur les sciences auxiliaires de la linguistique, et sur l'histoire de cette science. Le tout tient en moins de deux cents petites pages. C'est dire combien ce résumé est condensé. Il est d'un bout à l'autre d'une parfaite clarté ; chaque chapitre contient les directions essentielles et les faits les plus généraux, éclairés d'une bonne lumière. A chaque étape, M. Marouzeau donne à son lecteur le moyen d'aller plus avant, tout seul, en lui indiquant, par de très substantielles bibliographies, les quelques ouvrages récents où sont exposés les derniers résultats des recherches linguistiques.

C'est dire que cet ouvrage est un guide excellent. M. Marouzeau annonce l'intention de le compléter bientôt par un *Lexique de la terminologie linguistique*. Les études de langues sont assez en honneur dans l'Afrique du Nord pour qu'on souhaite d'y voir connu et pratiqué le petit livre de M. Marouzeau. Peut-être il décidera quelques vocations linguistiques ; en tout cas il en éclairera plus d'une ; il pourra éviter aux apprentis linguistes de fâcheux tâtonnements préliminaires.

Pierre MARTINO.

GIRAULT (Arthur). — *Principes de Colonisation et de Législation Coloniale*. Troisième partie (Algérie, Tunisie, Maroc). — Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1921, 4e édition, 103 pages.

L'éloge de cet ouvrage n'est plus à faire. Le nombre de ses éditions atteste sa valeur et l'estime en laquelle le tiennent, non seulement les *étudiants*, à qui surtout il s'adresse, mais tous ceux qu'intéresse et préoccupe l'avenir de la France dans le nord de

l'Afrique. Cette quatrième édition eût même paru beaucoup plus tôt si la guerre n'en avait retardé la publication.

L'auteur n'a pas modifié son plan primitif. Il s'est borné à multiplier le nombre des chapitres et celui des numéros. Mais en 1908, date de la troisième édition, nous vivions sous le régime de l'acte d'Algésiras, sous la fiction d'un Maroc indépendant. Depuis cette époque, des événements considérables se sont accomplis. Ce fut tout d'abord le coup d'Agadir suivi de l'arrangement franco-allemand du 4 novembre 1911 et de l'établissement, sur le Maroc, du protectorat français (Traité du 30 mars 1912) ; ce fut, enfin, la guerre de 1914, puis le traité de Versailles du 28 juin 1919 (art. 141 et suivants) qui a purgé définitivement et complètement l'hypothèque allemande sur le Maroc. Aussi, tandis que dans l'édition de 1908, un seul chapitre, le seizième, était consacré au Maroc, la nouvelle lui en consacre cinq, intitulés : *Les origines du Protectorat marocain ; La réforme politique et administrative ; La réforme financière au Maroc ; La réforme judiciaire au Maroc ; Le régime des terres et la Colonisation ;* la question du *régime douanier*, celle des *travaux publics* et celle de l'*Organisation militaire* étant traitées dans 3 chapitres dans lesquels l'auteur, pour des raisons qu'il est superflu d'indiquer a cru devoir procéder à une étude d'ensemble du *Régime douanier et du commerce extérieur, des Travaux publics et de l'Organisation militaire de l'Afrique du Nord.* Et dans ces 5 nouveaux chapitres consacrés exclusivement au Maroc et ajoutés à l'édition de 1908 (Chapitres 16 à 20), M. Girault a fait preuve de toutes les qualités qui justifiaient les éloges décernés à cette troisième édition, c'est-à-dire : richesse de la documentation, conscience scrupuleuse dans le contrôle des informations, sûreté de jugement.

L'Afrique Mineure doit être française ; telle était, en somme, la conclusion de l'édition de 1908. Aujourd'hui, constate M. Girault, cette Afrique Mineure est devenue française et son désir est de voir tomber les cloisons étanches qui la fractionnent en trois tronçons. Non qu'il s'agisse de soumettre toutes les possessions françaises de l'Afrique du Nord à un régime identique. Il s'agit simplement de les soumettre au même maître et de réaliser *l'unité d'autorité*. D'où la nécessité de créer un *Ministère de l'Afrique du Nord.*

Peut-être cette *unité d'Autorité* pourrait-elle être réalisée plus simplement, plus sûrement et à moins de frais par l'installation à Alger d'un *Haut Commissariat de l'Afrique du Nord* relevant directement de la Présidence du Conseil.

Mais, à quelque solution que l'on s'arrête, il est un passage des conclusions de l'auteur auquel personne ne pourra refuser de se rallier, c'est celui-ci : « *Que les hauts fonctionnaires représentant la France, à Tunis, à Alger et à Fez obéissent au même Maître, que celui-ci fasse passer l'intérêt général de la France et de l'Afrique Mineure avant l'intérêt particulier des diverses régions de cette Afrique Mineure, qu'un plan d'ensemble préside à l'exécution des travaux publics, à la politique indigène, à l'organisation de la défense. On frémit en pensant que la sécurité et la domination* (*pourtant si chèrement achetée*) *de la France dans l'Afrique du Nord pourraient être compromises par les rivalités étroites et les susceptibilités mesquines de départements rivaux* ».

M. MORAND.

I. GOLDZIHER. — *Le Dogme et la loi de l'Islam.* (Traduction de Félix ARIN). Paris, P. Geuthner, 1920, in-8°, 316 pages.

En 1910, M. Goldziher, professeur à l'Université de Budapest, inaugura la *Religionswissenschaftliche Bibliothek* (publiée à Heidelberg) par une étude sur l'évolution religieuse de l'Islam primitivement divisée en leçons : d'où le titre de *Vorlesungen über dem Islam.* Sans hésitation, l'on affirmera que si, sur quelques points de détail, des enquêtes eurent lieu postérieurement à ce volume, en revanche il garde toute sa valeur quant à l'ensemble de la question traitée. Il convient donc de remercier M. Arin d'avoir mis à la portée du public français ce livre fondamental.

Après avoir indiqué son but : étudier dans l'Islam, non ses particularités doctrinales, mais « les facteurs qui ont contribué à sa formation historique » — l'Islam, en effet, éminemment *réceptif*, a subi mainte influence extérieure — ; après avoir défini l'Islam : soumission, c'est-à-dire sentiment de dépendance absolue en face de la divinité, Goldziher résume avec pénétration l'évolution de Mahomet, prophète annonciateur de cataclysmes qui se transforme assez rapidement en homme d'Etat (ce que l'on perçoit clairement dans le Coran), et dont le rôle consiste à *simplifier* le monde arabe, en le ramenant à l'unité politique et religieuse. Sans doute le Coran contient la pensée de Mahomet : mais, pour expliquer cette religion que son fondateur concevait comme universelle, le Coran ne suffit pas (1) ; il faut en outre étudier le développement de la loi.

En effet, l'extension politique de l'Islam exige de bonne heure l'élaboration d'un droit musulman qui réglemente les rapports, non seulement de musulmans à musulmans, mais encore de

(1) Goldziher, dans un ouvrage récent : *Die Richtungen der islamischen Koranauslegung* (Publications de la Fondation De Goeje, n° 6, Leyde, Brill, 1920), vient de reprendre en détail la question de l'interprétation du Coran par les musulmans (interprétation primitive, traditionnelle, dogmatique, mystique, sectaire, moderniste).

musulmans à tributaires : ces devoirs politiques et religieux se trouvent déterminés peu à peu par la *sonna*, loi de tradition orale se superposant à la loi écrite du Coran. A son tour, cette *sonna*, basée parfois sur des éléments contradictoires, devient impuissante à trancher certains cas d'espèce imprévus : la déduction logique entre alors en jeu et atteint son apogée dès le IIe siècle de l'Hégire. Cette science juridique (*fiqh*), aux racines nettement religieuses, se diversifie suivant des rites séparés par de minimes divergences. A son zénith, elle apparaît comme un remarquable effort de libéralisme ; mais l'abus de l'esprit théologique hâte sa décadence : la casuistique poussée à l'extrême envahit la jurisprudence et, par réaction, « imprime peu à peu à la doctrine de l'Islam le caractère de la spéculation juridique ». C'est assez vite l'abaissement de l'idéal religieux.

A ce développement juridique correspondit naturellement un développement dogmatique. Sans retard, les théologiens, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, ont systématisé la pensée de Mahomet. Les contradictions, évidentes entre nombre de versets du Coran, leur frayaient au reste la voie. D'autre part, les Omayyades, de par leur caractère d'usurpateurs, soulevaient la question de la souveraineté de droit divin. Incertitudes qui finissent par engendrer plusieurs grands débats théologiques : 1°) les œuvres doivent-elles accompagner nécessairement la foi ? 2°) Y a-t-il des degrés dans la foi ? 3°) L'homme possède-t-il son libre-arbitre ? A la faveur de ces débats, le *kalâm*, « philosophie de la religion », dressé contre l'aristotélisme et néanmoins honni par les orthodoxes, s'organise ; aux questions précédentes, il ajoute celles de la grâce nécessaire, de la distinction du bien et du mal, de la personne et des attributs de Dieu, de la création du Coran. C'est pour un temps le triomphe de la raison à laquelle s'opposent toutefois deux éléments nouveaux : l'ascétisme et le çoufisme.

L'ascétisme, né spontanément des visions eschatologiques de Mahomet, se développe de bonne heure, après une éclipse causée par l'ardeur des premières conquêtes et par l'esprit omayyade : parti de l'Iraq, il trouve un terrain favorable en Egypte et en Syrie où l'ascétisme chrétien le précédait. Or, de même que l'aristotélisme avait, indirectement il est vrai, engendré le *kalâm*, de même la révélation du néo-platonisme donne à l'ascétisme la base théorique et théologique qui lui manquait : il se métamorphose en çoufisme panthéiste, système consistant à « se dégager de *l'apparence* de son existence personnelle pour parvenir à l'absorption de sa personnalité dans l'existence divine, *la seule réelle* » (p. 127). Goldziher, sans négliger l'influence reconnue du néo-platonisme sur le çoufisme, insiste avec raison sur l'influence bouddhique, indiscutable elle aussi. Quant à la position prise par le çoufisme à l'égard de l'orthodoxie, deux tentatives

d'accommodement doivent être citées : l'une, du çoufisme à l'orthodoxie, par Qochaïri ; l'autre, de l'orthodoxie au çoufisme, par Ghazâli. Celle-ci, grâce au *génie* intuitif de son auteur (que l'on rangera parmi les maîtres de la pensée), fait du çoufisme — que Ghazâli dépouille toutefois de son panthéisme — « un élément normal de la vie croyante dans l'Islam», élément qui élargit l'horizon religieux rétréci par le *kalâm*, et cela en substituant à la spéculation poussée à l'extrême le culte de la foi intérieure ; en un mot, élément de libéralisme et de noble tolérance.

L'Islam, pas plus que les autres religions, ne pouvait échapper aux schismes. On croit souvent qu'il s'est subdivisé en nombreuses sectes ; en réalité, ces sectes sont peu nombreuses. Mais d'abord, qu'est-ce que la secte, au point de vue musulman ? Un groupe dont les partisans s'écartent de la *sonna* (orthodoxie), et cela en s'opposant à l'*ijma* (consensus) sur des questions fondamentales. (Il y a donc un abîme — et il n'est pas superflu de le répéter — entre *rites* et *sectes*). Les premiers mouvements sectaires sont nés de divergences politiques, et dès le début de l'Islam : Khârijites, fanatiques d'orthodoxie, en lesquels Goldziher voit les promoteurs de la résistance berbère aux Arabes conquérant l'Afrique du Nord, et qui se perpétuent notamment par les Ibadites du Mzâb et de la Tripolitaine ; Chiïtes, partisans irréductibles de la monarchie de droit divin et qui, sous une forme très évoluée, subsistent en Syrie (Druses et Noçaïris), en Perse et aux Indes (Khodjas).

En outre, et postérieurs à l'établissement définitif du concept orthodoxe, s'organisent d'autres mouvements : le wahabisme, imposant à ses fidèles la rigoureuse observance des pratiques de l'Islam primitif ; le bâbisme et son dérivée le béhaïsme, sortis du chiïsme, et travaillant à universaliser une sorte de religion de la fraternité ; enfin l'Islam hindou, si riche en survivances et sans cesse évoluant, depuis la tentative syncrétiste d'Akbar, jusqu'à l'apparition de la secte musulmane la plus récente, près de Lahore.

C'est, on le voit, un précis magistral de l'évolution religieuse de l'Islam. Quant à la traduction de Félix Arin, voici le meilleur éloge qu'on puisse lui décerner : elle est, somme toute, digne de son original, autant qu'une rapide comparaison des deux textes autorise à l'affirmer (1). Les dernières feuilles de l'ouvrage

---

(1) Les épreuves en furent du reste soumises à l'auteur même. J'avoue ne pas bien comprendre, p. 145, l. 12, la phrase : « On les <u>pouille</u> dans le froc du Sûfî » traduisant : « sie werden in die Sûfîkutte *gesteckt* » (« on leur passe le froc du Sûfî ») ; à la page 111, l. 16, lire : *bakkâ'ûn* pour *bakhâ'ûn ;* à la page 137, l 1, manque l'indication de la note 95, importante : minuties qu'on relèverait çà et là, et sur lesquelles il siérait peu d'insister.

contiennent les notes dont certaines prennent les proportions d'un article ; cela même motivant leur séparation du texte, encore qu'on eût préféré les rencontrer au bas des pages. L'index minutieux qui doit terminer tout ouvrage d'un caractère aussi général ne manque pas à celui-ci. Quiconque étudie l'Islam — et je ne songe pas qu'aux érudits — ne pourra donc se dispenser de recourir à cette traduction d'un texte souvent difficile pour qui ne connaît pas profondément l'allemand. On y joindra le très clair volume : *Les institutions musulmanes* de M. Gaudefroy-Demombynes signalé d'autre part, et qui contient l'essentiel des questions que Goldziher a volontairement négligées.

Henri MASSÉ.

C. AUTRAN. — « *Phéniciens* » : *Essai de contribution à l'histoire antique de la Méditerranée.* — Paris, P. Geuthner, 1920, XV et 146 p.).

Après Movers, après Helbig, Autran apporte sa solution du problème phénicien : les Phéniciens, selon lui, ne sont pas des Sémites, mais des Indo-Européens, des asianiques venus des régions du Caucase. « Il m'a paru (dit-il) qu'au fond de toutes (les civilisations anciennes) résidait un élément commun, et que cet élément était précisément l'élément asianique. J'ai donc essayé de les comprendre en fonction de l'Asie Mineure et du Caucase auquel l'Asie Mineure se rattache » (p. XIII).

La thèse de l'auteur, assez confusément exposée dans la première partie de l'ouvrage, semble pouvoir se résumer ainsi : les Grecs ont subi l'influence des Phéniciens ; or ces Phéniciens seraient, « à l'origine », des Cariens (p. 55) ; ces Cariens appartenaient au groupe « caro-lyco-cilicien » d'Asie mineure ; la Phénicie fut, d'abord le point de départ de leur expansion coloniale, ensuite leur dernier refuge à la fin de cette même expansion. Quant à la Phénicie sémitique, celle que nous connaissons traditionnellement, elle n'est plus, suivant cette conception, qu' « un replatrâge (*sic*) de basse époque — disons postérieur à 1.200-1.000 avant J.-C. — qui nous masque la vraie Phénicie..., la Phénicie égéenne » (p. 58).

On ne peut songer ici ni à exposer ni à discuter les arguments historiques et linguistiques de l'auteur ; on signalera néanmoins qu'il ne présente, à l'appui de sa thèse, que deux textes d'Athénée, textes tardifs et qu'il interprète le plus largement du monde ; la même liberté d'interprétation se révèle à travers une série d'assimilations linguistiques portant sur des noms historiques et géographiques.

Dans l'histoire de ce qu'il considère comme la « vraie Phénicie », Autran discerne trois phases : « Une première occupation

sémitique a eu lieu ; puis une brillante période égéo-cananéenne ; puis un nouveau retour de sémitisme s'est produit » (p. 65). Cette première période sémitique qui « semble avoir duré quatre ou cinq siècles » (p. 59) et posséda une industrie indigène, pauvre de technique, indigente en modèles, existant néanmoins en tant qu'industrie, Autran la tient délibérément pour négligeable ; il ne veut même pas examiner si les « non-Sémites asianiques » (qu'il énumère p. 71-73) lui ont emprunté quoi que ce soit ; bien qu'il déclare plus haut (p. 59) que leur influence se borne à « renouveler pour ainsi dire la *civilisation* locale » (et il est difficile de ne pas admettre un jeu d'action et de réaction, dès lors que deux civilisations se trouvent en présence), à ses yeux la Phénicie n'a d'existence réelle qu'à partir de ces « non-Sémites asianiques ». C'est là, semble-t-il, faire bon marché de « quatre ou cinq siècles » de civilisation antérieure.

Quant au « nouveau retour de sémitisme » qui caractérise la troisième phase de cette histoire, il s'agit de la décadence de ces Phéniciens non-sémites « refoulés, usés par les Egyptiens, les Babyloniens » (p. 75).

Une objection se présente aussitôt : comment ces Phéniciens non-sémites, en dépit de la si brillante civilisation que leur attribue Autran, n'ont-ils laissé en Syrie-Palestine aucune trace de leur passage ? Car, l'auteur le reconnaît, « de cette société qui a fleuri en Palestine de 2.500 environ à 1.200-1.000 avant J.-C., nous ne possédons... aucun vestige épigraphique rédigé en caractères dits phéniciens » (p. 78). Eh bien ! d'abord, « la réponse à cette question ne saurait être que provisoire, car le sol est assurément loin de nous avoir livré tous ses secrets » ; ensuite, un texte d'Hérodote (cité p. 77) nous apprend que les Ioniens écrivaient sur des peaux, matières périssables : que les Phéniciens en aient usé de même, cela ne fait aucun doute pour Autran, encore qu'aucun témoignage ne permette de l'inférer ; et cela suffit, selon lui, à expliquer l'absence de documents.

Puisque les documents font défaut, il faut y suppléer par la déduction et au besoin par la conjecture. A la fin de cette première partie, Autran, jetant un regard en arrière, dresse (p. 80-81) une énumération des faits invoqués par lui comme favorables à sa théorie, énumération qui sert en quelque sorte de *fil d'Ariane* à son livre et qu'il aurait bien dû signaler dès sa préface. Les quarante dernières pages de l'ouvrage — illustration de la théorie — sont consacrées, d'abord « à dépeindre la physionomie générale de cette société » (p. 82 et suiv., ce qu'Autran avait déjà esquissé p. 74), puis à exposer « le peu qu'il nous est permis d'entrevoir de son histoire » (p. 93 et suiv.).

La peinture de cette société « phénicienne non-sémite », pour laquelle l'auteur renonce momentanément à son système de copieuse annotation, et dont certains traits font songer à la

manière d'un Gobineau, apparaît comme une sorte d'hymne en l'honneur de l'activité aussi disciplinée que puissante de cet âge d'or. L'auteur tente ensuite (p. 93) de définir précisément ce qu'il entend par « Phéniciens non-sémites » : ils constituent, à ses yeux, la première de trois grandes invasions descendues (d'où ? il ne le dit pas clairement) vers la Méditerranée « par le fond de l'Asie mineure », les deux autres étant celle des Hétéens, puis celle des Perses. Quant à cette première invasion, ce serait celle des « proto-Hétéens » (dont Winckler avait déjà parlé) ou des « Phéniciens-Lélèges » (XXVe-XVIe s. av. J.-C.), invasion « de beaucoup la plus féconde ». Or, ajoute aussitôt l'auteur, « l'indigence de nos sources rend la diffusion de cette plus ancienne vague très malaisée à suivre. *On la pressent en réalité plutôt qu'on ne la voit* » (p. 97). Ce qui ne l'empêche pas d'y discerner trois courants principaux : l'un vers la Mésopotamie ; l'autre vers la Méditerranée, par l'Egypte et l'Afrique du Nord (car Autran n'hésite pas à trouver un élément « thraco-asianique » au Maghreb, cf. p. 110, n. 8) ; le dernier à travers l'Egée, avec « pour base, la Phénicie-Chanaan ». Les quelques pages que l'auteur consacre à imaginer cette triple évolution se terminent, il faut le dire, par cette conclusion très nette : « En face de cet écheveau compliqué..., toute science demeure désarmée, toute recherche impuissante. Autant vaudrait, à 4.000 ans de distance, tenter de retrouver la trace des paroles dans l'air ou des navires sur les flots. »

Tout aventureux que paraisse cet ouvrage, on ne saurait le traiter négligemment, en raison de l'érudition dont témoignent les notes. « On me reprochera sans doute un excès d'imagination », écrit Autran, au début de sa préface (dont certains passages, notamment p. IX-X, semblent quelque peu renaniens). Imagination, non pas à vrai dire, car il faut concéder à l'auteur ce dont il parle en même temps : « un effort sérieux pour ne rien affirmer sans preuves ». Mettons plutôt : « sans documents à l'appui », car « preuves », cela suppose conviction et Autran ne l'emporte pas, malgré son indiscutable ingéniosité. Et encore faudrait-il s'entendre sur le choix de ces documents, tant au point de vue de l'autorité et de l'ancienneté des sources qu'à celui de l'interprétation. On relèvera facilement çà et là des déclarations de ce genre : « Il est beaucoup plus vraisemblable, *à notre avis*, de voir en cet Apis un nom de Carien ou d'Ionien, venu d'Egypte, *si l'on veut* » (p. 24 — il s'agit du dieu Apis) ; ailleurs (p. 27), tel nom « se retrouve, *au moins en apparence*, chez les peuples d'Asie mineure » ; ou bien encore (p. 75) : « Les relations entre la Grande Phénicie (Syrie-Palestine) et la Grèce achéenne *semblent* être restées longtemps cordiales, fait dû *probablement* à la neutralité phénicienne au cours de la guerre de Troie » (aucune référence). A vrai dire, ce sont là sentiments plutôt qu'arguments ; et l'on en peut dire autant de cette dernière phrase où l'auteur reconnaît implicitement la fragilité de son argumentation linguistique : « *A défaut d'indication linguistique certaine*, les caractères généraux d'une civilisation ne sauraient guère tromper... » (p. 92).

Il serait déplorable que le public non prévenu, et enclin à prendre pour des certitudes de simples conjectures, lût le livre d'Autran, qui ne l'a du reste pas écrit à son intention ; l'archéologue, en revanche, sans même en accepter le fond, ne peut lire qu'avec curiosité ce travail où l'auteur s'est proposé d'« établir une sorte de maquette... à très petite échelle... pour l'histoire des civilisations anciennes » (p. XIII), autrement dit de substituer à l'ordre traditionnel de l'histoire ancienne une conception nouvelle. Tentative qui ne saurait laisser personne indifférent ; mais l'idée s'est-elle dégagée spontanément des faits, ou, tout au contraire, les faits ont-ils été docilement pliés au service d'une idée ? C'est la seconde de ces suppositions qu'il y a lieu de craindre. Au demeurant, l'auteur lui-même croit-il absolument à son hypothèse ? Il est au moins permis de se le demander si l'on s'en rapporte à sa préface dans laquelle il censure (p. XIII) tous ceux « qui ont la faiblesse de croire posséder la vérité décisive ».

Henri Massé.

Revue des Périodiques

Afrique française (L'). — *Janvier* 1921. — Rodd Balek : La Tunisie après la guerre (*suite, février, mars, avril mai*). — La question de Tanger. — Chronique : Algérie, Tunisie, Maroc. — *Février.* — Chronique : Algérie (Mort de Moussa ag Amastane), Tunisie, Maroc, possessions espagnoles. — *Renseignements coloniaux :* Fidel : Une mission en Tripolitaine (*suite, mars, avril*). — *Mars.* — L'Espagne au Maroc et la question de Tanger. — A la commission arbitrale des litiges miniers au Maroc (*suite, avril*). — K. Ben Ghabrit : l'Institut musulman à Paris. — *Avril.* — Askri : L'Ecole militaire d'élèves officiers de Meknès. — El Fqih : L'Espagne au Maroc et la question de Tanger. — A. Micklès : Quelques lettres du P. de Foucauld. — Echos : Une Anglaise à Koufra. — Chronique : Tunisie, Maroc et Sahara espagnol. — Lybie. — *Mai.* — Eugène Etienne : Souvenirs et impressions, par Robert David. — L'Espagne au Maroc et la question de Tanger. — Chronique : Tunisie, Maroc, possessions espagnoles. — *Renseignements coloniaux :* Cel Dinaux : Esquisse géographique, politique et militaire des Territoires du Sud.

Annales de Géographie. — 15 *janvier* 1921. — E. F. Gautier et M. Larnaude : L'Oued Saoura. — 15 *mai.* — M. Larnaude : Excursion interuniversitaire en Algérie. — R. Lespès : Le port d'Alger. — Notes et correspondance : de Martonne : Notes de géographie physique algérienne. — Max. Sorre : Du Tell au Sahara. — Les sols du Tell entre Oran et Alger. — L. Gallois : Les indigènes.

Anthropologie (L'). — 1920 (V. XXX). — R. Verneau : Stations et sépultures néolithiques du territoire militaire du Tchad. — M. Delafosse : Les langues de l'Afrique.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger. — 1921. — Actes de la Société. — Ch. Vicard : Le territoire de Bou-Denib avant la guerre. — Marie Bugéja : Visions des cimes. — F. Lefèvre-Paul : La région d'El-Biar. — Capitaine Le Maitre : Le Service géographique de l'armée pendant la guerre. — Maurice Olivaint : Dans les mers du Sud. — F. Fefèvre-Paul : Les pluies artificielles.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *Mars* 1921. — A. Julien : L'opposition et la guerre d'Alger à la veille de la conquête. — F. Domergue : Le Cimetière des escargots. — A. Moteley : Curieuse poterie trouvée aux Andalouses. — A H. Noël : La réglementation de l'exploitation de l'alfa dans la province d'Oran. — Variétés. — Bibliographie.

Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes marocaines. — No 1 (*décembre* 1920). — G. Hardy : Discours d'inauguration. — P de Cénival : Note sur la bibliographie générale du Maroc. — L Gentil : L'avenir des études géologiques au Maroc. — Celerier : Ce que nous savons de la géographie du Maroc. — J.-A. Battandier : Aperçu sur la géographie botanique du Maroc. — Ch. Alluaud : Aperçu sur la zoologie du Maroc. — Dr Renaud : Etat de nos connaissances sur la médecine ancienne du Maroc. — Dr Mauran : Considérations sur la médecine indigène actuelle au Maroc. — L. Brunot : Etat actuel des études de dialectologie arabe au Maroc. — Laoust : Coup d'œil sur les études dialectales berbères au Maroc. — Henri Basset : Etat actuel des études d'ethnographie au Maroc. — Marie-Thérèse de Lens : Ce que nous savons de la musique au Maroc. — Louis Châtelain : Ce que nous savons des antiquités romaines du Maroc. — E. Levi-Provençal : La littérature et l'archéologie arabes marocaines. — Ismael Hamet : Note sur l'histoire du Maroc.

Economiste français (L'). — 1er *janvier* 1921. — E. Payen : La situation de l'Algérie.

Figaro (Le). — 10 *janvier* 1921. — R. Recouly : Une enquête en Algérie. — 19 *janvier.* — E. Daudet : En Tunisie.

Gazette des Beaux-Arts. — *Janvier* 1921. — L. Chatelain : L' « Ephèbe à cheval » de Volubilis.

Géographie (La). — Capitaine Augiéras : Une reconnaissance dans le Sahara marocain (*mars-avril-mai* 1920). — R. Chudeau : Jonction des méharistes de la Mauritanie et de la Saoura.

Journal asiatique. — *Janvier-mars* 1921. — M. H. de Castries : Du nom d'Alhambra donné au palais du souverain à Merrakech et à Grenade.

Mercure de France. — 15 *janvier* 1921. — J. Mélia : La foi et la luxure d'Ibrahim Ibn Sahl, poète musulman. — 1er *juin.* — M. Pottecher : Pour sauver Carthage.

Nature (La). — 21 *mai* 1921. — E. H. Lémonon : La traversée du Sahara en automobile.

Renaissance politique, littéraire et artistique (La). — 12 février 1921. — Un Africain : Notre politique indigène en Algérie. — 19 *mars.* — Burnot-Provins : Pour Carthage. — 26 *mars.* — Un Africain : Contre un ministère de l'Afrique du Nord.

Revue critique des idées et des livres. — 10 *mars* 1921. — F. Renié : La question indigène en Algérie.

Revue de l'histoire des Religions. — *Mai-juin* 1920. — Ch. Clermont-Ganneau : La lampe et l'olivier dans le Coran. — A. Cabaton : la Divine Comédie et l'Islam. — *Juillet-octobre.* — L. Massignon : La légende « de tribus impostoribus » et ses origines islamiques.

Revue de Paris. — 1er *juin* 1921. — E.-F. Gautier : La famine en Algérie.

Revue des Deux Mondes. — 15 *avril*-1er *mai*-15 *juin* (*à suivre*). — René Bazin : Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite du Sahara. — 15 *juin.* — Fidus : Louis Bertrand.

Revue du Monde Musulman. — *Mars* 1920. — H.-L. Rabino : Kermanchach. — Ed. Michaux-Bellaire : Les crises monétaires au Maroc. — Henry Lammens : Le pèlerinage du dernier Khédive d'Egypte. — G. Cordier : Etudes sino-mahométanes (3e série) : les Mosquée de Yun-Nan. — Paul Marty : L'Islam en Guinée. — (Fouta-Diallon) (*suite*). — L. M.-L. B. : La Presse musulmane. — R M. M. : Les études islamiques à l'étranger. — L. B. : Les livres et les revues. — L. M.-L. B. : Questions actuelles. — *Juin* 1920. — Louis Massignon : Introduction à l'étude des revendications islamique ; listes annexes. — Antoine Cabaton : L'Islam aux Indes neérlandaises. — H. L. Rabino : La Réorganisation des Habous au Maroc. — Ed. Michaux-Bellaire : Les Derqaoua de Tanger. — Louis Yelavich : les Musulmans de Bosnie-Herzégovine. — Achour Abdelaziz : Un chant maghribin : la Qâsida de la tête de mort. — Note sur la métrique des Mowashshahât (rythme du tambourin). — L. Massignon : Les études islamiques à l'étranger. — La presse musulmane. — C. L. M.-L. B. — L. B. : Questions actuelles. — L. M.-L. B. : Les livres et les revues. — *Septembre-décembre* 1920. — Paul Marty : Vingt ans de politique algérienne. Le départ de M. Luciani. — Wladimir Minorsky : Notes sur la secte des Ahlé-Haqq. — Martchenko : Kutchuk Khan. — Henri Massé : Edward G. Browne et la littérature persane. — H. L. Rabino : Une lettre familière de Path Ali Chach. — H. Lammens : les Jeunes Turcs et les trésors du tombeau de Mahomet. — L. B. : La question assyro-chaldéenne devant la conférence de la paix. — H. Bourgeois : la transcription arabe du francais. — Documents sur les revendications islamiques (*suite*). — Texte des clauses politiques générales du traité du 10 août 1920 avec la Turquie — Les livres et les revues.

Revue économique française, publiée par la Société de Géographie commerciale de Paris. — *Janvier-février* 1921. — H. Pohéguin : Une mission d'études pratiques au Moyen-Congo. — Fernand Rouget : Les bois de l'Afrique équatoriale française. — Correspondance et documents. Vie de la Société. — G. Regelsperger : Mouvement géographique. — Bibliographie. — Nécrologie.

Revue Indigène. — *Janvier-mars* 1921. — P. Bourdarie : La question tunisienne. — P. M. : Le chef senoussiste Kaossen.

Revue mondiale. — 1er *janvier* 1921. — Général Bajolle : Le panislamisme et la paix mondiale. — 15 *janvier et* 1er *février.* — L. de Chappedelaine : Le soleil et les nuages en Tunisie.

Revue politique et parlementaire. — 10 *juin* 1921. — A. Bernard : La situation économique de l'Algérie.

Revue Tunisienne. — *Janvier-février* 1921. — L. Poinssot : Les inscriptions de Thugga (textes privés) (*suite*). — Arthur Pellegrin : Deux années de littérature nord-africaine. — Prof. Ch. Noël : Simples notules. — Mohieddine bou-Alleg : Réflexions d'un Saharien sur les anciens habitants de Tozeur. — Bibliographie. — *Mars-avril.* — Dr Carton : Quinzième chronique d'archéologie barbaresque : année 1919-1920. — Prof. Ch. Noël : L'Idumée. — Eusèbe Vassel : Etudes puniques XI. — Les animaux des stèles de Carthage. — Le naja haje. — Henri Hugon : Un souvenir tunisien de la proclamation de l'unité italienne (1861). — G. Hannezo : Documents inédits concernant la Tunisie. — Marcel Gandolphe : Une figure tunisienne : Mustapha ben Ismaïl. — Bibliographie.

Temps (Le). — 6 *janvier* 1221. — R. A. : L'Achaba (exode des tribus arabes). — B. Lavergne : Une politique agricole indigène pour l'Algérie. — 23 *janvier.* — R. Lerouge : Lettre du Maroc. — L'ouvrage accomplie en zone espagnole. — 28 *mars.* — R. R. Maghreb. — 9 *mai* 1920. — X..... : Les ports de l'Afrique du Nord. Bizerte. — 15 *mai.* — B. Lavergne. — L'Algérie et le nouveau statut politique des indigènes. — 1er *juin.* — R. Lerouge : Au Maroc. Tanger attend son statut. — 7 *juin.* — B. Lavergne : L'Algérie. La crise de l'autorité en pays arabe. — 2 *septembre.* — G. Mercier : La situation financière de l'Algérie. — 4 *octobre.* — J. Lefranc : Le poème du « turco » (d'après l'article de M. Soualah. *Nos troupes d'Afrique et l'Allemagne*, Rev. Africaine 1919, p. 494). — 8 *octobre.* — G. Mercier : La situation économique de l'Algérie.

Le Gérant : J. BÉVIA.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-DEUXIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1921)
